

Procès-verbal de la séance ordinaire tenue publiquement le 18 janvier 2016 à 20h, dans la salle des délibérations du conseil municipal, située au 1386, rue Dumouchel, Sainte-Adèle, Province de Québec, à laquelle étaient présents:

Monsieur le maire suppléant John Butler

Madame et Messieurs les conseillers

Nadine Brière	District 1
Roch Bédard	District 2
Pierre Morabito	District 6

Tous membres du conseil et formant le quorum.

Madame la conseillère Lise Gendron ainsi que Monsieur le conseiller Robert Lagacé étaient absents pour toute la durée de la séance.

Sont également présents le directeur général et le greffier.

Monsieur le maire suppléant John Butler déclare la séance ouverte à 20h00 et fait l'allocution suivante :

« Bonsoir et bienvenue à la séance du conseil du 18 janvier 2016. En premier lieu, le conseil souhaite à tous une bonne année 2016, de la santé et de la prospérité. Pour ceux qui ne le savent pas, c'est avec regret que Réjean Charbonneau a quitté ses fonctions de maire de Sainte-Adèle mardi dernier pour des raisons de santé. Vous comprendrez, que ce fût un choc pour nous tous. Au nom du conseil, nous aimerions prendre le temps ce soir pour exprimer toute notre gratitude à Réjean pour les six dernières années que nous avons travaillées ensemble. Nous savons qu'il nous écoute et nous voulons qu'il sache que ce fût un honneur de servir à ses côtés. Ce que nous avons apprécié de toi, Réjean, est ta franchise, ton intégrité et ton franc-parler. Avec les années, nous avons appris à te connaître et à apprécier tes qualités de rassembleur. Prends le temps de te rétablir comme il le faut. Sache que nous gardons en mémoire tous les bons moments que nous avons passés ensemble. Merci et nous te saluons, Réjean. Ceci étant dit, le poste de maire est vacant et ayant plus de douze mois restant au mandat avant les élections de novembre 2017, des élections seront déclenchées. Les détails suivront bientôt et le responsable des élections sera le greffier de la ville, maître Simon Filiatreault ».

RÉSOLUTION NO. 2016-001

Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 18 janvier 2016

II EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Nadine Brière

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil adopte l'ordre du jour de la séance ordinaire du 18 janvier 2016.

DE retirer le sujet suivant de la rubrique « Administration » :

2.5) Appui à la Ville d'Amqui – Projet «Train océan 150»
D'ajouter le sujet suivant de la rubrique « Administration » :

2.9) Autorisation de signature – Reconduction entente avec Abrinord
D'ajouter le document suivant de la rubrique « Documents déposés » :

12.1) Incompressibles – Fonds d'administration – 583 455,02\$ pour la période du 9 au 15 janvier 2016

RÉSOLUTION NO. 2016-002

Approbation des procès-verbaux des séances ordinaire et extraordinaire du 14 décembre 2015

ATTENDU QUE chaque membre du conseil a reçu une copie des procès-verbaux des séances ordinaire et extraordinaire du 14 décembre 2015 au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, le greffier et directeur des Services juridiques est dispensé d'en faire la lecture;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Nadine Brière

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil approuve les procès-verbaux des séances ordinaire et extraordinaire du 14 décembre 2015.

AVIS DE VACANCE 2016-003

Conformément aux dispositions des articles 330 et suivants de la *Loi sur les Élections et les Référendums dans les Municipalités*, le greffier dépose devant le Conseil un avis de vacance au poste de Maire de la Ville de Sainte-Adèle, attendu la remise le 11 janvier 2016 à celui-ci de la lettre de démission du titulaire du poste, Monsieur Réjean Charbonneau.

Conformément à l'article 333 de la *Loi sur les Élections et les Référendums dans les Municipalités*, le greffier fera publier l'avis de vacance dans le Journal des Pays d'En-Haut.

RÉSOLUTION NO. 2016-004

Subvention à Plein Air Sainte-Adèle pour l'année 2016 – 40 550\$

ATTENDU le rapport de madame Marilyne Lortie, coordonnatrice parcs, sports et plein air du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire, daté du 6 janvier 2016 ;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Nadine Brière

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre Morabito

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil accorde une subvention pour l'année 2016, à Plein Air Sainte-Adèle, payable en 3 versements, tel qu'il appert ci-après :

1^{er} versement : 15 500\$ le 20 janvier 2016

2^e versement : 15 000\$ le 20 avril 2016

3^e versement : 10 000\$ le 19 octobre 2016,

ce dernier versement étant payable après reddition de compte.

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.

RÉSOLUTION NO. 2016-005

Autorisation de signature – Entente entre la Ville de Sainte-Adèle et la Ville de Mont-Tremblant, relative à la protection contre l'incendie et prévoyant la fourniture d'assistance mutuelle

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre Morabito

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil accepte les dispositions de l'entente à intervenir entre la Ville de Sainte-Adèle et la Ville de Mont-Tremblant relative à la protection contre l'incendie et prévoyant la fourniture d'assistance mutuelle;

QUE le maire suppléant et le greffier et directeur des Services juridiques soient autorisés à signer ladite entente.

RÉSOLUTION NO. 2016-006

Participation des membres du conseil à des activités diverses

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE: Mme Nadine Brière

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. Roch Bédard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE les membres du conseil suivants soient autorisés à participer aux activités indiquées ci-après et que les frais de participation soient assumés par la Ville.

ACTIVITÉS	DATE ET LIEU	COÛT/ PERSONNE	MEMBRES DU CONSEIL
Souper-spectacle bénéfice du Centre Prévention Suicide le Faubourg	4 février 2016 à Saint-Jérôme	125\$	M. Pierre Morabito
Souper bénéfice Fondation Kovalev et ses amis pour enfants	27 janvier 2016 au Adèle Bistro à Sainte-Adèle	250\$	M. Roch Bédard M. Pierre Morabito

QUE les membres du conseil mentionnés soient autorisés à dépenser, pour les frais reliés à leur repas et déplacement, un montant n'excédant pas 100\$, et qu'ils soient remboursés pour les dépenses qu'ils effectueront et ce, sur présentation des pièces justificatives.

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution.

RÉSOLUTION NO. 2016-007

Subvention à la Chambre de Commerce de Sainte-Adèle pour l'année 2016

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre Morabito

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil accorde une aide financière de 200 000\$, pour l'année 2016, à la Chambre de Commerce de Sainte-Adèle, payable en 4 versements, tel qu'il appert ci-après :

1er versement	le ou vers le 31 janvier 2016	50 000\$
2e versement	avril 2016	50 000\$
3e versement	juillet 2016	50 000\$
4e versement	septembre 2016	50 000\$

QUE pour recevoir le 2^e versement de l'aide financière, la Chambre de Commerce de Sainte-Adèle devra déposer au préalable, au Service de la trésorerie, ses états financiers vérifiés 2015 ;

QU'à défaut de ce faire, les autres versements ne seront pas effectués tant et aussi longtemps que cette obligation ne sera pas respectée ;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution.

RÉSOLUTION NO. 2016-008

Demande de permis de voirie – Ministère des Transports du Québec

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Adèle doit exécuter des travaux dans l'emprise des routes entretenues par le ministère des Transports;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Adèle doit obtenir une permission de voirie du ministère des Transports pour intervenir sur les routes entretenues par le Ministère;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Adèle est responsable des travaux dont elle est maître-d'œuvre;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Adèle s'engage à respecter les clauses des permissions de voirie émises par le ministère des Transports ;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Adèle s'engage à remettre les infrastructures routières dans leur état original ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Nadine Brière

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Ville de Sainte-Adèle demande au ministère des Transports de lui accorder les permissions de voirie au cours de l'année 2016 et qu'elle autorise le directeur du Service des travaux publics ou en son absence, un contremaître, à signer les permissions de voirie pour tous les travaux dont les coûts estimés de remise en état des éléments de l'emprise n'excèdent pas 10 000\$; puisque la Ville s'engage à respecter les clauses de la permission de voirie ;

De plus, la Ville de Sainte-Adèle s'engage à demander, chaque fois qu'il le sera nécessaire, la permission requise.

RÉSOLUTION NO. 2016-009

Autorisation de signature – Reconduction entente avec Abrinord

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre Morabito

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Nadine Brière

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil autorise la signature de l'avenant à l'entente entre la Ville de Sainte-Adèle et l'Organisme de bassin versant de la rivière du Nord (Abrinord) pour la reconduction de celle-ci concernant le partenariat pour la réalisation du programme d'échantillonnage de l'eau du bassin versant de la rivière du Nord et ce, pour la période s'échelonnant de janvier 2016 à décembre 2016, lequel document est joint à la présente pour en faire partie intégrante;

QUE monsieur. Pierre Dionne, directeur général, soit autorisé à signer ledit avenant à l'entente, pour et au nom de la Ville de Sainte-Adèle;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.

RÉSOLUTION NO. 2016-010

Utilisation du fonds de roulement financement temporaire – Année 2016

ATTENDU les dispositions du paragraphe 2 de l'article 569 de la *Loi sur les cités et villes* ;

ATTENDU le rapport de madame Brigitte Forget, trésorière, daté du 14 janvier 2016 relativement à l'utilisation du fonds de roulement financement temporaire pour l'année 2016 ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE: Mme Nadine Brière

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce conseil autorise le Service de la trésorerie à utiliser le solde non engagé du fonds de roulement au courant de l'année 2016 pour réduire le recours à la marge de crédit ;

QUE la trésorière, ou en son absence la trésorière adjointe, soit autorisée à signer, pour et au nom de la Ville, les billets à demande en conséquence.

RÉSOLUTION NO. 2016-011

Acquisitions d'immobilisations financées par le fonds de roulement – Année 2016

ATTENDU le rapport transmis le 14 janvier 2016 par madame Brigitte Forget, trésorière, concernant l'acquisition d'immobilisations financées par le fonds de roulement et ce, pour l'année 2016;

ATTENDU que le règlement 1203 délègue au directeur général l'autorisation de dépenses de 25 000\$ et moins ;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Nadine Brière

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. Roch Bédard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil autorise le Service de la trésorerie à financer les acquisitions d'immobilisations lorsque nécessaire à même le fonds de roulement, selon les périodes de remboursement suivantes :

- | | |
|---|--------|
| - Équipements de bureau incluant toutes dépenses connexes : | 3 ans |
| - Mobilier de bureau, de communication et tous les autres équipements : | 5 ans |
| - Travaux de réfection de bâtiments : | 10 ans |

RÉSOLUTION NO. 2016-012

Recommandation de paiement – Décompte final – Travaux de réfection mineure de pavage contrat no. 2 – (SP-2015-043)

ATTENDU la recommandation du 9 novembre 2015, transmise par monsieur François Latour, contremaître du Service des travaux publics, relativement au paiement du décompte final concernant les travaux de réfection mineure de pavage 2015, contrat no.2;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre Morabito

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser le Service de la trésorerie à acquitter à la compagnie *Pavage Sainte-Adèle*, la somme de 47 510,10\$.

RÉSOLUTION NO. 2016-013

Remise du cautionnement d'exécution – Fourniture et installation d'un épandeur à sel et à sable pour camion 10 roues (SP-2015-034)

ATTENDU la recommandation du 13 janvier 2016, transmise par monsieur Patric Lacasse, directeur du Service des travaux publics relativement à la remise du cautionnement d'exécution pour la fourniture et l'installation d'un épandeur à sel et à sable pour un camion 10 roues;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Roch Bédard

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. Pierre Morabito

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser le Service de la trésorerie à acquitter à la compagnie *Les Machineries St-Jovite inc.*, une somme de 3 206,25\$, taxes incluses représentant la remise du cautionnement d'exécution pour la fourniture et l'installation d'un épandeur à sel et à sable pour un camion 10 roues.

RÉSOLUTION NO. 2016-014

Recommandations de paiement – Divers travaux municipaux

ATTENDU les différentes recommandations de paiement relativement à divers travaux municipaux;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Roch Bédard**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Pierre Morabito**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE procéder au paiement du décompte # 4 pour les travaux de relocalisation du réservoir et surpresseur Mont-Gabriel, soit un montant de 196 709,26\$, taxes incluses (SP-2015-010), à l'entreprise *Socomec Industriel inc.*, et que ce paiement soit effectué à même le règlement d'emprunt 1212;

DE procéder au paiement du décompte # 2 pour les travaux de stabilisation de talus au 2278, rue de la Clairière, soit un montant de 63 196,11\$, taxes incluses (SP-2015-039), à l'entreprise *Construction Monco inc.* et que ce paiement soit effectué selon la résolution 2015-333;

DE procéder au paiement réception finale pour les travaux de réfection des rues pour le PRR 2013, soit un montant de 49 405,43\$, taxes incluses à l'entreprise *Sintra inc.* et que ce paiement soit effectué à même les fonds prévus au règlement d'emprunt 1184

QUE tous les paiements précités soient effectués sous réserve de la transmission au Service de la trésorerie, des quittances requises.

RÉSOLUTION NO. 2016-015

Décisions du conseil - Dérogations mineures

ATTENDU les dispositions du règlement numéro 1200-2012-D.M.

ATTENDU les recommandations du comité consultatif d'urbanisme, rédigées dans le procès-verbal du 2 décembre 2015 ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Roch Bédard**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Pierre Morabito**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil ACCEPTE les demandes de dérogations mineures suivantes:

Résolution du CCU – 2015-115

ATTENDU la demande formulée relativement à l'immeuble situé au **1001, chemin des Cèdres**, à l'effet de réduire la distance entre la piscine creusée existante et la ligne avant de terrain de 8 mètres à 6,62 mètres, telle que montrée au plan de localisation de l'arpenteur-géomètre Robert Lessard, en date du 28 octobre 2015, 8573 de ses minutes;

Résolution du CCU – 2015-116

ATTENDU la demande formulée relativement à l'immeuble situé au **685, rue de Boischatel**, à l'effet de réduire la marge avant dudit bâtiment de 8 mètres à 3,62 mètres, telle que montrée au plan accompagnant le certificat de localisation de l'arpenteur-géomètre Robert Lessard, en date du 5 novembre 2015, 8585 de ses minutes.

QU'une copie de la présente soit transmise aux requérants.

RÉSOLUTION NO. 2016-016

Décisions du conseil – Demandes de PIIA

ATTENDU les recommandations formulées par le comité consultatif d'urbanisme lors de la réunion du 6 janvier 2016 ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre Morabito

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil ACCEPTE les dispositions des résolutions ci-après indiquées en regard des dossiers suivants concernant la procédure requise par le règlement numéro 1200-2012-P.I.I.A.

Résolution C.C.U. 2016-001

1600, chemin Pierre-Péladeau
9022-6812 Québec inc. (Marché de la Gare)

- Enseigne

Résolution C.C.U. 2016-002

818, boulevard de Sainte-Adèle
129447 Québec inc. (Crémèrie & Café l'Adéloise)

- Enseigne

Résolution C.C.U. 2016-003

982, boulevard de Sainte-Adèle
Isaak Amanatiadis (Plomberie Aquatech)

- Enseigne

RÉSOLUTION NO. 2016-017

Demandes de dérogations mineures - Décision ultérieure

Résolution du CCU – 2016-004

ATTENDU la demande formulée relativement à l'immeuble situé au **730, rue de la Montagne**, afin de permettre, à l'intérieur de la rive de 10 mètres d'un cours d'eau, pour le bâtiment résidentiel existant sis au 730, rue la Montagne, un empiètement de 0,80 mètre et de 2,46 mètres, respectivement pour le bâtiment principal et pour la galerie en cour arrière, tel que montré au plan accompagnant le certificat de localisation de l'arpenteur-géomètre Philippe Bélanger, en date du 19 novembre 2015, 1330 de ses minutes.

Résolution du CCU – 2016-005

ATTENDU la demande formulée relativement à l'immeuble situé au **2305, boulevard de Sainte-Adèle**, afin de réduire la distance entre la ligne avant (emprise Autoroute des Laurentides) et une remise existante de 3 mètres à 1,40 mètre, telle que montrée au certificat de localisation préparé par l'arpenteur-géomètre Philippe Bélanger, en date du 20 novembre 2015, 1333 de ses minutes.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre Morabito

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil fixe à la séance ordinaire du conseil municipal du 15 février 2016 à 20h sa décision concernant les demandes de dérogations mineures formulées pour ces immeubles.

RÉSOLUTION NO. 2016-018

Premier projet de résolution – Demande en vertu du règlement 1000-2008-PPC – 279, boulevard de Sainte-Adèle

ATTENDU QU'une demande de projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'immeuble (PPCMOI) visant à permettre pour l'immeuble situé au 279, boul. de Sainte-Adèle, l'usage commercial artériel lourd « Transport par véhicule moteur (C07-07-01) », fut déposée par monsieur Yves Regimballe, (Déménagement Morin-Heights Express), en date du 14 décembre 2015 et du 5 janvier 2016 ;

ATTENDU QUE le projet soumis est sur un immeuble occupé actuellement par un commerce artériel lourd d'entreposage intérieur, que le nombre de véhicules reliés à l'entreprise serait limité à deux (2) et que ceux-ci seraient stationnés ou entreposés sur le site à un endroit où ils ne seraient pas visibles des rues ou des propriétés adjacentes, limitant ainsi les inconvénients possibles sur le voisinage;

ATTENDU QUE le projet est assujéti au règlement numéro 1000-2008-PPC relatif aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble et que ce projet répond aux critères dudit règlement ;

ATTENDU la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme, en date du 6 janvier 2016, portant le numéro C.C.U.2016-006;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre Morabito

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser le projet présenté en vertu du règlement numéro 1000-2008-PPC relatif aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble, afin de permettre l'usage de commerce artériel lourd « Transport par véhicule moteur (C07-07-01) » et ce, aux conditions suivantes :

1. Le nombre maximal de véhicules de transport moteur de l'entreprise, incluant toute remorque, pouvant être stationnés ou entreposés sur le site est limité à deux (2);
2. La longueur et la hauteur maximales autorisées desdits véhicules de transport moteur de l'entreprise, incluant toute remorque, stationnés ou entreposés sur le site, sont respectivement de 11 mètres et 4 mètres;
3. Les véhicules de transport moteur de l'entreprise, incluant toute remorque, devront être stationnés ou entreposés à l'intérieur de l'aire d'entreposage montrée à l'extrait annoté du certificat de localisation de l'arpenteur-géomètre Louis-Paul Beaudry, en date du 12 janvier 2010, minute 14023, lequel fut déposé par le requérant le 5 janvier 2016 et est joint à la demande déposée le 14 décembre 2015;
4. L'aménagement d'une clôture opaque d'une hauteur de 2 mètres ceinturant l'aire d'entreposage desdits véhicules de transport, incluant toute remorque, n'est pas requis.

Le tout, applicable à la propriété située au 279, boulevard de Sainte-Adèle, sur le lot numéro 3 888 740 au cadastre officiel du Québec, dans la zone commerciale CO-003 du règlement de zonage en vigueur.

De fixer au 3 février 2016, conformément à l'article 125 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, l'assemblée publique de consultation sur ce premier projet de résolution, laquelle se tiendra à la salle du conseil de l'hôtel de ville à compter de 19h.

RÉSOLUTION NO. 2016-019
AVIS DE MOTION

Je, Roch Bédard, conseiller municipal, donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera présenté le futur règlement numéro 1200-2012-Z-14, amendant le règlement 1200-2012-Z afin de modifier la superficie maximale autorisée pour certains bâtiments accessoires (pavillon, kiosque et gloriette) et le nombre maximal de remise autorisée pour les emplacements résidentiels de 5 000 mètres carrés et plus.

RÉSOLUTION NO. 2016-020
AVIS DE MOTION

Je, Roch Bédard, conseiller municipal, donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera présenté le futur règlement numéro 1228, pour la conception d'études, de plans et de devis visant la réfection et le prolongement de conduites d'égout pluvial et d'infrastructure de drainage dans le secteur desservi par l'usine de traitement des eaux usées Mont-Rolland.

RÉSOLUTION NO. 2016-021

Projet de règlement 1200-2012-Z-14, amendant le règlement de zonage numéro 1200-2012-Z

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre Morabito

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le projet de règlement 1200-2012-Z-14, amendant le règlement de zonage numéro 1200-2012-Z afin de modifier la superficie maximale autorisée pour certains bâtiments accessoires (pavillon, kiosque et gloriette) et le nombre maximal de remise autorisée pour les emplacements résidentiels de 5 000 mètres carrés et plus, soit adopté et qu'il porte le numéro 1200-2012-Z-14, le tout tel qu'il appert au projet joint à la présente;

QU'une assemblée publique de consultation soit tenue le mercredi 3 février 2016 à 19 h dans la salle du conseil municipal, située au 1386, rue Dumouchel.

RÉSOLUTION NO. 2016-022

Règlement 1200-2012-PU-5, amendant le plan d'urbanisme numéro 1200-2012-PU - ADOPTION

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre Morabito

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Nadine Brière

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le règlement 1200-2012-PU-5, amendant le plan d'urbanisme numéro 1200-2012-PU afin de modifier le plan sur le contexte d'intervention, le plan sur les parcs, espaces verts, sentiers et milieux naturels et le plan sur les affectations du sol pour y intégrer le milieu humide identifié au schéma d'aménagement et de développement de la municipalité régionale de comté des Pays-d'en-Haut comme « la réserve naturelle des Pays-d'en-Haut – secteur du Marais-du-Paysan », localisé sur le lot 2 232 340 du cadastre du Québec, soit adopté.

RÉSOLUTION NO. 2016-023

Règlement 1200-2012-PU-Z-13, amendant le plan d'urbanisme numéro 1200-2012-Z - ADOPTION

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre Morabito

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Nadine Brière

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le règlement 1200-2012-Z-13, amendant le plan d'urbanisme numéro 1200-2012-Z afin de créer la zone récréative de conservation REC-024 à même une partie de la zone résidentielle RP-011, pour y intégrer le milieu humide identifié au schéma d'aménagement et de développement de la municipalité régionale de comté des Pays-d'en-Haut comme « la réserve naturelle des Pays-d'en-Haut – secteur du Marais-du-Paysan », localisé sur le lot 2 232 340 du cadastre du Québec, soit adopté.

Le Conseil prend acte des rapports suivants :

Dépenses effectuées en vertu du *Règlement 1203*

- ☐ Incompressibles – Fonds d’administration – 478 398,02\$ pour la période du 12 au 18 décembre 2015.
- ☐ Incompressibles – Fonds d’administration – 135 065,00\$ pour la période du 19 au 25 décembre 2015.
- ☐ Incompressibles – Fonds d’administration – 265 416,56\$ pour la période du 2 au 8 janvier 2016
- ☐ Incompressibles – Fonds d’administration – 583 455,02\$ pour la période du 9 au 15 janvier 2016
- ☐ Liste des comptes à payer au montant de 529 303,63\$ pour le mois de novembre 2015.
- ☐ Engagements au montant de 237 195,79\$ pour la période du 1er au 31 décembre 2015.

Procès-verbal de correction pour la résolution 2015-395, on devrait lire « **du 1^{er} janvier 2016 au 1^{er} avril 2017** » au lieu de « du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2016 », dans le résolu.

COMMUNICATION DU MAIRE SUPPLÉANT AU PUBLIC

Aucun point

COMMUNICATIONS DE LA CONSEILLÈRE ET CONSEILLERS AU PUBLIC

Mme Nadine Brière

-Informe les citoyens que la patinoire du Lac rond n’est pas encore ouverte
-Invite les citoyens à une assemblée publique de consultation concernant le plan de gestion des matières résiduelles de la MRC

M. Roch Bédard

-Invite les citoyens à l’exposition «Ma ville et mon milieu de vie» et à la projection du film de Fabien Dupuis, le 23 janvier prochain.

M. Pierre Morabito

-Rencontre saisonnière avec les citoyens du district # 6. Les rencontres ne se tiendront pas en 2016 car il démissionnera le 11 février 2016.
-Élection à la mairie et district # 6 à la même date.
-Remerciements aux citoyens du district #6, à ses collègues, aux employés de la ville et à Monsieur Réjean Charbonneau.

PÉRIODE DE QUESTIONS

M. Philippe Quenneville

- Demande à ce que les annexes des règlements soient disponibles sur le site Web de la ville.

RÉSOLUTION NO. 2016-024

Levée de la séance

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Nadine Brière

ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ

QUE la séance soit levée à 8h37.

(s) John Butler

M. John Butler, maire suppléant

(s) Simon Filiatreault

Me Simon Filiatreault,
Greffier et directeur des services juridiques

Procès-verbal de la séance extraordinaire tenue publiquement le 10 février 2016 à 19h, dans la salle des délibérations du conseil municipal, située au 1386, rue Dumouchel, Sainte-Adèle, Province de Québec, à laquelle étaient présents:

Monsieur le maire suppléant John Butler

Madame et Messieurs les conseillers

Roch Bédard	District 2
Lise Gendron	District 3
Pierre Morabito	District 6

Tous membres du conseil et formant le quorum.

Madame la conseillère Nadine Brière ainsi que Monsieur le conseiller Robert Lagacé étaient absents pour toute la durée de la séance.

Sont également présents le directeur général et le greffier.

Monsieur le maire suppléant John Butler déclare la séance ouverte à 19h00 et explique la nécessité de la séance extraordinaire.

RÉSOLUTION NO. 2016-025

Adoption de l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 10 février 2016

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Lise Gendron

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil adopte l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 10 février 2016.

DE retirer les sujets suivants des rubriques :

« Administration » :

- 2.3) Participation des membres du conseil à des activités diverses
- 2.4) Participation des membres du conseil – Autorisation de dépenses – Assises annuelles de l'UMQ – 11 au 13 mai 2016

« Services techniques » :

- 6.3) Projet de prolongement de rues et d'aqueduc – Montée Séraphin – Jean-François Côtes – Autorisation au MDDELCC

« Urbanisme » :

- 7.5) Attribution d'un nom de rue privée

« Règlements »

- 11.3) Règlement SQ-03-2012-03 décrétant de nouvelles dispositions et amendant le règlement SQ-03-2012 concernant la circulation et le stationnement sur le territoire de la Ville de Sainte-Adèle – ADOPTION

DE modifier le titre du sujet suivant de la rubrique « Avis de motion » :

- 9.1) Futur règlement 1202-1 amendant le règlement 1202 relatif à l'utilisation des pesticides et des engrais

RÉSOLUTION NO. 2016-026

Reconduction de la division du territoire de la Ville de Sainte-Adèle en districts électoraux

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Adèle procède à la division de son territoire en districts électoraux tous les quatre ans;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Adèle respecte les articles 9, 11 et 12 ou, selon le cas 12.0.1 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (L.R.Q. c. E-2.2);

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Adèle procède à une demande de reconduction de la même division avant le 15 mars de l'année civile qui précède celle où doit avoir lieu l'élection générale;

ATTENDU QUE sa demande de reconduction est accompagnée du document prévu à l'article 12.1 et que ce document indique également le nombre d'électeurs de chacun des districts électoraux en vigueur;

ATTENDU QUE la Commission de la représentation électorale transmettra à la Ville de Sainte-Adèle une copie certifiée conforme de la décision qui confirme ou non que la Ville de Sainte-Adèle remplit les conditions pour reconduire la même division;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Pierre Morabito

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE: Mme Lise Gendron

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Ville de Sainte-Adèle demande à la Commission de la représentation électorale de lui confirmer qu'elle remplit bien les conditions requises pour procéder à la reconduction de la division du territoire de la Ville de Sainte-Adèle en districts électoraux.

RÉSOLUTION NO. 2016-027

Appropriation des sommes requises pour la tenue du scrutin

ATTENDU les dispositions du rapport du président d'élection de la Ville de Sainte-Adèle, daté du 15 janvier 2016, concernant l'appropriation des sommes requises pour la tenue du scrutin municipal rendu nécessaire pour combler le poste de maire et ce, suite à la démission de son titulaire, Monsieur Réjean Charbonneau, le 13 janvier 2016.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Roch Bédard

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE: Mme Lise Gendron

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil entérine les dispositions du rapport susdit et octroie pour ce faire une somme de 125 000\$ à même l'excédent de fonctionnement non réservé au 31 décembre 2015.

RÉSOLUTION NO. 2016-028

Recommandation de paiement – Atelier Idea – Honoraires supplémentaires – Aménagement du parc Claude-Henri-Grignon

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE: Mme Lise Gendron

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. Roch Bédard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à acquitter les honoraires supplémentaires au montant de 5 000\$ plus taxes, en lien avec les factures 15043611 et 16011112, à la compagnie *Atelier IDEA* relativement à l'aménagement du parc Claude-Henri-Grignon.

RÉSOLUTION NO. 2016-029

Autorisation de signature – Renouvellement de l’entente relative à la propriété des amendes découlant de la poursuite de certaines infractions criminelles devant la cour municipale commune de la Ville de Sainte-Adèle

ATTENDU QUE le ministre, le DPCP et la Ville ont convenu de tenir un projet pilote d'une durée de deux ans par lequel la cour municipale commune de la Ville de Sainte-Adèle et la Sûreté du Québec ont accepté de collaborer pour traiter certaines infractions criminelles sommaires et que ce projet a fait l'objet d'une entente formelle entre les parties susmentionnées approuvée par le décret 487-2014 du 3 juin 2014 ;

ATTENDU QUE ce projet pilote s'est avéré concluant pour les parties à l'entente;

ATTENDU QUE l'article 7.2 de l'entente prescrit qu'à son échéance, les parties pourront renouveler celle-ci aux mêmes conditions ou pour tout autre terme dont elles pourraient convenir;

ATTENDU QUE l'entente en cours prendra fin le 29 juin 2016 et que les parties souhaitent renouveler celle-ci pour un terme de dix ans;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Pierre Morabito

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE: Mme Lise Gendron

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE RENOUVELER l'entente entre le ministre, le DPCP et la Ville pour le traitement de certaines infractions sommaire à la cour municipale commune de la Ville de Sainte-Adèle;

D'AUTORISER le maire suppléant à signer l'« Addendum à l'entente relative à la propriété des amendes découlant de la poursuite de certaines infractions criminelles devant la cour municipale commune de la Ville de Sainte-Adèle ».

RÉSOLUTION NO. 2016-030

Autorisation au Garde-Manger des Pays-d'en-Haut – Barrage routier le 10 décembre 2016 – Guignolée 2016

ATTENDU la requête formulée le 2 février 2016 par madame Manon Legris, adjointe du Garde-Manger des Pays-d'en-Haut, relativement à la tenue d'un barrage routier, afin de récolter des sommes d'argent visant à soutenir cet organisme ;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Lise Gendron

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil autorise la tenue d'un barrage routier le 10 décembre 2016, à l'intersection de la rue de la Forge et du boulevard de Sainte-Adèle, dans le cadre de la Guignolée 2016, organisée par l'organisme Garde-Manger des Pays-d'en-Haut.

RÉSOLUTION NO. 2016-031

Emprunt temporaire – Règlement 1226

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre Morabito

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE monsieur le maire et la trésorière soient autorisés à signer tout document requis pour effectuer, auprès de l'institution financière offrant les meilleures conditions parmi les institutions financières situées sur le territoire de la Ville, et au moins une institution située à l'extérieur du territoire, l'emprunt temporaire requis pour le financement des dépenses des règlements d'emprunt suivants :

RÈGLEMENT NUMÉRO 1226

Règlement décrétant un emprunt afin de financer une partie de la subvention du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire accordée dans le cadre du *Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2014-2018* pour une somme de 2 081 978 \$, incluant tous les frais de financements et pour autoriser une dépense ne devant pas excéder 2 081 978 \$; Montant autorisé : 2 081 978 \$

Le tout à un taux n'excédant pas le taux maximum autorisé par la *Loi sur les dettes et emprunts municipaux et scolaires* (L.R.Q. 1977 CD-7), tel prêt étant remboursable à même le produit de la vente des obligations ou des billets à terme à être émis en vertu dudit règlement ;

QUE la trésorière soit autorisée, le cas échéant, à utiliser les liquidités internes, si disponibles, pour diminuer le recours aux emprunts temporaires.

RÉSOLUTION NO. 2016-032

Embauche – Adjointe de direction – Mairie, direction générale et communications

ATTENDU le rapport rédigé le 3 février 2016 par monsieur Pierre Dionne, directeur général, relativement à l'embauche de madame Anouk Deveault à titre d'adjointe de direction, mairie, direction générale et communications;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Lise Gendron

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre Morabito

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil engage, à partir du 14 mars 2016, madame Anouk Deveault à titre d'adjointe de direction, mairie, direction générale et communications, selon le salaire et autres conditions indiqués au rapport;

QUE celle-ci soit assujettie à la politique en vigueur concernant les conditions de travail des employés cadres de la ville de Sainte-Adèle.

RÉSOLUTION NO. 2016-033

Achat regroupé d'abat-poussière de l'UMQ

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Adèle a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de préparer, en son nom et au nom de plusieurs autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres pour un achat regroupé de produits utilisés comme abat-poussière;

ATTENDU QUE la proposition de l'UMQ est renouvelée annuellement sur une base volontaire;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Adèle désire participer à cet achat regroupé pour se procurer le chlorure de calcium solide en flocons et/ou le chlorure en solution liquide dans les quantités nécessaires pour ses activités;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Roch Bédard

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. Pierre Morabito

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Ville de Sainte-Adèle confie, à l'UMQ, le mandat de préparer, sur une base annuelle, en son nom et celui des autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres visant à adjudger un contrat d'achat regroupé de différents produits utilisés comme abat-poussière (chlorure de calcium solide en flocons et/ou chlorure en solution liquide) nécessaires aux activités de la Municipalité;

QUE la Ville de Sainte-Adèle confie, à l'UMQ, la responsabilité de l'analyse des soumissions déposées. De ce fait, la Ville de Sainte-Adèle accepte que le produit livré sera déterminé suite à l'analyse comparative des produits définie au document d'appel d'offres;

QUE si l'UMQ adjudge un contrat, la Municipalité s'engage à respecter les termes de ce contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjudgé;

QUE pour permettre à l'UMQ de préparer son document d'appel d'offres, la Ville de Sainte-Adèle s'engage à fournir à l'UMQ les types et quantités de produits dont elle aura besoin en remplissant la ou les fiches techniques d'inscription requises que lui transmettra l'UMQ et en retournant ce document à la date fixée;

QUE la Ville de Sainte-Adèle reconnaît que l'UMQ recevra, directement de l'adjudicataire, à titre de frais de gestion, un pourcentage du montant facturé avant taxes à chacun des participants; ledit taux est fixé annuellement et précisé dans le document d'appel d'offres;

QU'UNE copie de la présente résolution soit transmise à l'Union des municipalités du Québec.

RÉSOLUTION NO. 2016-034

Adjudication – Traçage de marques sur la chaussée – 2016-2018 – (SP-2015-045)

ATTENDU la demande de soumissions effectuée concernant les travaux de traçage de marques sur la chaussée pour les années 2016 à 2018 dont l'ouverture des soumissions s'est tenue le 8 février dernier;

ATTENDU QUE le résultat de l'ouverture est le suivant :

Noms des soumissionnaires	Montants soumis/ 2016, 2017 et 2018
Lignes Maska (9254-8783 Québec inc.	108 891,81\$
Les Signalisations R.C. inc.	129 413,85\$
Lignco Sigma inc.	199 706,29\$

ATTENDU la recommandation de monsieur Patric Lacasse, directeur du Service des travaux publics, datée du 8 février 2016 ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Roch Bédard

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. Pierre Morabito

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accepter la plus basse soumission conforme présentée par la compagnie Lignes Maska (9254-8783 Québec inc.), 13, rue Industrielle, Sainte-Cécile-de-Milton, Québec, J0E 2C0;

D'accorder le contrat pour des travaux de traçage de marques sur la chaussée pour les années de 2016 à 2018, à ladite compagnie pour un montant maximal de 108 891,81\$, taxes incluses, le tout conformément aux documents de la soumission présentée et ouverte le 8 février 2016;

D'autoriser le Service de la trésorerie à acquitter ladite somme à la compagnie Lignes Maska (9254-8783 Québec inc.) à même les disponibilités budgétaires, le tout sous réserve de la transmission audit service des quittances requises.

RÉSOLUTION NO. 2016-035

Adjudication – Tonte de gazon et services de nettoyage des parcs et espaces verts – (SP-2016-001)

ATTENDU la demande de soumissions effectuée concernant les travaux de tonte de gazon et services de nettoyage des parcs et espaces verts dont l'ouverture des soumissions s'est tenue le 4 février dernier;

ATTENDU QUE le résultat de l'ouverture est le suivant :

Noms des soumissionnaires	Montants soumis / Contrat 3 ans
9213-0871 Québec inc. (FAS LeeLing Paysagement)	70 123,25\$
Les Embellissements Monaco inc.	146 938,05\$
Les Entreprises Roy	212 128,88\$

ATTENDU la recommandation de monsieur Patric Lacasse, directeur du Service des travaux publics, datée du 5 février 2016 ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Roch Bédard

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. Pierre Morabito

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accepter la plus basse soumission conforme présentée par la compagnie 9213-0871 Québec inc. (FAS LeeLing Paysagement), 780, chemin Fresnière, Saint-Eustache, Québec, J7R 0E6;

D'accorder le contrat pour des travaux de tonte de gazon et services de nettoyage des parcs et espaces verts, à ladite compagnie pour un montant total pour un contrat de trois (3) ans de 70 123,25\$, taxes incluses, le tout conformément aux documents de la soumission présentée et ouverte le 4 février 2016;

D'autoriser le Service de la trésorerie à acquitter ladite somme à la compagnie 9213-0871 Québec inc. (FAS LeeLing Paysagement) à même les disponibilités budgétaires, le tout sous réserve de la transmission audit service des quittances requises.

RÉSOLUTION NO. 2016-036

Adjudication – Fourniture de pierre concassée et/ou asphalte recyclé et/ou dépôt de béton et asphalte – (SP-2016-002)

ATTENDU la demande de soumissions effectuée concernant la fourniture de pierre concassée et/ou asphalte recyclé et/ou dépôt de béton et asphalte dont l'ouverture des soumissions s'est tenue le 4 février dernier;

ATTENDU QUE le résultat de l'ouverture est le suivant :

Noms des soumissionnaires	Montants soumis 2016-2017	Montants soumis 2017-2018	Montants soumis 2018-2019
Lafarge Canada inc.	210 613,50\$	211 259,66\$	212 900,36\$
Carrières Uni-Jac inc.	254 324,70\$	264 672,45\$	275 020,20\$
BauVal inc.	258 989,24\$	262 848,95\$	266 708,66\$

ATTENDU la recommandation de monsieur Patric Lacasse, directeur du Service des travaux publics, datée du 5 février 2016 ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Roch Bédard

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. Pierre Morabito

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accepter la plus basse soumission conforme présentée par la compagnie Lafarge Canada inc., 1250, chemin Notre-Dame, Sainte-Adèle, Québec, J8B 1S6;

D'accorder le contrat pour la fourniture de pierre concassée et/ou asphalte recyclé et/ou dépôt de béton et asphalte, à ladite compagnie pour un montant de 210 613,50\$, taxes incluses pour 2016-2017, 211 259,66\$ taxes incluses pour 2017-2018 et 212 900,36\$ taxes incluses pour 2018-2019, le tout conformément aux documents de la soumission présentée et ouverte le 4 février 2016;

D'autoriser le Service de la trésorerie à acquitter ladite somme à la compagnie Lafarge Canada inc. à même les disponibilités budgétaires, le tout sous réserve de la transmission audit service des quittances requises;

QU'un montant de 53 310\$ soit approprié du fonds réservé pour la réfection des rues pour financer une partie de ces achats.

RÉSOLUTION NO. 2016-037

Adjudication – Travaux de réfection mineure de pavage – 2016 – (SP-2016-003)

ATTENDU la demande de soumissions effectuée concernant les travaux de réfection mineure de pavage pour l'année 2016 dont l'ouverture des soumissions s'est tenue le 4 février dernier;

ATTENDU QUE le résultat de l'ouverture est le suivant :

Noms des soumissionnaires	Montants soumis
Pavage Ste-Adèle Ltée	336 639,33\$
Asphaltage Constructions ANOR (1992) inc.	340 900,88\$
Pavage Jérômien inc.	351 938,46\$
Asphalte Bélanger inc.	366 827,74\$
G. Lavoie & Fils	377 865,34\$
Uniroc Construction inc.	379 554,32\$
Pavage des Moulins inc.	389 880,23\$

ATTENDU la recommandation de monsieur Patric Lacasse, directeur du Service des travaux publics, datée du 4 février 2016 ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Roch Bédard

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. Pierre Morabito

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accepter la plus basse soumission conforme présentée par la compagnie Pavage Ste-Adèle Ltée, 3294, avenue des Perdrix, Val-Morin, Québec, J0T 2R0 ;

D'accorder le contrat pour les travaux de réfection mineure de pavage pour l'année 2016, à ladite compagnie pour un montant de 336 639,33\$, taxes incluses, le tout conformément aux documents de la soumission présentée et ouverte le 4 février 2016;

D'autoriser le Service de la trésorerie à acquitter ladite somme à la compagnie Pavage Ste-Adèle Ltée à même les disponibilités budgétaires, le tout sous réserve de la transmission audit service des quittances requises;

QU'un montant de 116 000\$ soit approprié du fonds réservé pour la réfection des rues pour financer une partie de ces achats.

RÉSOLUTION NO. 2016-038

Autorisation de signature – Demande d'aide financière – Programme Fonds des petites collectivités

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Adèle désire présenter une demande d'aide financière au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire pour le projet de réhabilitation des infrastructures souterraines du secteur Habitat (partie de la rue Vallée-du-Golf, les rues des Plaines, des Champs, des Bosquets et des Rochers) ;

ATTENDU QUE des subventions sont octroyées par le ministère des Affaires Municipales et de l'Occupation du Territoire (MAMOT) dans le cadre du Programme Fonds des petites collectivités-Renouvellement de conduites, sous-volet 1.1;

ATTENDU QUE ces travaux respectent les critères d'admissibilité prévus dans le Guide sur le Programme d'infrastructures Québec-Municipalités ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Lise Gendron

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil mandate le chef de division génie du Service des travaux publics, afin de déposer au nom de la Ville de Sainte-Adèle, une demande de subvention dans le cadre du Programme Fonds des petites collectivités-Renouvellement de conduites, sous-volet 1.1 pour les travaux de réfection pour la réhabilitation des infrastructures souterraines du secteur Habitat (partie de la rue Vallée-du-Golf, les rues des Plaines, des Champs, des Bosquets et des Rochers);

QUE celui-ci soit également autorisé à signer tout document requis pour ce faire, pour et au nom de la Ville de Sainte-Adèle;

QUE la Ville s'engage à réaliser un seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28\$ par habitant par année de réalisation de travaux;

QUE la Ville s'engage à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitations continus du projet;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution.

RÉSOLUTION NO. 2016-039

Projet de prolongement de rues et d'aqueduc – Boulevard Radieux – Maps Immobilier inc. – Autorisation au MDDELCC

ATTENDU le rapport de madame Louise Yale, chargée de projets de la division génie, daté du 2 février 2016, relativement à une demande de certificat d'autorisation auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les Changements Climatiques pour le prolongement des infrastructures d'aqueduc pour les secteurs «E» et «F» du boulevard Radieux;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Lise Gendron

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Ville ne s'objecte pas au projet de développement proposé par les promoteurs, pour les secteurs « E » et « F » du projet sous condition de la délivrance du certificat du MDDELCC;

QUE le consultant mandaté par le promoteur, M. Eric Perreault, ingénieur de la firme *Les Consultants SM Inc*, soit autorisé à présenter son projet au MDDELCC;

QUE le greffier pourra émettre une attestation municipale pour la conformité des plans à soumettre au MDDELCC.

RÉSOLUTION NO. 2016-040

Recommandations de paiement – Divers travaux municipaux

ATTENDU les différentes recommandations de paiement relativement à divers travaux municipaux;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Roch Bédard**

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : **Mme Lise Gendron**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE procéder au paiement du décompte # 5 pour les travaux de relocalisation du réservoir et surpresseur Mont-Gabriel, soit un montant de 286 325,98\$, taxes incluses (SP-2015-010), à l'entreprise *Socomec Industriel inc.*, et que ce paiement soit effectué à même le règlement d'emprunt 1212;

DE procéder au paiement du décompte # 1 pour des travaux de mise à niveau des systèmes d'automatisation et télémétrie des ouvrages d'eau potable, soit un montant de 119 700,19\$, taxes incluses (SP-2015-019), à l'entreprise *Automation R.L. inc.*, et que ce paiement soit effectué à même le règlement d'emprunt 1211;

DE procéder au paiement du décompte # 2 pour la fourniture de compteurs d'eau et la surveillance de la campagne d'installation des compteurs d'eau, soit un montant de 75 178,29\$, taxes incluses (SP-2015-016), à l'entreprise *Compteurs d'eau du Québec* et que ce paiement soit effectué à même le règlement d'emprunt 1186;

QUE tous les paiements précités soient effectués sous réserve de la transmission au Service de la trésorerie, des quittances requises.

RÉSOLUTION NO. 2016-041

Décisions du conseil – Demandes de PIIA

ATTENDU les recommandations formulées par le comité consultatif d'urbanisme lors de la réunion du 2 février 2016 ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Roch Bédard**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Pierre Morabito**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil ACCEPTE les dispositions des résolutions ci-après indiquées en regard des dossiers suivants concernant la procédure requise par le règlement numéro 1200-2012-P.I.I.A.

Résolution C.C.U. 2016-007

Lot 3 889 227 (boulevard de Sainte-Adèle)
Fiducie Familiale Sofimel
- **Construction**

Résolution C.C.U. 2016-008

405, chemin Pierre-Péladeau
Lise Beauchamp
- **Rénovation**

Résolution C.C.U. 2016-009

1001, rue Valiquette
Pierre Jodoin (L'Esker Café-Resto)
- **Enseigne**

Résolution C.C.U. 2016-010

Lot 2 232 406 (rue des Perdreaux)
Alexandre Robert et Chloé Asselin-Merineau
- **Construction**

Résolution C.C.U. 2016-011

Lot 5 662 794 (boulevard de Sainte-Adèle)
Michael J. Vaillancourt
- **Construction**

Résolution C.C.U. 2016-012

1600 et 1604, chemin Pierre-Péladeau
9022-6812 Québec inc.

- **Agrandissement**

RÉSOLUTION NO. 2016-042

Demandes de dérogations mineures - Décision ultérieure

Résolution du CCU – 2016-013

ATTENDU la demande formulée relativement à l'immeuble situé au **1101, rue Grignon**, afin de réduire la marge arrière donnant sur le lot 2 231 319 du Cadastre du Québec de 7 mètres à 4,94 mètres et réduire la marge arrière donnant sur le lot 2 231 322 du Cadastre du Québec de 7 mètres à 6,55 mètres, telles que montrées au plan accompagnant le certificat de localisation préparé l'arpenteur-géomètre Robert Lessard, 8632 de ses minutes et daté du 19 janvier 2016 et ce, afin de régulariser l'implantation du bâtiment existant sis au 1101, rue Grignon.

Résolution du CCU – 2016-014

ATTENDU la demande formulée relativement à l'immeuble situé au **1500, rue Montclair**, afin de réduire pour la résidence située au 1500, rue Montclair, la marge avant vers la rue du Skieur de 7 mètres à 4,77 mètres et de permettre l'empiètement de la galerie située sur la façade ouest de la résidence de 5,96 mètres à l'intérieur de la rive, tels que montrés au plan accompagnant le certificat de localisation préparé par l'arpenteur-géomètre Philippe Bélanger, 1322 de ses minutes et daté du 12 novembre 2015;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre Morabito

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil fixe à la séance ordinaire du conseil municipal du 21 mars 2016 à 20h sa décision concernant les demandes de dérogations mineures formulées pour ces immeubles.

RÉSOLUTION NO. 2016-043

Second projet de résolution – Demande en vertu du règlement 1000-2008-PPC – 279, boulevard de Sainte-Adèle – ADOPTION

ATTENDU QUE le premier projet de résolution (numéro 2016-018) en lien avec le projet particulier a été adopté à la séance ordinaire du conseil municipal du 18 janvier 2016 ;

ATTENDU la résolution CCU 2016-006 du comité consultatif d'urbanisme datée du 6 janvier 2016, tel qu'annexée à la présente concernant la demande de modification règlementaire faite en vertu du règlement 1000-2008-PPC pour la propriété sise au 279, boulevard de Sainte-Adèle ;

ATTENDU QUE le projet vise à permettre l'usage de commerce artériel lourd « Transport par véhicule moteur (C07 -07-01) » et ce, à certaines conditions;

ATTENDU QUE le projet est conforme au règlement 1000-2008-PPC concernant les projets particuliers de construction de modification ou d'occupation d'un immeuble ;

ATTENDU QUE le règlement de zonage 1200-2012-Z inclut une disposition règlementaire qui empêcherait sa réalisation, notamment pour le type d'usage commercial projeté ;

ATTENDU QUE le projet a fait l'objet d'une recommandation positive et unanime du comité consultatif d'urbanisme ;

ATTENDU QU'une assemblée publique de consultation s'est tenue mercredi le 3 février 2016 à 19 h ;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Lise Gendron

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil adopte le second projet de résolution du projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble numéro 1000-2008-PPC, et prévu au 279, boulevard de Sainte-Adèle sur le lot 3 888 740 cadastre du Québec, afin de permettre spécifiquement pour cet immeuble l'usage de commerce artériel lourd « Transport par véhicule moteur (C07-07-01) » et ce, avec les conditions suivantes :

1. Le nombre maximal de véhicules de transport moteur, incluant toute remorque, pouvant être stationnés ou entreposés sur le site est limité à deux (2);
2. La longueur et la hauteur maximales autorisées desdits véhicules de transport moteur, incluant toute remorque, stationnés ou entreposés sur le site, sont respectivement de 11 mètres et 4 mètres;
3. Lesdits véhicules de transport moteur, incluant toute remorque, devront être stationnés ou entreposés à l'intérieur de l'aire d'entreposage montrée à l'extrait annoté du certificat de localisation de l'arpenteur-géomètre Louis-Paul Beaudry, en date du 12 janvier 2010, minute 14023, lequel est joint à la demande déposée par le requérant le 14 décembre 2015;
4. L'aménagement d'une clôture opaque d'une hauteur de 2 mètres ceinturant l'aire d'entreposage des véhicules de transport n'est pas requis.

RÉSOLUTION NO. 2016-044

Premier projet de résolution – Demande en vertu du règlement 1000-2008-PPC – 244, boulevard de Sainte-Adèle

ATTENDU QU'une demande de projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'immeuble (PPCMOI) visant à permettre, pour l'immeuble situé au 244, boulevard de Sainte-Adèle, l'usage de commerce artériel lourd, l'usage commercial artériel lourd " service de déneigement (C07-06-01) ", avec entreposage extérieur de quatre (4) tracteurs de déneigement résidentiel et d'une camionnette;

ATTENDU QUE le règlement de zonage inclut des dispositions réglementaires qui empêcheraient sa réalisation, notamment en ce qui a trait aux usages permis à l'intérieur de la zone commerciale C0-003;

ATTENDU QU'hormis les dispositions réglementaires visées par ce PPCMOI le projet est conforme aux autres dispositions du Règlement de zonage 1200-20012-Z;

ATTENDU QUE ce projet est conforme aux objectifs du plan d'urbanisme en vigueur et ne déroge au Règlement de zonage numéro 1200-2012-Z qu'à l'égard des aspects soumis aux processus d'approbation du présent projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble;

ATTENDU QUE ce projet est conforme aux critères d'évaluation applicables prévus au Règlement relatif aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble numéro 1 000-2008-PPC;

ATTENDU QUE le nombre de véhicules reliés à l'entreprise serait limité à quatre (4) tracteurs pour fins de déneigement résidentiel et d'une camionnette;

ATTENDU QU'hormis lesdits véhicules, aucun matériel ou autre équipement ne serait entreposé sur le site;

ATTENDU QUE dans le cadre de l'approbation du projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'immeuble (PPCMOI), le Conseil municipal peut prévoir des conditions dans le cadre de la réalisation du projet;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Lise Gendron

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'APPROUVER le projet présenté en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble numéro 1000-2008-PPC, et prévu au 244, boulevard de Sainte-Adèle – lot 3 888 156 Cadastre du Québec, afin de permettre spécifiquement pour cet immeuble l'usage de commerce artériel lourd " Service de déneigement et de paysagement (C07-06-01), et ce, avec les conditions suivantes :

1. Le nombre maximal de véhicules reliés à l'entreprise, incluant toute remorque, pouvant être stationnés ou entreposés sur le site est limité à quatre (4) tracteurs de ferme munis de pneus et une (1) camionnette;
2. La largeur hors-tout maximale des tracteurs, incluant les équipements rattachés (lame, souffleuse, pousse-neige, etc.) doit être inférieure à 2,6 mètres;
3. Les tracteurs, incluant toute remorque et les équipements rattachés aux tracteurs, ne peuvent être stationnés ou entreposés en cour avant;
4. À l'exception des véhicules et équipements précités, aucun entreposage extérieur de matériel (terre, pierre, bois, etc.) ou d'équipements n'est permis sur site;
5. Une haie de conifères opaque d'une hauteur minimale de 2 mètres, de façon notamment à dissimuler de la rue les tracteurs stationnés ou entreposés sur le site, devra être maintenue en place le long du chemin des Ancêtres, à la limite de l'espace de stationnement adjacent à ce chemin.

Le tout, applicable à la propriété située au 244, boulevard de Sainte-Adèle, sur le lot numéro 3 888 156 au cadastre officiel du Québec, dans la zone commerciale CO-003 du règlement de zonage en vigueur.

De fixer au 16 mars 2016, conformément à l'article 125 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, l'assemblée publique de consultation sur ce premier projet de résolution, laquelle se tiendra à la salle du conseil de l'hôtel de ville à compter de 19h.

RÉSOLUTION NO. 2016-045

Demande d'aide financière – Appel de projets en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes – Désignation d'un mandataire

ATTENDU le rapport de monsieur Christian Nadeau, directeur du Service des loisirs, daté du 2 février 2016, relativement à la signature d'un document à être transmis au ministère de la Culture et des Communications concernant une demande d'aide financière dans le cadre de l'appel de projets en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Lise Gendron

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE présenter une demande d'aide financière au ministère de la Culture et des Communications dans le cadre de l'Appel de projets en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes;

De désigner madame Mijanou Dubuc, responsable de la bibliothèque à titre de mandataire de la Ville de Sainte-Adèle et de l'autoriser à signer tout document en lien avec cette demande d'aide financière.

RÉSOLUTION NO. 2016-046

Autorisation de signature – Ententes avec la Chambre de commerce de Sainte-Adèle – Reconduction de l'entente pour la gestion du parc Doncaster et nouvelle entente relative à la Place des citoyens

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Lise Gendron

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accepter les termes de l'entente à intervenir entre la Ville de Sainte-Adèle et la Chambre de commerce de Sainte-Adèle relativement à la gestion du parc de la Rivière Doncaster, et ce, pour la période du 1^{er} novembre 2015 au 31 décembre 2018;

D'autoriser le maire suppléant et le greffier et directeur des Services juridiques à signer ladite entente;

D'accepter les termes du protocole d'entente à intervenir entre la Ville de Sainte-Adèle et la Chambre de commerce de Sainte-Adèle relativement à la Place des citoyens et ce, pour la période du 1^{er} mars au 31 décembre 2016, avec possibilité de reconduction;

D'autoriser monsieur Pierre Dionne, directeur général à signer ledit protocole d'entente;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution.

RÉSOLUTION NO. 2016-047

Aide financière – Événement Festival de la caricature: 1001 Visages

ATTENDU le rapport transmis le 2 février 2016 par madame Caroline Nielly, coordonnatrice arts, culture et patrimoine du Service des loisirs, relativement à une aide financière aux organisateurs du Festival de la caricature 1001 Visages

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Lise Gendron

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil autorise la tenue de l'événement «Festival de la caricature 1001 Visages» qui se tiendra les 5 et 6 novembre 2016 à la Place des citoyens et autorise l'octroi d'une aide financière aux organisateurs du Festival pour un montant de 3 000\$;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution.

RÉSOLUTION NO. 2016-048

Aide financière – Association des auteurs des Laurentides (AAL) – Histoires d'été

ATTENDU le rapport transmis le 2 février 2016 par madame Caroline Nielly, coordonnatrice arts, culture et patrimoine du Service des loisirs, relativement à une aide financière à l'Association des auteurs des Laurentides (AAL) pour l'activité *Histoires d'été*;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Lise Gendron

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil autorise l'activité *Histoires d'été* à être réalisée dans les camps de jour à l'été 2016 et autorise l'octroi d'une aide financière à l'Association des auteurs des Laurentides (AAL) pour un montant de 1 150\$;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution.

RÉSOLUTION NO. 2016-049

Aide financière – Événement bénéfique *Ma différence en couleurs*

ATTENDU le rapport transmis le 2 février 2016 par madame Caroline Nielly, coordonnatrice arts, culture et patrimoine du Service des loisirs, relativement à une aide financière à l'Échelon des Pays-d'en-Haut pour l'événement bénéfique *Ma différence en couleurs*;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Lise Gendron

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil autorise l'événement bénéfique *Ma différence en couleurs* qui a débuté avec un lancement et une conférence de presse le 4 février 2016, où les œuvres seront exposées du 4 au 18 février 2016 à la Place des citoyens et qui se clôturera le 18 février 2016 sous forme d'encan silencieux et crié;

QUE le conseil autorise l'octroi d'une aide financière à l'*Échelon des Pays-d'en-Haut* au montant de 3 000\$;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution.

RÉSOLUTION NO. 2016-050

Projet d'aménagement à l'ancienne gare Mont-Rolland – Réponse à la MRC

ATTENDU la correspondance de la MRC des Pays-d'en-Haut datée du 27 janvier 2016, relativement au projet d'aménagement à l'ancienne gare de Mont-Rolland;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Lise Gendron

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil autorise le Service de la trésorerie à verser à la MRC des Pays-d'en-Haut la somme de 20 000\$ pour les travaux de la phase 1 qui ont eu lieu en 2015;

QUE le conseil donne son accord à la MRC des Pays-d'en-Haut pour la phase 2 du projet;

QUE le conseil autorise la MRC des Pays-d'en-Haut pour que sa part évaluée à 40% de la phase 2 du projet soit intégrée dans un futur règlement d'emprunt à être adopté par la MRC des Pays-d'en-Haut.

RÉSOLUTION NO. 2016-051
AVIS DE MOTION

Je, Pierre Morabito, conseiller municipal, donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera présenté le futur règlement numéro 1202-1 amendant le règlement 1202 relatif à l'utilisation des pesticides et des engrais.

RÉSOLUTION NO. 2016-052
AVIS DE MOTION

Je, Lise Gendron, conseillère municipale, donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera présenté le futur règlement numéro 1229 pour les travaux de réfection des conduites d'égout sanitaire, d'aqueduc et de chaussée du domaine Habitat, les honoraires de surveillance des travaux, les frais de laboratoire, d'arpentage et d'inspections télévisées, incluant tous les frais inhérents, les taxes et les imprévus.

RÉSOLUTION NO. 2016-053
AVIS DE MOTION

Je, Roch Bédard, conseiller municipal, donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera présenté le futur règlement numéro 1230 pour étude et adoption afin de décréter des travaux de pose de béton bitumineux sur diverses rues, profilage et/ou nettoyage de fossés, nettoyage de ponceaux, recharge granulaire, ajustement et remplacement de têtes de services d'aqueduc et d'égout, chargement et nivellement des accotements et tous autres travaux nécessaires, pour les fins du présent règlement, incluant le paiement des honoraires professionnels, la confection de plans et devis, la surveillance des travaux et tous autres frais inhérents, et pour emprunter les sommes nécessaires pour ce faire, incluant les frais, les imprévus et les taxes (PRR-2016).

RÉSOLUTION NO. 2016-054
AVIS DE MOTION

Je, Pierre Morabito, conseiller municipal, donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera présenté le futur règlement numéro 1231 pour les travaux de réfection des conduites d'aqueduc, d'égout sanitaire et pluvial et la chaussée de la rue Dubé, les honoraires de surveillance des travaux, les frais de laboratoire et d'arpentage si requis et tous les frais inhérents.

RÉSOLUTION NO. 2016-055

Second projet de règlement 1200-2012-Z-14, amendant le règlement de zonage numéro 1200-2012-Z « Dispositions relatives aux bâtiments accessoires »

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre Morabito

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Lise Gendron

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le second projet de règlement 1200-2012-Z-14, amendant le règlement de zonage numéro 1200-2012-Z afin de modifier la superficie maximale autorisée pour certains bâtiments accessoires (pavillon, kiosque et gloriette) et le nombre maximal de remise autorisée pour les emplacements résidentiels de 5 000 mètres carrés et plus, soit adopté.

RÉSOLUTION NO. 2016-056

Règlement 1228 – Conception d'études, de plans et de devis visant la réfection et le prolongement de conduites d'égout pluvial et d'infrastructure de drainage dans le secteur desservi par l'usine de traitement des eaux usées Mont-Rolland – ADOPTION

ATTENDU QU'une copie du règlement a été remise aux membres du conseil municipal deux (2) jours juridiques avant la présente séance;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu ledit règlement et renoncent à sa lecture, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Roch Bédard**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Pierre Morabito**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le règlement 1228, pour la conception d'études, de plans et de devis visant la réfection et le prolongement de conduites d'égout pluvial et d'infrastructure de drainage dans le secteur desservi par l'usine de traitement des eaux usées Mont-Rolland, soit adopté.

Le Conseil prend acte des rapports suivants :

Dépenses effectuées en vertu du *Règlement 1203*

- Incompressibles – Fonds d'administration – 178 378,41\$ pour la période du 16 au 22 janvier 2016.
- Incompressibles – Fonds d'administration – 952 080,62\$ pour la période du 23 au 29 janvier 2016.
- Incompressibles – Fonds d'administration – 395 112,54\$ pour la période du 30 janvier au 5 février 2016.
- Liste des comptes à payer au montant de 569 091,27\$ pour le mois de décembre 2015.

Dépôt délégation de pouvoir – Règlement 1203 – Embauche employés temporaires

COMMUNICATION DU MAIRE SUPPLÉANT AU PUBLIC

Aucun point

COMMUNICATIONS DE LA CONSEILLÈRE ET CONSEILLERS AU PUBLIC

Mme Lise Gendron

-Déclare sa candidature à la mairie – démission en date du 12 février 2016

PÉRIODE DE QUESTIONS

M. Gilles Bellerose

- Le contrat inclut-il certains marquages spéciaux?
- Demande s'il y aura des élections aux postes de conseillers

M. René Bauset

- Demande s'il est possible de faire des trottoirs sur les rues Émile-Cochand et Henri-Dunant.
- Demande des explications sur le point 8.1 relativement à l'aide financière dans le cadre de l'appel de projets en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes.

Mme Doris Poirier

- S'interroge sur le point 3.1 à savoir pourquoi la ville doit emprunter de l'argent pour financer une subvention.

RÉSOLUTION NO. 2016-057

Levée de la séance

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre Morabito

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la séance soit levée à 20h03.

(s) John Butler

M. John Butler, maire suppléant

(s) Simon Filiatreault

Me Simon Filiatreault,
Greffier et directeur des services juridiques

Procès-verbal de la séance ajournée tenue publiquement le 15 février 2016 à 20h, dans la salle des délibérations du conseil municipal, située au 1386, rue Dumouchel, Sainte-Adèle, Province de Québec.

Attendu qu'à 20h00 le quorum requis pour permettre au conseil de siéger n'était pas atteint, les deux (2) membres du conseil présents, soit monsieur le maire suppléant John Butler et monsieur le conseiller Roch Bédard, ont ajourné à 20h36 ladite séance ordinaire pour que celle-ci soit tenue le 21 mars 2016 à 20h00 dans la salle des délibérations du conseil municipal, située au 1386 de la rue Dumouchel, Sainte-Adèle, Province de Québec.

Dès lors, le greffier, conformément au troisième alinéa de l'article 327 de la *Loi sur les Cités et Villes*, fera signifier aux membres du conseil absents, madame Nadine Brière et monsieur Robert Lagacé, l'avis spécial de la séance d'ajournement.

(s) John Butler

M. John Butler, maire suppléant

(s) Simon Filiatreault

Me Simon Filiatreault,
Greffier et directeur des services juridiques

Procès-verbal de la séance d'ajournement de la séance ordinaire devant être tenue publiquement le 15 février 2016 à 20h, tenue le 21 mars 2016 à 20h, dans la salle des délibérations du conseil municipal, située au 1386, rue Dumouchel, Sainte-Adèle, Province de Québec, à laquelle étaient présents:

Monsieur le maire suppléant John Butler

Madame et Messieurs les conseillers

Nadine Brière	District 1
Roch Bédard	District 2
Robert Lagacé	District 5

Tous membres du conseil et formant le quorum.

Sont également présents le directeur général et le greffier.

La séance a débuté à 20h00 et avait pour buts, à savoir :

RÉSOLUTION NO. 2016-058

Adoption de l'ordre du jour de la séance d'ajournement du 15 février 2016

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Nadine Brière

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil adopte l'ordre du jour de la séance d'ajournement du 15 février 2016.

DE retirer le sujet suivant de la rubrique « Règlements » :

11.1) Règlement 1202-1 amendant le règlement 1202 relatif à l'utilisation des pesticides et des engrais – ADOPTION

RÉSOLUTION NO. 2016-059

Approbation des procès-verbaux de la séance ordinaire du 18 janvier 2016 et de la séance extraordinaire du 10 février 2016

ATTENDU QUE chaque membre du conseil a reçu une copie des procès-verbaux de la séance ordinaire du 18 janvier 2016 et de la séance extraordinaire du 10 février 2016 au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, le greffier et directeur des Services juridiques est dispensé d'en faire la lecture;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Nadine Brière

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil approuve les procès-verbaux de la séance ordinaire du 18 janvier 2016 et de la séance extraordinaire du 10 février 2016.

RÉSOLUTION NO. 2016-060

Décisions du conseil - Dérogations mineures

ATTENDU les dispositions du règlement numéro 1200-2012-D.M.

ATTENDU les recommandations du comité consultatif d'urbanisme, rédigées dans les procès-verbaux du 6 janvier 2016 et du 2 février 2016;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Nadine Brière

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil **ACCEPTÉ** les demandes de dérogations mineures suivantes:

Résolution du CCU – 2016-004

ATTENDU la demande formulée relativement à l'immeuble situé au **730, rue de la Montagne**, à l'effet de permettre, à l'intérieur de la rive de 10 mètres d'un cours d'eau, pour le bâtiment résidentiel existant sis au 730, rue la Montagne, un empiètement de 0,80 mètre et de 2,46 mètres, respectivement pour le bâtiment principal et pour la galerie en cour arrière, tel que montré au plan accompagnant le certificat de localisation de l'arpenteur-géomètre Philippe Bélanger, en date du 19 novembre 2015, 1330 de ses minutes.

Résolution du CCU – 2016-013

ATTENDU la demande formulée relativement à l'immeuble situé au **1101, rue Grignon**, afin de réduire la marge arrière donnant sur le lot 2 231 319 du Cadastre du Québec de 7 mètres à 4,94 mètres et réduire la marge arrière donnant sur le lot 2 231 322 du Cadastre du Québec de 7 mètres à 6,55 mètres, telles que montrées au plan accompagnant le certificat de localisation préparé par l'arpenteur-géomètre Robert Lessard, 8632 de ses minutes et daté du 19 janvier 2016 et ce, afin de régulariser l'implantation du bâtiment existant sis au 1101, rue Grignon.

Résolution du CCU – 2016-014

ATTENDU la demande formulée relativement à l'immeuble situé au **1500, rue Montclair**, afin de réduire pour la résidence située au 1500, rue Montclair, la marge avant vers la rue du Skieur de 7 mètres à 4,77 mètres et de permettre l'empiètement de la galerie située sur la façade ouest de la résidence de 5,96 mètres à l'intérieur de la rive, tels que montrés au plan accompagnant le certificat de localisation préparé par l'arpenteur-géomètre Philippe Bélanger, 1322 de ses minutes et daté du 12 novembre 2015;

QUE le conseil **REFUSE** la demande de dérogations mineures suivante :

Résolution du CCU – 2016-005

ATTENDU la demande formulée relativement à l'immeuble situé au **2305, boulevard de Sainte-Adèle**, à l'effet de réduire la distance entre la ligne avant (emprise Autoroute des Laurentides) et une remise existante de 3 mètres à 1,40 mètre, telle que montrée au certificat de localisation préparé par l'arpenteur-géomètre Philippe Bélanger, en date du 20 novembre 2015, 1333 de ses minutes.

QU'une copie de la présente soit transmise aux requérants.

RÉSOLUTION NO. 2016-061

Second projet de résolution – Demande en vertu du règlement 1000-2008-PPC – 244, boulevard de Sainte-Adèle – ADOPTION

ATTENDU QUE le premier projet de résolution (numéro 2016-044) en lien avec le projet particulier a été adopté à la séance extraordinaire du conseil municipal du 10 février 2016 ;

ATTENDU la résolution CCU 2016-015 du comité consultatif d'urbanisme datée du 2 février 2016, tel qu'annexée à la présente concernant la demande de modification règlementaire faite en vertu du règlement 1000-2008-PPC pour la propriété sise au 244, boulevard de Sainte-Adèle ;

ATTENDU QUE le projet vise à permettre, pour l'immeuble situé au 244, boulevard de Sainte-Adèle, l'usage commercial artériel lourd « service de déneigement (C07-06-01) », avec entreposage extérieur de cinq (5) tracteurs de déneigement résidentiel, d'une (1) camionnette et d'une (1) chargeuse-pelleteuse (rétrocaveuse);

ATTENDU QUE le projet est conforme au règlement 1000-2008-PPC concernant les projets particuliers de construction de modification ou d'occupation d'un immeuble ;

ATTENDU QUE le règlement de zonage 1200-2012-Z inclut une disposition réglementaire qui empêcherait sa réalisation, notamment pour le type d'usage commercial projeté ;

ATTENDU QUE le projet a fait l'objet d'une recommandation positive et unanime du comité consultatif d'urbanisme ;

ATTENDU QU'une assemblée publique de consultation s'est tenue mercredi le 16 mars 2016 à 19 h ;

ATTENDU le rapport transmis par monsieur Jean-Pierre Dontigny, directeur du Service d'urbanisme daté du 17 mars 2016;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Nadine Brière

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil adopte le second projet de résolution du projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble numéro 1000-2008-PPC, et prévu au 244, boulevard de Sainte-Adèle sur le lot 3 888 156 cadastre du Québec, afin de permettre spécifiquement pour cet immeuble l'usage de commerce artériel lourd « Service de déneigement et de paysagement (C07-06-01)», et ce, avec les conditions suivantes :

1. Le nombre maximal de véhicules reliés à l'entreprise, incluant toute remorque, pouvant être stationnés ou entreposés sur le site est limité à cinq (5) tracteurs de ferme munis de pneus, d'une (1) camionnette et d'une chargeuse-pelleteuse (rétrocaveuse);
2. La largeur hors-tout maximale des tracteurs et de la chargeuse-pelleteuse (rétrocaveuse), incluant les équipements rattachés (lame, souffleuse, pousse-neige, etc.) doit être inférieure à 2,6 mètres;
3. Les tracteurs et la chargeuse-pelleteuse (rétrocaveuse), incluant toute remorque et les équipements rattachés aux tracteurs, ne peuvent être stationnés ou entreposés en cour avant;
4. À l'exception des véhicules et équipements précités, aucun entreposage extérieur de matériel (terre, pierre, bois, etc.) ou d'équipements n'est permis sur site;
5. Une haie de conifères opaque d'une hauteur minimale de 2 mètres, de façon notamment à dissimuler de la rue les tracteurs stationnés ou entreposés sur le site, devra être maintenue en place le long du chemin des Ancêtres, à la limite de l'espace de stationnement adjacent à ce chemin.

RÉSOLUTION NO. 2016-062

Règlement d'emprunt 1229 décrétant un emprunt pour la réalisation de travaux de réfection des conduites d'aqueduc et d'égout sanitaire, de la réfection complète de la chaussée des rues du domaine Habitat et de la surveillance des travaux – ADOPTION

ATTENDU QU'une copie du règlement a été remise aux membres du conseil municipal deux (2) jours juridiques avant la présente séance;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu ledit règlement et renoncent à sa lecture, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Nadine Brière

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le règlement d'emprunt 1229 décrétant un emprunt pour la réalisation de travaux de réfection des conduites d'aqueduc et d'égout sanitaire, de la réfection complète de la chaussée des rues du domaine Habitat et de la surveillance des travaux, soit adopté.

RÉSOLUTION NO. 2016-063

Règlement d'emprunt 1230 pour le PRR 2016 décrétant un emprunt de 2 428 000\$ pour la réalisation de travaux de pose de béton bitumineux sur diverses rues, de profilage et/ou nettoyage de fossés, de nettoyage de ponceaux, recharge granulaire, d'ajustement et remplacement de têtes de services d'aqueduc et d'égout, de chargement et nivellement des accotements et tous autres travaux nécessaires ainsi que la surveillance, incluant les frais inhérents, les taxes et les imprévus et pour autoriser une dépense ne devant pas excéder 2 428 000\$ – ADOPTION

ATTENDU QU'une copie du règlement a été remise aux membres du conseil municipal deux (2) jours juridiques avant la présente séance;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu ledit règlement et renoncent à sa lecture, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Nadine Brière

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le règlement d'emprunt 1230 pour le PRR 2016 décrétant un emprunt de 2 428 000\$ pour la réalisation de travaux de pose de béton bitumineux sur diverses rues, de profilage et/ou nettoyage de fossés, de nettoyage de ponceaux, recharge granulaire, d'ajustement et remplacement de têtes de services d'aqueduc et d'égout, de chargement et nivellement des accotements et tous autres travaux nécessaires ainsi que la surveillance, incluant les frais inhérents, les taxes et les imprévus et pour autoriser une dépense ne devant pas excéder 2 428 000\$, soit adopté.

RÉSOLUTION NO. 2016-064

Règlement d'emprunt 1231 décrétant un emprunt de 1 017 000\$ pour la réalisation des travaux de réfection des conduites d'aqueduc et d'égout sanitaire, de construction des conduites d'égout pluviale, de la réfection complète de la chaussée sur la rue Dubé et de la surveillance des travaux, incluant tous les frais inhérents, les taxes et les imprévus et pour autoriser une dépense ne devant pas excéder 1 017 000\$ – ADOPTION

ATTENDU QU'une copie du règlement a été remise aux membres du conseil municipal deux (2) jours juridiques avant la présente séance;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu ledit règlement et renoncent à sa lecture, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Nadine Brière

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le règlement d'emprunt 1231 décrétant un emprunt de 1 017 000\$ pour la réalisation des travaux de réfection des conduites d'aqueduc et d'égout sanitaire, de construction des conduites d'égout pluviale, de la réfection complète de la chaussée sur la rue Dubé et de la surveillance des travaux, incluant tous les frais inhérents, les taxes et les imprévus et pour autoriser une dépense ne devant pas excéder 1 017 000\$, soit adopté.

Le Conseil prend acte des rapports suivants :

Dépenses effectuées en vertu du *Règlement 1203*

- Engagements au montant de 758 441,42\$ pour la période du 1er au 31 janvier–

COMMUNICATION DU MAIRE SUPPLÉANT AU PUBLIC

Aucun point

COMMUNICATIONS DE LA CONSEILLÈRE ET CONSEILLERS AU PUBLIC

PÉRIODE DE QUESTIONS

M. Pierre Morabito (chemin des Hauteurs)

-Demande, concernant trois règlements d'emprunt d'environ 5 700 000\$, si ces derniers ont l'effet d'augmenter la dette de la ville dans les livres comptable?

-Affirme que de l'extérieur, le 5 700 000\$ peut sembler augmenter la dette.

RÉSOLUTION NO. 2016-065

Levée de la séance

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Robert Lagacé

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Nadine Brière

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la séance soit levée à 20h15.

(s) John Butler

M. John Butler, maire suppléant

(s) Simon Filiatreault

Me Simon Filiatreault,
Greffier et directeur des services juridiques

Procès-verbal de la séance ordinaire tenue publiquement le 21 mars 2016 à 20h, dans la salle des délibérations du conseil municipal, située au 1386, rue Dumouchel, Sainte-Adèle, Province de Québec, à laquelle étaient présents:

Monsieur le maire suppléant John Butler

Madame et Messieurs les conseillers

Nadine Brière	District 1
Roch Bédard	District 2
Robert Lagacé	District 5

Tous membres du conseil et formant le quorum.

Sont également présents le directeur général et le greffier.

RÉSOLUTION NO. 2016-066

Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 21 mars 2016

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Robert Lagacé

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Nadine Brière

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil adopte l'ordre du jour de la séance ordinaire du 21 mars 2016.

DE retirer le sujet suivant de la rubrique « Administration » :

2.5) Participation des membres du conseil – Autorisation de dépenses – Assises annuelles de l'UMQ – 12 et 13 mai 2016

D'ajouter le sujet suivant de la rubrique « Administration » :

2.11) Nomination d'un membre– Conseil d'administration de la Société de Protection Foncière de Sainte-Adèle

RÉSOLUTION NO. 2016-067

Reconduction du mandat de monsieur John Butler à titre de maire suppléant

ATTENDU l'article 56 de la *Loi sur les cités et villes*;

ATTENDU la nomination de monsieur John Butler à titre de maire adoptée lors de la séance du 16 novembre 2015;

ATTENDU QUE des élections partielles sont en cours suite à la démission du maire et de celles de deux conseillers;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Nadine Brière

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le mandat de monsieur le conseiller John Butler à titre de maire suppléant de la Ville de Sainte-Adèle soit reconduit pour la période du 21 mars 2016 jusqu'à la nomination d'un successeur;

QUE son mandat à titre de substitut pour assister aux séances du conseil de la M.R.C. des Pays-d'en-Haut soit également reconduit, jusqu'à la nomination d'un successeur.

RÉSOLUTION NO. 2016-068

Contestation de la réclamation du 1929 rue du Skieur – Cour du Québec, division des petites créances

ATTENDU la requête signifiée par la Cour du Québec, division des petites créances le 29 janvier 2016 dans le dossier 700-32-032041-160 concernant une demande de conformité du logement accessoire de la propriété de madame Jacqueline Simitian et de monsieur Claude Rondeau située au 1929, rue du Skieur;

ATTENDU le rapport de monsieur Simon Filiatreault, greffier et directeur des services juridiques, daté du 14 mars 2016 ;

ATTENDU QUE le conseil juge opportun de contester ladite réclamation;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Robert Lagacé

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil, au nom de la Ville de Sainte-Adèle, conteste ladite réclamation et entérine la procédure de contestation entreprise dans ce dossier ;

QUE le greffier et directeur des Services juridiques, monsieur Simon Filiatreault ou le greffier adjoint, monsieur Yan Senneville soient autorisés à agir à titre de représentant de la Ville de Sainte-Adèle lors de l'audition de ce dossier;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution.

RÉSOLUTION NO. 2016-069

Désistement de la Ville de Sainte-Adèle dans le dossier 700-17-008559-113

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Adèle est propriétaire superficière d'une croix se trouvant au Sommet Bleu;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Adèle a installé sur la croix un système de télémétrie, lequel est rattaché au contrôle du service d'aqueduc de la Ville de Sainte-Adèle;

ATTENDU QUE le 1^{er} décembre 2011, la Ville de Sainte-Adèle devait procéder à faire exécuter des travaux d'entretien sur le système de communication de télémétrie pour le service d'aqueduc;

ATTENDU QUE le droit d'accès de la Ville à l'appareil de télémétrie, soit le modem se trouvant sur la croix, a été refusé;

ATTENDU QUE pour faire respecter son droit, la Ville de Sainte-Adèle a dû instituer un recours en injonction interlocutoire dans le dossier 700-17-008559-113;

ATTENDU QU'en date du 9 décembre 2011, l'Honorable André Prévost, juge de la Cour supérieure, rendait une ordonnance ordonnant aux défendeurs de donner accès à la demanderesse pour effectuer les travaux d'entretien, de réparation et de changement si nécessaire du modem sans fil se trouvant sur la croix;

ATTENDU QUE ladite ordonnance mentionne que la question d'accès à la croix pour les fins et l'utilisation d'appareil de télémétrie serait déterminée dans le dossier 700-17-003433-066;

ATTENDU QUE les travaux d'urgence requis par l'injonction ont été exécutés;

ATTENDU QUE par décision rendue le 4 août 2014, l'Honorable Michel Delorme, particulièrement aux paragraphes 131 et 132 de son jugement, reconnaît le droit d'accès de la Ville de Sainte-Adèle à la croix et le droit d'y installer des appareils de télémétrie;

ATTENDU QUE les procédures instituées dans le dossier 700-17-008559-113, devenaient sans objet suite à la décision rendue le 4 août 2014 par l'Honorable Michel Delorme dans le dossier 700-17-003433-066;

ATTENDU QUE lors d'une conférence de gestion intervenue devant le l'Honorable Michel Delorme, la demanderesse s'engageait à déposer soit un désistement ou

un échancier du dossier après avoir annoncé que, suite à la décision du 4 août 2014, les procédures dans le dossier 700-17-008559-113 devenaient sans objet; ATTENDU QU'il a été impossible d'obtenir un consentement à désistement sans frais;

ATTENDU QUE le directeur-général a autorisé les procureurs de la Ville de Sainte-Adèle, suite aux circonstances précitées, de présenter à la Cour une requête pour obtenir un désistement sans frais;

ATTENDU QUE lors d'une conférence de gestion devant le juge Jean-Yves Lalande, le 15 février 2016, la Ville de Sainte-Adèle par l'entremise de ses procureurs, alors qu'était présent le directeur-général, a réitéré son autorisation de se désister sans frais des procédures, vu qu'elles devenaient sans objet depuis la décision du juge Delorme qui a déterminé les droits de la Ville concernant l'utilisation de la croix et l'installation d'appareil de télémétrie;

ATTENDU QUE le Tribunal a demandé que le désistement fasse l'objet d'une résolution du Conseil municipal :

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Nadine Brière

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Ville de Sainte-Adèle ratifie les instructions données par le directeur-général aux procureurs de la Ville et que ces derniers consentent à un désistement sans frais dans le dossier 700-17-008559-113.

RÉSOLUTION NO. 2016-070

Désistement de la Ville de Sainte-Adèle dans le dossier 700-17-008558-115

ATTENDU QU'à l'automne 2011, aux dates plus amplement décrites dans la requête introductive d'instance portant le numéro 700-17-008558-115, les représentants de la Ville de Sainte-Adèle ont constaté que des travaux étaient faits sur le terrain plus amplement décrit dans les procédures;

ATTENDU QU'aucun permis n'avait été émis pour les travaux ainsi constatés;

ATTENDU QUE le seul permis qui avait été émis pour des travaux sur le terrain l'avait été en 2005 et que la réglementation municipale prévoit que les permis demeurent en vigueur uniquement une année à partir de leur émission;

ATTENDU QU'aucun autre permis n'avait été émis depuis 2005;

ATTENDU QUE le directeur du service d'urbanisme a fait parvenir un avis de cesser les travaux le 20 octobre 2011, tel que plus amplement décrit dans la procédure introductive d'instance précitée;

ATTENDU QUE les représentants du Service d'urbanisme ont constaté que d'autres travaux ont été effectués suite à l'avis de cesser les travaux;

ATTENDU QUE le défaut de donner suite à l'avis de cesser les travaux a entraîné l'institution des procédures judiciaires précitées;

ATTENDU QUE les parties défenderesses, par l'entremise de leurs procureurs, faisaient parvenir aux procureurs de la Ville de Sainte-Adèle le 28 novembre 2012, un engagement formel «de ne pas effectuer d'ouvrages non prévus au permis et certificat mentionné à la lettre du 12 novembre 2012 sans avoir au préalable obtenu, le cas échéant, les autorisations prévues par la réglementation municipale»;

ATTENDU QUE lors d'une conférence de gestion devant l'Honorable Michel Delorme, les procureurs de la Ville de Sainte-Adèle ont mentionné que depuis l'engagement pris par la partie défenderesse, aucun autre travail n'avait été effectué;

ATTENDU QU'il fut convenu devant l'Honorable Michel Delorme que la partie demanderesse tenterait d'obtenir un désistement ou bien préparerait un échéancier pour l'audition du dossier;

ATTENDU QU'il n'a pas été possible d'obtenir un désistement, que la partie demanderesse a déposé à la Cour une requête pour dépôt d'un désistement sans frais, reprenant les allégués de la présente, tel qu'il appert de la requête;

ATTENDU QUE durant la conférence de gestion devant l'Honorable Jean-Yves Lalande tenue à Laval, le 15 février 2016, la partie demanderesse a réitéré son autorisation de demander un désistement, vu qu'il n'y a pas eu de travaux depuis l'institution des procédures et l'engagement formel pris par les défendeurs par l'entremise de leurs procureurs;

ATTENDU QUE le directeur général, à l'intérieur des pouvoirs qui lui sont délégués, a autorisé les procureurs à présenter la requête pour désistement sans frais;

ATTENDU QUE le Juge Jean-Yves Lalande a demandé à ce que la décision quant au désistement fasse l'objet d'une résolution du conseil municipal;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Nadine Brière

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

RATIFIE la décision prise par le directeur général de soumettre un désistement sans frais et **AUTORISE** les procureurs de la Ville de Sainte-Adèle à déposer un désistement sans frais.

RÉSOLUTION NO. 2016-071

Participation des membres du conseil à des activités diverses

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Roch Bédard

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE: Mme Nadine Brière

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE les membres du conseil suivants soient autorisés à participer aux activités indiquées ci-après et que les frais de participation soient assumés par la Ville.

ACTIVITÉS	DATE ET LIEU	COÛT/ PERSONNE	MEMBRES DU CONSEIL
Souper bénéfique Société canadienne de la sclérose en plaques	14 avril 2016 à l'École Hôtelière des Laurentides à Sainte-Adèle	125\$	M. Roch Bédard
Nuit Adéloise 2016	23 avril 2016 à l'Hôtel Mont- Gabriel	150\$ + tx	Mme Nadine Brière M. Roch Bédard M. Robert Lagacé
Tournoi de golf de Moisson Laurentides	24 mai 2016 au Club de golf Le Blainvillier	225\$	M. Robert Lagacé
Buffet gastronomique du Club optimiste de Sainte-Adèle	1 ^{er} juin 2016 à L'École Hôtelière des Laurentides à Sainte-Adèle	55\$	Mme Nadine Brière M. Roch Bédard
Journée conférences de la Table de concertation régionale des Aînés des Laurentides	29 mars 2016 au Complexe Val d'Espoir à Mirabel	Gratuit	M. Roch Bédard

QUE les membres du conseil mentionnés soient autorisés à dépenser, pour les frais reliés à leur repas et déplacement, un montant n'excedant pas 100\$, et qu'ils

soient remboursés pour les dépenses qu'ils effectueront et ce, sur présentation des pièces justificatives;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution.

RÉSOLUTION NO. 2016-072

Adhésion au Programme de classification horticole des Fleurons du Québec 2016-2018

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Nadine Brière

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Robert Lagacé

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil autorise l'adhésion de la Ville de Sainte-Adèle aux Fleurons du Québec, pour une période de 3 ans, le tout pour une somme totale de 1 906\$;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution.

RÉSOLUTION NO. 2016-073

Autorisation de signature – Servitude de passage – Partie du lot 2 743 921 (chemin du Lac-Léon)

ATTENDU QUE l'entente signée en novembre 2015 avec madame Myriam Klein et monsieur Alain Bouchard dans le cadre de la permanence du réseau de sentiers récréatifs non motorisés sur une partie du lot 2 743 921 cadastre du Québec;

ATTENDU la nécessité d'enregistrer une servitude de passage pour établir et maintenir un sentier récréatif non motorisé à usage public sur ladite partie du lot précité;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Robert Lagacé

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE l'étude *Voizard, Voizard, notaires*, soit mandatée pour rédiger et enregistrer l'acte de servitude à intervenir entre madame Myriam Klein et monsieur Alain Bouchard, propriétaires du lot et la Ville;

QUE le maire et le greffier soient autorisés à signer l'acte notarié;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution.

RÉSOLUTION NO. 2016-074

Autorisation de signature – Demande d'aide financière pour une subvention de 1 340 400\$ – Programme d'infrastructures Québec-Municipalités volet 1.5

ATTENDU QUE le Conseil a adopté la résolution numéro 2015-149 lors de la séance ordinaire tenue le 20 avril 2015 afin de présenter une demande d'aide financière au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire pour des travaux de remplacement des conduites d'eau potable et réparation du réseau d'égouts sanitaires sous la rue Dubé;

ATTENDU QUE le Conseil a adopté la résolution numéro 2015-181 lors de la séance ordinaire tenue le 19 mai 2015 afin de présenter une demande d'aide financière au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire pour des travaux de reconstruction des conduites d'interception de l'usine d'épuration Mont-Rolland;

ATTENDU QUE le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire est responsable de la gestion du Programme d'infrastructures Québec-Municipalités ;

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec a accepté de verser une contribution de 1 340 400 \$ dans le cadre de ces travaux ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Robert Lagacé

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le maire suppléant soit autorisé à signer le protocole d'entente entre le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire et la Ville de Sainte-Adèle, relativement à l'octroi d'une aide financière dans le cadre du sous-volet 1.5 du Programme d'infrastructures Québec-Municipalités pour des travaux de remplacement des conduites d'eau potable et réparation du réseau d'égouts sanitaires sous la rue Dubé et la reconstruction des conduites d'interception de l'usine d'épuration Mont-Rolland;

QU'une copie de la présente résolution soit transmise au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution.

RÉSOLUTION NO. 2016-075

Modification de l'annexe «A» - Rémunération du personnel électoral – Élections partielles du 1^{er} mai 2016

ATTENDU les résolutions no. 2013-200 et 2013-246 adoptées lors des séances ordinaires du 15 juillet 2013 et du 16 septembre 2013 ;

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier le mode de rémunération et l'intitulé du poste d'adjoint au président d'élection ;

ATTENDU le rapport de monsieur Simon Filiatreault, greffier et directeur des Services juridiques, daté du 15 mars 2016 ;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Nadine Brière

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil décrète la rémunération des officiers et du personnel électoral dans le cadre des élections et des référendums municipaux, tel qu'il appert à l'annexe « A » de la présente;

QUE les présentes rémunérations s'appliquent, à partir de la présente, à toute élection ou tout référendum municipal, en y faisant cependant les adaptations nécessaires concernant les titres des postes des officiers et du personnel référendaire;

QUE la présente résolution abroge et remplace toute résolution antérieurement adoptée pour ce faire;

QUE la résolution 2013-246 soit abrogée.

RÉSOLUTION NO. 2016-076

Nomination d'un membre– Conseil d'administration de la Société de Protection Foncière de Sainte-Adèle

ATTENDU la résolution 2010-478 adoptée lors de la séance ordinaire du 20 décembre 2010 nommant conseillères et conseillers à divers comités, commissions et/ou organismes;

ATTENDU la démission de monsieur Pierre Morabito à titre de membre du conseil municipal de la Ville de Sainte-Adèle;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Robert Lagacé

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE nommer madame Nadine Brière à titre de membre du conseil d'administration de la Société de Protection foncière de Sainte-Adèle ;

D'abroger la résolution 2010-478 en ce qui concerne la nomination de monsieur Pierre Morabito sur le conseil d'administration de la Société de Protection Foncière de Sainte-Adèle;

QU'une copie de la présente résolution soit transmise au nouveau membre.

RÉSOLUTION NO. 2016-077

Emprunt temporaire – Règlement 1228

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Robert Lagacé

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE monsieur le maire et la trésorière soient autorisés à signer tout document requis pour effectuer, auprès de l'institution financière offrant les meilleures conditions parmi les institutions financières situées sur le territoire de la ville, et au moins une institution située à l'extérieur du territoire, les emprunts temporaires requis pour le financement des dépenses du règlement d'emprunt suivant :

RÈGLEMENT 1228

Règlement 1228 pour la conception d'études, de plans et devis visant la réfection et le prolongement de conduites d'égout pluvial et d'infrastructure de drainage dans le secteur desservi par l'usine de traitement des eaux usées Mont-Rolland, et pour emprunter une somme de 195 000\$ afin de payer les honoraires professionnels, incluant tous les frais inhérents, les taxes et les imprévus et pour autoriser une dépense ne devant pas excéder 195 000\$.

Montant autorisé : 195 000\$

Le tout à un taux n'excédant pas le taux maximum autorisé par la *Loi sur les dettes et emprunts municipaux et scolaires (L.R.Q. 1977 CD-7)*, tel prêt étant remboursable à même le produit de la vente des obligations ou des billets à terme à être émis en vertu du règlement.

RÉSOLUTION NO. 2016-078

Postes d'éligibles – Service de sécurité incendie

ATTENDU le rapport de monsieur Jean Lacroix, directeur du Service de sécurité incendie, daté du 1^{er} mars 2016, concernant la promotion de pompiers aux postes d'éligibles;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Robert Lagacé

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE messieurs Ghislain Sévigny et Cédric Bernier soient promus au titre d'éligible.

RÉSOLUTION NO. 2016-079

Adjudication – Contrat de service – Ingénieur – (INV-2016-006)

ATTENDU la demande de soumissions effectuée concernant l'étude préliminaire, plans, devis et surveillance pour la reconstruction des conduites d'interception de l'usine d'épuration de Mont-Rolland ;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions s'est tenue le 18 février dernier et que les firmes ayant déposées des soumissions sont les suivantes:

Beaudoin Hurens
Équipe Laurence Experts-conseils inc.
Stantec Experts-conseils Ltée
WSP Canada inc.

ATTENDU QUE le comité de sélection s'est réuni le 10 mars 2016 et a procédé à l'analyse des soumissions déposées;

ATTENDU le rapport de monsieur Simon Filiatreault, greffier et directeur des Services juridiques, daté du 14 mars 2016 ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE: Mme Nadine Brière

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accorder le contrat à la firme *Stantec Experts-conseils Ltée* étant le soumissionnaire ayant obtenu le plus haut pointage final, soit à 12.85 pour un montant de 99 999,51\$ taxes incluses, le tout sous réserve de transmission par la firme de tous les documents nécessaires et prévus au document d'appel d'offres ;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à effectuer les paiements selon le devis et le bordereau de soumission à même le règlement d'emprunt 1224.

RÉSOLUTION NO. 2016-080

Recommandations de paiement – Divers travaux municipaux

ATTENDU les différentes recommandations de paiement relativement à divers travaux municipaux;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Robert Lagacé

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE procéder au paiement du décompte # 2 pour des travaux de mise à niveau des systèmes d'automatisation et télémétrie des ouvrages d'eau potable, soit un montant de 75 999,05\$, taxes incluses (SP-2015-019), à l'entreprise *Automation R.L. inc.*, et que ce paiement soit effectué à même le règlement d'emprunt 1211;

DE procéder au paiement du décompte # 1 pour l'installation de débordemètres pour mesurer les surverses dans les installations d'eaux usées, soit un montant de 53 601,36\$, taxes incluses (INV-2015-025), à l'entreprise *Scadalliance*, et que ce paiement soit effectué à même le programme TECQ 2014-2018;

DE procéder au paiement du décompte # 6 pour les travaux de relocalisation du réservoir et surpresseur Mont-Gabriel, soit un montant de 103 661,35\$, taxes incluses (SP-2015-010), à l'entreprise *Socomec Industriel inc.*, et que ce paiement soit effectué à même le règlement d'emprunt 1212;

QUE tous les paiements précités soient effectués sous réserve de la transmission au Service de la trésorerie, des quittances requises.

RÉSOLUTION NO. 2016-081

Projet de prolongement de rues et d'aqueduc – Boulevard Radieux – Maps Immobilier inc. – Autorisation au MDDELCC

ATTENDU les rapports de madame Louise Yale, chargée de projets de la division génie datés du 2 février et du 14 mars 2016, relativement à une demande de certificat d'autorisation auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les Changements Climatiques pour le prolongement des infrastructures d'aqueduc pour les secteurs «E» et «F» du boulevard Radieux;

ATTENDU les prescriptions du règlement 1200-2012-TM-01 portant sur les ententes relatives à des travaux municipaux;

ATTENDU les plans C01 à C05, devis et autres documents déposés au MDDELCC le 26 février 2016 pour une demande d'autorisation de l'article 32 de la LQE pour la construction de deux tronçons de rue avec aqueduc, dans le prolongement du boulevard Radieux, sous le numéro de référence du consultant F1520338-001;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Nadine Brière

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QU'À ce stade-ci de l'avancement de la demande, la Ville ne s'objecte pas au projet de développement proposé par les promoteurs, pour les secteurs « E » et « F » du projet;

QUE, sous réserve des pouvoirs du conseil en vertu du règlement 1200-2012-TM-01, le projet devrait mener à une cession des infrastructures au profit de la ville;

QUE le consultant mandaté par le promoteur, M. Eric Perreault, ingénieur de la firme *Les Consultants SM Inc*, soit autorisé à présenter son projet au MDDELCC pour l'obtention d'une autorisation en vertu de l'article 32 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* ;

QUE le greffier pourra émettre une attestation municipale pour la conformité des plans à soumettre au MDDELCC.

RÉSOLUTION NO. 2016-082

Décisions du conseil – Demandes de PIIA

ATTENDU les recommandations formulées par le comité consultatif d'urbanisme lors de la réunion du 1^{er} mars 2016 ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Robert Lagacé

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil **ACCEPTE** les dispositions des résolutions ci-après indiquées en regard des dossiers suivants concernant la procédure requise par le règlement numéro 1200-2012-P.I.I.A.

Résolution C.C.U. 2016-016

Lot 3 889 227 (boulevard de Sainte-Adèle)

Fiducie Familiale Sofimel

- **Construction (aménagement paysager)**

Résolution C.C.U. 2016-017

3340-3360, boulevard de Sainte-Adèle/155, ch. du Mont-Loup-Garou

Alexandre Cantin

- Rénovation

- ACCEPTER : (en ce qui a trait spécifiquement aux modifications apportées au mur latéral droit du bâtiment)
- REFUSER (en ce qui a trait à la modification de la couleur d'une partie du revêtement de la toiture qui ferait en sorte que le bâtiment présenterait deux couleurs distinctes)

Résolution C.C.U. 2016-018

Lot 5 662 794 (boulevard de Sainte-Adèle)

Michael J. Vaillancourt

- Construction (aménagement paysager)

RÉSOLUTION NO. 2016-083

Demande de dérogations mineures - Décision ultérieure

Résolution du CCU – 2016-019

ATTENDU la demande formulée relativement à l'immeuble situé sur le **lot 5 065 791 (rue Rolland)**, afin de réduire la largeur moyenne du lot 5 065 791 du cadastre du Québec, de 50 mètres à 22,11 mètres, telle que montrée au plan préparé par l'arpenteur-géomètre Sylvie Filion, 4908 de ses minutes et daté du 17 février 2016 et ce afin de régulariser cette dimension en fonction du règlement de lotissement en vigueur.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Robert Lagacé

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil fixe à la séance ordinaire du conseil municipal du 18 avril 2016 à 20h sa décision concernant la demande de dérogations mineures formulée pour cet immeuble.

RÉSOLUTION NO. 2016-084

ADOPTION de résolution – Demande en vertu du règlement 1000-2008-PPC – 279, boulevard de Sainte-Adèle

ATTENDU QUE le premier projet de résolution (numéro 2016-018) a été adopté à la séance ordinaire du conseil municipal du 18 janvier 2016;

ATTENDU QUE le second projet de résolution (numéro 2016-043) a été adopté à la séance extraordinaire du conseil municipal du 10 février 2016 ;

ATTENDU la résolution CCU 2016-006 du comité consultatif d'urbanisme datée du 6 janvier 2016, tel qu'annexée à la présente concernant la demande de modification règlementaire faite en vertu du règlement 1000-2008-PPC pour la propriété sise au 279, boulevard de Sainte-Adèle ;

ATTENDU QUE le projet vise à permettre l'usage de commerce artériel lourd « Transport par véhicule moteur (C07 -07-01) » et ce, à certaines conditions;

ATTENDU QUE le projet est conforme au règlement 1000-2008-PPC concernant les projets particuliers de construction de modification ou d'occupation d'un immeuble ;

ATTENDU QUE le règlement de zonage 1200-2012-Z inclut une disposition règlementaire qui empêcherait sa réalisation, notamment pour le type d'usage commercial projeté ;

ATTENDU QUE le projet a fait l'objet d'une recommandation positive et unanime du comité consultatif d'urbanisme ;

ATTENDU QU'une assemblée publique de consultation s'est tenue mercredi le 3 février 2016 à 19 h ;

ATTENDU QU'aucune signature n'a été enregistrée suite à l'invitation aux personnes intéressées ayant droit de signer une demande d'approbation référendaire;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Robert Lagacé

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil adopte le projet final de résolution du projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble numéro 1000-2008-PPC, et prévu au 279, boulevard de Sainte-Adèle sur le lot 3 888 740 Cadastre du Québec, afin de permettre spécifiquement pour cet immeuble l'usage de commerce artériel lourd « Transport par véhicule moteur (C07-07-01) » et ce, avec les conditions suivantes :

1. Le nombre maximal de véhicules de transport moteur, incluant toute remorque, pouvant être stationnés ou entreposés sur le site est limité à deux (2);
2. La longueur et la hauteur maximales autorisées desdits véhicules de transport moteur, incluant toute remorque, stationnés ou entreposés sur le site, sont respectivement de 11 mètres et 4 mètres;
3. Lesdits véhicules de transport moteur, incluant toute remorque, devront être stationnés ou entreposés à l'intérieur de l'aire d'entreposage montrée à l'extrait annoté du certificat de localisation de l'arpenteur-géomètre Louis-Paul Beaudry, en date du 12 janvier 2010, minute 14023, lequel est joint à la demande déposée par le requérant le 14 décembre 2015;
4. L'aménagement d'une clôture opaque d'une hauteur de 2 mètres ceinturant l'aire d'entreposage des véhicules de transport n'est pas requis.

RÉSOLUTION NO. 2016-085

Attribution d'un nom de rue privée – parties des lots 2 493 646 et 2 394 647 Cadastre du Québec

ATTENDU le rapport daté du 24 février 2016, rédigé par monsieur Jean-Pierre Dontigny, directeur du Service de l'urbanisme, relativement à une demande d'attribution d'un nom de rue privée localisée sur les parties des lots 2 493 646 et 2 493 647;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Robert Lagacé

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil accepte les dispositions du rapport de monsieur Jean-Pierre Dontigny, directeur du Service de l'urbanisme ;

QUE le conseil accepte de nommer « chemin des Menhirs (privée) », la partie du chemin présent sur les parties de lots 2 493 646 et 2 493 647 montré au plan de la page 1 du rapport précité;

QUE le conseil accepte que l'adresse civique de la propriété actuellement identifiée comme le 2181, chemin du Moulin, soit remplacée par le 1300, chemin des Menhirs (privé), compte tenu que la suite des numéros civiques des propriétés à Morin-Heights qui accèderaient par ce chemin serait 1000, 1100 et 1200 et que monsieur Samson devra s'adresser à sa municipalité (Morin-Heights) afin de faire modifier son adresse une fois l'odonyme « chemin des Menhirs (privé) » officialisé;

QU'une enseigne de rue devra être installée à l'intersection de ce chemin et du chemin du Moulin une fois le tout officialisé;

QUE la présente résolution soit transmise à la Commission de toponymie du Québec afin d'officialiser cette nouvelle désignation.

RÉSOLUTION NO. 2016-086

Adjudication – Contrat de services professionnels – (URB-2016-001)

ATTENDU la demande de soumissions effectuée concernant le relevé des installations septiques dans le secteur du lac Millette;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions s'est tenue le 11 mars dernier et que les firmes ayant déposées des soumissions sont les suivantes:

Groupe Hémisphères inc.
Amec Foster Wheeler

ATTENDU QUE le comité de sélection s'est réuni le 16 mars 2016 et a procédé à l'analyse des soumissions déposées;

ATTENDU le rapport de monsieur Simon Filiatreault, greffier et directeur des Services juridiques, daté du 16 mars 2016 ;

ATTENDU le rapport de monsieur Jean-Pierre Dontigny, directeur du Service d'urbanisme, daté du 16 mars 2016;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Robert Lagacé**

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE: **Mme Nadine Brière**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accorder le contrat à la firme *Groupe Hémisphères inc.* étant le soumissionnaire ayant obtenu le plus haut pointage final, pour un prix unitaire par propriété de 218,45\$ taxes incluses, le tout sous réserve de transmission par la firme de tous les documents nécessaires et prévus au document d'appel d'offres ;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à effectuer les paiements selon le devis et le bordereau de soumission à même le budget du Service d'urbanisme et environnement.

RÉSOLUTION NO. 2016-087

Autorisation de passage à Sainte-Adèle – 4^e édition de La Grande Traversée cycliste LGT

ATTENDU la requête transmise le 4 mars 2016 par monsieur Christian Nadeau, directeur du Service des loisirs relativement au passage de cyclistes sur le territoire de la Ville de Sainte-Adèle;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : **Mme Nadine Brière**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Robert Lagacé**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil acquiesce à la demande d'autorisation de passage du groupe de cyclistes de la 4^e édition de la Grande Traversée cycliste LGT sur le territoire de la Ville de Sainte-Adèle les 23 et 24 mai 2016, telle que formulée dans ladite requête;

QU'une copie de la présente soit transmise au ministère des Transports du Québec ainsi qu'à la Sûreté du Québec.

RÉSOLUTION NO. 2016-088

Aide financière – Karma Créations – La Nuit des Toiles 2016 – 18 juin 2016

ATTENDU le rapport transmis le 11 mars 2016 par madame Caroline Nielly, coordonnatrice culture, arts et patrimoine, concernant la tenue de l'événement «La Nuit des Toiles 2016» qui se tiendra le samedi 18 juin 2016.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE: Mme Nadine Brière

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil autorise la tenue de l'événement « La Nuit des Toiles 2016» qui se tiendra le samedi 18 juin 2016 et autorise l'octroi d'une aide financière à l'organisme *Karma Créations* au montant de 8 000\$;

QUE le directeur du Service des loisirs soit autorisé à signer un protocole d'entente afin de déterminer les obligations et responsabilités des parties dans le cadre de cet événement;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution.

RÉSOLUTION NO. 2016-089

Autorisation de signature – Entente – Ressources numériques pour la bibliothèque Claude-Henri-Grignon

ATTENDU le rapport de monsieur Christian Nadeau, directeur du Service des loisirs, daté du 15 mars 2016, relativement à une entente permettant d'acquérir des parutions de revues auxquelles la bibliothèque pourrait s'abonner;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. Robert Lagacé

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil autorise la signature du contrat d'une durée de trois ans, soit du 1^{er} mars 2016 au 28 février 2019, au coût annuel de 1000\$ taxes incluses, lequel sera payable selon les modalités suivantes :

- Pour la première année : une facture sera émise à la date de la signature du contrat ;
- Pour les années subséquentes : une facture sera émise à la date anniversaire du contrat ;

DE désigner madame Mijanou Dubuc, responsable de la bibliothèque à titre de mandataire de la Ville de Sainte-Adèle et de l'autoriser à signer tout document en lien avec l'entente à intervenir entre *RB Digital*, qui commercialise Zinio et la Bibliothèque Claude-Henri-Grignon;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution.

RÉSOLUTION NO. 2016-090 **AVIS DE MOTION**

Je, Robert Lagacé, conseiller municipal, donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera présenté le futur règlement numéro 1200-2012-Z-15, amendant le règlement 1200-2012-Z afin d'ajouter à l'intérieur de la zone résidentielle de moyenne densité RB-014, pour l'usage habitation unifamiliale en structure isolée, des normes spécifiques pour des terrains non assujettis à l'obligation d'être raccordé aux réseaux d'aqueduc et d'égout.

RÉSOLUTION NO. 2016-091
AVIS DE MOTION

Je, Roch Bédard, conseiller municipal, donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera présenté le futur règlement numéro 1232 décrétant un emprunt pour l'acquisition de différents équipements pour le Service des travaux publics.

RÉSOLUTION NO. 2016-092
AVIS DE MOTION

Je, Roch Bédard, conseiller municipal, donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera présenté le futur règlement numéro SQ-03-2012-03 décrétant de nouvelles dispositions concernant la circulation et le stationnement sur le territoire de la Ville de Sainte-Adèle et amendant le règlement SQ-03-2012.

RÉSOLUTION NO. 2016-093

Projet de règlement 1200-2012-Z-15, amendant le règlement de zonage numéro 1200-2012-Z

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Robert Lagacé

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le projet de règlement 1200-2012-Z-15, amendant le règlement de zonage numéro 1200-2012-Z afin d'ajouter à l'intérieur de la zone résidentielle de moyenne densité RB-014, pour l'usage habitation unifamiliale en structure isolée, des normes spécifiques pour des terrains non assujettis à l'obligation d'être raccordé aux réseaux d'aqueduc et d'égout, soit adopté et qu'il porte le numéro 1200-2012-Z-15, le tout tel qu'il appert au projet joint à la présente;

QU'une assemblée publique de consultation soit tenue le mercredi 6 avril 2016 à 19 h dans la salle du conseil municipal, située au 1386, rue Dumouchel.

RÉSOLUTION NO. 2016-094

Règlement 1200-2012-PU-Z-14, amendant le plan d'urbanisme numéro 1200-2012-Z - ADOPTION

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Robert Lagacé

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le règlement 1200-2012-Z-14, amendant le règlement de zonage numéro 1200-2012-Z afin de modifier la superficie maximale autorisée pour certains bâtiments accessoires (pavillon, kiosque et gloriette) et le nombre maximal de remise autorisée pour les emplacements résidentiels de 5 000 mètres carrés et plus, soit adopté.

Le Conseil prend acte des rapports suivants :

Dépenses effectuées en vertu du *Règlement 1203*

- Incompressibles – Fonds d'administration – 737 425,55\$ pour la période du 5 au 12 février 2016.
- Incompressibles – Fonds d'administration – 359 622,04\$ pour la période du 13 au 19 février 2016.
- Incompressibles – Fonds d'administration – 499 665,74\$ pour la période du 20 au 26 février 2016.
- Incompressibles – Fonds d'administration – 246 475,58\$ pour la période du 27 février au 4 mars 2016.
- Incompressibles – Fonds d'administration – 316 686,60\$ pour la période du 5 au 11 mars 2016.

- Engagements au montant de 551 645,79\$ pour la période du 1^{er} au 29 février 2016.

Dépôt délégation de pouvoir – Règlement 1203 – Embauche employés temporaires – rapport du 15 février 2016

Dépôt délégation de pouvoir – Règlement 1203 – Embauche employés temporaires – rapport du 18 février 2016

Déclaration des intérêts pécuniaires d'un membre du conseil

Dépôt délégation de pouvoir – Règlement 1203 – Demande d'honoraires supplémentaires – Projet Habitat

Dépôt délégation de pouvoir – Règlement 1203 – Embauche employés temporaires – rapport du 3 mars 2016

Dépôt délégation de pouvoir – Règlement 1203 – Aide financière accordée à trois organismes

COMMUNICATION DU MAIRE SUPPLÉANT AU PUBLIC

Allocution du maire suppléant concernant la dette de la Ville et les taux de taxation.

COMMUNICATIONS DE LA CONSEILLÈRE ET CONSEILLERS AU PUBLIC

M. Robert Lagacé

- Complète l'allocution du maire suppléant.

M. Roch Bédard

- Complète l'allocution du maire suppléant.

Mme Nadine Brière

- Invite les citoyens à consulter la dernière version de l'Adéloise et invite les citoyens à l'assemblée annuelle de Plein Air Sainte-Adèle.

PÉRIODE DE QUESTIONS

M. Gilles Bellerose

- Demande où en est rendu le dossier de M. Maalouf pour La Rolland

M. Léonard Ayoub (rue Séraphin)

- Demande sur le droit de mettre du remblai sur un terrain lui appartenant

Mme Doris Poirier (Sainte-Adèle)

- Question sur les points 2.3 et 2.4 : La Ville a-t-elle demandé par requête les désistements sans frais?

M. Richard Allard (Sainte-Adèle)

- Suite à la réunion des maires, demande où est rendu le projet du centre sportif?
- Demande à ce que le projet soit clarifié.

RÉSOLUTION NO. 2016-095

Levée de la séance

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Robert Lagacé

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la séance soit levée à 21h30.

(s) John Butler

M. John Butler, maire suppléant

(s) Simon Filiatreault

Me Simon Filiatreault,
Greffier et directeur des services juridiques

Procès-verbal de la séance ordinaire tenue publiquement le 18 avril 2016 à 20h, dans la salle des délibérations du conseil municipal, située au 1386, rue Dumouchel, Sainte-Adèle, Province de Québec, à laquelle étaient présents:

Monsieur le maire suppléant John Butler

Madame et Messieurs les conseillers

Nadine Brière	District 1
Roch Bédard	District 2
Robert Lagacé	District 5

Tous membres du conseil et formant le quorum.

Sont également présents le directeur général et le greffier.

Remise des médailles aux pompiers pour leurs 20 ans et 30 ans de service

RÉSOLUTION NO. 2016-096

Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 18 avril 2016

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Nadine Brière

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil adopte l'ordre du jour de la séance ordinaire du 18 avril 2016.

RÉSOLUTION NO. 2016-097

Approbation des procès-verbaux de la séance ajournée du 15 février 2016, de la séance d'ajournement du 15 février 2016, tenue le 21 mars 2016 et de la séance ordinaire du 21 mars 2016

ATTENDU QUE chaque membre du conseil a reçu une copie des procès-verbaux de la séance ajournée du 15 février 2016, de la séance d'ajournement du 15 février 2016, tenue le 21 mars 2016 et de la séance ordinaire du 21 mars 2016 au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, le greffier et directeur des Services juridiques est dispensé d'en faire la lecture;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Nadine Brière

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Robert Lagacé

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil approuve les procès-verbaux de la séance ajournée du 15 février 2016, de la séance d'ajournement du 15 février 2016, tenue le 21 mars 2016 et de la séance ordinaire du 21 mars 2016.

RÉSOLUTION NO. 2016-098

Adhésion à la Charte des paysages des Laurentides

ATTENDU QUE suite à la tenue, en 1998, des États généraux du paysage québécois, la région des Laurentides s'est dotée d'une Table de concertation sur les paysages;

ATTENDU QUE cette Table a proposé à ses partenaires régionaux d'adhérer à une Charte des paysages naturels et bâtis des Laurentides ;

ATTENDU QU'en novembre 2004, plus de 150 partenaires régionaux avaient signé cette charte, dont 7 MRC et près d'une cinquantaine de villes;

ATTENDU QUE la MRC des Pays-d'en-Haut demande à ces signataires du monde municipal de réitérer leur adhésion à la Charte;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Nadine Brière
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil de la MRC des Pays-d'en-Haut demande aux signataires du monde municipal ayant adhéré à la charte des paysages naturels et bâtis des Laurentides, en 2004, de renouveler leur engagement;

QU'une copie de la présente résolution soit transmise:

- À Hydro-Québec;
- Au ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles;
- À la municipalité de Saint-Adolphe-d'Howard

RÉSOLUTION NO. 2016-099

Participation des membres du conseil – Autorisation de dépenses – Assises annuelles de l'UMQ – 12 et 13 mai 2016

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Robert Lagacé
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Nadine Brière
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil autorise monsieur le conseiller Roch Bédard ainsi que les futurs élus, le maire et les conseillers des districts 3 et 6, et le directeur général, Monsieur Pierre Dionne, à participer aux Assises Annuelles 2016 de l'Union des Municipalités du Québec qui se tiendront à Québec les 12 et 13 mai 2016;

QUE les frais d'inscription au montant de 775\$, plus taxes, chacun, soient assumés par la Ville ;

QUE monsieur le conseiller Roch Bédard ainsi que les futurs élus, le maire et les conseillers des districts 3 et 6 soient autorisés à dépenser, pour leur participation à ce congrès, un montant n'excédant pas 850\$ chacun pour les frais reliés à leur déplacement et leurs frais de repas, le cas échéant, et qu'ils soient remboursés pour les dépenses qu'ils effectueront et ce, sur présentation des pièces justificatives ;

QUE messieurs les conseillers Roch Bédard et John Butler ainsi que les futurs élus, le maire et les conseillers des districts 3 et 6 soient autorisés à dépenser, un montant n'excédant pas 900\$ chacun pour les frais reliés à leur hébergement, le cas échéant, et qu'ils soient remboursés sur présentation des pièces justificatives ;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution.

RÉSOLUTION NO. 2016-100

Participation des membres du conseil à des activités diverses

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Robert Lagacé
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE: Mme Nadine Brière
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le membre du conseil suivant soit autorisé à participer à l'activité indiquée ci-après et que les frais de participation soient assumés par la Ville.

ACTIVITÉS	DATE ET LIEU	COÛT/ PERSONNE	MEMBRES DU CONSEIL
Souper-bénéfice au profit de la Fondation pour la réussite des élèves	26 avril 2016 à l'École Hôtelière des Laurentides	100\$	M. Roch Bédard

QUE le membre du conseil mentionné soit autorisé à dépenser, pour les frais reliés à son repas et déplacement, un montant n'excédant pas 100\$, et qu'il soit

remboursé pour les dépenses qu'il effectuera et ce, sur présentation des pièces justificatives.

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution.

RÉSOLUTION NO. 2016-101

Autorisation de signature – Entente pour l'entretien mécanique de la Place des citoyens

ATTENDU la recommandation rédigée le 20 octobre 2014 par monsieur Ronald Denault, chargé de projets de la Division génie et de la correspondance de ce dernier en date du 8 avril 2016 relativement à l'octroi d'un mandat pour l'entretien mécanique de la Place des citoyens;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Roch Bédard

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE: Mme Nadine Brière

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accepter les termes du contrat concernant l'entretien mécanique de la Place des citoyens, et ce, pour une période de cinq (5) ans soit du 1^{er} avril 2016 au 1^{er} avril 2021 au montant de 2 047\$ plus taxes par année sans augmentation;

D'autoriser le directeur du Service des travaux publics à signer ce contrat;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution.

RÉSOLUTION NO. 2016-102

Autorisation de signature – Entente avec le Ministre de l'emploi et de la solidarité sociale – Service PERLE

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Roch Bédard

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. Robert Lagacé

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accepter les termes de l'entente à intervenir entre la Ville de Sainte-Adèle et le Ministre de l'emploi et de la solidarité social relativement à la participation de la ville au service PerLE, service interactif WEB permettant aux entreprises de générer une liste de permis, licences et certificats d'autorisation requis des gouvernements fédéral, provinciaux et des municipalités locales et qu'il est intégré à Portail Québec, et ce, pour une durée de cinq (5) ans, avec renouvellement par tacite reconduction, pour une durée de cinq (5) ans;

D'autoriser monsieur Pierre Dionne, directeur général, à signer ladite entente;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution.

RÉSOLUTION NO. 2016-103

Travaux d'urgence – rue Henri-Dunant

ATTENDU l'affaissement de la rue Henri-Dunant dû à la présence d'anciennes fausses septiques;

ATTENDU QUE la ville a dû effectuer des travaux d'urgence afin de sécuriser les lieux et de régler le problème;

ATTENDU QU'il s'agissait d'un cas de force majeure;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Roch Bédard

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. Robert Lagacé

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'approprier, à même l'excédent de fonctionnement non affecté, la somme de 35 000\$ pour la réalisation des travaux d'urgence;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution.

RÉSOLUTION NO. 2016-104

Autorisation de signature – Acquisition du lot 5 894 990, boulevard Radieux

ATTENDU les travaux de construction d'une partie du boulevard Radieux qui se sont déroulés entre 2007 et 2011;

ATTENDU le rapport des services techniques daté du 11 avril 2016 et qui confirme la conformité des infrastructures aux attentes de la ville;

ATTENDU l'engagement de la compagnie 2846-1994 Québec inc. à céder la rue et les infrastructures à la ville;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Roch Bédard

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE: Mme Nadine Brière

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le maire et le greffier soient autorisés à signer un acte pour la cession du lot 5 894 990 (boulevard Radieux) à la ville;

QUE tous les coûts afférents à la préparation et à la signature de l'acte soient assumés par la compagnie 2846-1994 Québec inc.

RÉSOLUTION NO. 2016-105

Achats regroupés – Cartouches d'impression – Centre de services partagés du Québec (CSPQ)

ATTENDU le rapport daté du 30 mars 2016 rédigé par madame Brigitte Forget, trésorière concernant les achats regroupés pour les cartouches d'impression avec le Centre de services partagés du Québec (CSPQ) ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Robert Lagacé

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Nadine Brière

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil autorise la participation au regroupement d'achats pour les cartouches d'impression avec le Centre de services partagés du Québec (CSPQ) pour la période du 1^{er} juillet 2016 au 30 juin 2020 ;

QUE madame Brigitte Forget, trésorière, soit autorisée à signer tous documents pour mettre à effet la présente résolution.

RÉSOLUTION NO. 2016-106

Émission d'obligations – Adjudication à la suite des demandes de soumissions publiques

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunt numéros 938-1998, 987-2000, 1039-2003, 1053-2005, 1054-2005, 1065-A-2005, 1069-2005, 1133-2010, 1134-2010, 1141-2010, 1184, 1185, 1186, 1188, 1194, 1198, 1211, 1212, 1217, 1219 et 1226, la Ville de Sainte-Adèle souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Adèle a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour

la vente d'une émission d'obligations, datée du 3 mai 2016, au montant de 4 580 000 \$;

ATTENDU QU'à la suite de cette demande, la Ville de Sainte-Adèle a reçu les soumissions apparaissant à l'annexe « A » jointe à la présente;

ATTENDU QUE l'offre provenant de la firme Valeurs Mobilières Banque Laurentienne inc. s'est avérée la plus avantageuse.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Nadine Brière

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE l'émission d'obligations au montant de 4 580 000 \$ de la Ville de Sainte-Adèle soit adjugée à la firme Valeurs Mobilières Banque Laurentienne inc.;

QUE demande soit faite à ce(s) dernier(s) de mandater Services de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) pour l'inscription en compte de cette émission;

QUE le maire et trésorière soient autorisés à signer les obligations couvertes par la présente émission, soit une obligation par échéance;

QUE CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS;

QUE CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise la trésorière à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits pré-autorisés destiné aux entreprises ».

RÉSOLUTION NO. 2016-107

Émission d'obligations – Concordance

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville de Sainte-Adèle souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant total de 4 580 000 \$:

Règlements d'emprunt #	Pour un montant de \$
938-1998	23 000 \$
987-2000	21 700 \$
1039-2003	9 000 \$
1053-2005	23 100 \$
1054-2005	864 200 \$
1065-A-2005	33 300 \$
1065-A-2005	102 500 \$
1069-2005	612 500 \$
1133-2010	212 300 \$
1134-2010	198 700 \$
1134-2010	1 500 \$
1141-2010	53 200 \$
1184	48 375 \$
1185	469 350 \$
1186	185 679 \$
1188	9 000 \$
1194	7 550 \$
1198	32 900 \$
1211	206 000 \$
1212	1 370 500 \$
1217	34 425 \$
1219	28 400 \$
1226	32 821 \$

ATTENDU QUE, pour les fins de ladite émission, il est nécessaire de modifier les règlements en vertu desquels ces obligations sont émises.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Nadine Brière

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE les règlements d'emprunt indiqués précédemment soient amendés, s'il y a lieu, afin qu'ils soient conformes à ce qui est stipulé ci-dessous, et ce, en ce qui a trait au montant d'obligations spécifié antérieurement en regard desdits règlements compris dans l'émission de 4 580 000\$;

QUE les obligations, soit une obligation par échéance, soient datées du 3 mai 2016;

QUE ces obligations soient immatriculées au nom de Services de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et soient déposées auprès de CDS ;

QUE CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS;

QUE CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise la trésorière à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits pré-autorisés destinée aux entreprises »;

QUE pour effectuer les paiements aux adhérents par des transferts électroniques de fonds, CDS soit autorisée à faire des prélèvements directs, pour le paiement du principal et des intérêts, dans le compte de l'institution financière suivante :

BANQUE NATIONALE DU CANADA
1063, BOUL. STE-ADELE
SAINTE-ADELE, QC
J8B 2N4

QUE les intérêts soient payables semi-annuellement, le 3 mai et le 3 novembre de chaque année;

QUE les obligations ne soient pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux* (L.R.Q., c. D-7);

QUE les obligations soient signées par le maire et la trésorière. La Ville de Sainte-Adèle, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authentificateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées.

RÉSOLUTION NO. 2016-108

Émission d'obligations – Courte échéance

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Nadine Brière

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE, pour réaliser l'emprunt au montant total de 4 580 000 \$ effectué en vertu des règlements numéros 938-1998, 987-2000, 1039-2003, 1053-2005, 1054-2005, 1065-A-2005, 1069-2005, 1133-2010, 1134-2010, 1141-2010, 1184, 1185, 1186, 1188, 1194, 1198, 1211, 1212, 1217, 1219 et 1226, la Ville de Sainte-Adèle émette des obligations pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de :

cinq (5) ans (à compter du 3 mai 2016); en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2022 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements d'emprunt numéros 1054-2005, 1065-A-2005, 1069-2005, 1133-2010, 1134-2010, 1141-2010, 1184, 1185, 1186, 1188, 1194, 1198, 1211, 1212, 1217, 1219 et 1226, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

RÉSOLUTION NO. 2016-109

Liste des immeubles à être vendus pour défaut de paiement de taxes

ATTENDU le rapport de madame Brigitte Forget, trésorière, daté du 13 avril 2016, concernant la liste des immeubles à être vendus pour défaut de paiement des taxes municipales et scolaires;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Nadine Brière

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Robert Lagacé

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil accepte la liste des immeubles à être vendus pour défaut de paiement d'impôt foncier municipal et scolaire jointe à la présente sous l'annexe « A »;

QUE les immeubles soient vendus par la MRC des Pays-d'en-Haut conformément à la procédure entreprise pour ce faire le 22 juin 2016 à partir de 10h à la Place des citoyens, située au 999, boulevard de Sainte-Adèle;

QUE la trésorière ou la trésorière adjointe soient mandatées pour enchérir au nom de la Ville de Sainte-Adèle pour les immeubles ainsi mis en vente, le tout dans les limites prévues par la Loi;

QUE la trésorière soit autorisée à signer la liste des immeubles à être vendus pour défaut de paiement des taxes municipales et scolaires;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à acquitter toute somme facturée pour ce faire par la MRC des Pays-d'en-Haut ou tout autre organisme compétent en la matière;

QUE le maire et le greffier soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville tout acte inhérent à la présente résolution.

RÉSOLUTION NO. 2016-110

Embauche d'un pompier – Service de sécurité incendie

ATTENDU le rapport de monsieur Jean Lacroix, directeur du Service de sécurité incendie, daté du 22 mars 2016, concernant l'embauche d'un nouveau pompier;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Nadine Brière

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil nomme monsieur Claude Renaud au poste de pompier selon les conditions de travail de la convention collective en vigueur et aux dates indiquées, et ce, en date du 9 mai 2016.

RÉSOLUTION NO. 2016-111

Embauche d'un coordonnateur au Service des loisirs

ATTENDU le rapport de monsieur Christian Nadeau, directeur du Service des loisirs, daté du 7 avril 2016, concernant l'embauche d'un coordonnateur au Service des loisirs;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE :

Mme Nadine Brière

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE monsieur Vincent Bélanger soit embauché au poste de coordonnateur au Service des loisirs à partir du 3 mai 2016;

QUE sa rémunération soit établie conformément à l'échelon 1 de la classe 2 de l'échelle salariale des employés cadres de la Ville de Sainte-Adèle;

QUE de plus, le conseil lui accorde 2 semaines de vacances payées pour l'année 2016 et 3 semaines de vacances payées pour l'année 2017.

RÉSOLUTION NO. 2016-112

Adjudication – Fourniture d'une chargeuse sur pneus à quatre roues motrices avec équipement de déneigement et balai ramasseur (en option) – SP-2016-009

ATTENDU la demande de soumissions effectuée concernant la fourniture d'une chargeuse sur pneus à quatre roues motrices avec équipement de déneigement;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions s'est tenue le 24 mars dernier et que les firmes ayant déposées des soumissions sont les suivantes:

Noms des soumissionnaires	Montants
Cimi inc. (Hyundai)	302 863,59\$
Nortrax Québec inc.	343 237,17\$

ATTENDU le rapport de monsieur François Latour, contremaître du Service des travaux publics daté du 30 mars 2016;

ATTENDU le rapport de monsieur Patric Lacasse, directeur du Service des travaux publics, daté du 1^{er} avril 2016 ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Roch Bédard**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: **M. Robert Lagacé**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accorder le contrat, conditionnellement à l'autorisation du règlement d'emprunt 1232 par le MAMOT, pour la fourniture d'une chargeuse sur pneus à quatre roues motrices avec équipement de déneigement à la compagnie *Nortrax Québec inc.*, seul soumissionnaire à avoir déposé une soumission conforme, pour un montant de 343 237,17\$, taxes incluses;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à effectuer les paiements selon le devis et le bordereau de soumission à même le règlement d'emprunt 1232, conditionnel à l'autorisation de ce dernier par le MAMOT.

RÉSOLUTION NO. 2016-113

Adjudication – Fourniture d'un camion 10 roues avec benne basculante, épandeur à sel/sable et gratte sous-châssis avec système interchangeable – SP-2016-010

ATTENDU la demande de soumissions effectuée concernant la fourniture d'un camion 10 roues avec benne basculante, épandeur à sel/sable et gratte sous-châssis avec système interchangeable;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions s'est tenue le 24 mars dernier et que la seule firme ayant déposée une soumission est la suivante:

Nom du soumissionnaire	Montant
GloboCam (Montréal) inc.	279 541,02\$

ATTENDU le rapport de monsieur Patric Lacasse, directeur du Service des travaux publics, daté du 1^{er} avril 2016 ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Robert Lagacé

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Nadine Brière

Monsieur le conseiller Roch Bédard s'oppose à ladite résolution,

ET RÉSOLU À LA MAJORITÉ

QUE le conseil rejette à toutes fins que de droit la soumission déposée par la compagnie précitée;

QUE le conseil autorise le départ d'un nouvel appel d'offres.

RÉSOLUTION NO. 2016-114

Adjudication – Fourniture d'une camionnette de marque Ford de type F-150 – SP-2016-011

ATTENDU la demande de soumissions effectuée concernant la fourniture d'une camionnette de marque Ford de type F-150;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions s'est tenue le 24 mars dernier et que les firmes ayant déposées des soumissions sont les suivantes:

Noms des soumissionnaires	Montants
Des Laurentides Ford	43 112,18\$
Ventes Ford Élite (1978) inc.	43 747,99\$
Alliance Ford Mont-Tremblant	44 244,68\$

ATTENDU le rapport de monsieur Patric Lacasse, directeur du Service des travaux publics, daté du 1^{er} avril 2016 ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. Robert Lagacé

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accorder le contrat, conditionnellement à l'autorisation du règlement d'emprunt 1232 par le MAMOT, pour la fourniture d'une camionnette de marque Ford de type F-150 à la compagnie *Des Laurentides Ford*, au plus bas soumissionnaire conforme, pour un montant de 43 112,18\$, taxes incluses;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à effectuer les paiements selon le devis et le bordereau de soumission à même le règlement d'emprunt 1232, conditionnel à l'autorisation de ce dernier par le MAMOT.

RÉSOLUTION NO. 2016-115

Adjudication – Fourniture d'un camion de marque Ford F-350 XL, 4 roues motrices année 2016 ou 2017 avec benne basculante et monte-charge Tommy Gate G2 – SP-2016-012

ATTENDU la demande de soumissions effectuée concernant la fourniture d'un camion de marque Ford F-350 XL, 4 roues motrices année 2016 ou 2017 avec benne basculante et monte-charge Tommy Gate G2;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions s'est tenue le 24 mars dernier et que les firmes ayant déposées des soumissions sont les suivantes:

Noms des soumissionnaires	Montants
Des Laurentides Ford	60 351,53\$
Alliance Ford Mont-Tremblant	61 645,00\$
Blainville Ford inc.	62 760,25\$

Albi Ford Lincoln Joliette inc.

66 428,36\$

ATTENDU le rapport de monsieur Patric Lacasse, directeur du Service des travaux publics, daté du 6 avril 2016 ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. Robert Lagacé

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accorder le contrat, conditionnellement à l'autorisation du règlement d'emprunt 1232 par le MAMOT, pour la fourniture d'un camion de marque Ford F-350 XL, 4 roues motrices année 2016 ou 2017 avec benne basculante et monte-charge Tommy Gate G2 à la compagnie *Des Laurentides Ford*, au plus bas soumissionnaire conforme, pour un montant de 60 351,53\$, taxes incluses;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à effectuer les paiements selon le devis et le bordereau de soumission à même le règlement d'emprunt 1232, conditionnel à l'autorisation de ce dernier par le MAMOT.

RÉSOLUTION NO. 2016-116

Adjudication – Fourniture d'une chenillette pour déneigement des trottoirs – SP-2016-018

ATTENDU la demande de soumissions effectuée concernant la fourniture d'une chenillette pour déneigement des trottoirs ;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions s'est tenue le 24 mars dernier et que les firmes ayant déposées des soumissions sont les suivantes:

Noms des soumissionnaires	Montants
Équipements Plannord Itée	151 726,76\$
R.P.M. Tech inc.	168 361,34\$

ATTENDU le rapport de monsieur Patric Lacasse, directeur du Service des travaux publics, daté du 1^{er} avril 2016 ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. Robert Lagacé

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accorder le contrat, conditionnellement à l'autorisation du règlement d'emprunt 1232 par le MAMOT, pour la fourniture d'une chenillette pour déneigement des trottoirs à la compagnie *Équipement Plannord Itée*, plus bas soumissionnaire conforme, pour un montant de 151 726,76\$, taxes incluses;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à effectuer les paiements selon le devis et le bordereau de soumission à même le règlement d'emprunt 1232, conditionnel à l'autorisation de ce dernier par le MAMOT.

RÉSOLUTION NO. 2016-117

Recommandations de paiement – Divers travaux municipaux

ATTENDU les différentes recommandations de paiement relativement à divers travaux municipaux;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Nadine Brière

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE procéder au paiement du décompte # 3 pour des travaux de mise à niveau des systèmes d'automatisation et télémétrie des ouvrages d'eau potable, soit un montant de 64 906,26\$, taxes incluses (SP-2015-019), à l'entreprise *Automation R.L. inc.*, et que ce paiement soit effectué à même le règlement d'emprunt 1211;

DE procéder au paiement du décompte # 7 pour les travaux de relocalisation du réservoir et surpresseur Mont-Gabriel, soit un montant de 54 714,78\$, taxes incluses (SP-2015-010), à l'entreprise *Socomec Industriel inc.*, et que ce paiement soit effectué à même le règlement d'emprunt 1212;

QUE tous les paiements précités soient effectués sous réserve de la transmission au Service de la trésorerie, des quittances requises.

RÉSOLUTION NO. 2016-118

Adjudication – Travaux de réfection des infrastructures souterraines et de la chaussée sur la rue Dubé – SP-2016-007

ATTENDU la demande de soumissions effectuée concernant les travaux de réfection des infrastructures souterraines et de la chaussée sur la rue Dubé;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions s'est tenue le 24 mars dernier et que les firmes ayant déposées des soumissions sont les suivantes:

Noms des soumissionnaires	Montants
Bircon inc.	787 708,10\$
Les Excavations Gilles St-Onge inc.	872 015,43\$
Duroking Construction (9200-2088 Québec inc.)	878 059,29\$
Construction Monco inc.	893 363,80\$
9088-9569 Québec inc.	917 153,40\$
Construction G-Nesis inc.	963 579,03\$
Les Constructions CJRB inc.	966 370,62\$
Construction T.R.B. inc.	968 059,38\$
Inter Chantiers inc.	1 015 990,59\$
Desjardins Excavation inc.	1 036 373,15\$

ATTENDU le rapport de madame Karine Lorrain, assistante au chef de division génie, daté du 6 avril 2016 ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Roch Bédard**

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE: **Mme Nadine Brière**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accorder le contrat, conditionnellement à l'autorisation du règlement d'emprunt 1231 par le MAMOT, pour les travaux de réfection des infrastructures souterraines et de la chaussée sur la rue Dubé à la compagnie *Bircon inc.*, plus bas soumissionnaire conforme, pour un montant de 787 708,10\$, taxes incluses;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à effectuer les paiements selon le devis et le bordereau de soumission à même le règlement d'emprunt 1231, conditionnel à l'autorisation de ce dernier par le MAMOT.

RÉSOLUTION NO. 2016-119

Adjudication – Travaux de réfection routière 2016 - Pavage de rues, bordures, trottoirs (PRR-2016) – SP-2016-016

ATTENDU la demande de soumissions effectuée concernant les travaux de réfection routière 2016 pour le pavage de rues, bordures, trottoirs (PRR-2016);

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions s'est tenue le 24 mars dernier et que les firmes ayant déposées des soumissions sont les suivantes:

Noms des soumissionnaires	Montants
Pavages Multipro inc.	1 865 900,37\$
Construction Bau-Val inc.	1 912 446,48\$
Uniroc Construction inc.	1 939 926,94\$
Construction Anor (1992) inc.	2 417 143,11\$
Pavage Jérômien inc.	2 703 034,69\$

ATTENDU le rapport de monsieur Armand Ouattara, assistant au chef de division génie, daté du 6 avril 2016 ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Roch Bédard**

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE: **Mme Nadine Brière**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accorder le contrat, conditionnellement à l'autorisation du règlement d'emprunt 1230 par le MAMOT, pour les travaux de réfection routière 2016 pour le pavage de rues, bordures, trottoirs (PRR-2016) à la compagnie *Pavages Multipro inc.*, plus bas soumissionnaire conforme, pour un montant de 1 865 900,37\$, taxes incluses;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à effectuer les paiements selon le devis et le bordereau de soumission à même le règlement d'emprunt 1230, conditionnel à l'autorisation de ce dernier par le MAMOT.

RÉSOLUTION NO. 2016-120

Adjudication – Travaux préventifs au Réservoir Sommet-Bleu – SP 2016-013

ATTENDU la demande de soumissions effectuée concernant les travaux préventifs Réservoir Sommet-Bleu;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions s'est tenue le 7 avril dernier et que les firmes ayant déposées des soumissions sont les suivantes:

Noms des soumissionnaires	Montants
CLP Construction inc.	112 181,11\$
Construction Monco inc.	133 944,73\$
Cimota inc.	159 240,37\$
Plomberie Brébeuf inc.	211 229,01\$
Le Groupe Lefebvre M.R.P. inc.	227 650,50\$

ATTENDU le rapport de madame Louise Yale, chargée de projets de division génie, daté du 7 avril 2016 ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Roch Bédard**

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE: **Mme Nadine Brière**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accorder le contrat pour les travaux préventifs au Réservoir Sommet-Bleu à la compagnie *CLP Construction inc.*, plus bas soumissionnaire conforme, pour un montant de 112 181,11\$, taxes incluses;

D'autoriser le Service de la trésorerie à effectuer les paiements à même les surplus libres non affectés, le tout sous réserve de la transmission audit service des quittances requises.

RÉSOLUTION NO. 2016-121

Adjudication – Travaux de réfection des infrastructures souterraines du secteur Habitat – SP-2016-008

ATTENDU la demande de soumissions effectuée concernant les travaux de réfection des infrastructures souterraines du secteur Habitat;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions s'est tenue le 7 avril dernier et que les firmes ayant déposées des soumissions sont les suivantes:

Noms des soumissionnaires	Montants
Les Entreprises Miabec inc.	1 415 720,52\$
Duroking Construction (9200-2088 Québec inc.)	1 656 884,01\$
Construction T.R.B. inc.	1 677 356,60\$
Desjardins Excavation inc.	1 906 821,28\$
Inter Chantiers inc.	1 969 876,88\$
Les Constructions CJRB inc.	2 042 767,49\$
Pronex Excavation inc.	2 223 434,49\$

ATTENDU le rapport de madame Karine Lorrain, assistante au chef de division génie, daté du 13 avril 2016 ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE: Mme Nadine Brière

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accorder le contrat, conditionnellement à l'autorisation du règlement d'emprunt 1229 par le MAMOT, pour les travaux de réfection des infrastructures souterraines du secteur Habitat à la compagnie *Les Entreprises Miabec inc.*, plus bas soumissionnaire conforme, pour un montant de 1 415 720,52\$, taxes incluses;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à effectuer les paiements selon le devis et le bordereau de soumission à même le règlement d'emprunt 1229, conditionnel à l'autorisation de ce dernier par le MAMOT.

RÉSOLUTION NO. 2016-122

Décisions du conseil - Dérogations mineures

ATTENDU les dispositions du règlement numéro 1200-2012-D.M.

ATTENDU les recommandations du comité consultatif d'urbanisme, rédigées dans le procès-verbal du 1^{er} mars 2016 ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Robert Lagacé

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil ACCEPTE la demande de dérogations mineures suivante:

Résolution du CCU – 2016-019

ATTENDU la demande formulée relativement à l'immeuble situé sur le **lot 5 065 791 (rue Rolland)**, à l'effet de réduire la largeur moyenne du lot 5 065 791 du cadastre du Québec, de 50 mètres à 22,11 mètres, telle que montrée au plan préparé par l'arpenteur-géomètre Sylvie Fillion, 4908 de ses minutes et daté du 17 février 2016 et ce afin de régulariser cette dimension en fonction du règlement de lotissement en vigueur.

QU'une copie de la présente soit transmise au requérant.

RÉSOLUTION NO. 2016-123

Décisions du conseil – Demandes de PIIA

ATTENDU les recommandations formulées par le comité consultatif d'urbanisme lors de la réunion du 5 avril 2016 ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Robert Lagacé

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil ACCEPTE les dispositions des résolutions ci-après indiquées en regard des dossiers suivants concernant la procédure requise par le règlement numéro 1200-2012-P.I.I.A.

Résolution C.C.U. 2016-020

1020, rue des Tournesols
André Assayah

- **Agrandissement**

Résolution C.C.U. 2016-021

920, boulevard de Sainte-Adèle
Geneviève Gauvin

- **Enseigne**

Résolution C.C.U. 2016-022

1204, rue Valiquette
Nettoyeur Sainte-Adèle

- **Enseigne**

Résolution C.C.U. 2016-023

755, rue des Brises
Denis Dumas

- **Rénovation**

Résolution C.C.U. 2016-024

1001, rue Valiquette
Pierre Jodoin

- **Agrandissement**

RÉSOLUTION NO. 2016-124

ADOPTION de résolution – Demande en vertu du règlement 1000-2008-PPC – 244, boulevard de Sainte-Adèle

ATTENDU QUE le premier projet de résolution (numéro 2016-044) a été adopté à la séance extraordinaire du conseil municipal du 10 février 2016;

ATTENDU QUE le second projet de résolution (numéro 2016-061) a été adopté à la séance d'ajournement du 15 février 2016 du conseil municipal tenue le 21 mars 2016 ;

ATTENDU la résolution CCU 2016-015 du comité consultatif d'urbanisme datée du 2 février 2016, tel qu'annexée à la présente concernant la demande de modification réglementaire faite en vertu du règlement 1000-2008-PPC pour la propriété sise au 244, boulevard de Sainte-Adèle ;

ATTENDU QUE le projet vise à permettre l'usage de commerce artériel lourd « Service de déneigement et de paysagement (C07-06-01) » et ce, à certaines conditions;

ATTENDU QUE le projet est conforme au règlement 1000-2008-PPC concernant les projets particuliers de construction de modification ou d'occupation d'un immeuble ;

ATTENDU QUE le règlement de zonage 1200-2012-Z inclut une disposition réglementaire qui empêcherait sa réalisation, notamment pour le type d'usage commercial projeté ;

ATTENDU QUE le projet a fait l'objet d'une recommandation positive et unanime du comité consultatif d'urbanisme ;

ATTENDU QU'une assemblée publique de consultation s'est tenue mercredi le 16 mars 2016 à 19 h ;

ATTENDU QU'aucune signature n'a été enregistrée suite à l'invitation aux personnes intéressées ayant droit de signer une demande d'approbation référendaire;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Robert Lagacé

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil adopte le projet final de résolution du projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble numéro 1000-2008-PPC, et prévu au 244, boulevard de Sainte-Adèle sur le lot 3 888 156 Cadastre du Québec, afin de permettre spécifiquement pour cet immeuble l'usage de commerce artériel lourd «Service de déneigement et de paysagement (C07-06-01)» et ce, avec les conditions suivantes :

1. Le nombre maximal de véhicules reliés à l'entreprise, incluant toute remorque, pouvant être stationnés ou entreposés sur le site est limité à cinq (5) tracteurs de ferme munis de pneus, d'une (1) camionnette et d'une chargeuse-pelleteuse (rétrocaveuse);
2. La largeur hors-tout maximale des tracteurs et de la chargeuse-pelleteuse (rétrocaveuse), incluant les équipements rattachés (lame, souffleuse, pousse-neige, etc.) doit être inférieure à 2,6 mètres;
3. Les tracteurs et la chargeuse-pelleteuse (rétrocaveuse), incluant toute remorque et les équipements rattachés aux tracteurs, ne peuvent être stationnés ou entreposés en cour avant;
4. À l'exception des véhicules et équipements précités, aucun entreposage extérieur de matériel (terre, pierre, bois, etc.) ou d'équipements n'est permis sur site;
5. Une haie de conifères opaque d'une hauteur minimale de 2 mètres, de façon notamment à dissimuler de la rue les tracteurs stationnés ou entreposés sur le site, devra être maintenue en place le long du chemin des Ancêtres, à la limite de l'espace de stationnement adjacent à ce chemin.

RÉSOLUTION NO. 2016-125

Projet de règlement 1200-2012-Z-15, amendant le règlement de zonage numéro 1200-2012-Z

ATTENDU la résolution 2016-093 adoptée lors de la séance ordinaire du 21 mars 2016 relativement au projet de règlement 1200-2012-Z-15, amendant le règlement de zonage numéro 1200-2012-Z afin d'ajouter à l'intérieur de la zone résidentielle de moyenne densité RB-014, pour l'usage habitation unifamiliale en structure isolée, des normes spécifiques pour des terrains non assujettis à l'obligation d'être raccordé aux réseaux d'aqueduc et d'égout;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Robert Lagacé

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QU'une assemblée publique de consultation soit tenue le mercredi 4 mai 2016 à 19 h au lieu du 6 avril 2016, dans la salle du conseil municipal, située au 1386, rue Dumouchel.

RÉSOLUTION NO. 2016-126

Mandat – Requête en Cour supérieure – Ouvrages illégaux sur la rive et littoral d'un cours d'eau – 1464, chemin du Mont-Loup-Garou

ATTENDU le rapport daté du 31 mars 2016, rédigé par monsieur Jean-Pierre Dontigny, directeur du Service de l'urbanisme, relativement à des ouvrages illégaux sur la rive et littoral d'un cours d'eau;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Roch Bédard

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. Robert Lagacé

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE Me Simon Filiatreault soit mandaté pour entreprendre toutes les procédures en vertu des articles 227 et suivants de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* afin d'obtenir une ordonnance de la Cour à l'effet que le propriétaire a omis de procéder aux travaux correctifs demandés pour la remise en état des lieux au 1464, chemin du Mont-Loup-Garou à Sainte-Adèle ;

QUE la présente résolution soit signifiée au propriétaire de l'immeuble, soit Monsieur Mario Tardif ;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution.

RÉSOLUTION NO. 2016-127

Exemption de l'obligation de fournir des cases de stationnement hors rue – 1001, rue Valiquette

ATTENDU le rapport daté du 18 avril 2016, rédigé par monsieur Jean-Pierre Dontigny, directeur du Service de l'urbanisme concernant une demande d'exemption formulée par monsieur Pierre Jodoin, daté du 15 avril 2016, à l'effet de l'obligation de fournir les cases de stationnement hors rue requises dans le cadre de la demande de permis numéro 2016-0181, pour l'agrandissement du bâtiment commercial situé au 1001, rue Valiquette;

ATTENDU QUE cet agrandissement nécessitera deux cases de stationnement hors rue supplémentaires et que, l'immeuble n'ayant pas l'espace nécessaire pour l'aménagement de ces cases, le requérant désire se prévaloir de l'article 677 du *Règlement de zonage numéro 1200-2012-Z* qui mentionne que le conseil municipal peut exempter de l'obligation de fournir et de maintenir des cases de stationnement hors rue toute personne qui en fait la demande moyennant le paiement d'une somme de 1 200 \$ pour chaque case;

Après étude et considération :

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Roch Bédard

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. Robert Lagacé

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accorder, à l'égard de l'immeuble commercial sis au 1001, rue Valiquette, l'exemption de l'obligation de fournir deux (2) cases de stationnement hors rue et ce, conditionnellement au paiement de la somme totale de 2 400 \$ tel que le prévoit l'article 677 dudit règlement de zonage.

RÉSOLUTION NO. 2016-128 **AVIS DE MOTION**

Je, Robert Lagacé, conseiller municipal, donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera présenté le futur règlement numéro 1200-2012-Z-16, amendant le règlement 1200-2012-Z afin de modifier la grille des usages et des normes de la zone touristique mixte TM-003 pour augmenter la hauteur maximale en étage de 2,5 à 3 étages, ainsi que de modifier la définition du terme «

habitation collective » en retirant la mention de ressource intermédiaire ou de type familiale.

RÉSOLUTION NO. 2016-129

Premier projet de règlement 1200-2012-Z-16, amendant le règlement de zonage numéro 1200-2012-Z

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Robert Lagacé

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le premier projet de règlement 1200-2012-Z-16, amendant le règlement de zonage numéro 1200-2012-Z afin de modifier la grille des usages et des normes de la zone touristique mixte TM-003 pour augmenter la hauteur maximale en étage de 2,5 à 3 étages, ainsi que de modifier la définition du terme « habitation collective » en retirant la mention de ressource intermédiaire ou de type familiale, soit adopté et qu'il porte le numéro 1200-2012-Z-16, le tout tel qu'il appert au projet joint à la présente;

QU'une assemblée publique de consultation soit tenue le mercredi 4 mai 2016 à 19 h dans la salle du conseil municipal, située au 1386, rue Dumouchel.

RÉSOLUTION NO. 2016-130

Règlement 1121-1 amendant le règlement 1121-2009 décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1 – ADOPTION

Le greffier fait lecture du règlement numéro 1121-1;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Nadine Brière

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le règlement 1121-1 amendant le règlement 1121-2009 décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1, soit adopté;

QU'il entre en vigueur conformément à la loi.

RÉSOLUTION NO. 2016-131

Règlement d'emprunt 1232 décrétant un emprunt pour l'acquisition de différents équipements pour le Service des travaux publics – ADOPTION

ATTENDU QU'une copie du règlement a été remise aux membres du conseil municipal deux (2) jours juridiques avant la présente séance;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu ledit règlement et renoncent à sa lecture, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Nadine Brière

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le règlement d'emprunt 1232 décrétant un emprunt pour l'acquisition de différents équipements pour le Service des travaux public, soit adopté.

QU'il entre en vigueur conformément à la loi.

RÉSOLUTION NO. 2016-132

Règlement 1202-1 amendant le règlement 1202 relatif à l'utilisation des pesticides et des engrais – ADOPTION

ATTENDU QU'une copie du règlement a été remise aux membres du conseil municipal deux (2) jours juridiques avant la présente séance;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu ledit règlement et renoncent à sa lecture, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Nadine Brière

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le règlement 1202-1 amendant le règlement 1202 relatif à l'utilisation des pesticides et des engrais, soit adopté;

QU'il entre en vigueur conformément à la loi.

Le Conseil prend acte des rapports suivants :

Dépenses effectuées en vertu du *Règlement 1203*

- Incompressibles – Fonds d'administration – 197 093,66\$ pour la période du 12 au 18 mars 2016.
- Incompressibles – Fonds d'administration – 171 180,72\$ pour la période du 19 au 25 mars 2016.
- Incompressibles – Fonds d'administration – 776 362,14\$ pour la période du 26 mars au 1er avril 2016
- Incompressibles – Fonds d'administration – 305 130,03\$ pour la période du 2 au 8 avril 2016
- Liste des comptes à payer au montant de 534 006,23\$ pour le mois de février 2016.
- Engagements au montant de 539 840,13\$ pour la période du 1er au 31 mars 2016.

Dépôt du certificat du greffier adjoint – Procédures d'enregistrement des personnes habiles à voter concernant le règlement d'emprunt numéro 1229.

Dépôt du certificat du greffier adjoint – Procédures d'enregistrement des personnes habiles à voter concernant le règlement numéro 1230.

Dépôt du certificat du greffier adjoint – Procédures d'enregistrement des personnes habiles à voter concernant le règlement numéro 1231.

Dépôt délégation de pouvoir – Règlement 1203 – Embauche employés temporaires – rapport du 29 mars 2016

COMMUNICATION DU MAIRE SUPPLÉANT AU PUBLIC

Allocution du maire suppléant :

- Invite les citoyens à aller voter
- Rappelle que le vote par anticipation est le 24 avril et que le jour du scrutin est le 1^{er} mai.

COMMUNICATIONS DE LA CONSEILLÈRE ET CONSEILLERS AU PUBLIC

Mme Nadine Brière

- Informe les citoyens de la collecte des bacs bruns début mai, de la course défi je bouge et du Salon de Plein-Air.

M. Robert Lagacé

- Offre des souhaits de prompts rétablissements à M. Guy Goyer
- Invite les gens à la Nuit Adéloise.

PÉRIODE DE QUESTIONS

M. Philippe Kebbé

- Problématique au Mont-Gabriel, dangers causés par les golfeurs.
- La signalisation est inadéquate pour les voiturettes de golf.
- Réglementation sur les collectes collectives est inadéquat car il ne peut placer ses bacs pour qu'ils ne soient pas visibles de la rue.
- Le loyer de la bibliothèque est-il de 5000\$/mois?

M. Denis L'espérance

- Demande de confirmer que le projet de Centre de transbordement a été réglé.
- Comment informe-t-on les nouveaux arrivants des règlements?
- Combien de constats pour les bacs
- Demande quand se fera la distribution de composte.
- Les commerces, sont-ils obligés au recyclage?
- Est-ce que la Ville de Sainte-Adèle a un bon budget pour les fleurs?

M. Froment

- Politique de compostage de la ville, pourquoi ne pas utiliser les sacs de plastique?
- Il ne veut pas de conteneur semi-enfouis pour le compostage.

M. Léonard Ayoub

- La barrière sur la rue Alexis n'a pas de cadenas...
- Répartition des frais judiciaires par contribuable?

Mme Rita Parent-Vallières

- Remercie le maire suppléant pour le bon travail
- Remercie la ville pour le nettoyage des rues

M. Pierre Morabito

- Information sur la visite de la Ministre St-Pierre, quels sont les projets?

M. Jean-Pierre Létourneau

- Article sur le mont Durocher, la ville a-t-elle les outils pour protéger les sentiers?

M. Robert Desmeules

- À quand le projet du Parc Cardinal pour le Pickleball

M. Bellerose

- Demande quelle est la superficie de la Place des citoyens.

RÉSOLUTION NO. 2016-133

Levée de la séance

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Robert Lagacé

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la séance soit levée à 21h50.

M. John Butler, maire suppléant

Me Simon Filiatreault,
Greffier et directeur des services juridiques

Procès-verbal de la séance ordinaire tenue publiquement le 16 mai 2016 à 20h, dans la salle des délibérations du conseil municipal, située au 1386, rue Dumouchel, Sainte-Adèle, Province de Québec, à laquelle étaient présents:

Monsieur le maire Robert Milot

Mesdames et Messieurs les conseillers

Nadine Brière	District 1
Roch Bédard	District 2
Gilles Legault	District 3
John Butler	District 4
Robert Lagacé	District 5
Diane de Passillé	District 6

Tous membres du conseil et formant le quorum.

Sont également présents le directeur général et le greffier.

RÉSOLUTION NO. 2016-134

Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 16 mai 2016

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Nadine Brière

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil adopte l'ordre du jour de la séance ordinaire du 16 mai 2016.

RÉSOLUTION NO. 2016-135

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 18 avril 2016

ATTENDU QUE chaque membre du conseil a reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 18 avril 2016 au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, le greffier et directeur des Services juridiques est dispensé d'en faire la lecture;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Nadine Brière

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil approuve le procès-verbal de la séance ordinaire du 18 avril 2016.

RÉSOLUTION NO. 2016-136

Participation des membres du conseil à des activités diverses

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. John Butler

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. Robert Lagacé

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE les membres du conseil suivants soient autorisés à participer aux activités indiquées ci-après et que les frais de participation soient assumés par la Ville.

ACTIVITÉS	DATE ET LIEU	COÛT/ PERSONNE	MEMBRES DU CONSEIL
Tournoi de golf Soupe & Compagnie des Pays-d'en-Haut	30 mai 2016 / Club de golf Le Balmoral à Morin-Heights	195\$	M. Roch Bédard
Buffet gastronomique du Club optimiste de Sainte-Adèle	1 ^{er} juin 2016 à L'École Hôtelière des Laurentides à Sainte-Adèle	55\$	Mme Nadine Brière M. Roch Bédard M. Gilles Legault

Tournoi de golf de Mgr Pierre Morissette	9 juin 2016 / Club de golf Val-des-Lacs de Sainte-Sophie	175\$	M. Roch Bédard
--	--	-------	----------------

QUE les membres du conseil mentionnés soient autorisés à dépenser, pour les frais reliés à leur repas et déplacement, un montant n'excédant pas 100\$, et qu'ils soient remboursés pour les dépenses qu'ils effectueront et ce, sur présentation des pièces justificatives;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution.

RÉSOLUTION NO. 2016-137

Nomination du maire suppléant

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. John Butler**

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE: **Mme Nadine Brière**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE monsieur le conseiller Robert Lagacé soit nommé à titre de maire suppléant de la Ville de Sainte-Adèle, pour la période du 17 mai 2016 au 19 septembre 2016 ;

QUE celui-ci soit nommé à titre de substitut pour assister aux séances du conseil de la M.R.C. des Pays-d'en-Haut et de la CRÉ des Laurentides.

RÉSOLUTION NO. 2016-138

Mandat à Étude Voizard, Voizard, notaires – Acquisition d'une partie du terrain – Hôtel du Mont-Gabriel

ATTENDU la relocalisation du réservoir d'eau potable situé sur le terrain de l'Hôtel du Mont-Gabriel;

ATTENDU QU'il y a lieu pour la Ville d'acquérir une partie du terrain situé sur le terrain de l'Hôtel du Mont-Gabriel pour en devenir propriétaire;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Robert Lagacé**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. John Butler**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil mandate l'Étude Voizard, Voizard, notaires, pour rédiger l'acte entre la compagnie 9055-8842 Québec Inc. et la Ville de Sainte-Adèle pour l'acquisition du lot 5 692 625, le tout tel qu'il appert au plan cadastral parcellaire préparé par monsieur Philippe Bélanger, arpenteur-géomètre, le 9 avril 2015, minute 0995;

QUE l'Étude Voizard, Voizard, notaires, ait le mandat d'obtenir le consentement à cette modification cadastrale du créancier hypothécaire de la compagnie 9055-8842 Québec Inc., soit la banque HSBC Canada;

QUE Monsieur le Maire et le greffier soient autorisés à signer l'acte, pour et au nom de la Ville de Sainte-Adèle ;

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à acquitter tous les frais inhérents à cette acquisition de terrain, y compris les honoraires professionnels.

RÉSOLUTION NO. 2016-139

Fin de l'entente intermunicipale avec la Ville de Mont-Tremblant – Fourniture du service de répartition des appels de police et des appels d'urgence du service 911

ATTENDU la recommandation du 9 mai 2016, transmise par monsieur Jean Lacroix, directeur du Service de la sécurité incendie;

ATTENDU les dispositions de l'entente intermunicipale signée entre la Ville de Sainte-Adèle et la Ville de Mont-Tremblant;

ATTENDU QUE le conseil désire mettre fin à l'entente pour la fourniture du service de répartition des appels de police et des appels d'urgence du service 911 avec la Ville de Mont-Tremblant;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. John Butler

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE: Mme Diane de Passillé

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil, conformément aux dispositions de l'entente précitée, signifie que ladite entente prendra fin le 1^{er} décembre 2016 et que les dispositions de l'entente s'appliquent intégralement;

QUE le greffier soit autorisé à faire signer les documents pour mettre fin à l'entente intermunicipale avec la Ville de Mont-Tremblant.

RÉSOLUTION NO. 2016-140

Autorisation de signature – Contrat avec la Centrale des appels d'urgence Chaudière-Appalaches (CAUCA) – Service de réponse primaire 9-1-1

ATTENDU la recommandation du 9 mai 2016, transmise par monsieur Jean Lacroix, directeur du Service de la sécurité incendie;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. John Butler

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE: Mme Diane de Passillé

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil accepte de transférer à la Centrale des appels d'urgence Chaudière-Appalaches (CAUCA), la gestion du service 911, soit la prise des appels primaires et le service secondaire, et ce, pour une période de 5 ans;

QUE le maire et le directeur général soient autorisés à convenir d'un contrat ainsi que d'une convention incendie et à signer tous les documents nécessaires;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution.

RÉSOLUTION NO. 2016-141

Nomination des membres du conseil à divers mandats sur les commissions, comités et/ou organismes

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. John Butler

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. Roch Bédard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la commission des loisirs, de la culture, des arts et des aînés ainsi que la commission de la Famille et Plein Air soient rescindées afin de créer la commission des loisirs, de la Famille, de la culture et des arts, la commission du Plein Air et la commission des Aînés;

QUE le comité culturel soit intégré dans la commission des loisirs, de la famille, de la culture et des arts;

QUE le comité de circulation et sécurité routière devienne la commission de circulation et sécurité routière;

QUE les personnes suivantes soient mandatées afin de siéger sur les commissions, comités et/ou organismes suivants :

Commission des finances et développement économique
Président : Monsieur John Butler
Substitut : Monsieur Roch Bédard

Commission des travaux publics
Président : Monsieur Roch Bédard
Substitut : Monsieur Gilles Legault

Commission de la sécurité publique et incendie
Président : Monsieur John Butler
Substitut : Monsieur Robert Lagacé

Commission des ressources humaines
Président : Monsieur Roch Bédard

Commission de circulation et sécurité routière
Président : Monsieur Robert Lagacé
Substitut : Monsieur Gilles Legault

Commission des loisirs, de la Famille, de la culture et des arts
Présidente : Madame Diane de Passillé
Substitut : Madame Nadine Brière

Commission du Plein Air
Présidente : Madame Nadine Brière

Commission des Aînés
Président : Monsieur Gilles Legault

Comité consultatif d'urbanisme
Membre : Monsieur Robert Lagacé
Membre : Monsieur Roch Bédard

Comité consultatif en environnement
Membre : Madame Nadine Brière
Membre : Monsieur Roch Bédard

Conseil d'administration de la Chambre de commerce de Sainte-Adèle
Délégué : Monsieur Robert Lagacé
Substitut : Madame Diane de Passillé

Conseil d'administration de la Société de Protection Foncière de Sainte-Adèle
Membre : Madame Nadine Brière

Conseil d'administration de l'Office Municipal d'Habitation de Sainte-Adèle
Membre : Monsieur Gilles Legault

Transport adapté des Laurentides
Membre : Monsieur Gilles Legault

Agence du Bassin Versant de la Rivière du Nord (Abrinord)
Représentant : Madame Nadine Brière

QUE les frais et les dépenses générés pour la représentation de la Ville à ces comités ou organismes soient remboursés jusqu'à un maximum de 100\$ par réunion sur présentation des pièces justificatives.

RÉSOLUTION NO. 2016-142

Reconduction du bail – Police – 1390, rue Dumouchel

ATTENDU la correspondance de la *Société québécoise des infrastructures du Québec*, étant aux droits de la *Société immobilière du Québec*, datée du 25 avril 2016 relativement à l'option de renouvellement du bail des locaux situés au 1390, rue Dumouchel à Sainte-Adèle;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Gilles Legault

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER:

M. John Butler

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil renouvelle le bail intervenu entre la *Société Immobilière du Québec* et la Ville de Sainte-Adèle relativement à la location des locaux situés au 1390, rue Dumouchel à Sainte-Adèle et des espaces de stationnement requis, le tout concernant l'utilisation desdits locaux et espaces de stationnement pour les membres de la Sûreté du Québec et ce, pour une période de additionnelle de 5 ans;

RÉSOLUTION NO. 2016-143

Autorisation de signature - Cession en emphytéose

ATTENDU la volonté de céder en emphytéose à la Commission Scolaire des Laurentides, l'immeuble appartenant à la Ville de Sainte-Adèle et qui est voisin de l'école Saint-Joseph;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE: Mme Nadine Brière

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE: Mme Diane de Passillé

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le maire et le directeur général soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Sainte-Adèle, l'acte de cession en emphytéose de l'immeuble situé à Sainte-Adèle connu et désigné comme étant le lot numéro DEUX MILLIONS DEUX CENT TRENTE-TROIS MILLE SIX CENT SEIZE (2 233 616) du Cadastre du Québec avec un bâtiment dessus construit portant l'adresse 505, chemin Pierre-Péladeau;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution.

RÉSOLUTION NO. 2016-144

Poursuite intentée par monsieur Marc Lupien

ATTENDU la signification personnelle à monsieur Pierre Dionne, directeur général et à monsieur Jean-Pierre Dontigny, directeur du Service de l'urbanisme, le 4 mai 2016, d'une requête introductive d'instance par Marc Lupien;

ATTENDU QU'à tout moment pertinent à ce dossier, messieurs Dionne et Dontigny ont agi à l'intérieur de leur fonction;

ATTENDU QU'il y a lieu de contester ladite requête introductive d'instance;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. John Butler

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. Roch Bédard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Ville de Sainte-Adèle prenne fait et cause pour messieurs Pierre Dionne et Jean-Pierre Dontigny, contre Marc Lupien, dans le dossier no. 700-17-013179-162;

QUE Me Simon Filiatreault soit autorisé à répondre pour les défendeurs.

RÉSOLUTION NO. 2016-145

Création d'un poste de surintendant et nomination de Mark Lavoie

ATTENDU le rapport de madame Julie Albert, directrice du Service des ressources humaines et de monsieur Pierre Dionne, directeur général, daté du 3 mai 2016, relativement à la réorganisation du Service des travaux publics ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gilles Legault

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil entérine les dispositions dudit rapport, lequel est annexé à la présente;

QUE le conseil décrète l'abolition d'un poste de contremaître au Service des travaux publics de la Ville de Sainte-Adèle à partir du 16 mai 2016;

QUE le conseil accepte la proposition de créer un poste de surintendant au Service des travaux publics de la Ville de Sainte-Adèle;

QUE monsieur Mark Lavoie soit nommé à titre de surintendant au Service des travaux publics de la Ville de Sainte-Adèle et par conséquent qu'il soit nommé « fonctionnaire désigné » au sens du *Règlement sur les permis et certificats numéro 1200-2012-PC* et ce, à compter du 17 mai 2016;

QUE la politique en vigueur concernant les conditions de travail et de la rémunération du personnel cadre de la Ville de Sainte-Adèle soit amendée en conséquence.

RÉSOLUTION NO. 2016-146

Embauche – Coordinatrice culture, arts et patrimoine

ATTENDU le rapport de monsieur Christian Nadeau, directeur du Service des loisirs, daté du 3 mai 2016, relativement à l'embauche de madame Julie Champagne au poste de coordinatrice culture, arts et patrimoine;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Diane de Passillé

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE madame Julie Champagne soit embauchée au poste cadre de coordinatrice culture, arts et patrimoine du Service des loisirs;

QUE sa rémunération soit établie conformément à l'échelon 1 de la classe 2 de l'échelle salariale des employés cadres de la Ville de Sainte-Adèle, et ce, à compter du 1^{er} juin 2016 ;

QUE le directeur général soit autorisé à signer le contrat d'embauche à intervenir ;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution et du contrat de travail concerné.

RÉSOLUTION NO. 2016-147

Recommandation de paiement #8 – Travaux de relocalisation du réservoir et surpresseur Mont-Gabriel

ATTENDU la recommandation du 3 mai 2016, rédigée par madame Louise Yale, chargée de projet de la division génie, relativement aux travaux de relocalisation du réservoir et surpresseur Mont-Gabriel;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gilles Legault

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE procéder au paiement du décompte # 8 pour les travaux de relocalisation du réservoir et surpresseur Mont-Gabriel, soit un montant de 166 209,31\$, taxes incluses (SP-2015-010), à l'entreprise *Socomec Industriel inc.*, et que ce paiement

soit effectué à même le règlement d'emprunt 1212, le tout sous réserve de la transmission au Service de la trésorerie des quittances requises.

RÉSOLUTION NO. 2016-148

Adjudication – Études, plans, devis et surveillance - Réfection des infrastructures sur une partie de la rue Valiquette – INV-2016-015

ATTENDU la demande de soumissions effectuée concernant les études, plans, devis et surveillance pour la réfection des infrastructures sur une partie de la rue Valiquette;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions s'est tenue le 7 avril dernier et que les firmes ayant déposées des soumissions sont les suivantes:

MLC Associés inc.
CLA Experts-conseils inc.
EFEL Experts-conseils inc.
Consultants en développement et gestion urbaine (CDGU) inc.

ATTENDU QUE le comité de sélection s'est réuni le 5 mai 2016 et a procédé à l'analyse des soumissions déposées;

ATTENDU le rapport de monsieur Simon Filiatreault, greffier et directeur des Services juridiques, daté du 6 mai 2016 ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. Gilles Legault

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accorder le contrat à la firme *EFEL Experts-conseils inc.* étant le soumissionnaire ayant obtenu le plus haut pointage final, soit à 21.70 pour un montant de 63 581,18\$, taxes incluses, le tout sous réserve de transmission par la firme de tous les documents nécessaires et prévus au document d'appel d'offres ;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à effectuer les paiements selon le devis et le bordereau de soumission à même le règlement d'emprunt 1216.

RÉSOLUTION NO. 2016-149

Adjudication – Étude, plans devis et surveillance – Déphosphatation des étangs aérés « Alpine » – SP-2016-014

ATTENDU la demande de soumissions effectuée concernant l'étude, les plans devis et surveillance pour la déphosphatation des étangs aérés « Alpine »;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions s'est tenue le 14 avril dernier et que les firmes ayant déposées des soumissions sont les suivantes:

Stantec Experts-conseils Ltée
Cima+ S.E.N.C.
Beaudoin Hurens
Éclipso Design-Construction inc.
Synthèse Consultants inc.
WSP Canada inc.

ATTENDU QUE le comité de sélection s'est réuni le 12 mai 2016 et a procédé à l'analyse des soumissions déposées;

ATTENDU le rapport de monsieur Yan Senneville, greffier adjoint, daté du 12 mai 2016 ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. Gilles Legault

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accorder le contrat à la firme *Éclipso Design-Construction inc.* étant le soumissionnaire ayant obtenu le plus haut pointage final, soit à 34.47 pour un montant de 38 875,68\$, taxes incluses, le tout sous réserve de transmission par la firme de tous les documents nécessaires et prévus au document d'appel d'offres ;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à effectuer les paiements selon le devis et le bordereau de soumission à même le règlement d'emprunt 1226.

RÉSOLUTION NO. 2016-150

Adjudication – Étude sur la capacité de l'aquifère et essais de pompage des puits Ronchamp – SP 2016-019

ATTENDU la demande de soumissions effectuée concernant l'étude sur la capacité de l'aquifère et essais de pompage des puits Ronchamp;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions s'est tenue le 14 avril dernier et que les firmes ayant déposées des soumissions sont les suivantes:

TechnoRem inc.
WSP Canada inc.
SNC-Lavalin GEM Québec inc.
Envir'eau Puits inc.
Arrakis Consultants inc.
Amec Foster Wheeler Environnement & Infrastructure

ATTENDU QUE le comité de sélection s'est réuni le 12 mai 2016 et a procédé à l'analyse des soumissions déposées;

ATTENDU le rapport de monsieur Yan Senneville, greffier adjoint, daté du 12 mai 2016 ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. Gilles Legault

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accorder le contrat à la firme *SNC-Lavalin GEM Québec inc.* étant le soumissionnaire ayant obtenu le plus haut pointage final, soit à 42.78 pour un montant de 31 089\$, taxes incluses, le tout sous réserve de transmission par la firme de tous les documents nécessaires et prévus au document d'appel d'offres ;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à effectuer les paiements selon le devis et le bordereau de soumission à même le règlement d'emprunt 1226.

RÉSOLUTION NO. 2016-151

Adjudication – Exploitation des sites de traitement des eaux usées (Usine de traitement, étangs aérés et site de neiges usés) – SP 2016-023

ATTENDU la demande de soumissions effectuée concernant l'exploitation des sites de traitement des eaux usées (Usine de traitement, étangs aérés et site de neiges usés);

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions s'est tenue le 21 avril dernier et que les firmes ayant déposées des soumissions sont les suivantes:

Aquatech, Société de gestion de l'eau inc.
Nordikeau inc.

ATTENDU QUE le comité de sélection s'est réuni le 4 mai 2016 et a procédé à l'analyse des soumissions déposées;

ATTENDU le rapport de monsieur Simon Filiatreault, greffier et directeur des Services juridiques, daté du 5 mai 2016 ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gilles Legault

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. Roch Bédard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accorder le contrat à la firme *Aquatech, Société de gestion de l'eau inc.* étant le soumissionnaire ayant obtenu le plus haut pointage final, soit à 2.077 pour un montant de 640 238,29\$, taxes incluses, le tout sous réserve de transmission par la firme de tous les documents nécessaires et prévus au document d'appel d'offres ;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution.

RÉSOLUTION NO. 2016-152

Libération de cautionnement d'exécution – Nettoyage et inspection télévisée de conduites sanitaires (INV-2015-035)

ATTENDU la recommandation de monsieur Olivier Maître, chef de division génie, datée du 4 mai 2016 relativement à la libération du cautionnement d'exécution pour le contrat de nettoyage et inspection télévisée de conduites sanitaires;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Roch Bédard

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. Gilles Legault

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser le Service de la trésorerie à acquitter à la compagnie *Aquarehab (Canada) inc.*, une somme de 3 672\$, taxes incluses.

RÉSOLUTION NO. 2016-153

Raccordement du bâtiment Sous le toit de l'échelon – libération du dépôt 10 000\$

ATTENDU la recommandation de monsieur Olivier Maître, chef de division génie, datée du 4 avril 2016 relativement à la ventilation des coûts pour le raccordement du bâtiment Sous le toit de l'Échelon;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Roch Bédard

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. Gilles Legault

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser le Service de la trésorerie à libérer le dépôt de 10 000\$ de l'entreprise Construction Raynald Tisseur inc;

D'autoriser le Service de la trésorerie à effectuer un paiement de la somme de 17 183,35\$ à l'organisme *Sous le toit de l'Échelon* en vertu de l'article 3 du règlement 1180-2013.

RÉSOLUTION NO. 2016-154

Décisions du conseil – Demandes de plan d'implantation et d'intégration architecturales (PIIA)

ATTENDU les recommandations formulées par le comité consultatif d'urbanisme lors de la réunion du 3 mai 2016 ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Robert Lagacé

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER :

M. Roch Bédard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil ACCEPTE les dispositions des résolutions ci-après indiquées en regard des dossiers suivants concernant la procédure requise par le règlement numéro 1200-2012-P.I.I.A.

Résolution C.C.U. 2016-027

2945, rue Proteau

Simon Doré et Caroline Morrissette

- **Construction (Modification au PIIA approuvé le 19-10-2015)**

Résolution C.C.U. 2016-028

1415, rue Claude-Grégoire

Johanne et Jacques Létourneau

- **Rénovations extérieures**

Résolution C.C.U. 2016-029

99, rue Morin

Dechen Kolkar Lama (9325-1403 Québec inc.)

- **Agrandissement de la terrasse**

Résolution C.C.U. 2016-030

1060, boulevard de Sainte-Adèle

9135-4027 Québec inc.

- **Affichage (Enseigne sur poteau)**

Résolution C.C.U. 2016-031

994-996, rue Valiquette

Mammas Investments

- **Agrandissements**

Résolution C.C.U. 2016-032

1273-1285, chemin du Mont Loup-Garou

Dominic Danis

- **Rénovations**

Résolution C.C.U. 2016-033

173, rue Morin

Noémie Létourneau

- **Affichage (Enseigne à plat sur le mur)**

Résolution C.C.U. 2016-034

147, rue Morin

Caroline Dubois

- **Affichage**

QUE le conseil accepte la recommandation du C.C.U. à l'effet de **REFUSER** la demande de PIIA suivante :

Résolution C.C.U. 2016-026

166, rue Morin

Toilettage Studio Caroline

- **Enseigne**

RÉSOLUTION NO. 2016-155

Demande de dérogations mineures - Décision ultérieure

Résolution du CCU – 2016-035

ATTENDU la demande formulée relativement à l'immeuble situé sur le lot 5 065 362 (rue du Belvédère), afin d'augmenter la pente naturelle moyenne maximale à l'intérieur de la profondeur moyenne d'un lot :

- de 30% à 48% pour le lot projeté numéro 1 ;
- de 30% à 39% pour le lot projeté numéro 2;
- de 30% à 53% pour le lot projeté numéro 3;

- de 30% à 38% pour le lot projeté numéro 4;

Le tout, tel que montré au plan projet de lotissement préparé par Louis-Paul Beaudry arpenteur géomètre, version 3 datée du 21 avril 2016, 16616 de ses minutes et ce, afin d'autoriser un remplacement sur lot 5 065 362 du cadastre du Québec, sous réserve des conditions suivantes :

1. Dans le cadre de la construction des lots 2, 3 et 4, ceux-ci devront être desservis à partir de la rue du Belvédère uniquement par un accès et une allée d'accès commune, telle que montrée audit plan projet de lotissement;
2. Préalablement à la délivrance du permis de lotissement pour le morcellement du lot 5 065 362 tel que montré audit plan projet de lotissement, pour chaque lot projeté, devra être déposé un rapport technique comprenant une étude de caractérisation du site et du terrain naturel réalisée par une personne membre d'un ordre professionnel habilité, confirmant la possibilité de desservir les lots projetés des installations sanitaires conformes à la réglementation provinciale en vigueur.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Robert Lagacé

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil fixe à la séance ordinaire du conseil municipal du 20 juin 2016 à 20h sa décision concernant la demande de dérogations mineures formulée pour cet immeuble.

RÉSOLUTION NO. 2016-156

Désignation des étudiants et stagiaires pour l'application des règlements municipaux

ATTENDU QUE la ville procède, pour la période estivale, à l'embauche d'étudiants et de stagiaires;

ATTENDU QUE ces étudiants et stagiaires ont besoin d'être nommés «fonctionnaire désigné» au sens du *règlement 1200-2012-PC*, pour l'accomplissement des tâches qui leur seront dévolues;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Robert Lagacé

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE Maxime Durand-Labelle, Anne Desgagné-Wells, Christopher Perreault et Claudel May-Plouffe, soient nommés «fonctionnaire désigné» au sens du *règlement sur les permis et certificats numéro 1200-2012-PC* et du *règlement numéro 1220 concernant la collecte, le transport et la disposition des matières résiduelles sur le territoire de la Ville de Sainte-Adèle*.

RÉSOLUTION NO. 2016-157

Premier projet de résolution – Demande en vertu du règlement 1000-2008-PPC – 1500, impasse des Métairies

ATTENDU QU'une demande de projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'immeuble (PPCMOI) visant à permettre, pour l'immeuble situé au 1500, impasse des Métairies, la construction d'un manège équestre privé pour l'utilisation exclusive de cette propriété ainsi que des quatre (4) autres propriétés du projet domiciliaire, soit les lots 5 259 691, 4 458 733, 4 458 734 et 4 458 735;

ATTENDU QUE le règlement de zonage inclut des dispositions réglementaires qui empêcheraient la réalisation du projet, notamment en ce qui a trait au matériau de

revêtement d'une partie des murs extérieurs; à la superficie au sol maximale du bâtiment accessoire, à la superficie au sol totale de l'ensemble des bâtiments accessoires, à la hauteur du bâtiment accessoire et à la distance entre le bâtiment accessoire et une limite de terrain;

ATTENDU QU'hormis les dispositions réglementaires visées par ce PPCMOI le projet est conforme aux autres dispositions du Règlement de zonage 1200-20012-Z;

ATTENDU QUE ce projet est conforme aux objectifs du plan d'urbanisme en vigueur et ne déroge au Règlement de zonage numéro 1200-2012-Z qu'à l'égard des aspects soumis aux processus d'approbation du présent projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble;

ATTENDU QUE ce projet est conforme aux critères d'évaluation applicables prévus au Règlement relatif aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble numéro 1000-2008-PPC;

ATTENDU QUE dans le cadre de l'approbation du projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'immeuble (PPCMOI), le Conseil municipal peut prévoir des conditions dans le cadre de la réalisation du projet;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Robert Lagacé**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Roch Bédard**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'APPROUVER le projet le projet particulier présenté en vertu du *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble 1000-2008-PPC*, et prévu au 1500, impasse des Métairies – lot 5 749 191, cadastre du Québec - afin de permettre la construction d'un manège équestre privé d'une superficie de 1 015 mètres carrés, à l'usage exclusif de cette propriété ainsi que des quatre (4) autres propriétés du projet domiciliaire, soit les lots 5 259 691, 4 458 733, 4 458 734 et 4 458 735, cadastre du Québec, tel que décrit à la demande daté du 11 avril 2016, dont les annexes font parties intégrantes, présentée par M. Guy Gazaille, président du Domaine Riverdale Inc.

De fixer au 1^{er} juin 2016, conformément à l'article 125 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, l'assemblée publique de consultation sur ce premier projet de résolution, laquelle se tiendra à la salle du conseil de l'hôtel de ville à compter de 19h.

RÉSOLUTION NO. 2016-158

Premier projet de résolution – Demande en vertu du règlement 1000-2008-PPC – boulevard de Sainte-Adèle (lot 2 232 952)

ATTENDU QU'une demande de projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'immeuble (PPCMOI) visant à autoriser, pour le terrain vacant identifié par le numéro de lot 2 232 952, cadastre du Québec, le maintien d'un ancien mur de fondation en béton monolithique (coulé) afin d'utiliser celui-ci comme mur de soutènement à la limite de la propriété voisine, le 1089, boul. de Sainte-Adèle;

ATTENDU QUE le *Règlement de zonage 1200-2012-Z* inclut une disposition réglementaire qui empêcherait sa réalisation en ce qui a trait au matériau autorisé pour l'aménagement d'un mur de soutènement;

ATTENDU QU'hormis les dispositions réglementaires visées par ce PPCMOI le projet est conforme aux autres dispositions du *Règlement de zonage 1200-20012-Z*;

ATTENDU QUE ce projet est conforme aux objectifs du plan d'urbanisme en vigueur et ne déroge au *Règlement de zonage 1200-2012-Z* qu'à l'égard des aspects soumis aux processus d'approbation du présent projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble;

ATTENDU QUE ce projet est conforme aux critères d'évaluation applicables prévus au *Règlement relatif aux projets particuliers de construction, de*

modification ou d'occupation d'un immeuble 1000-2008-PPC, sous réserve du dépôt d'un plan de plantation modifié proposant des végétaux indigènes du Québec adaptés aux caractéristiques du sol et favorisant sa stabilisation ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Robert Lagacé

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'APPROUVER le projet particulier présenté en vertu du *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble numéro 1000-2008-PPC*, pour l'immeuble vacant situé sur le bout. de Sainte-Adèle et identifié par le numéro de lot 2 232 952, cadastre du Québec, lequel vise à permettre le maintien d'un ancien mur de fondation en béton monolithique (coulé) afin d'utiliser celui-ci comme mur de soutènement à la limite de la propriété voisine, le 1089, boul. de Sainte-Adèle, tel que montré au document préparé par Jean-François Dubé, technologue en architecture, en date du 26 avril 2016, et aux documents de l'ingénieur Dave Bennett, datés du 25 novembre 2014 (dessin S-3340-00-002) et du 4 mai 2016 (lettre d'attestation);

sous réserve des conditions suivantes;

- 1) Le dépôt du plan modifié des aménagements paysagers du technologue Jean-François Dubé montrant le remplacement des végétaux proposés par des végétaux arbustifs indigènes du Québec adaptés aux caractéristiques du sol en place et favorisant sa stabilisation. Le plan modifié doit être déposé dans un délai au maximum de 30 jours après l'adoption de ce premier projet de résolution par le conseil;
- 2) Une garantie financière au montant de 2 000\$ visant à assurer la réalisation des ouvrages approuvés le cas échéant, doit être déposée dans un délai maximum de 30 jours après l'adoption de ce premier projet de résolution par le conseil. Cette garantie sera remboursée dans les 12 mois la date constatée par la Ville de réalisation des ouvrages tels qu'approuvés;
- 3) Une fois les procédures d'approbation du PPCMOI complétées et en vigueur suite à la délivrance, le cas échéant, du certificat de conformité délivré par la MRC des Pays-d'en-Haut, les ouvrages approuvés doivent être complétés dans les 90 jours de la date d'entrée en vigueur de la résolution du conseil approuvant le PPCMOI, à défaut de quoi ladite résolution d'approbation sera caduque;
- 4) Si les végétaux, dont la plantation est requise en vertu du PPCMOI approuvé, meurent dans un délai de 24 mois suivant la plantation, ils doivent être remplacés en respectant les exigences du PPCMOI approuvé.

De fixer au 1^{er} juin 2016, conformément à l'article 125 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, l'assemblée publique de consultation sur ce premier projet de résolution, laquelle se tiendra à la salle du conseil de l'hôtel de ville à compter de 19h.

RÉSOLUTION NO. 2016-159

Autorisation de signature – Protocole d'entente pour l'accompagnement en camp de jour

ATTENDU le rapport transmis le 4 mai 2016 par madame Marilyne Lortie, coordonnatrice aux loisirs du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire, relativement au protocole d'entente pour l'accompagnement en camp de jour;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Diane de Passillé

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gilles Legault

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accepter les termes de l'entente à intervenir entre la Ville de Sainte-Adèle et certaines villes de la MRC des Pays-d'en-Haut relativement au paiement des coûts relatif à l'inscription d'un enfant requérant des services personnalisés dans un camp de jour;

D'autoriser le maire et le directeur du Service des loisirs à signer ladite entente;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution.

RÉSOLUTION NO. 2016-160

Second projet de règlement 1200-2012-Z-15, amendant le règlement de zonage numéro 1200-2012-Z – ADOPTION

ATTENDU QU'une assemblée publique de consultation s'est tenue mercredi le 4 mai 2016 à 19 h ;

ATTENDU QU'aucune signature n'a été enregistrée suite à l'invitation aux personnes intéressées ayant droit de signer une demande d'approbation référendaire;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. John Butler

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Nadine Brière

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le second projet de règlement 1200-2012-Z-15, amendant le règlement de zonage numéro 1200-2012-Z afin d'ajouter à l'intérieur de la zone résidentielle de moyenne densité RB-014, pour l'usage habitation unifamiliale en structure isolée, des normes spécifiques pour des terrains non assujettis à l'obligation d'être raccordé aux réseaux d'aqueduc et d'égout, soit adopté.

RÉSOLUTION NO. 2016-161

Second projet de règlement 1200-2012-Z-16, amendant le règlement de zonage numéro 1200-2012-Z – ADOPTION

ATTENDU QU'une assemblée publique de consultation s'est tenue mercredi le 4 mai 2016 à 19 h ;

ATTENDU QU'aucune signature n'a été enregistrée suite à l'invitation aux personnes intéressées ayant droit de signer une demande d'approbation référendaire;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Nadine Brière

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. John Butler

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le second projet de règlement 1200-2012-Z-16, amendant le règlement de zonage numéro 1200-2012-Z afin de modifier la grille des usages et des normes de la zone touristique mixte TM-003 pour augmenter la hauteur maximale en étage de 2,5 à 3 étages, ainsi que de modifier la définition du terme « habitation collective » en retirant la mention de ressource intermédiaire ou de type familiale, soit adopté.

Le Conseil prend acte des rapports suivants :

Dépenses effectuées en vertu du *Règlement 1203*

- Incompressibles – Fonds d'administration – 69 701,14\$ pour la période du 9 au 15 avril 2016
- Incompressibles – Fonds d'administration – 514 626,35\$ pour la période du 16 au 22 avril 2016.
- Incompressibles – Fonds d'administration – 430 361,90\$ pour la période du 23 au 29 avril 2016.

- Incompressibles – Fonds d’administration – 823 289,68\$ pour la période du 30 avril au 6 mai 2016.
- Liste des comptes à payer au montant de 394 058,04\$ pour le mois de mars 2016.
- Engagements au montant de 288 423,43\$ pour la période du 1^{er} au 30 avril 2016.

Dépôt du procès-verbal de correction pour le règlement 1229, on devrait lire à l’article 4 « **22% de l’emprunt** » au lieu de «49% de l’emprunt» et on devrait lire à l’article 5 « **49% de l’emprunt** » au lieu de «22% de l’emprunt».

Dépôt du certificat du greffier – Procédures d’enregistrement des personnes habiles à voter concernant le règlement numéro 1232 décrétant un emprunt pour l’acquisition de différents équipements pour le Service des travaux publics.

Dépôt délégation de pouvoir – Règlement 1203 – Embauche employés temporaires

Déclaration des intérêts pécuniaires d’un membre du conseil

Dépôt – Rapport périodique sur les revenus et les dépenses au 30 avril 2016

Dépôt délégation de pouvoir – Règlement 1203 – Demande de travaux supplémentaires – Relocalisation du réservoir eau potable Mont-Gabriel

Dépôt délégation de pouvoir – Règlement 1203 – Demande d’honoraires supplémentaires – Études pour mise aux normes des étangs aérés du Mont-Gabriel

COMMUNICATION DU MAIRE AU PUBLIC

Le maire se prononce sur son problème avec le DGEQ

COMMUNICATIONS DES CONSEILLÈRES ET CONSEILLERS AU PUBLIC

Mme Nadine Brière

- Informe les citoyens de l’ouverture du Petit train du Nord et de l’ouverture du Free-Ride.

M. Gilles Legault

- Heureux de travailler avec ses nouveaux collègues.

M. Roch Bédard

- Rappelle aux citoyens qu’il y aura les ventes de garage les 21 et 22 mai prochain.

PÉRIODE DE QUESTIONS

M. Jean Rochon (586, rue Morin # 5)

- Déclare qu’il y a des problèmes de signalisation pour l’interdiction des camions sur la rue Morin.

M. Daniel Rock (1106, Chantoverent)

- Relativement au règlement 1223, il demande s’il y a une volonté politique d’enclencher des mesures concrètes en matière de signalisation.
 - Mentionne qu’à Piedmont, il y a un immense panneau qui interdit les camions sur la rue Morin.
 - Demande à être participant au comité de circulation.

Mme Louise Jacques (1122, Chantoverent)

- Mentionne qu’il y a un fossé pluvial qui est problématique.

M. Normand Brunet (1060, boul. de Sainte-Adèle)

- Affirme que la signalisation de stationnement est déficiente devant son commerce.

Mme Jocelyne Cazin (1592, rue Morin)
- Cratère sur le boulevard de Sainte-Adèle

M. Tom Fermanian

- Demande si les travaux majeurs prévus sur la rue Valiquette peuvent être faits en dehors de la période touristique.
- S'interroge sur la traverse piétonnière sur la rue Morin

M. Denis L'espérance (3000 Parklane)

- Demande : Peut-on adopter une résolution contre le projet de centre de transbordement?

Mme Suzanne St-Pierre (781, rue Sigouin)

- Lors d'activités sur les terrains de la Ville, peut-il y avoir des bacs de recyclage?

Mme Doris Poirier (Sainte-Adèle)

- La ville a-t-elle l'intention d'acheter l'ancien bâtiment du kiosque touristique?
- Le règlement sur la tenue des assemblées du conseil peut-il être modifié pour ne pas à avoir à donner son adresse.

M. Jean-Pierre Létourneau

- Se plaint de l'affichage au coin des rues St-George et Paquette, l'asphalte se termine et devient du gravier, c'est dangereux.
- Se plaint que la gare est un état piteux et que ce n'est pas propre.

M. Denis L'espérance

- La Société Mère Meera veut encore demander un changement de zonage...

M. Jean-Pierre Létourneau

- Le Mont Durocher, la ville peut-elle décider de ce qu'elle veut dans un parc?
- « Je dois faire un rapport »

Mme Jacques

- Pose des questions sur le point 4.1...

M. Denis L'espérance

- Pourquoi faire une entente à l'amiable avec M. Lupien?

M. Jean-Pierre Létourneau

- Permis pour la coupe d'arbres

M. Denis L'espérance

- Le procès de Monsieur Milot, qui va payer les frais d'avocat?

Mme Doris Poirier

CRA

Mme Jeanne D'Arc Groulx

- Demande que l'on règle le dossier de la croix.

M. Gazaille

- Point 7.4, demande à vérifier l'adresse au 1500 chemin Riverdale
- Signalisation du pont Riverdale.

Mme Lise Gendron

- Y aura-t-il un débarcadère sur le 505, chemin Pierre-Péladeau?

M. Gilles Bellerose

- La ville fera-t-elle pression sur Bell pour avoir la fibre optique dans les secteurs éloignés?
- Point 2.8, reconduction du bail de la police, quel est le prix du loyer?
- Le maire veut-il toujours faire une rue piétonne au lac Rond?

RÉSOLUTION NO. 2016-162

Levée de la séance

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE: Mme Nadine Brière

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Robert Lagacé

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la séance soit levée à 21h48.

(s) Robert Milot

M. Robert Milot, maire

(s) Simon Filiatreault

Me Simon Filiatreault,
Greffier et directeur des services juridiques

Procès-verbal de la séance ordinaire tenue publiquement le 20 juin 2016 à 20h, dans la salle des délibérations du conseil municipal, située au 1386, rue Dumouchel, Sainte-Adèle, Province de Québec, à laquelle étaient présents:

Monsieur le maire Robert Milot

Mesdames et Messieurs les conseillers

Nadine Brière	District 1
Roch Bédard	District 2
Gilles Legault	District 3
John Butler	District 4
Robert Lagacé	District 5
Diane de Passillé	District 6

Tous membres du conseil et formant le quorum.

Sont également présents le directeur général et le greffier.

RÉSOLUTION NO. 2016-163

Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 20 juin 2016

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Nadine Brière

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Robert Lagacé

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil adopte l'ordre du jour de la séance ordinaire du 20 juin 2016.

D'ajouter le sujet suivant de la rubrique « Administration » :

2.8) Autorisation de signature – Servitude avec la MRC des Pays-d'en-Haut – Partie du lot 4 065 913

RÉSOLUTION NO. 2016-164

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 16 mai 2016

ATTENDU QUE chaque membre du conseil a reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 16 mai 2016 au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, le greffier et directeur des Services juridiques est dispensé d'en faire la lecture;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. John Butler

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Nadine Brière

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil approuve le procès-verbal de la séance ordinaire du 16 mai 2016.

RÉSOLUTION NO. 2016-165

Participation des membres du conseil à des activités diverses

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Robert Lagacé

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE: Mme Diane de Passillé

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE les membres du conseil suivants soient autorisés rétroactivement à participer aux activités indiquées ci-après et que les frais de participation soient assumés par la Ville.

ACTIVITÉS	DATE ET LIEU	COÛT/ PERSONNE	MEMBRES DU CONSEIL
19e Omnium de golf du restaurant chez Milot	6 juin 2016 / Club de golf La Vallée de Sainte-Adèle	175\$	M. Roch Bédard
AGA de Loisirs Laurentides	16 juin 2016 / Loisirs Laurentides / 3065, rue Rolland	Gratuit	M. Gilles Legault

QUE les membres du conseil suivants soient autorisés à participer aux activités indiquées ci-après et que les frais de participation soient assumés par la Ville.

ACTIVITÉS	DATE ET LIEU	COÛT/ PERSONNE	MEMBRES DU CONSEIL
34 ^e tournoi de golf du maire Gilles Boucher au profit des OBNL de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson	18 août 2016 / Club de golf de Sainte-Adèle	89\$	M. Roch Bédard M. Gilles Legault

QUE les membres du conseil mentionnés soient autorisés à dépenser, pour les frais reliés à leur repas et déplacement, un montant n'excédant pas 100\$, et qu'ils soient remboursés pour les dépenses qu'ils effectueront et ce, sur présentation des pièces justificatives;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution.

RÉSOLUTION NO. 2016-166

Remise du cautionnement d'exécution – Service de Protection Canine des Monts (S.P.C.M.) – Contrat 2013 à 2016 – (DG-2013-01)

ATTENDU la recommandation de monsieur Simon Filiatreault, greffier et directeur des services juridiques, daté du 10 juin 2016 relativement à la remise du cautionnement d'exécution pour un contrat de service pour le contrôle et la protection des animaux;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Roch Bédard

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. Gilles Legault

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser le Service de la trésorerie à acquitter à la compagnie *Service de Protection Canine des Monts (S.P.C.M.)*, une somme de 2 150\$, taxes incluses représentant la remise du cautionnement d'exécution, montant retenu jusqu'à la fin du contrat, soit le 30 juin 2016.

RÉSOLUTION NO. 2016-167

Rejet des soumissions – Appel d'offres – Contrôle et protection des animaux – DG-2016-01

ATTENDU la demande de soumissions effectuée concernant le mandat pour le contrôle et la protection des animaux;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions s'est tenue le 2 juin dernier et qu'il n'y a eu qu'une soumission;

ATTENDU les événements récents concernant les chiens dangereux;

ATTENDU QUE la ville désire maintenant obtenir des services plus étendus pour le contrôle des animaux sur son territoire;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER:

M. Gilles Legault

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil rejette à toutes fins que de droit la seule soumission déposée.

RÉSOLUTION NO. 2016-168

Mandat à l'Union des municipalités du Québec (UMQ) – Regroupement d'achat en commun d'assurances protection de la réputation et de la vie privée des élus

ATTENDU QUE, conformément aux articles 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes*, la Ville de Sainte-Adèle souhaite joindre l'Union des municipalités du Québec et son regroupement pour l'achat en commun d'assurances protection de la réputation et de la vie privée des élus et hauts fonctionnaires;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER :

M. Roch Bédard

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE:

Mme Diane de Passillé

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Ville de Sainte-Adèle joigne par les présentes, le regroupement d'achat de l'Union des municipalités du Québec, en vue de l'octroi d'un contrat en assurances protection de la réputation et de la vie privée des élus et hauts fonctionnaires;

QUE le conseil autorise le maire, le greffier ou la trésorière à signer, pour et au nom de la ville, l'entente intitulée « ENTENTE de regroupement no. 2 de municipalités au sein de l'Union des municipalités du Québec relativement à l'achat en commun d'assurances protection de la réputation et de la vie privée des élus et hauts fonctionnaires ».

RÉSOLUTION NO. 2016-169

Autorisation de signature – Contrat avec SPCA Laurentides Labelle

ATTENDU les événements récents concernant les chiens dangereux;

ATTENDU QUE la ville désire maintenant obtenir des services plus étendus pour le contrôle des animaux sur son territoire;

ATTENDU l'offre présentée par la SPCA Laurentides Labelle;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER :

M. Robert Lagacé

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER:

M. Roch Bédard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accepter les termes du contrat à intervenir entre la Ville de Sainte-Adèle et la SPCA Laurentides Labelle concernant le contrôle et la protection des animaux, et ce, pour une période d'un peu plus d'un an soit du 1^{er} juillet 2016 au 31 décembre 2017 au montant de 5 208,64\$ par mois taxes incluses;

D'autoriser le directeur général à signer ce contrat;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution.

RÉSOLUTION NO. 2016-170

Mandat octroyé au cabinet Deveau, Bourgeois, Gagné, Hébert et associés

ATTENDU la signification personnelle à monsieur Pierre Dionne, directeur général et à monsieur Jean-Pierre Dontigny, directeur du Service de l'urbanisme, le 4 mai 2016, d'une requête introductive d'instance par Marc Lupien;

ATTENDU QU'à tout moment pertinent à ce dossier, messieurs Dionne et Dontigny ont agi à l'intérieur de leur fonction;

ATTENDU QUE le conseil estime opportun de mandater une firme d'avocats afin de permettre à la Ville de Sainte-Adèle d'intervenir dans ce dossier et pour contester ladite requête portant le numéro 700-17-013179-162 de la Cour Supérieure du district de Terrebonne;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Robert Lagacé

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. Roch Bédard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil mandate la firme d'avocats Deveau, Bourgeois, Gagné, Hébert et associés pour rédiger et faire signifier toutes procédures nécessaires pour que la Ville de Sainte-Adèle intervienne audit dossier et permette la contestation de ladite requête;

QUE la firme d'avocats soit également mandatée pour entreprendre, au nom des défendeurs, toutes procédures utiles devant tout organisme compétent afin de protéger et défendre les droits de la Ville et de tout officier municipal en regard de toutes attitudes et agissements incompatibles avec la bonne administration de la justice dans le présent dossier;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution.

RÉSOLUTION NO. 2016-171

Autorisation de signature – Servitude avec la MRC des Pays-d'en-Haut – Partie du lot 4 065 913

ATTENDU QUE la Ville détenait une entente de passage pour le sentier situé en bordure de la rivière du nord sur le terrain de l'ancien Centre d'informations touristiques situé au 1490, rue Saint-Joseph;

ATTENDU QUE l'entente s'éteindrait par la vente de l'immeuble;

ATTENDU QUE la Ville désire assurer la pérennité de ce sentier;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Nadine Brière

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE: Mme Diane de Passillé

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le maire et le greffier soient autorisés à convenir d'une servitude sur le terrain avec la MRC des Pays-d'en-Haut et qu'ils soient autorisés à signer tous les documents nécessaires à l'élaboration de ladite servitude;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution.

RÉSOLUTION NO. 2016-172

Emprunts temporaires – Règlements 1229, 1230 et 1231

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. John Butler

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE Monsieur le maire et la trésorière soient autorisés à signer tout document requis pour effectuer, auprès de l'institution financière offrant les meilleures conditions parmi les institutions financières situées sur le territoire de la Ville, et au moins une institution située à l'extérieur du territoire, l'emprunt temporaire requis pour le financement des dépenses des règlements d'emprunt suivants :

RÈGLEMENT NUMÉRO 1229

Règlement numéro 1229 décrétant un emprunt pour la réalisation de travaux de réfection des conduites d'aqueduc et d'égout sanitaire, de la réfection complète de la chaussée des rues du domaine Habitat et de la surveillance des travaux,

incluant tous les frais inhérents, les taxes et les imprévus et pour autoriser une dépense ne devant pas excéder 2 300 000\$.

Montant autorisé : 2 166 475\$

RÈGLEMENT NUMÉRO 1230

Règlement numéro 1230 décrétant un emprunt pour la réalisation de travaux de pose de béton bitumineux sur diverses rues, de profilage et/ou nettoyage de fossés, de nettoyage de ponceaux, recharge granulaire, d'ajustement et remplacement de têtes de services d'aqueduc et d'égout, de chargement et nivellement des accotements et tous autres travaux nécessaires ainsi que la surveillance, incluant les frais inhérents, les taxes et les imprévus et pour autoriser une dépense ne devant pas excéder 2 428 000\$.

Montant autorisé : 2 428 000\$

RÈGLEMENT NUMÉRO 1231

Règlement numéro 1231 décrétant un emprunt pour la réalisation des travaux de réfection des conduites d'aqueduc et d'égout sanitaire, de construction des conduites d'égout pluviale, de la réfection complète de la chaussée sur la rue Dubé et de la surveillance des travaux, incluant tous les frais inhérents, les taxes et les imprévus et pour autoriser une dépense ne devant pas excéder 1 017 000\$.

Montant autorisé : 1 017 000\$

Le tout à un taux n'excédant pas le taux maximum autorisé par la *Loi sur les dettes et emprunts municipaux et scolaires* (L.R.Q. 1977 CD-7), tel prêt étant remboursable à même le produit de la vente des obligations ou des billets à terme à être émis en vertu desdits règlements ;

QUE la trésorière soit autorisée, le cas échéant, à utiliser les liquidités internes, si disponibles, pour diminuer le recours aux emprunts temporaires.

RÉSOLUTION NO. 2016-173

Changement de Mutuelle de prévention en santé et sécurité

ATTENDU la recommandation du 14 juin 2016, transmise par madame Julie Albert, directrice du Service des ressources humaines, concernant la mutuelle de prévention en santé et sécurité;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Nadine Brière

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil accepte les dispositions du rapport et d'entériner la résiliation du contrat avec la mutuelle actuelle soit *Solutions Santé Sécurité de l'APCHQ*, mandatée par l'UMQ au 31 décembre 2016;

QUE la directrice du Service des ressources humaines soit autorisée à signer un contrat avec l'entreprise Gestess pour l'année 2017 et à signer tous les documents nécessaires;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution.

RÉSOLUTION NO. 2016-174

Adjudication – Fourniture d'un camion 10 roues avec benne basculante, épandeur à sel/sable et gratte sous-châssis avec système interchangeable – SP-2016-010b

ATTENDU la demande de soumissions effectuée concernant la fourniture d'un camion 10 roues avec benne basculante, épandeur à sel/sable et gratte sous-châssis avec système interchangeable;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions s'est tenue le 2 juin dernier et que la firme ayant déposée une soumission est la suivante:

Nom du soumissionnaire	Montant
GloboCam (Montréal) inc.	274 959,26\$

ATTENDU le rapport de monsieur Patric Lacasse, directeur du Service des travaux publics, daté du 7 juin 2016 ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. John Butler

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accorder le contrat, conditionnellement à l'autorisation du règlement d'emprunt 1232 par le MAMOT, pour la fourniture d'un camion 10 roues avec benne basculante, épandeur à sel/sable et gratte sous-châssis avec système interchangeable à la compagnie *GloboCam (Montréal) inc.*, plus bas soumissionnaire conforme, pour un montant de 274 959,26\$, taxes incluses;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à effectuer les paiements selon le devis et le bordereau de soumission à même le règlement d'emprunt 1232, conditionnel à l'autorisation de ce dernier par le MAMOT.

RÉSOLUTION NO. 2016-175

Adjudication – Services d'entretien électrique général des équipements et des édifices municipaux – SP-2016-024

ATTENDU la demande de soumissions effectuée concernant les services d'entretien électrique général des équipements et des édifices municipaux;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions s'est tenue le 9 juin dernier et que les firmes ayant déposées des soumissions sont les suivantes:

Michel Guimont Entrepreneur Électricien Ltée
Les Entreprises P.L.G. Lauzon inc.
Av-Tech inc.

ATTENDU QUE le comité de sélection s'est réuni le 16 juin 2016 et a procédé à l'analyse des soumissions déposées;

ATTENDU le rapport de monsieur Yan Senneville, greffier adjoint, daté du 17 juin 2016 ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. John Butler

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accorder le contrat à la firme *Av-Tech inc.* étant le soumissionnaire ayant obtenu le plus haut pointage final, soit à 7.33 pour un montant de 163 630,01\$, taxes incluses, le tout sous réserve de transmission par la firme de tous les documents nécessaires et prévus au document d'appel d'offres ;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à acquitter cette dépense, conformément au devis et bordereau de soumission.

RÉSOLUTION NO. 2016-176

Adjudication – Services d'entretien d'éclairage public sur les installations d'Hydro-Québec – SP-2016-025

ATTENDU la demande de soumissions effectuée concernant les services d'entretien d'éclairage public sur les installations d'Hydro-Québec;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions s'est tenue le 9 juin dernier et que les firmes ayant déposée une soumission sont les suivantes:

Noms des soumissionnaires	Montant
Laurin, Laurin (1991) inc.	26 145,32\$
Michel Guimont Entrepreneur Électricien Ltée	33 247,30\$
Installume inc.	33 885,68\$

ATTENDU le rapport de monsieur Patric Lacasse, directeur du Service des travaux publics, daté du 14 juin 2016 ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. John Butler

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accorder le contrat pour les services d'entretien d'éclairage public sur les installations d'Hydro-Québec à la compagnie *Laurin, Laurin (1991) inc.*, au plus bas soumissionnaire conforme, pour un montant de 26 145,32\$, taxes incluses, et ce, à compter du 1^{er} août 2016 jusqu'au 31 juillet 2017;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à acquitter cette dépense, conformément au devis et bordereau de soumission.

RÉSOLUTION NO. 2016-177

Autorisation de dépense – Rechargement granulaire des rues et un 3^e épandage d'abat-poussière

ATTENDU la correspondance de monsieur Patric Lacasse, directeur du Service des travaux publics, datée du 30 mai 2016;

ATTENDU QU'il est nécessaire de procéder rapidement au rechargement granulaire des rues sur le territoire de la ville et de permettre un 3^e épandage d'abat-poussière;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. John Butler

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil autorise l'appropriation d'une somme de 80 000 \$ pour le coût de ces dépenses;

D'autoriser le Service de la trésorerie à acquitter les sommes nécessaires à ces dépenses à même les surplus libres non affectés.

RÉSOLUTION NO. 2016-178

Recommandations de paiement – Divers travaux municipaux

ATTENDU les différentes recommandations de paiement relativement à divers travaux municipaux;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. John Butler

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE procéder au paiement du décompte # 9 pour les travaux de relocalisation du réservoir et surpresseur Mont-Gabriel, soit un montant de 108 036,89\$, taxes incluses (SP-2015-010), à l'entreprise *Socomec Industriel inc.*, et que ce paiement soit effectué à même le règlement d'emprunt 1212;

DE procéder au paiement pour les travaux d'étanchéisation au réservoir Sommet-Bleu, soit un montant de 58 671,74\$, taxes incluses (SP-2016-013), à l'entreprise

CLP Construction inc. et que ce paiement soit effectué à même les fonds réservés à cet effet;

DE procéder au paiement pour les travaux de réparation mineure de pavage 2016, soit un montant de 99 361,85\$, taxes incluses (SP-2016-003), à l'entreprise *Pavage Ste-Adèle*, et que ce paiement soit effectué à même le fonds réservé pour la réparation des rues;

QUE tous les paiements précités soient effectués sous réserve de la transmission au Service de la trésorerie, des quittances requises.

RÉSOLUTION NO. 2016-179

Adjudication – Étude, plans, devis et surveillance – Réfection des infrastructures – Partie du chemin Notre-Dame (INV-2016-033)

ATTENDU la demande de soumissions effectuée concernant l'étude, plans, devis et surveillance pour la réparation des infrastructures d'une partie du chemin Notre-Dame ;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions s'est tenue le 2 juin dernier et que les firmes ayant déposées des soumissions sont les suivantes:

EFEL Experts-conseils inc.
WSP Canada inc.
Consultants en développement et gestion urbaine (CDGU) inc.
MLC Associés inc.

ATTENDU QUE le comité de sélection s'est réuni le 9 juin 2016 et a procédé à l'analyse des soumissions déposées;

ATTENDU le rapport de monsieur Yan Senneville, greffier adjoint, daté du 10 juin 2016 ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Roch Bédard**

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE: **Mme Nadine Brière**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accorder le contrat à la firme *MLC Associés inc.* étant le soumissionnaire ayant obtenu le plus haut pointage final, soit à 23.23 pour un montant de 57 257,55\$, taxes incluses, le tout sous réserve de transmission par la firme de tous les documents nécessaires et prévus au document d'appel d'offres ;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à effectuer les paiements selon le devis et le bordereau de soumission à même le règlement d'emprunt 1218.

RÉSOLUTION NO. 2016-180

Adjudication – Plans, devis et surveillance – Étangs aérés Mont-Gabriel (INV-2016-004)

ATTENDU la demande de soumissions effectuée concernant les plans, devis et surveillance pour les étangs aérés Mont-Gabriel ;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions s'est tenue le 9 juin dernier et que les firmes ayant déposées des soumissions sont les suivantes:

Éclipso Design Construction inc.
WSP Canada inc.
Beaudoin Hurens

ATTENDU QUE le comité de sélection s'est réuni le 16 juin 2016 et a procédé à l'analyse des soumissions déposées;

ATTENDU le rapport de monsieur Yan Senneville, greffier adjoint, daté du 16 juin 2016 ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. Gilles Legault

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accorder le contrat à la firme *Beaudoin Hurens* étant le soumissionnaire ayant obtenu le plus haut pointage final, soit à 41.67 pour un montant de 31 618,12\$, taxes incluses, le tout sous réserve de transmission par la firme de tous les documents nécessaires et prévus au document d'appel d'offres ;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à effectuer les paiements selon le devis et le bordereau de soumission à même le règlement d'emprunt 1226 (TECQ).

RÉSOLUTION NO. 2016-181

Décisions du conseil - Dérogations mineures

ATTENDU les dispositions du règlement numéro 1200-2012-D.M.

ATTENDU la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, rédigée dans le procès-verbal du 3 mai 2016 ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Robert Lagacé

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil ACCEPTE la demande de dérogations mineures suivante:

Résolution du CCU – 2016-035

ATTENDU la demande formulée relativement à l'immeuble situé sur le lot 5 065 362 (chemin du Belvédère), afin d'augmenter la pente naturelle moyenne maximale à l'intérieur de la profondeur moyenne d'un lot :

- de 30% à 48% pour le lot projeté numéro 1 ;
- de 30% à 39% pour le lot projeté numéro 2;
- de 30% à 53% pour le lot projeté numéro 3;
- de 30% à 38% pour le lot projeté numéro 4;

Le tout, tel que montré au plan projet de lotissement préparé par Louis-Paul Beaudry arpenteur géomètre, version 3 datée du 21 avril 2016, 16616 de ses minutes et ce, afin d'autoriser un remplacement sur lot 5 065 362 du cadastre du Québec, sous réserve des conditions suivantes :

1. Dans le cadre de la construction des lots 2, 3 et 4, ceux-ci devront être desservis à partir du chemin du Belvédère uniquement par un accès et une allée d'accès commune, telle que montrée audit plan projet de lotissement;
2. Préalablement à la délivrance du permis de lotissement pour le morcellement du lot 5 065 362 tel que montré audit plan projet de lotissement, pour chaque lot projeté, devra être déposé un rapport technique comprenant une étude de caractérisation du site et du terrain naturel réalisée par une personne membre d'un ordre professionnel habilité, confirmant la possibilité de desservir les lots projetés des installations sanitaires conformes à la réglementation provinciale en vigueur.

QU'une copie de la présente soit transmise au requérant.

RÉSOLUTION NO. 2016-182

Décisions du conseil – Demandes de plan d’implantation et d’intégration architecturales (PIIA)

ATTENDU les recommandations formulées par le comité consultatif d’urbanisme lors de la réunion du 7 juin 2016 ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Robert Lagacé**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Roch Bédard**

ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ

QUE le conseil ACCEPTE les dispositions des résolutions ci-après indiquées en regard des dossiers suivants concernant la procédure requise par le règlement numéro 1200-2012-P.I.I.A.

Résolution C.C.U. 2016-039 refusant la demande de PIIA pour le :
1614, boulevard de Sainte-Adèle
Pièce d’auto F.J.L. inc.
- **Enseigne**

Résolution C.C.U. 2016-040 acceptant la demande de PIIA pour le :
25, rue Morin
Service Station Communication
- **Enseigne**

Résolution C.C.U. 2016-041 acceptant la demande de PIIA pour le :
920, boulevard de Sainte-Adèle
Patrick Gauvin
- **Installation de garde-corps et modification de la terrasse (couleur)**

Résolution C.C.U. 2016-042 acceptant la demande de PIIA pour le :
1401-1405, boulevard de Sainte-Adèle
Diane Lacelle
- **Modification de l’enseigne (peinture et toiture)**

Résolution C.C.U. 2016-043 acceptant la demande de PIIA pour le :
1401-1405, boulevard de Sainte-Adèle
Diane Lacelle
- **Rénovation (peinture)**

Résolution C.C.U. 2016-044 acceptant la demande de PIIA pour le :
Lot 3 889 468 (rue à être nommée)
- **Construction neuve**

Résolution C.C.U. 2016-045 acceptant la demande de PIIA pour le :
1600, chemin Pierre-Péladeau
9022-6812 Québec inc.
- **Enseigne (modification de la couleur)**

Résolution C.C.U. 2016-046 acceptant la demande de PIIA pour le :
814, boulevard de Sainte-Adèle
Mario Crépeau
- **Enseigne**

Résolution C.C.U. 2016-047 acceptant la demande de PIIA pour le :
3998, boulevard de Sainte-Adèle
Auto JMB 3000
- **Enseigne**

Résolution C.C.U. 2016-048 acceptant la demande de PIIA pour le :
3998, boulevard de Sainte-Adèle
Auto JMB 3000
- **Modification façade (porte d’entrée)**

Résolution C.C.U. 2016-049 acceptant la demande de PIIA pour le :
1490, rue Saint-Joseph
Nicolas Desrosiers et Geneviève Gagné
- **Agrandissement**

RÉSOLUTION NO. 2016-183

Demandes de dérogations mineures - Décision ultérieure

Résolution du CCU – 2016-038

ATTENDU la demande formulée relativement à l'immeuble situé au **718-720, Vallée-du-Golf**, afin de permettre un empiètement de 2,50 mètres à l'intérieur de la rive de 10 mètres de la rivière aux Mulets pour la terrasse au sol (sur remblai) localisé dans la cour arrière tel que montré au plan de localisation préparé par Robert Lessard arpenteur-géomètre portant le numéro 8569 de ses minutes et datés du 21 octobre 2015;

Résolution du CCU – 2016-050

ATTENDU la demande formulée relativement à l'immeuble situé au **250, rue Jean-de-l'Ours**, afin de réduire la marge arrière de la piscine de 1.5 mètre à 0.13 mètre et réduire la marge de recul de la promenade en béton autour de la piscine de 1 mètre à 0 mètre tel que montré au plan accompagnant le certificat de localisation préparés par Robert Lessard arpenteur-géomètre portant le numéro 8708 de ses minutes et datés du 19 mai 2016 afin de régulariser l'implantation de la piscine et une partie de sa promenade;

Résolution du CCU – 2016-051

ATTENDU la demande formulée relativement à l'immeuble situé au **1446-1448 chemin du Chantecler**, afin de réduire la marge avant du bâtiment principal de 7 mètres à 5,68 mètres, réduire la marge arrière du bâtiment principal de 8 mètres à 3,01 mètres, réduire la marge arrière pour les deux galeries de 1,5 mètre à 0,91 mètre et de 1,5 mètre à 0,65 mètre, réduire la marge latérale droite de la remise de 2 mètres à 0,47 mètre et de réduire la marge arrière de la remise de 2 mètres à 0,57 mètre, tel que montré au plan accompagnant le certificat de localisation préparé par Robert Lessard arpenteur-géomètre portant le numéro 8700 de ses minutes et daté du 13 mai 2016, afin de régulariser l'implantation du bâtiment principal, ses galeries ainsi que la remise;

Résolution du CCU – 2016-052

ATTENDU la demande formulée relativement à l'immeuble situé au **511, rue de Lucerne**, afin permettre la construction d'une piscine et d'une remise dans une zone de très forte pente (soit 41%);

Résolution du CCU – 2016-053

ATTENDU la demande formulée relativement à l'immeuble situé au **855, rue Sigouin**, afin permettre l'empiètement du bâtiment principal existant de 2,19 mètres dans la bande riveraine du cours d'eau de 10 mètres minimum, permettre l'empiètement de la remise existante de 4,30 mètres dans la bande riveraine du cours d'eau de 10 mètres minimum, permettre l'empiètement de 1,10 mètre d'un stationnement dans la bande riveraine du cours d'eau, réduire la marge de recul d'une case stationnement existante par rapport à la ligne avant de propriété de 1,5 mètre à 1,0 mètre et réduire une partie de l'allée de circulation du stationnement de 6,0 mètres à 5,8 mètres tel que montré au plan préparé par Richard Barry arpenteur-géomètre portant le numéro 6649 de ses minutes et datée du 3 février 2016 afin de régulariser l'implantation du bâtiment principal, régulariser l'implantation de la remise, régulariser l'allée de circulation du stationnement ainsi que régulariser l'implantation de deux cases de stationnement;

Résolution du CCU – 2016-054

ATTENDU la demande formulée relativement à l'immeuble situé au **1373, chemin Pierre-Péladeau**, afin de régulariser l'implantation d'une gloriette pour la propriété sis au 1373, chemin Pierre-Péladeau;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Robert Lagacé**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Roch Bédard**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil fixe à la séance ordinaire du conseil municipal du 18 juillet 2016 à 20h sa décision concernant les demandes de dérogations mineures formulées pour ces immeubles.

RÉSOLUTION NO. 2016-184

Second projet de résolution – Demande en vertu du règlement 1000-2008-PPC – 1500, chemin Riverdale (initialement 1500, impasse des Métairies) – ADOPTION

ATTENDU QUE le premier projet de résolution (numéro 2016-157) en lien avec le projet particulier a été adopté à la séance ordinaire du conseil municipal du 16 mai 2016 ;

ATTENDU la résolution CCU 2016-036 du comité consultatif d'urbanisme datée du 3 mai 2016, tel qu'annexée à la présente concernant la demande de modification règlementaire faite en vertu du règlement 1000-2008-PPC pour la propriété sise au 1500, chemin Riverdale (initialement 1500, impasse des Métairies) ;

ATTENDU QUE le projet vise à permettre, pour l'immeuble situé au 1500, chemin Riverdale, la construction d'un manège équestre privé d'une superficie de 1 015 mètres carrés, à l'usage exclusif de cette propriété ainsi que des quatre (4) autres propriétés du projet domiciliaire, soit les lots 5 259 691, 4 458 733, 4 458 734 et 4 458 735, cadastre du Québec, tel que décrit à la demande daté du 11 avril 2016, dont les annexes font parties intégrantes, présentée par M. Guy Gazaille, président du Domaine Riverdale Inc.

ATTENDU QUE le projet est conforme au règlement 1000-2008-PPC concernant les projets particuliers de construction de modification ou d'occupation d'un immeuble ;

ATTENDU QUE le règlement de zonage 1200-2012-Z inclut une disposition règlementaire qui empêcherait sa réalisation, notamment pour le type d'usage commercial projeté ;

ATTENDU QUE le projet a fait l'objet d'une recommandation positive et unanime du comité consultatif d'urbanisme ;

ATTENDU QU'une assemblée publique de consultation s'est tenue mercredi le 1^{er} juin 2016 à 19 h ;

ATTENDU le rapport transmis par monsieur Jean-Pierre Dontigny, directeur du Service d'urbanisme daté du 4 mai 2016;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Robert Lagacé

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Nadine Brière

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil adopte le second projet de résolution du projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble numéro 1000-2008-PPC, et prévu au 1500, chemin Riverdale, afin de permettre la construction d'un manège équestre privé d'une superficie de 1 015 mètres carrés, à l'usage exclusif de cette propriété ainsi que des quatre (4) autres propriétés du projet domiciliaire, soit les lots 5 259 691, 4 458 733, 4 458 734 et 4 458 735, cadastre du Québec.

RÉSOLUTION NO. 2016-185

Second projet de résolution – Demande en vertu du règlement 1000-2008-PPC – boulevard de Sainte-Adèle (lot 2 232 952) – ADOPTION

ATTENDU QUE le premier projet de résolution (numéro 2016-158) en lien avec le projet particulier a été adopté à la séance ordinaire du conseil municipal du 16 mai 2016 ;

ATTENDU la résolution CCU 2016-037 du comité consultatif d'urbanisme datée du 3 mai 2016, tel qu'annexée à la présente concernant la demande de modification réglementaire faite en vertu du règlement 1000-2008-PPC pour la propriété sise sur le boulevard de Sainte-Adèle (lot 2 232 952) ;

ATTENDU QUE le projet vise à permettre, pour l'immeuble situé sur le boulevard de Sainte-Adèle (lot 2 232 952), le maintien d'un ancien mur de fondation en béton monolithique (coulé) afin d'utiliser celui-ci comme mur de soutènement à la limite de la propriété voisine, le 1089, boul. de Sainte-Adèle, tel que montré au document préparé par Jean-François Dubé, technologue en architecture, en date du 26 avril 2016, et aux documents de l'ingénieur Dave Bennett, datés du 25 novembre 2014 (dessin S-3340-00-002) et du 4 mai 2016 (lettre d'attestation) sous certaines conditions;

ATTENDU QUE le projet est conforme au règlement 1000-2008-PPC concernant les projets particuliers de construction de modification ou d'occupation d'un immeuble ;

ATTENDU QUE le règlement de zonage 1200-2012-Z inclut une disposition réglementaire qui empêcherait sa réalisation, notamment pour le type d'usage commercial projeté ;

ATTENDU QUE le projet a fait l'objet d'une recommandation positive et unanime du comité consultatif d'urbanisme ;

ATTENDU QU'une assemblée publique de consultation s'est tenue mercredi le 1^{er} juin 2016 à 19 h ;

ATTENDU le rapport transmis par monsieur Jean-Pierre Dontigny, directeur du Service d'urbanisme daté du 4 mai 2016;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Robert Lagacé

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil adopte le second projet de résolution du projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble numéro 1000-2008-PPC, et prévu sur le boulevard de Sainte-Adèle (lot 2 232 952), afin de permettre le maintien d'un ancien mur de fondation en béton monolithique (coulé) afin d'utiliser celui-ci comme mur de soutènement à la limite de la propriété voisine, le 1089, boul. de Sainte-Adèle, tel que montré au document préparé par Jean-François Dubé, technologue en architecture, en date du 26 avril 2016, et aux documents de l'ingénieur Dave Bennett, datés du 25 novembre 2014 (dessin S-3340-00-002) et du 4 mai 2016 (lettre d'attestation):

sous réserve des conditions suivantes;

- 1) Le dépôt du plan modifié des aménagements paysagers du technologue Jean-François Dubé montrant le remplacement des végétaux proposés par des végétaux arbustifs indigènes du Québec adaptés aux caractéristiques du sol en place et favorisant sa stabilisation. Le plan modifié doit être déposé dans un délai au maximum de 30 jours après l'adoption de ce premier projet de résolution par le conseil;
- 2) Une garantie financière au montant de 2 000\$ visant à assurer la réalisation des ouvrages approuvés le cas échéant, doit être déposée dans un délai maximum de 30 jours après l'adoption de ce premier projet de résolution par le conseil. Cette garantie sera remboursée dans les 12 mois la date constatée par la Ville de réalisation des ouvrages tels qu'approuvés;
- 3) Une fois les procédures d'approbation du PPCMOI complétées et en vigueur suite à la délivrance, le cas échéant, du certificat de conformité délivré par la MRC des Pays-d'en-Haut, les ouvrages approuvés doivent être complétés dans les 90 jours de la date d'entrée en vigueur de la résolution du conseil approuvant le PPCMOI, à défaut de quoi ladite résolution d'approbation sera caduque;

- 4) Si les végétaux, dont la plantation est requise en vertu du PPCMOI approuvé, meurent dans un délai de 24 mois suivant la plantation, ils doivent être remplacés en respectant les exigences du PPCMOI approuvé.

RÉSOLUTION NO. 2016-186

Attribution d'un nom de rue publique – Lot 3 889 120 cadastre du Québec

ATTENDU la recommandation formulée par le comité consultatif d'urbanisme lors de la réunion du 7 juin 2016 ;

ATTENDU le rapport daté du 9 juin 2016, rédigé par monsieur Benoît Huneault, chef inspecteur du Service d'urbanisme, relativement à une demande d'attribution d'un nom de rue publique localisée sur le lot 3 889 120;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Robert Lagacé

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil accepte les dispositions du rapport de monsieur Benoît Huneault, chef inspecteur du Service d'urbanisme;

QUE le conseil accepte de nommer la « rue des Aigrettes », sur le lot 3 889 120 montré au plan de la page 1 du rapport précité;

QU'une enseigne de rue devra être installée à l'intersection de ce chemin et de la rue du Grand-Héron une fois le tout officialisé;

QUE la présente résolution soit transmise à la Commission de toponymie du Québec afin d'officialiser cette nouvelle désignation.

RÉSOLUTION NO. 2016-187

Signalisation pour la piste cyclable Le P'tit Train du Nord

ATTENDU QUE ATR associées du Québec est le mandataire officiel du ministère des Transports et de Tourisme Québec depuis 1992 pour effectuer la mise en œuvre des programmes de signalisation touristique;

ATTENDU QUE La Corporation du Parc linéaire Le P'tit Train du Nord est un organisme à but non lucratif avec des moyens financiers très limités et ne dispose pas des fonds pour maintenir cet affichage à travers la grande région des Laurentides;

ATTENDU QUE les compteurs dénombrent une croissance constante de la fréquentation de plusieurs centaines de milliers d'usagers sur la piste entre le mois de mai et octobre, année après année;

ATTENDU QU'il y a une clientèle régionale et internationale qui se dirige quotidiennement vers les gares;

ATTENDU QUE La Corporation et ses partenaires reçoivent peu de plaintes et de questionnements sur l'emplacement des gares dans les villes qui ont maintenu l'affichage depuis l'implantation des panneaux bleus;

ATTENDU QUE les panneaux bleus permettraient d'offrir une belle vitrine et une visibilité accrue de la présence du prestigieux Parc linéaire Le P'tit Train du Nord dans notre municipalité, et ce, à plusieurs centaines de milliers d'automobilistes et de touristes;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Nadine Brière

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Diane de Passillé

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil autorise l'installation de panneaux bleus « Le P'tit Train du Nord » aux abords de l'autoroute 15 pour un contrat d'une durée de trois (3) ans, et ce, aux tarifs nord/sud qui correspondent au territoire de la Ville de Sainte-Adèle;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution.

RÉSOLUTION NO. 2016-188

Projet de parc canin (bonification) au Parc Claude-Cardinal

ATTENDU le rapport rédigé le 30 mai 2016 par monsieur Christian Nadeau, directeur du Service des loisirs relativement au projet de parc canin (bonification) au parc Claude-Cardinal;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Diane de Passillé

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil accepte le projet d'aménagement dans le but de bonifier le parc canin actuel, situé au parc Claude-Cardinal;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à acquitter la dépense à même les sommes disponibles au fonds de parcs et terrains de jeux.

RÉSOLUTION NO. 2016-189 **AVIS DE MOTION**

Je, Robert Lagacé, conseiller municipal, donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera présenté le futur règlement numéro 1200-2012-Z-17 (omnibus), amendant le règlement 1200-2012-Z afin de corriger, d'ajouter, de modifier ou de préciser certaines dispositions et grilles des usages et des normes afin de rendre le règlement d'avantage performant. Les modifications visent plusieurs chapitres et plusieurs grilles d'usages et des normes.

RÉSOLUTION NO. 2016-190

Projet de règlement 1200-2012-Z-17 (omnibus) amendant le règlement de zonage numéro 1200-2012-Z afin de corriger, d'ajouter, de modifier ou de préciser certaines dispositions et grilles des usages et des normes afin de rendre le règlement d'avantage performant. Les modifications visent plusieurs chapitres et plusieurs grilles d'usages et des normes.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Robert Lagacé

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le projet de règlement 1200-2012-Z-17 (omnibus) amendant le règlement de zonage numéro 1200-2012-Z afin de corriger, d'ajouter, de modifier ou de préciser certaines dispositions et grilles des usages et des normes afin de rendre le règlement d'avantage performant. Les modifications visent plusieurs chapitres et plusieurs grilles d'usages et des normes, soit adopté, le tout tel qu'il appert au projet joint à la présente sous l'annexe « A ».

QU'une assemblée publique de consultation soit tenue le mercredi 6 juillet 2016 à 19 h dans la salle du conseil municipal, située au 1386, rue Dumouchel.

RÉSOLUTION NO. 2016-191

Règlement 1200-2012-PU-Z-15, amendant le règlement de zonage numéro 1200-2012-Z - ADOPTION

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Robert Lagacé

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le règlement 1200-2012-Z-15, amendant le règlement de zonage numéro 1200-2012-Z afin d'ajouter à l'intérieur de la zone résidentielle de moyenne densité RB-014, pour l'usage habitation unifamiliale en structure isolée, des normes spécifiques pour des terrains non assujettis à l'obligation d'être raccordé aux réseaux d'aqueduc et d'égout, soit adopté.

RÉSOLUTION NO. 2016-192

Règlement 1200-2012-PU-Z-16, amendant le règlement de zonage numéro 1200-2012-Z - ADOPTION

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Robert Lagacé

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le règlement 1200-2012-Z-16, amendant le règlement de zonage numéro 1200-2012-Z afin de modifier la grille des usages et des normes de la zone touristique mixte TM-003 pour augmenter la hauteur maximale en étage de 2,5 à 3 étages, ainsi que de modifier la définition du terme « habitation collective » en retirant la mention de ressource intermédiaire ou de type familiale, soit adopté.

Le Conseil prend acte des rapports suivants :

Dépenses effectuées en vertu du *Règlement 1203*

- Incompressibles – Fonds d'administration – 117 569,61\$ pour la période du 7 au 13 mai 2016
- Incompressibles – Fonds d'administration – 364 298,51\$ pour la période du 14 au 20 mai 2016.
- Incompressibles – Fonds d'administration – 215 892,96\$ pour la période du 21 au 27 mai 2016.
- Incompressibles – Fonds d'administration – 885 369,16\$ pour la période du 28 mai au 3 juin 2016.
- Incompressibles – Fonds d'administration – 1 638 420,58\$ pour la période du 4 au 10 juin 2016.
- Liste des comptes à payer au montant de 316 269,59\$ pour le mois d'avril 2016.
- Engagements au montant de 355 449,42\$ pour la période du 1er au 31 mai 2016.

Dépôt par la trésorière du rapport financier et du rapport de l'auditeur indépendant pour l'année 2015

Dépôt délégation de pouvoir – Règlement 1203 – Embauche employés temporaires

Déclarations des intérêts pécuniaires de membres du conseil

COMMUNICATION DU MAIRE AU PUBLIC

- Rapport après 6 semaines
- Réponses aux questions posées lors de la dernière assemblée du conseil
- Dossier Lupien, mise au point

COMMUNICATIONS DES CONSEILLÈRES ET CONSEILLERS AU PUBLIC

Mme Nadine Brière

- Informe les citoyens des festivités de la St-Jean et des soirées Nostalgia qui débiteront le 2 juillet prochain.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire répond aux questions des personnes suivantes :

M. Dubé
M. Claude Filion
M. Gérald Ouellette
M. Sylvain Lacerte
M. Pierre Grignon
Mme Jeanne d'Arc Groulx
Mme Jocelyne Cazin
M. Martin Bellerose
M. Léonard Ayoub
M. Denis L'espérance
Mme Doris Poirier
M. Gilles Bellerose

RÉSOLUTION NO. 2016-193

Levée de la séance

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Robert Lagacé

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. John Butler

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la séance soit levée à 10h10.

(s) Robert Milot

M. Robert Milot, maire

(s) Simon Filiatreault

Me Simon Filiatreault,
Greffier et directeur des services juridiques

Procès-verbal de la séance ordinaire tenue publiquement le 18 juillet 2016 à 20h, dans la salle des délibérations du conseil municipal, située au 1386, rue Dumouchel, Sainte-Adèle, Province de Québec, à laquelle étaient présents:

Monsieur le maire Robert Milot

Madame et Messieurs les conseillers

Roch Bédard	District 2
Gilles Legault	District 3
John Butler	District 4
Robert Lagacé	District 5
Diane de Passillé	District 6

Tous membres du conseil et formant le quorum.

Madame la conseillère Nadine Brière était absente pour toute la durée de la séance.

Sont également présents le directeur général et le greffier.

RÉSOLUTION NO. 2016-194

Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 18 juillet 2016

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Diane de Passillé

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gilles Legault

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil adopte l'ordre du jour de la séance ordinaire du 18 juillet 2016.

D'ajouter le sujet suivant de la rubrique « Services techniques » :

6.2) Adjudication – Étude préliminaire, préparation de plans et devis et surveillance de travaux – Réfection du poste de suppression des Souchets (SP-2015-044)

RÉSOLUTION NO. 2016-195

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 20 juin 2016

ATTENDU QUE chaque membre du conseil a reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 20 juin 2016 au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, le greffier et directeur des Services juridiques est dispensé d'en faire la lecture;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Diane de Passillé

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gilles Legault

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil approuve le procès-verbal de la séance ordinaire du 20 juin 2016.

RÉSOLUTION NO. 2016-196

Participation des membres du conseil à des activités diverses

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Roch Bédard

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. John Butler

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE les membres du conseil suivants soient autorisés à participer aux activités indiquées ci-après et que les frais de participation soient assumés par la Ville.

ACTIVITÉS	DATE ET LIEU	COÛT/ PERSONNE	MEMBRES DU CONSEIL
Tournoi de golf du Club optimiste de Sainte-Adèle	16 août 2016 au Club de golf La Vallée de Sainte-Adèle	100\$	M. Roch Bédard M. Gilles Legault M. Robert Lagacé

QUE les membres du conseil mentionnés soient autorisés à dépenser, pour les frais reliés à leur repas et déplacement, un montant n'excédant pas 100\$, et qu'ils soient remboursés pour les dépenses qu'ils effectueront et ce, sur présentation des pièces justificatives;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution.

RÉSOLUTION NO. 2016-197

Autorisation de l'affectation de soldes disponibles de règlements d'emprunts fermés

ATTENDU le rapport de madame Brigitte Forget, trésorière, daté du 15 juin 2016, concernant l'affectation de soldes disponibles de règlements d'emprunts fermés ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. John Butler**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: **M. Gilles Legault**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil accepte les dispositions du rapport et autorise l'affectation de soldes disponibles des règlements d'emprunts fermés indiqués au rapport pour la réduction du solde de l'emprunt à être refinancé au cours des années 2016 à 2020 ;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution.

RÉSOLUTION NO. 2016-198

Emprunts temporaires – Règlement 1232

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. John Butler**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Gilles Legault**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE Monsieur le maire et la trésorière soient autorisés à signer tout document requis pour effectuer, auprès de l'institution financière offrant les meilleures conditions parmi les institutions financières situées sur le territoire de la Ville, et au moins une institution située à l'extérieur du territoire, l'emprunt temporaire requis pour le financement des dépenses du règlement d'emprunt suivant :

RÈGLEMENT NUMÉRO 1232

Règlement numéro 1232 décrétant un emprunt pour l'acquisition de différents équipements pour le Service des travaux publics.

Montant autorisé : 1 210 000\$

Le tout à un taux n'excédant pas le taux maximum autorisé par la *Loi sur les dettes et emprunts municipaux et scolaires* (L.R.Q. 1977 CD-7), tel prêt étant remboursable à même le produit de la vente des obligations ou des billets à terme à être émis en vertu dudit règlement ;

QUE la trésorière soit autorisée, le cas échéant, à utiliser les liquidités internes, si disponibles, pour diminuer le recours aux emprunts temporaires.

RÉSOLUTION NO. 2016-199

Acceptation du budget révisé 2016 de l'Office Municipal d'Habitation de Sainte-Adèle

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gilles Legault

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. John Butler

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil accepte le budget révisé 2016 de l'Office Municipal d'Habitation de Sainte-Adèle, le tout tel qu'il appert au document joint à la présente pour en faire partie intégrante sous l'annexe « A ».

RÉSOLUTION NO. 2016-200

Embauche du directeur du Service de l'urbanisme et de l'environnement

ATTENDU QUE monsieur Jean-Pierre Dontigny a remis sa démission le 20 mai dernier à titre de directeur du service de l'urbanisme et de l'environnement;

ATTENDU le rapport de monsieur Pierre Dionne, directeur général, daté du 6 juillet 2016, concernant l'embauche d'un nouveau directeur du Service de l'urbanisme et de l'environnement;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Robert Lagacé

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil accepte les dispositions du rapport et engage monsieur Éric Généreux au poste de directeur du service de l'urbanisme et de l'environnement de la Ville de Sainte-Adèle, à partir du 8 août 2016;

QUE celui-ci bénéficie des avantages inscrits à la politique des conditions de travail et de la rémunération du personnel cadre en vigueur et que son salaire soit fixé selon l'échelon 1 de la classe 9 de la grille salariale incluse à la politique précitée;

QUE celui-ci bénéficie également des autres conditions de travail inscrites au rapport;

QUE celui-ci soit nommé « fonctionnaire désigné » au sens du Règlement sur les permis et certificats numéro 1200-2012-PC ainsi que les règlements municipaux en vigueur;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution.

RÉSOLUTION NO. 2016-201

Changement de titres de postes à la division génie

ATTENDU QUE deux postes ont été créés en 2014 d'assistants au chef de division génie;

ATTENDU QUE le terme «assistant» est un anglicisme;

ATTENDU QUE le terme «chef adjoint division génie» serait plus approprié;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Diane de Passillé

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil accepte de modifier les titres des postes d' «assistants au chef de division génie» occupés par madame Karine Lorrain et par monsieur Armand Ouattara, pour des postes de «chef adjoint division génie»;

QU'un addendum soit ajouté à leur contrat de travail mentionnant leur nouveau titre.

RÉSOLUTION NO. 2016-202

Remise du cautionnement d'exécution – Service électricien bâtiment – *Les Entreprises P.L.G. Lauzon inc.* – SP-2015-023

ATTENDU la recommandation de monsieur Patric Lacasse, directeur du Service des travaux publics, datée du 14 juillet 2016 relativement à la libération du cautionnement d'exécution pour le contrat de service d'entretien électrique général des équipements et des édifices municipaux (SP-2015-023);

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Roch Bédard

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. John Butler

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser le Service de la trésorerie à acquitter à la compagnie *Les Entreprises P.L.G. Lauzon inc.*, une somme de 15 580,17\$, taxes incluses.

RÉSOLUTION NO. 2016-203

Remise du cautionnement d'exécution – Service d'entretien d'éclairage public sur installations d'Hydro-Québec – *Laurin, Laurin (1991) inc.* – INV-2015-024

ATTENDU la recommandation de monsieur Patric Lacasse, directeur du Service des travaux publics, datée du 14 juillet 2016 relativement à la libération du cautionnement d'exécution pour le contrat de service d'entretien d'éclairage public sur installations d'Hydro-Québec (INV-2015-024);

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Roch Bédard

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. Gilles Legault

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser le Service de la trésorerie à acquitter à la compagnie *Laurin, Laurin (1991) inc.*, une somme de 2 701,92\$, taxes incluses.

RÉSOLUTION NO. 2016-204

Autorisation de dépenses – Entretien et réparation de la niveleuse, véhicule V-31 du Service des travaux publics

ATTENDU l'entretien et les réparations nécessaires au véhicule V-31, niveleuse du Service des travaux publics;

ATTENDU l'estimé de la compagnie Hewitt en date du 16 juin 2016;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. John Butler

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil autorise une dépense de 35 874,43\$ taxes incluses relativement à l'entretien et la réparation de la niveleuse (V-31), véhicule du Service des travaux publics;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à acquitter cette dépense.

RÉSOLUTION NO. 2016-205

Recommandations de paiement – Divers travaux municipaux

ATTENDU les différentes recommandations de paiement du Service des travaux publics relativement à divers travaux municipaux;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Roch Bédard**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Gilles Legault**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE procéder à la libération de la retenue, soit 10 912,81\$, taxes incluses (SP-2014-170), à l'entreprise *Pavage Ste-Adèle Ltée*, pour les travaux de pavage effectués en 2014;

DE procéder au paiement du décompte # 2 pour les travaux de réfection mineure de pavage 2016, soit un montant de 72 190,79\$, taxes incluses (SP-2016-037), à l'entreprise *Pavage Ste-Adèle Ltée*. et que ce paiement soit effectué selon la résolution 2016-037;

QUE tous les paiements précités soient effectués sous réserve de la transmission au Service de la trésorerie, des quittances requises.

RÉSOLUTION NO. 2016-206

Remise du cautionnement de soumission/exécution – Camion Ford F-150 (SP-2016-011)

ATTENDU la recommandation de monsieur Simon Filiatreault, greffier et directeur des services juridiques, daté du 13 juillet 2016 relativement à la remise du cautionnement de soumission/exécution pour la fourniture et livraison d'un camion Ford F-150 pour le Service des travaux publics;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: **M. Roch Bédard**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: **M. Gilles Legault**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser le Service de la trésorerie à acquitter à la compagnie *Des Laurentides Ford*, une somme de 4 311,22\$, taxes incluses représentant la remise du cautionnement de soumission/exécution pour la fourniture du camion.

RÉSOLUTION NO. 2016-207

Recommandations de paiement – Divers travaux municipaux

ATTENDU les différentes recommandations de paiement des services techniques relativement à divers travaux municipaux;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. John Butler**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Roch Bédard**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE procéder au paiement du décompte # 3 pour les travaux de stabilisation de talus au 2278, rue de la Clairière, soit un montant de 7 175,95\$, taxes incluses (SP-2015-039), à l'entreprise *Construction Monco inc.* et que ce paiement soit effectué selon la résolution 2015-333;

DE procéder au paiement du décompte # 4 pour des travaux de mise à niveau des systèmes d'automatisation et télémétrie des ouvrages d'eau potable, soit un montant de 53 699,04\$, taxes incluses (SP-2015-019), à l'entreprise *Automation R.L. inc.*, et que ce paiement soit effectué à même le règlement d'emprunt 1211;

DE procéder au paiement du décompte # 10 pour les travaux de relocalisation du réservoir et surpresseur Mont-Gabriel, soit un montant de 127 788,41\$, taxes incluses (SP-2015-010), à l'entreprise *Socomec Industriel inc.*, et que ce paiement soit effectué à même le règlement d'emprunt 1212;

DE procéder au paiement pour les travaux d'étanchéisation du Réservoir Sommet-Bleu, soit un montant de 24 640,77\$, taxes incluses (SP-2016-013), à l'entreprise *CLP Construction inc.*, et que ce paiement soit effectué selon la résolution 2016-120;

DE procéder au paiement du décompte # 3 pour la fourniture de compteurs d'eau et la surveillance de la campagne d'installation des compteurs d'eau, soit un montant de 47 888,78\$, taxes incluses (SP-2015-016), à l'entreprise *Compteurs d'eau du Québec* et que ce paiement soit effectué à même le règlement d'emprunt 1186;

QUE tous les paiements précités soient effectués sous réserve de la transmission au Service de la trésorerie, des quittances requises.

RÉSOLUTION NO. 2016-208

Adjudication – Étude préliminaire, préparation de plans et devis et surveillance de travaux – Réfection du poste de surpression des Souchets (SP-2015-044)

ATTENDU la demande de soumissions effectuée concernant des travaux – Réfection du poste de surpression des Souchets;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions s'est tenue le 16 juin dernier et que les firmes ayant déposées des soumissions sont les suivantes:

Beaudoin Hurens
Cima +
Les Consultants SMi inc.
Stantec Experts-conseils Ltée
Tetra Tech QI inc.

ATTENDU QUE le comité de sélection s'est réuni le 23 juin 2016 et a procédé à l'analyse des soumissions déposées;

ATTENDU le rapport de monsieur Yan Senneville, greffier adjoint, daté du 23 juin 2016 ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. Gilles Legault

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accorder le contrat à la firme *Beaudoin Hurens* étant le soumissionnaire ayant obtenu le plus haut pointage final, soit à 21.84 pour un montant de 62 948,81\$, taxes incluses, le tout sous réserve de transmission par la firme de tous les documents nécessaires et prévus au document d'appel d'offres ;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à effectuer les paiements selon le devis et le bordereau de soumission à même le règlement d'emprunt 1214.

RÉSOLUTION NO. 2016-209

Décisions du conseil - Dérogations mineures

ATTENDU les dispositions du règlement numéro 1200-2012-D.M.

ATTENDU les recommandations du comité consultatif d'urbanisme, rédigées dans le procès-verbal du 7 juin 2016 ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Robert Lagacé

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER :

M. Roch Bédard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil ACCEPTE les demandes de dérogations mineures suivantes:

Résolution du CCU – 2016-050

ATTENDU la demande formulée relativement à l'immeuble situé au **250, rue Jean-de-l'Ours**, afin de réduire la marge arrière de la piscine de 1.5 mètre à 0.13 mètre et réduire la marge de recul de la promenade en béton autour de la piscine de 1 mètre à 0 mètre tel que montré au plan accompagnant le certificat de localisation préparés par Robert Lessard arpenteur-géomètre portant le numéro 8708 de ses minutes et datés du 19 mai 2016 afin de régulariser l'implantation de la piscine et une partie de sa promenade;

Résolution du CCU – 2016-051

ATTENDU la demande formulée relativement à l'immeuble situé au **1446-1448 chemin du Chantecler**, afin de réduire la marge avant du bâtiment principal de 7 mètres à 5,68 mètres, réduire la marge arrière du bâtiment principal de 8 mètres à 3,01 mètres, réduire la marge arrière pour les deux galeries de 1,5 mètre à 0,91 mètre et de 1,5 mètre à 0,65 mètre, réduire la marge latérale droite de la remise de 2 mètres à 0,47 mètre et de réduire la marge arrière de la remise de 2 mètres à 0,57 mètre, tel que montré au plan accompagnant le certificat de localisation préparé par Robert Lessard arpenteur-géomètre portant le numéro 8700 de ses minutes et daté du 13 mai 2016, afin de régulariser l'implantation du bâtiment principal, ses galeries ainsi que la remise;

Résolution du CCU – 2016-053

ATTENDU la demande formulée relativement à l'immeuble situé au **855, rue Sigouin**, afin de permettre l'empiètement du bâtiment principal existant de 2,19 mètres dans la bande riveraine du cours d'eau de 10 mètres minimum, permettre l'empiètement de la remise existante de 4,30 mètres dans la bande riveraine du cours d'eau de 10 mètres minimum, permettre l'empiètement de 1,10 mètre d'un stationnement dans la bande riveraine du cours d'eau, réduire la marge de recul d'une case stationnement existante par rapport à la ligne avant de propriété de 1,5 mètre à 1,0 mètre et réduire une partie de l'allée de circulation du stationnement de 6,0 mètres à 5,8 mètres tel que montré au plan préparé par Richard Barry arpenteur-géomètre portant le numéro 6649 de ses minutes et datée du 3 février 2016 afin de régulariser l'implantation du bâtiment principal, régulariser l'implantation de la remise, régulariser l'allée de circulation du stationnement ainsi que régulariser l'implantation de deux cases de stationnement;

QUE le conseil REFUSE les demandes de dérogations mineures suivantes:

Résolution du CCU – 2016-052

ATTENDU la demande formulée relativement à l'immeuble situé au **511, rue de Lucerne**, afin de permettre la construction d'une piscine et d'une remise dans une zone de très forte pente (soit 41%);

Résolution du CCU – 2016-054

ATTENDU la demande formulée relativement à l'immeuble situé au **1373, chemin Pierre-Péladeau**, afin de régulariser l'implantation d'une gloriette pour la propriété sise au 1373, chemin Pierre-Péladeau;

QU'une copie de la présente soit transmise aux requérants.

RÉSOLUTION NO. 2016-210

Décisions du conseil – Demandes de plan d'implantation et d'intégration architecturales (PIIA)

ATTENDU les recommandations formulées par le comité consultatif d'urbanisme lors de la réunion du 5 juillet 2016 ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Robert Lagacé**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Roch Bédard**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil ACCEPTE les dispositions des résolutions ci-après indiquées en regard des dossiers suivants concernant la procédure requise par le règlement numéro 1200-2012-P.I.I.A.

Résolution C.C.U. 2016-056

1075 à 1081, rue Saint-Joseph
Michel Cyrenne
- **Rénovation**

Résolution C.C.U. 2016-057

95-97, rue Morin
Michel Désormeaux
- **Rénovation**

Résolution C.C.U. 2016-058

1125-1135, rue Saint-Joseph
Benoît Gervais
- **Rénovation**

Résolution C.C.U. 2016-059

1291, boulevard de Sainte-Adèle
9231-3709 Québec inc.
- **Rénovation**

Résolution C.C.U. 2016-060

1012, boulevard de Sainte-Adèle
9098-8775 Québec inc.
- **Rénovation**

Résolution C.C.U. 2016-061

50, rue Morin
Femme en Nord
- **Enseigne**

RÉSOLUTION NO. 2016-211

Demandes de dérogations mineures - Décision ultérieure

ATTENDU la demande formulée relativement à l'immeuble situé sur le **lot 5 882 509 (chemin du Mont-Loup-Garou)** afin de réduire la largeur minimale à la rue (chemin du Mont-Loup-Garou), du lot 5 882 509 du cadastre du Québec, de 20 mètres à 15,90 mètres et de réduire sa largeur moyenne de 20 mètres à 10,62 mètres afin de régulariser ses dimensions conformément à l'article 62 du règlement de lotissement 1200-2012-L pour la construction d'une résidence unifamiliale isolée.

ATTENDU la demande formulée relativement à l'immeuble situé au **268, boulevard de Sainte-Adèle** afin de réduire la marge avant sur la rue Boyer de 8 mètres à 7,55 mètres pour le coin arrière gauche du bâtiment et de réduire la marge avant sur la rue Boyer de 8 mètres à 6,00 mètres pour le coin avant gauche du bâtiment afin de permettre l'agrandissement du bâtiment industriel existant sis au 268 boulevard de Sainte-Adèle.

ATTENDU la demande formulée relativement à l'immeuble situé au **240, rue de la Petite Corniche** afin d'augmenter le degré de pente de 12 degrés tel que prévu à un maximum de 18 degrés et réduire à 2 mètres la distance prévue de 3 mètres avec pente de 3 degrés à partir de la rue.

ATTENDU la demande formulée relativement à l'immeuble situé au **3475, rue du Survenant** afin de réduire la marge avant sud-ouest de 8 mètres à 6.08 mètres.

ATTENDU la demande formulée relativement à l'immeuble situé au **280, rue de la Grande Corniche** afin de réduire la marge latérale totale à 7.50 mètres au lieu de 10 mètres.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Robert Lagacé

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil fixe à la séance ordinaire du conseil municipal du 15 août 2016 à 20h sa décision concernant les demandes de dérogations mineures formulées pour ces immeubles;

QUE le conseil fixe à la séance ordinaire du conseil municipal du 15 août 2016 à 20h sa décision concernant la demande de dérogations mineures concernant l'immeuble situé au **718-720, Vallée-du-Golf**.

RÉSOLUTION NO. 2016-212

Adoption de résolution – Demande en vertu du règlement 1000-2008-PPC 1500, chemin Riverdale (initialement 1500, impasse des Métairies)

ATTENDU QUE le premier projet de résolution (numéro 2016-157) a été adopté à la séance ordinaire du conseil municipal du 16 mai 2016;

ATTENDU QUE le second projet de résolution (numéro 2016-184) a été adopté à la séance ordinaire du 20 juin 2016 ;

ATTENDU la résolution CCU 2016-036 du comité consultatif d'urbanisme datée du 3 mai 2016, tel qu'annexée à la présente concernant la demande de modification règlementaire faite en vertu du règlement 1000-2008-PPC pour la propriété sise au 1500, chemin Riverdale (initialement 1500, impasse des Métairies);

ATTENDU QUE le projet vise à permettre, pour l'immeuble situé au 1500, chemin Riverdale, la construction d'un manège équestre privé d'une superficie de 1 015 mètres carrés, à l'usage exclusif de cette propriété ainsi que des quatre (4) autres propriétés du projet domiciliaire, soit les lots 5 259 691, 4 458 733, 4 458 734 et 4 458 735, cadastre du Québec, tel que décrit à la demande daté du 11 avril 2016, dont les annexes font parties intégrantes, présentée par M. Guy Gazaille, président du Domaine Riverdale Inc.

ATTENDU QUE le projet est conforme au règlement 1000-2008-PPC concernant les projets particuliers de construction de modification ou d'occupation d'un immeuble ;

ATTENDU QUE le règlement de zonage 1200-2012-Z inclut une disposition règlementaire qui empêcherait sa réalisation, notamment pour le type d'usage commercial projeté ;

ATTENDU QUE le projet a fait l'objet d'une recommandation positive et unanime du comité consultatif d'urbanisme ;

ATTENDU QU'une assemblée publique de consultation s'est tenue mercredi le 1^{er} juin 2016 à 19 h ;

ATTENDU QU'aucune signature n'a été enregistrée suite à l'invitation aux personnes intéressées ayant droit de signer une demande d'approbation référendaire;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Robert Lagacé

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil adopte le projet final de résolution du projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble numéro 1000-2008-

PPC, et prévu au 1500, chemin Riverdale, afin de permettre la construction d'un manège équestre privé d'une superficie de 1 015 mètres carrés, à l'usage exclusif de cette propriété ainsi que des quatre (4) autres propriétés du projet domiciliaire, soit les lots 5 259 691, 4 458 733, 4 458 734 et 4 458 735, cadastre du Québec.

RÉSOLUTION NO. 2016-213

Adoption de résolution – Demande en vertu du règlement 1000-2008-PPC – boulevard de Sainte-Adèle (lot 2 232 952)

ATTENDU QUE le premier projet de résolution (numéro 2016-158) a été adopté à la séance ordinaire du conseil municipal du 16 mai 2016;

ATTENDU QUE le second projet de résolution (numéro 2016-185) a été adopté à la séance ordinaire du 20 juin 2016 ;

ATTENDU la résolution CCU 2016-037 du comité consultatif d'urbanisme datée du 3 mai 2016, tel qu'annexée à la présente concernant la demande de modification réglementaire faite en vertu du règlement 1000-2008-PPC pour la propriété sur le boulevard de Sainte-Adèle (lot 2 232 952);

ATTENDU QUE le projet vise à permettre, pour l'immeuble situé sur le boulevard de Sainte-Adèle (lot 2 232 952), le maintien d'un ancien mur de fondation en béton monolithique (coulé) afin d'utiliser celui-ci comme mur de soutènement à la limite de la propriété voisine, le 1089, boul. de Sainte-Adèle, tel que montré au document préparé par Jean-François Dubé, technologue en architecture, en date du 26 avril 2016, et aux documents de l'ingénieur Dave Bennett, datés du 25 novembre 2014 (dessin S-3340-00-002) et du 4 mai 2016 (lettre d'attestation) sous certaines conditions;

ATTENDU QUE le projet est conforme au règlement 1000-2008-PPC concernant les projets particuliers de construction de modification ou d'occupation d'un immeuble ;

ATTENDU QUE le règlement de zonage 1200-2012-Z inclut une disposition réglementaire qui empêcherait sa réalisation, notamment pour le type d'usage commercial projeté ;

ATTENDU QUE le projet a fait l'objet d'une recommandation positive et unanime du comité consultatif d'urbanisme ;

ATTENDU QU'une assemblée publique de consultation s'est tenue mercredi le 1^{er} juin 2016 à 19 h ;

ATTENDU QU'aucune signature n'a été enregistrée suite à l'invitation aux personnes intéressées ayant droit de signer une demande d'approbation référendaire;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Robert Lagacé

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil adopte le projet final de résolution du projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble numéro 1000-2008-PPC, et prévu sur le boulevard de Sainte-Adèle (lot 2 232 952), afin de permettre le maintien d'un ancien mur de fondation en béton monolithique (coulé) afin d'utiliser celui-ci comme mur de soutènement à la limite de la propriété voisine, le 1089, boul. de Sainte-Adèle, tel que montré au document préparé par Jean-François Dubé, technologue en architecture, en date du 26 avril 2016, et aux documents de l'ingénieur Dave Bennett, datés du 25 novembre 2014 (dessin S-3340-00-002) et du 4 mai 2016 (lettre d'attestation):

sous réserve des conditions suivantes;

- 1) Le dépôt du plan modifié des aménagements paysagers du technologue Jean-François Dubé montrant le remplacement des végétaux proposés par des végétaux arbustifs indigènes du Québec adaptés aux caractéristiques

du sol en place et favorisant sa stabilisation. Le plan modifié doit être déposé dans un délai au maximum de 30 jours après l'adoption de ce premier projet de résolution par le conseil;

- 2) Une garantie financière au montant de 2 000\$ visant à assurer la réalisation des ouvrages approuvés le cas échéant, doit être déposée dans un délai maximum de 30 jours après l'adoption de ce premier projet de résolution par le conseil. Cette garantie sera remboursée dans les 12 mois la date constatée par la Ville de réalisation des ouvrages tels qu'approuvés;
- 3) Une fois les procédures d'approbation du PPCMOI complétées et en vigueur suite à la délivrance, le cas échéant, du certificat de conformité délivré par la MRC des Pays-d'en-Haut, les ouvrages approuvés doivent être complétés dans les 90 jours de la date d'entrée en vigueur de la résolution du conseil approuvant le PPCMOI, à défaut de quoi ladite résolution d'approbation sera caduque;
- 4) Si les végétaux, dont la plantation est requise en vertu du PPCMOI approuvé, meurent dans un délai de 24 mois suivant la plantation, ils doivent être remplacés en respectant les exigences du PPCMOI approuvé.

RÉSOLUTION NO. 2016-214
AVIS DE MOTION

Je, Roch Bédard, conseiller municipal, donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera présenté le futur règlement numéro 1233 concernant la formation d'un comité du patrimoine.

RÉSOLUTION NO. 2016-215
AVIS DE MOTION

Je, Gilles Legault, conseiller municipal, donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera présenté le futur règlement numéro 1234 relatif au contrôle des animaux.

RÉSOLUTION NO. 2016-216

Second projet de règlement 1200-2012-Z-17, amendant le règlement de zonage numéro 1200-2012-Z – ADOPTION

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Robert Lagacé

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le second projet de règlement 1200-2012-Z-17 (omnibus) amendant le règlement de zonage numéro 1200-2012-Z afin de corriger, d'ajouter, de modifier ou de préciser certaines dispositions et grilles des usages et des normes afin de rendre le règlement d'avantage performant. Les modifications visent plusieurs chapitres et plusieurs grilles d'usages et des normes, soit adopté, le tout tel qu'il appert au projet joint à la présente sous l'annexe « A », soit adopté.

Le Conseil prend acte des rapports suivants :

Dépenses effectuées en vertu du *Règlement 1203*

- Incompressibles – Fonds d'administration – 358 325,17\$ pour la période du 11 au 17 juin 2016
- Incompressibles – Fonds d'administration – 23 077,89\$ pour la période du 18 au 24 juin 2016.
- Incompressibles – Fonds d'administration – 185 668,39\$ pour la période du 25 juin au 1er juillet 2016.
- Incompressibles – Fonds d'administration – 450 668,79\$ pour la période du 2 au 8 juillet 2016.
- Liste des comptes à payer au montant de 464 614,52\$ pour le mois de mai 2016.

- Engagements au montant de 451 676,67\$ pour la période du 1er au 30 juin 2016.

Dépôt délégation de pouvoir – Règlement 1203 – Embauche employés temporaires

COMMUNICATION DU MAIRE AU PUBLIC

Aucun point

COMMUNICATIONS DES CONSEILLÈRES ET CONSEILLERS AU PUBLIC

Aucun point

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire répond aux questions des personnes suivantes :

Mme Haddad
Mme Lise Gendron
M. Bellerose
Mme Doris Poirier
M. Pierre Fournier
Mme Jeanne D'Arc Groulx
M. Gazaille

RÉSOLUTION NO. 2016-217

Levée de la séance

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE: Mme Diane de Passillé

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gilles Legault

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la séance soit levée à 21h20.

(s) Robert Milot

M. Robert Milot, maire

(s) Simon Filiatreault

Me Simon Filiatreault,
Greffier et directeur des services juridiques

Procès-verbal de la séance extraordinaire tenue publiquement le 20 juillet 2016 à 16h, dans la salle des délibérations du conseil municipal, située au 1386, rue Dumouchel, Sainte-Adèle, Province de Québec, à laquelle étaient présents:

Monsieur le maire Robert Milot

Messieurs les conseillers

Roch Bédard	District 2
Gilles Legault	District 3
John Butler	District 4
Robert Lagacé	District 5

Tous membres du conseil et formant le quorum.

Mesdames les conseillères Nadine Brière et Diane de Passillé étaient absentes pour toute la durée de la séance.

Sont également présents le directeur général et le greffier.

Monsieur le maire Robert Milot déclare la séance ouverte à 16h00 et explique la nécessité de la séance extraordinaire.

RÉSOLUTION NO. 2016-218

Adoption de l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 20 juillet 2016

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. John Butler

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil adopte l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 20 juillet 2016.

RÉSOLUTION NO. 2016-219

Embauche du directeur du Service de sécurité incendie

ATTENDU QUE monsieur Jean Lacroix a remis sa démission le 10 mai dernier à titre de directeur du service de la sécurité incendie de la Ville de Sainte-Adèle;

ATTENDU le rapport de monsieur Pierre Dionne, directeur général, daté du 19 juillet 2016, concernant l'embauche d'un nouveau directeur du Service de sécurité incendie;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. John Butler

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Robert Lagacé

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil accepte les dispositions du rapport et engage monsieur Stéphan Turcotte au poste de directeur du service de la sécurité incendie de la Ville de Sainte-Adèle, à partir du 22 août 2016;

QUE celui-ci bénéficie des avantages inscrits à la politique des conditions de travail et de la rémunération du personnel cadre en vigueur et que son salaire soit fixé selon l'échelon 5 de la classe 8 de la grille salariale incluse à la politique précitée;

QUE celui-ci bénéficie également des autres conditions de travail inscrites au rapport;

QUE celui-ci soit nommé « fonctionnaire désigné » au sens du Règlement sur les permis et certificats numéro 1200-2012-PC ainsi que les règlements municipaux en vigueur;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution.

Le Conseil prend acte des rapports suivants :
Aucun rapport

COMMUNICATION DU MAIRE AU PUBLIC

Aucun point

COMMUNICATIONS DES CONSEILLERS AU PUBLIC

Aucun point

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question

RÉSOLUTION NO. 2016-220

Levée de la séance

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Robert Lagacé

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. John Butler

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la séance soit levée à 16h04.

(s) Robert Milot

M. Robert Milot, maire

(s) Simon Filiatreault

Me Simon Filiatreault,
Greffier et directeur des services juridiques

Procès-verbal de la séance ordinaire tenue publiquement le 15 août 2016 à 20h, dans la salle des délibérations du conseil municipal, située au 1386, rue Dumouchel, Sainte-Adèle, Province de Québec, à laquelle étaient présents:

Monsieur le maire suppléant Robert Lagacé

Mesdames et Messieurs les conseillers

Nadine Brière	District 1
Roch Bédard	District 2
Gilles Legault	District 3
John Butler	District 4
Diane de Passillé	District 6

Tous membres du conseil et formant le quorum.

Monsieur le maire Robert Milot était absent pour toute la durée de la séance.

Sont également présents le directeur général et le greffier.

RÉSOLUTION NO. 2016-221

Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 15 août 2016

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. John Butler

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Diane de Passillé

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil adopte l'ordre du jour de la séance ordinaire du 15 août 2016.

D'ajouter les sujets suivants de la rubrique « Administration » :

2.5) Mission économique en Chine

2.6) Participation du maire, Robert Milot, à la mission économique en Chine

D'ajouter la demande de dérogations mineures suivante de la rubrique «Urbanisme» :

7.3) 718-720, Vallée-du-Golf

RÉSOLUTION NO. 2016-222

Approbation des procès-verbaux de la séance ordinaire du 18 juillet 2016 et de la séance extraordinaire du 20 juillet 2016

ATTENDU QUE chaque membre du conseil a reçu une copie des procès-verbaux de la séance ordinaire du 18 juillet 2016 et de la séance extraordinaire du 20 juillet 2016 au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, le greffier et directeur des Services juridiques est dispensé d'en faire la lecture;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Roch Bédard

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gilles Legault

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil approuve les procès-verbaux de la séance ordinaire du 18 juillet 2016 et de la séance extraordinaire du 20 juillet 2016.

RÉSOLUTION NO. 2016-223

Participation des membres du conseil à des activités diverses

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE: Mme Nadine Brière

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER:

M. Roch Bédard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE les membres du conseil suivants soient autorisés à participer aux activités indiquées ci-après et que les frais de participation soient assumés par la Ville.

ACTIVITÉS	DATE ET LIEU	COÛT/ PERSONNE	MEMBRES DU CONSEIL
Foursome -Tournoi de golf de la Chambre de commerce de Sainte-Adèle	7 septembre 2016 au Mont Gabriel Resort Spa	150\$ plus taxes	M. Roch Bédard M. Gilles Legault M. Robert Lagacé
17 ^{ième} tournoi de golf du Restaurant Spago	14 septembre 2016 / Club de golf Val-Morin	200\$	M. Roch Bédard M. Robert Lagacé Mme Diane de Passillé

QUE les membres du conseil mentionnés soient autorisés à dépenser, pour les frais reliés à leur repas et déplacement, un montant n'excédant pas 100\$, et qu'ils soient remboursés pour les dépenses qu'ils effectueront et ce, sur présentation des pièces justificatives;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution.

RÉSOLUTION NO. 2016-224

Mandat à la firme Gasco, Goodhue, St-Germain

ATTENDU les poursuites intentées contre la Ville et certains de ses anciens employés;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. John Butler

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE: Mme Nadine Brière

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la firme d'avocats *Gasco, Goodhue, St-Germain* soit mandatée afin de représenter les intérêts de la Ville et de certains de ses anciens employés dans les dossiers de la Cour Supérieure portant les numéros 700-17-003908-075 et 700-17-005937-098, rétroactivement au 31 mai 2016;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution.

RÉSOLUTION NO. 2016-225

Autorisation de signature – Renouvellement du bail avec Cinéma Pine

ATTENDU QUE le bail pour la location de stationnements intervenu entre Cinéma Pine Inc. et la Ville de Sainte-Adèle est venu à échéance;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Gilles Legault

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. Roch Bédard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil autorise monsieur le maire et le greffier à signer le bail à intervenir entre Cinéma Pine Inc. et la Ville de Sainte-Adèle, le tout relativement aux espaces de stationnement aménagés sur le lot 2 231 747, une partie du lot 2 231 738 et une partie du lot 2 230 855, cadastre du Québec, circonscription foncière de Terrebonne;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions dudit bail.

RÉSOLUTION NO. 2016-226

Mission économique en Chine

ATTENDU l'organisation, par la Chambre de commerce de Sainte-Adèle, d'une mission économique en Chine;

ATTENDU l'intérêt de la ville à participer à cette mission économique;

ATTENDU le budget proposé par la Chambre de commerce;

ATTENDU le jumelage de la ville avec la ville de Mingguang;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Roch Bédard

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. John Butler

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Ville de Sainte-Adèle subventionne la Chambre de commerce de Sainte-Adèle pour un montant de 43 600\$, à même les surplus libres;

QU'un premier déboursé de 35 000\$ soit fait immédiatement et que le reste du montant soit payé sur présentation des pièces justificatives, d'une reddition de compte et d'un rapport sur le déroulement de la mission;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à agir conformément à la présente résolution.

RÉSOLUTION NO. 2016-227

Participation du maire, Robert Milot, à la mission économique en Chine

ATTENDU l'organisation, par la Chambre de commerce de Sainte-Adèle, d'une mission économique en Chine;

ATTENDU QU'il est de l'intérêt de la ville que le maire participe à cette mission économique;

ATTENDU le jumelage de la ville avec la ville de Mingguang;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Roch Bédard

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. John Butler

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Ville autorise monsieur le maire Robert Milot à participer à la mission économique de la Chambre de commerce;

QU'une somme de 8000\$ soit allouée à monsieur le maire pour couvrir les frais relatifs à son transport ainsi que pour son hébergement et ses repas, pour la période du 30 août au 12 septembre 2016, le tout sur présentation des pièces justificatives;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à agir conformément à la présente résolution.

RÉSOLUTION NO. 2016-228

Prolongement du contrat pour des équipements de contrôle à distance de mesure des substances assujetties aux droits municipaux relatifs à l'exploitation d'une carrière ou d'une sablière (TRES-2014-02)

ATTENDU le rapport de madame Brigitte Forget, trésorière, daté du 8 août 2016 ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. John Butler

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER :

M. Roch Bédard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De prolonger le contrat avec la compagnie Promotek (7006314 Canada inc.) pour une période additionnelle de 3 ans soit du 1^{er} août 2016 au 31 juillet 2019 aux prix apparaissant au bordereau de prix soumis par l'entreprise en 2014;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à effectuer les paiements selon le devis et le bordereau de soumission.

RÉSOLUTION NO. 2016-229

Remise du cautionnement de soumission/exécution – Camion Ford F-350 (SP-2016-012)

ATTENDU la recommandation de monsieur Simon Filiatreault, greffier et directeur des services juridiques, daté du 8 août 2016 relativement à la remise du cautionnement de soumission/exécution pour la fourniture et livraison d'un camion Ford F-350 pour le Service des travaux publics;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Roch Bédard

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. Gilles Legault

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser le Service de la trésorerie à acquitter à la compagnie *Des Laurentides Ford*, une somme de 6 035,16\$, taxes incluses représentant la remise du cautionnement de soumission/exécution pour la fourniture du camion.

RÉSOLUTION NO. 2016-230

Remise du cautionnement de soumission/exécution – Chenillette (SP-2016-018)

ATTENDU la recommandation de monsieur Simon Filiatreault, greffier et directeur des services juridiques, daté du 8 août 2016 relativement à la remise du cautionnement de soumission/exécution pour la fourniture et livraison d'une chenillette pour le Service des travaux publics;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Roch Bédard

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. Gilles Legault

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser le Service de la trésorerie à acquitter à la compagnie *Équipements Plannord Ltée*, une somme de 13 200\$, taxes incluses représentant la remise du cautionnement de soumission/exécution pour la fourniture de la chenillette.

RÉSOLUTION NO. 2016-231

Recommandations de paiement – Divers travaux municipaux des Services techniques

ATTENDU les différentes recommandations de paiement des services techniques relativement à divers travaux municipaux;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gilles Legault

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE procéder au paiement du décompte # 1 pour les travaux de réfection des infrastructures souterraines et de la chaussée sur la rue Dubé, soit un montant de

389 154,04\$, taxes incluses (SP-2016-007), à l'entreprise *Bircon inc.*, et que ce paiement soit effectué à même le règlement d'emprunt 1231;

DE procéder au paiement du décompte # 3 pour des travaux de pavage sur diverses rues (PRR 2015), soit un montant de 80 467,24\$, taxes incluses (SP-2015-012), à l'entreprise *Pavages Multipro inc.*, et que ce paiement soit effectué à même le règlement d'emprunt 1210;

QUE tous les paiements précités soient effectués sous réserve de la transmission au Service de la trésorerie, des quittances requises.

RÉSOLUTION NO. 2016-232

Demande de subvention – Programme de réhabilitation du réseau routier locale 2016-2017 (PRRRL)

ATTENDU QUE certains tronçons de rue, classés prioritaires selon le Plan d'Intervention en Infrastructure Routière Locale (PIIRL), seraient admissibles à une subvention dans le cadre du Programme de Réhabilitation du Réseau Routier Local (PRRRL) du ministère des Transports du Québec ;

ATTENDU le rapport de monsieur Armand Ouattara, chef-adjoint de la Division Génie daté du 5 août 2016 ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gilles Legault

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Ville consente à la demande de subvention et s'engage à réaliser les travaux décrits audit rapport;

QUE le conseil mandate le chef de la Division génie afin de préparer et signer tout document requis à la demande de subvention ;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution.

RÉSOLUTION NO. 2016-233

Abrogation de la résolution 2016-101 – Entretien mécanique Place des citoyens

ATTENDU le rapport de monsieur Ronald Denault, chargé de projets à la division génie du Service des travaux publics, datée du 16 juin 2016 ;

ATTENDU la résolution 2016-101 adoptée le 18 avril 2016 relativement au contrat d'entretien mécanique de la Place des citoyens;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gilles Legault

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil abroge la résolution 2016-101.

RÉSOLUTION NO. 2016-234

Approbation du plan d'action et l'échéancier pour la mise aux normes des étangs aérés Alpine

ATTENDU le rapport transmis le 3 août 2016 par madame Karine Lorrain, chef adjointe de division génie, concernant le plan d'action et l'échéancier pour la mise aux normes des étangs aérés Alpine;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER :

M. Gilles Legault

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Ville mandate le consultant *EclipsO Design-Construction inc.* à soumettre ces documents au MDDELCC et à présenter tout engagement en lien avec la demande;

QUE la Ville s'engage à transmettre au MDDELCC, au plus tard 60 jours après la fin des travaux, une attestation signée par un ingénieur quant à la conformité des travaux avec l'autorisation accordée;

QUE la Ville s'engage à respecter les exigences de rejet, à mettre en œuvre le programme de suivi et à aviser le MAMOT dès que les résultats ne respectent pas les exigences, de transmettre les résultats par le système SOMAE et la mise à jour du Chapitre 2 du Cahier des exigences.

RÉSOLUTION NO. 2016-235

Décisions du conseil - Dérogations mineures

ATTENDU les dispositions du règlement numéro 1200-2012-D.M.

ATTENDU les recommandations du comité consultatif d'urbanisme, rédigées dans les procès-verbaux du 5 juillet et du 2 août 2016 ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER :

M. Roch Bédard

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE :

Mme Diane de Passillé

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil ACCEPTE les demandes de dérogations mineures suivantes:

Résolution du CCU – 2016-066

ATTENDU la demande formulée relativement à l'immeuble situé sur le **lot 5 882 509 (chemin du Mont-Loup-Garou)**, afin de réduire la largeur minimale à la rue (chemin du Mont-Loup-Garou), du lot 5 882 509 du cadastre du Québec, de 20 mètres à 15,90 mètres et de réduire sa largeur moyenne de 20 mètres à 10,62 mètres afin de régulariser ses dimensions conformément à l'article 62 du règlement de lotissement 1200-2012-L pour la construction d'une résidence unifamiliale isolée;

Résolution du CCU – 2016-067

ATTENDU la demande formulée relativement à l'immeuble situé au **268, boulevard de Sainte-Adèle**, afin de réduire la marge avant sur la rue Boyer de 8 mètres à 7,55 mètres pour le coin arrière gauche du bâtiment et de réduire la marge avant sur la rue Boyer de 8 mètres à 6,00 mètres pour le coin avant gauche du bâtiment afin de permettre l'agrandissement du bâtiment industriel existant sis au 268 boulevard de Sainte-Adèle;

Résolution du CCU – 2016-076

ATTENDU la demande formulée relativement à l'immeuble situé au **240, rue de la Petite Corniche** afin d'augmenter la pente d'une allée d'accès mesurée depuis la limite de la surface de roulement de la rue de 3% à 6% dans les premiers 3 mètres et d'augmenter la pente de l'allée d'accès de 12% à 18% sur les 19,8 mètres suivant tel que montré au plan préparé par Jessee Tremblay ingénieur, daté du 18 juillet 2016 afin de permettre la construction d'une allée d'accès et des espaces de stationnement hors-rue.

Résolution du CCU – 2016-075

ATTENDU la demande formulée relativement à l'immeuble situé au **3475, rue du Survenant** afin de réduire la marge avant sud-ouest sur la rue projeté de 8 mètres à 6,08 mètres tel que montré au plan accompagnant le certificat de localisation

préparé par Robert Lessard arpenteur-géomètre, portant le numéro 8746 de ses minutes daté du 30 juin 2016;

Résolution du CCU – 2016-077

ATTENDU la demande formulée relativement à l'immeuble situé au **280, rue de la Grande Corniche** afin de réduire le total des marges latérales de 10 mètres à 7,50 mètres tel que montré au plan et certificat de localisation préparé par Robert Lessard arpenteur-géomètre sous le numéro 8748 de ses minutes daté du 4 juillet 2016 afin de permettre l'agrandissement du bâtiment existant;

QU'une copie de la présente soit transmise aux requérants.

RÉSOLUTION NO. 2016-236

Décisions du conseil – Demandes de plan d'implantation et d'intégration architecturales (PIIA)

ATTENDU les recommandations formulées par le comité consultatif d'urbanisme lors de la réunion du 2 août 2016 ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Diane de Passillé

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil ACCEPTE les dispositions des résolutions ci-après indiquées en regard des dossiers suivants concernant la procédure requise par le règlement numéro 1200-2012-P.I.I.A.

Résolution C.C.U. 2016-068 acceptant la demande de PIIA pour le :

540, rue Séraphin
François Rollin

- **Agrandissement de la maison**

Résolution C.C.U. 2016-069 acceptant la demande de PIIA pour le :

1396, boulevard de Sainte-Adèle
Myreille Roy

- **Enseigne**

Résolution C.C.U. 2016- 070 acceptant la demande de PIIA pour le :

3600, boulevard de Sainte-Adèle
Aux Deux Oliviers Express

- **Enseigne**

Résolution C.C.U. 2016-071 acceptant la demande de PIIA pour le :

2672, chemin du Mont-Sauvage
Martin Lamarche

- **Construction**

Résolution C.C.U. 2016-072 acceptant la demande de PIIA pour le :

1006, rue Valiquette
Café Communautaire l'Entre-Gens

- **Rénovation**

Résolution C.C.U. 2016-073 acceptant la demande de PIIA pour le :

Lots 5 065 632 et 5 065 647 (lot projeté 5 958 551), rue des Cimes
Jonathan Chapin

- **Construction**

Résolution C.C.U. 2016-074 acceptant la demande de PIIA pour le :

1340, rue Saint-Joseph
Fortier et Grégoire inc.

- **Rénovation de la toiture**

RÉSOLUTION NO. 2016-237

Demandes de dérogations mineures - Décision ultérieure

ATTENDU la demande formulée relativement à l'immeuble situé au **5000, rue du Bougeoir** afin de réduire la marge latérale nord-ouest de 4 mètres à 2.62 mètres et réduire la marge latérale nord-ouest de l'escalier existant de 1.5 mètres à 0.82 tel que montré au plan accompagnant le certificat de localisation préparé par Robert Lessard arpenteur-géomètre sous le numéro 8763 de ses minutes daté du 19 juillet 2016 afin de régulariser l'implantation du bâtiment existant sis au 5000, rue du Bougeoir;

ATTENDU la demande formulée relativement à l'immeuble situé au **1106, rue Valdombre** afin de réduire la largeur minimale à la rue Valdombre, du lot projeté 5 954 969 du cadastre du Québec, de 20 mètres à 12.19 mètres tel que montré au plan cadastral parcellaire projeté préparé par Philippe Bélanger sous le numéro 1661 de ses minutes daté du 6 juillet 2016 afin de régulariser ses dimensions;

ATTENDU la demande formulée relativement à l'immeuble situé au **1094, rue Valdombre** afin de réduire la largeur minimale à la rue Valdombre, du lot projeté 5 954 970 du cadastre du Québec, de 20 mètres à 12.25 mètres et réduire la largeur moyenne minimale de 20 mètres à 12,33 mètres tel que montré au plan cadastral parcellaire projeté préparé par Philippe Bélanger sous le numéro 1661 de ses minutes daté du 6 juillet 2016 et au plan DM2016-069-01 afin de régulariser ses dimensions;

ATTENDU la demande formulée relativement à l'immeuble situé sur le **lot 5 798 997 (chemin Pierre-Péladeau)** afin de réduire la largeur minimale, le long du chemin Pierre-Péladeau, du lot projeté numéro 1 de 100 mètres à 50,99 mètres et du lot projeté numéro 3 de 100 mètres à 76,58 mètres tel que montré au projet de lotissement préparé par Paul Audet arpenteur-géomètre sous le numéro 24 205 de ses minutes daté du 15 juillet 2016 afin de pouvoir procéder au remplacement du lot 5 798 997 du cadastre du Québec;

ATTENDU la demande formulée relativement à l'immeuble situé au **4282, rue des Haies** afin de réduire la marge entre un abri de bois et une remise de 1 mètre à 0,34 mètre, réduire la marge latérale gauche par rapport à un abri de bois de 1,5 mètre à 0,10 mètre et permettre la construction d'une partie d'un abri de bois dans la cour avant tel que montré au plan projet d'implantation préparé par Louis-Paul Beaudry arpenteur-géomètre sous le numéro 16977 de ses minutes daté du 10 août 2016 pour l'immeuble sis au 4282, rue des Haies;

ATTENDU la demande formulée relativement à l'immeuble situé au **718-720, Vallée-du-Golf** afin de permettre un empiètement de 4,84 mètres à l'intérieur de la rive de 10 mètres de la rivière aux Mulets pour la terrasse au sol (sur remblai) localisé dans la cour arrière montré au plan de localisation préparé par Robert Lessard arpenteur-géomètre portant le numéro 8569 de ses minutes et datés du 21 octobre 2015;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Roch Bédard**

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : **Mme Diane de Passillé**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil fixe à la séance ordinaire du conseil municipal du 19 septembre 2016 à 20h sa décision concernant les demandes de dérogations mineures formulées pour ces immeubles.

RÉSOLUTION NO. 2016-238 **AVIS DE MOTION**

Je, Nadine Brière, conseillère municipale, donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera présenté le futur règlement numéro 1191-1 décrétant des dispositions concernant le code d'éthique et de déontologie des élus municipaux de la Ville de Sainte-Adèle.

RÉSOLUTION NO. 2016-239

Règlement numéro SQ-03-2012-03 décrétant de nouvelles dispositions et amendant le règlement SQ-03-2012 concernant la circulation et le stationnement sur le territoire de la Ville de Sainte-Adèle – ADOPTION

ATTENDU QU'une copie du règlement a été remise aux membres du conseil municipal deux (2) jours juridiques avant la présente séance;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu ledit règlement et renoncent à sa lecture, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gilles Legault

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le règlement numéro SQ-03-2012-03 décrétant de nouvelles dispositions et amendant le règlement SQ-03-2012 concernant la circulation et le stationnement sur le territoire de la Ville de Sainte-Adèle, soit adopté;

QU'il entre en vigueur conformément à la loi.

RÉSOLUTION NO. 2016-240

Règlement numéro 1233 sur la formation d'un comité du patrimoine – ADOPTION

ATTENDU QU'une copie du règlement a été remise aux membres du conseil municipal deux (2) jours juridiques avant la présente séance;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu ledit règlement et renoncent à sa lecture, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Diane de Passillé

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le règlement numéro 1233 concernant la formation d'un comité du patrimoine, soit adopté;

QU'il entre en vigueur conformément à la loi.

RÉSOLUTION NO. 2016-241

Règlement numéro 1234 relatif au contrôle des animaux – ADOPTION

ATTENDU QU'une copie du règlement a été remise aux membres du conseil municipal deux (2) jours juridiques avant la présente séance;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu ledit règlement et renoncent à sa lecture, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. John Butler

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le règlement numéro 1234 relatif au contrôle des animaux, soit adopté;

QU'il entre en vigueur conformément à la loi.

RÉSOLUTION NO. 2016-242

Règlement numéro 1200-2012-Z-17 (omnibus) amendant le règlement de zonage numéro 1200-2012-Z afin de corriger, d'ajouter, de modifier ou de préciser certaines dispositions et grilles des usages et des normes afin de rendre le règlement davantage performant – ADOPTION

ATTENDU QU'une copie du règlement a été remise aux membres du conseil municipal deux (2) jours juridiques avant la présente séance;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu ledit règlement et renoncent à sa lecture, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. John Butler

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le règlement numéro 1200-2012-Z-17 (omnibus) amendant le règlement de zonage numéro 1200-2012-Z afin de corriger, d'ajouter, de modifier ou de préciser certaines dispositions et grilles des usages et des normes afin de rendre le règlement davantage performant, soit adopté;

QU'il entre en vigueur conformément à la loi.

Le Conseil prend acte des rapports suivants :

Dépenses effectuées en vertu du *Règlement 1203*

- Incompressibles – Fonds d'administration – 380 564,31\$ pour la période du 9 au 15 juillet 2016
- Incompressibles – Fonds d'administration – 250 717,34\$ pour la période du 16 au 22 juillet 2016.
- Incompressibles – Fonds d'administration – 718 072,16\$ pour la période du 23 au 29 juillet 2016.
- Incompressibles – Fonds d'administration – 303 179,17\$ pour la période du 30 juillet au 5 août 2016.
- Liste des comptes à payer au montant de 643 010,34\$ pour le mois de juin 2016.
- Engagements au montant de 481 306,69\$ pour la période du 1er au 31 juillet 2016

Dépôt délégation de pouvoir – Règlement 1203 – Embauche employés temporaires.

COMMUNICATION DU MAIRE SUPPLÉANT AU PUBLIC

Aucun point

COMMUNICATIONS DES CONSEILLÈRES ET CONSEILLERS AU PUBLIC

Nadine Brière : Remercie les citoyens pour leur participation aux activités de la Place des citoyens et des soirées Nostalgia. Elle informe également les citoyens des travaux à la gare.

Roch Bédard : Informe les citoyens des travaux pendant 23 semaines du Pont Pauline-Vanier et qu'au réservoir Mont-Gabriel, les travaux sont terminés et que pour le PRR 2016, les travaux sont presque terminés. Le travail des fonctionnaires portent leurs fruits.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire suppléant répond aux questions des personnes suivantes :

M. Denis L'Espérance
Mme Doris Poirier
M. Léonard Ayoub
Mme Maryse Desmarais

RÉSOLUTION NO. 2016-243

Levée de la séance

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Roch Bédard

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gilles Legault

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la séance soit levée à 21h02.

(s) Robert Milot

M. Robert Milot, maire

(s) Simon Filiatreault

Me Simon Filiatreault,
Greffier et directeur des services juridiques

Procès-verbal de la séance ordinaire tenue publiquement le 19 septembre 2016 à 20h, dans la salle des délibérations du conseil municipal, située au 1386, rue Dumouchel, Sainte-Adèle, Province de Québec, à laquelle étaient présents:

Monsieur le maire Robert Milot

Mesdames et Messieurs les conseillers

Nadine Brière	District 1
Roch Bédard	District 2
Gilles Legault	District 3
John Butler	District 4
Robert Lagacé	District 5
Diane de Passillé	District 6

Tous membres du conseil et formant le quorum.

Sont également présents le directeur général et le greffier.

RÉSOLUTION NO. 2016-244

Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 19 septembre 2016

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gilles Legault

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil adopte l'ordre du jour de la séance ordinaire du 19 septembre 2016.

RÉSOLUTION NO. 2016-245

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 15 août 2016

ATTENDU QUE chaque membre du conseil a reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 15 août 2016 au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, le greffier et directeur des Services juridiques est dispensé d'en faire la lecture;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Roch Bédard

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Diane de Passillé

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil approuve le procès-verbal de la séance ordinaire du 15 août 2016.

RÉSOLUTION NO. 2016-246

Participation des membres du conseil à des activités diverses

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE: Mme Nadine Brière

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. Roch Bédard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE les membres du conseil suivants soient autorisés à participer aux activités indiquées ci-après et que les frais de participation soient assumés par la Ville.

ACTIVITÉS	DATE ET LIEU	COÛT/ PERSONNE	MEMBRES DU CONSEIL
Tournoi de golf de la Fondation médicale des Laurentides	27 septembre 2016 / Club de golf Val-Morin	200\$	M. Gilles Legault M. Robert Lagacé

QUE les membres du conseil mentionnés soient autorisés à dépenser, pour les frais reliés à leur repas et déplacement, un montant n'excédant pas 100\$, et qu'ils soient remboursés pour les dépenses qu'ils effectueront et ce, sur présentation des pièces justificatives;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution.

RÉSOLUTION NO. 2016-247

Nomination du maire suppléant

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Robert Lagacé**

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE: **Mme Nadine Brière**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE madame la conseillère Diane de Passillé soit nommée à titre de mairesse suppléante de la Ville de Sainte-Adèle, pour la période du 20 septembre 2016 au 16 janvier 2017 ;

QUE celle-ci soit nommée à titre de substitut pour assister aux séances du conseil de la M.R.C. des Pays-d'en-Haut et de la CRÉ des Laurentides.

RÉSOLUTION NO. 2016-248

Autorisation de signature – Entente avec Hydro-Québec et le parc Doncaster

ATTENDU QUE les terrains composant le Parc de la Rivière Doncaster sont loués par la Ville à Hydro-Québec;

ATTENDU QUE le bail entre Hydro-Québec et la ville doit être renouvelé;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : **Mme Nadine Brière**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: **M. Gilles Legault**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce conseil accepte les dispositions du bail à intervenir entre Hydro-Québec et la Ville de Sainte-Adèle, relativement à la location d'immeubles composant le parc Doncaster pour la période s'échelonnant du 1^{er} juillet 2016 au 30 juin 2021, le tout pour un loyer annuel de :

Année 1 : juillet 2016	3 168\$, taxes incluses
Année 2 : juillet 2017	10 707\$, taxes incluses
Année 3 : juillet 2018	14 767\$, taxes incluses
Année 4 : juillet 2019	18 826\$, taxes incluses
Année 5 : juillet 2020	20 566\$, taxes incluses

QUE monsieur le maire et le greffier soient autorisés à signer ledit bail, pour et au nom de la Ville;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution.

RÉSOLUTION NO. 2016-249

Ratification des instructions afin d'entreprendre un recours en injonction

ATTENDU QUE la Ville a été informée que des travaux avaient lieu sur les lots 4 313 379 et 4 313 380;

ATTENDU QU'aucun permis ou certificat d'autorisation n'a été récemment délivré pour ces lots;

ATTENDU QU'il est du devoir de la ville de s'assurer du respect de sa réglementation;

ATTENDU QUE les préposés à l'urbanisme se sont fait refuser l'accès auxdits lots par les propriétaires de ceux-ci;

ATTENDU QUE, par sa réglementation d'urbanisme, la ville «Est autorisée à visiter et examiner, à toute heure raisonnable, tout immeuble ou propriété mobilière ainsi que l'intérieur ou l'extérieur d'un bâtiment ou de toute autre construction pour constater si les règlements d'urbanisme et les autres règlements municipaux sont respectés, pour y constater tout fait ou pour vérifier tout renseignement nécessaire à l'exercice du pouvoir de délivrer un permis ou un certificat, de donner une autorisation ou toute autre forme de permission relative à l'application des règlements d'urbanisme ou de tout autre règlement municipal»;

ATTENDU QU'il est primordial pour la ville d'accéder aux lots en question pour constater si des travaux y ont bel et bien lieu et subsidiairement pour déterminer si les travaux sont faits en contravention à la réglementation municipale;

ATTENDU QUE si des travaux sont faits en contravention à la réglementation municipale, la ville doit les faire cesser et le cas échéant, exiger des propriétaires de se conformer à la réglementation ou de remettre les lieux en état;

ATTENDU QUE le directeur général a fait rapport verbal de la situation au conseil;

ATTENDU QUE le directeur général, en vertu des pouvoirs qu'il détient, en vertu de la *Loi sur les cités et villes* et du Règlement concernant les dispositions en matière de délégation de contrôle et de suivi budgétaire de la Ville de Sainte-Adèle, a mandaté les procureurs de la ville pour instituer une demande en injonction interlocutoire provisoire et ordonnance de sauvegarde, injonction interlocutoire et injonction permanente et subsidiairement remise en état;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de ratifier de *bene esse* le mandat donné par le directeur général aux procureurs de la Ville de Sainte-Adèle de procéder à l'institution de la procédure précitée;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Diane de Passillé

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gilles Legault

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE ratifier de *bene esse*, le mandat donné par le directeur général aux procureurs de la Ville de Sainte-Adèle d'instituer une demande en injonction interlocutoire provisoire et ordonnance de sauvegarde, injonction interlocutoire et injonction permanente et subsidiairement remise en état;

D'autoriser le Service de la trésorerie à agir en conséquence.

RÉSOLUTION NO. 2016-250

Mandat à Étude Voizard, Voizard, notaires – Servitude – 3275, rue Rolland

ATTENDU QU'une partie du trottoir et qu'une borne fontaine passent sur le terrain de l'immeuble sis au 3275, rue Rolland (lot 4 066 003 du Cadastre du Québec);

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gilles Legault

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil mandate l'Étude Voizard, Voizard, notaires, pour rédiger l'acte de servitude entre madame Nadine Lauzon, monsieur Philippe Lévesque et la Ville de Sainte-Adèle, le tout tel qu'il appert à la description technique préparée par monsieur Robert Lessard, arpenteur-géomètre, le 7 septembre 2015, minute 8796;

QUE monsieur le maire et le greffier soient autorisés à signer l'acte, pour et au nom de la Ville de Sainte-Adèle;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à acquitter tous les frais inhérents à cette servitude, y compris les honoraires professionnels.

RÉSOLUTION NO. 2016-251

Adjudication – Contrat de services professionnels en informatique (TRES-2016-01)

ATTENDU la demande de soumissions effectuée concernant les services professionnels en informatique;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions s'est tenue le 19 août dernier et que la firme ayant déposée une soumission est la suivante:

Nom du soumissionnaire	Montant
Trilogie Groupe conseil inc.	79 332,72\$

ATTENDU QUE le comité de sélection s'est réuni le 1^{er} septembre 2016 et a procédé à l'analyse de la soumission déposée;

ATTENDU le rapport de monsieur Simon Filiatreault, greffier et directeur des Services juridiques, daté du 1^{er} septembre 2016 ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. John Butler**

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE: **Mme Diane de Passillé**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accorder le contrat à la firme *Trilogie Groupe conseil inc.* étant le seul soumissionnaire et ayant obtenu un pointage intérimaire de 76/100, pour un montant de 79 332,72\$ taxes incluses pour l'année 2016-2017, le tout sous réserve de transmission par la firme de tous les documents nécessaires et prévus au document d'appel d'offres ;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à effectuer les paiements selon le devis et le bordereau de soumission.

RÉSOLUTION NO. 2016-252

Émission d'obligations – Concordance

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville de Sainte-Adèle souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant total de 4 142 000 \$:

Règlements d'emprunt #	Pour un montant de \$
1054-2005	798 900\$
1073-2006	114 400\$
1133-2010	448 500\$
1141-2010	279 204\$
1211	122 000\$
1212	468 000\$

1226	111 996\$
1232	815 000\$
1230	984 000\$

ATTENDU QUE, pour les fins de ladite émission, il est nécessaire de modifier les règlements en vertu desquels ces obligations sont émises.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. John Butler

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE les règlements d'emprunt indiqués précédemment soient amendés, s'il y a lieu, afin qu'ils soient conformes à ce qui est stipulé ci-dessous, et ce, en ce qui a trait au montant d'obligations spécifié antérieurement en regard desdits règlements compris dans l'émission de 4 142 000\$;

QUE les obligations, soit une obligation par échéance, soient datées du 4 octobre 2016;

QUE ces obligations soient immatriculées au nom de Services de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et soient déposées auprès de CDS ;

QUE CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS;

QUE CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise la trésorière à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits pré-autorisés destinée aux entreprises »;

QUE pour effectuer les paiements aux adhérents par des transferts électroniques de fonds, CDS soit autorisée à faire des prélèvements directs, pour le paiement du principal et des intérêts, dans le compte de l'institution financière suivante :

BANQUE NATIONALE DU CANADA
1063, BOUL. STE-ADELE
SAINTE-ADELE, QC
J8B 2N4

QUE les intérêts soient payables semi-annuellement, le 4 avril et le 4 octobre de chaque année;

QUE les obligations ne soient pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux* (L.R.Q., c. D-7);

QUE les obligations soient signées par le maire et la trésorière. La Ville de Sainte-Adèle, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authentificateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées.

RÉSOLUTION NO. 2016-253

Émission d'obligations – Courte échéance

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. John Butler

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE, pour réaliser l'emprunt au montant total de 4 142 000 \$ effectué en vertu des règlements numéros 1054-2005, 1073-2006, 1133-2010, 1141-2010, 1211, 1212, 1226, 1232 et 1230, la Ville de Sainte-Adèle émette des obligations pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de :

cinq (5) ans (à compter du 4 octobre 2016); en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2022 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements d'emprunt numéros 1054-2005, 1133-2010, 1141-2010, 1211, 1212, 1226, 1232 et 1230, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

RÉSOLUTION NO. 2016-254

Émission d'obligations – Prolongation

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Adèle désire se prévaloir des dispositions de l'article 2 de la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux* (L.R.Q., c. D-7), qui prévoit que le terme original d'un emprunt peut être prolongé d'au plus douze (12) mois lors de chaque émission de nouvelles obligations;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Adèle avait, le 3 octobre 2016, un montant de 1 642 000 \$ à renouveler sur un emprunt original de 2 313 000 \$, pour des périodes de 5 ans, 10 ans et 15 ans en vertu des règlements numéro 1054-2005, 1073-2006, 1133-2010 et 1141-2010;

ATTENDU QUE le dit renouvellement n'a pas été effectué à la date prévue;

ATTENDU QU'un montant de 996 \$ a été payé comptant laissant ainsi un solde net à renouveler de 1 641 004 \$

ATTENDU QUE l'émission d'obligations qui comprendra ledit renouvellement soit datée du 4 octobre 2016;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. John Butler

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Ville de Sainte-Adèle emprunte 1 641 004 \$ par obligations en renouvellement d'une émission d'obligations, pour un terme additionnel de **1 jour** au terme original des règlements mentionnés ci-haut.

RÉSOLUTION NO. 2016-255

Autorisation de l'affectation de l'excédent de fonctionnement pour paiement de la dette – Règlement 1164-2012 (Place des citoyens)

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. John Butler

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil autorise l'affectation d'une somme de 317 335\$ provenant de l'excédent de fonctionnement non affecté pour le paiement de la dette en lien avec le règlement 1164-2012 (Place des citoyens);

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution.

RÉSOLUTION NO. 2016-256

Achat regroupé – Matériel informatique – Centre de services partagés du Québec (CSPQ)

ATTENDU le rapport daté du 15 septembre 2016 rédigé par madame Julie Brazeau, trésorière adjointe, concernant les achats regroupés pour du matériel informatique (ordinateur de table, portable, serveur et tablette électronique) avec le Centre de services partagés du Québec (CSPQ);

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. John Butler

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil autorise la participation au regroupement d'achats pour la période comprise entre le 1^{er} juillet 2016 et le 30 juin 2019;

QUE madame Julie Brazeau soit autorisée à signer tout document pour mettre à effet la présente résolution.

RÉSOLUTION NO. 2016-257

Acceptation d'un congé différé d'un employé cadre de la Ville de Sainte-Adèle

ATTENDU la demande de madame Julie Albert, directrice des ressources humaines;

ATTENDU le rapport de monsieur Pierre Dionne, directeur général, daté du 25 août 2016 ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Nadine Brière

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil accepte la demande de madame Julie Albert et lui autorise un congé autofinancé d'une période de 3 mois.

RÉSOLUTION NO. 2016-258

Adjudication – Fourniture des vêtements pour les employés du Service des travaux publics (SP-2016-026)

ATTENDU la demande de soumissions effectuée concernant la fourniture des vêtements pour les employés du Service des travaux publics;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions s'est tenue le 1^{er} septembre dernier et que les firmes ayant déposée une soumission sont les suivantes:

Noms des soumissionnaires	Montant
Centre du travailleur FH inc.	54 433,76\$
Créations ChefTech inc.	54 765,46\$

ATTENDU le rapport de monsieur Patric Lacasse, directeur du Service des travaux publics, daté du 8 septembre 2016 ;

ATTENDU QUE la compagnie *Centre du travailleur FH inc.* est à l'extérieur du rayon de 50 kilomètres du territoire de Sainte-Adèle;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. John Butler

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accorder le contrat pour la fourniture des vêtements pour les employés du Service des travaux publics à la compagnie *Créations ChefTech inc.*, seul soumissionnaire conforme, pour un montant de 54 765,46\$, taxes incluses, le tout sous réserve de transmission par la firme de tous les documents nécessaires et prévus au document d'appel d'offres ;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à effectuer les paiements selon le devis et le bordereau de soumission.

RÉSOLUTION NO. 2016-259

Adjudication – Travaux de déneigement et épandage d'abrasif Secteur Deauville et Mont-Sauvage (SP-2016-027)

ATTENDU la demande de soumissions effectuée concernant les travaux de déneigement et épandage d'abrasif dans le secteur Deauville et Mont-Sauvage;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions s'est tenue le 8 septembre dernier et que la firme ayant déposée une soumission est la suivante:

Nom du soumissionnaire	Montant
Les Excavations William Ogilvie et Fils inc.	830 004,51\$ Pour saisons 2016 à 2019

ATTENDU le rapport de monsieur Patric Lacasse, directeur du Service des travaux publics, daté du 12 septembre 2016 ;

ATTENDU le nouveau bordereau de prix daté du 14 septembre 2016;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Gilles Legault**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: **M. John Butler**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accorder le contrat pour les travaux de déneigement et épandage d'abrasif dans le secteur Deauville et Mont-Sauvage, à la compagnie *Les Excavations William Ogilvie et Fils inc.*, au soumissionnaire conforme, pour un montant de 830 004,51\$, taxes incluses, et ce, pour les saisons de 2016 à 2019, le tout sous réserve de transmission par la firme de tous les documents nécessaires et prévus au document d'appel d'offres ;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à acquitter cette dépense, conformément au devis et bordereau de soumission.

RÉSOLUTION NO. 2016-260

Adjudication - Tassement, ramassage de la neige et épandage d'abrasifs sur les stationnements municipaux (SP-2016-028)

ATTENDU la demande de soumissions effectuée concernant le tassement, ramassage de la neige et épandage d'abrasifs sur les stationnements municipaux;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions s'est tenue le 8 septembre dernier et que les firmes ayant déposée une soumission sont les suivantes:

Noms des soumissionnaires	Montant
Mini Excavation François J. Bertrand inc.	172 450,43\$
9081-6166 Québec inc. FAS Excavation Serge Robert	277 354,47\$

ATTENDU le rapport de monsieur Patric Lacasse, directeur du Service des travaux publics, daté du 12 septembre 2016 ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gilles Legault

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. John Butler

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accorder le contrat pour le tassement, ramassage de la neige et épandage d'abrasifs sur les stationnements municipaux, à la compagnie *Mini Excavation François J. Bertrand inc.*, au plus bas soumissionnaire conforme, pour un montant de 172 450,43\$, taxes incluses, et ce, pour les saisons 2016 à 2019, le tout sous réserve de transmission par la firme de tous les documents nécessaires et prévus au document d'appel d'offres;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à acquitter cette dépense, conformément au devis et bordereau de soumission.

RÉSOLUTION NO. 2016-261

Adjudication – Location d'une souffleuse à neige avec opérateur pour le chargement et d'un chargeur ou tracteur sur roues avec souffleuse avec opérateur pour empilement de la neige au site de neige usée (SP-2016-030)

ATTENDU la demande de soumissions effectuée concernant la location d'une souffleuse à neige avec opérateur pour le chargement et d'un chargeur ou tracteur sur roues avec souffleuse avec opérateur pour empilement de la neige au site de neige usée;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions s'est tenue le 8 septembre dernier et que la firme ayant déposée une soumission est la suivante:

Nom du soumissionnaire	Montant
Mini Excavation François J. Bertrand inc.	176 774,04\$

ATTENDU le rapport de monsieur Patric Lacasse, directeur du Service des travaux publics, daté du 12 septembre 2016 ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. Gilles Legault

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accorder le contrat pour la location d'une souffleuse à neige avec opérateur pour le chargement et d'un chargeur ou tracteur sur roues avec souffleuse avec opérateur pour empilement de la neige au site de neige usée, à la compagnie *Mini Excavation François J. Bertrand inc.*, au soumissionnaire conforme, pour un montant de 176 774,07\$, taxes incluses, et ce, pour les saisons 2016 à 2019, le tout sous réserve de transmission par la firme de tous les documents nécessaires et prévus au document d'appel d'offres ;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à acquitter cette dépense, conformément au devis et bordereau de soumission.

RÉSOLUTION NO. 2016-262

Adjudication – Fourniture de sable et matériaux abrasifs pour l'entretien des chaussées (SP-2016-038)

ATTENDU la demande de soumissions effectuée concernant la fourniture de sable et matériaux abrasifs pour l'entretien des chaussées;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions s'est tenue le 1^{er} septembre dernier et que les firmes ayant déposée une soumission sont les suivantes:

Noms des soumissionnaires	Montant
Lafarge Canada inc. (Div. Granula)	104 849,73\$
Carrières UniJac inc.	155 862,99\$

ATTENDU le rapport de monsieur Patric Lacasse, directeur du Service des travaux publics, daté du 7 septembre 2016 ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. Gilles Legault

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accorder le contrat pour la fourniture de sable et matériaux abrasifs pour l'entretien des chaussées, à la compagnie *Lafarge Canada inc. (Div. Granula)*, au plus bas soumissionnaire conforme, pour un montant de 91 193,50\$, plus taxes, le tout sous réserve de transmission par la firme de tous les documents nécessaires et prévus au document d'appel d'offres ;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à acquitter cette dépense, conformément au devis et bordereau de soumission.

RÉSOLUTION NO. 2016-263

Recommandation de paiement – Divers travaux municipaux du Service des travaux publics

ATTENDU les différentes recommandations de paiement du Service des travaux publics relativement à divers travaux municipaux;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. John Butler

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE procéder au paiement du décompte # 3 pour les travaux de réfection mineure de pavage 2016, soit un montant de 31 718,29\$, taxes incluses (SP-2016-037), à l'entreprise *Pavage Ste-Adèle Ltée.* et que ce paiement soit effectué selon la résolution 2016-037;

QUE le paiement précité soit effectué sous réserve de la transmission au Service de la trésorerie, des quittances requises.

RÉSOLUTION NO. 2016-264

Libération de garantie – Camion 6 roues porteur (SP-2014-191)

ATTENDU la recommandation de monsieur Patric Lacasse, directeur du Service des travaux publics daté du 12 août 2016 relativement à la libération de la garantie pour la fourniture et livraison d'un camion 6 roues porteur, 4X4 avec charrue réversible et benne basculante pour le Service des travaux publics;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Roch Bédard

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. John Butler

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser le Service de la trésorerie à acquitter à la compagnie *GloboCam (Montréal) inc.*, une somme de 11 350\$, taxes incluses représentant la garantie d'exécution pour la fourniture du camion.

RÉSOLUTION NO. 2016-265

Mandat à l'Union des municipalités du Québec (UMQ) – Achat de différents produits chimiques utilisés pour le traitement des eaux

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Adèle a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de préparer, en son nom et au nom d'autres organisations municipales intéressées, un document d'appel d'offres pour un achat regroupé pour des produits chimiques utilisés dans le traitement des eaux usées et potables;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Adèle désire participer à cet achat regroupé pour se procurer certains produits chimiques dans les quantités nécessaires pour ses activités la prochaine année;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gilles Legault

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Ville de Sainte-Adèle confirme son adhésion au regroupement d'achats CHI-2017 mis en place par l'UMQ couvrant la période du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017 et confie à l'UMQ le processus d'appel d'offres menant à l'adjudication de contrats d'achats regroupés pour de l'hypochlorite de sodium 12% (Chlore liquide) en vrac et du silicate de sodium N en vrac et/ou en tôte de 1000 litres et/ou baril de 290 kg liquide, nécessaires aux activités de notre organisation municipale;

QUE des contrats, une durée de deux (2) ans plus une (1) année supplémentaire en option, pourront être octroyés selon les termes prévus au document d'appel d'offres et de la loi applicable;

QUE la Ville de Sainte-Adèle confie à l'UMQ le pouvoir de bénéficier ou non de l'option de renouvellement prévue au contrat;

QUE si l'UMQ adjuge un contrat, la Ville de Sainte-Adèle s'engage à respecter les termes de ce contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjugé;

QUE pour permettre à l'UMQ de préparer son document d'appel d'offres, la Ville de Sainte-Adèle s'engage à fournir à l'UMQ les noms et quantités de produits chimiques dont elle aura besoin annuellement en remplissant la ou les fiches techniques d'inscription requises que lui transmettra l'UMQ et en retournant ce document à la date fixée;

QUE la Ville de Sainte-Adèle reconnaît que l'UMQ recevra, directement de l'adjudicataire, à titre de frais de gestion, un pourcentage du montant facturé avant taxes à chacun des participants. Ledit taux est fixé à 1.6 % pour les organisations membres de l'UMQ et à 3.5% pour les celles non membres de l'UMQ;

QU'UN exemplaire de la présente résolution soit transmis à l'Union des municipalités du Québec.

RÉSOLUTION NO. 2016-266

Recommandations de paiement – Divers travaux municipaux

ATTENDU les différentes recommandations de paiement des services techniques relativement à divers travaux municipaux;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. John Butler

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE procéder au paiement du décompte # 5 pour des travaux de mise à niveau des systèmes d'automatisation et télémétrie des ouvrages d'eau potable, soit un montant de 50 205,73\$, taxes incluses (SP-2015-019), à l'entreprise *Automation R.L. inc.*, et que ce paiement soit effectué à même le règlement d'emprunt 1211;

DE procéder au paiement du décompte # 2 pour les travaux de réfection des infrastructures souterraines et de la chaussée sur la rue Dubé, soit un montant de 287 641,64\$, taxes incluses (SP-2016-007), à l'entreprise *Bircon inc.*, et que ce paiement soit effectué à même le règlement d'emprunt 1231;

DE procéder au paiement du décompte # 11 pour les travaux de relocalisation du réservoir et surpresseur Mont-Gabriel, soit un montant de 45 302,82\$, taxes incluses (SP-2015-010), à l'entreprise *Socomec Industriel inc.*, et que ce paiement soit effectué à même le règlement d'emprunt 1212;

DE procéder au paiement du décompte # 1 pour des travaux de pavage sur diverses rues (PRR 2016), soit un montant de 1 117 732,93\$, taxes incluses (SP-2016-016), à l'entreprise *Pavages Multipro inc.*, et que ce paiement soit effectué à même le règlement d'emprunt 1230;

QUE tous les paiements précités soient effectués sous réserve de la transmission au Service de la trésorerie, des quittances requises.

RÉSOLUTION NO. 2016-267

Programmation des travaux relativement à la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) – 2014-2018

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Adèle a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018 ;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Adèle doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. John Butler

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Ville de Sainte-Adèle s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle ;

QUE la Ville de Sainte-Adèle s'engage à être seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018 ;

QUE la Ville de Sainte-Adèle approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire ;

QUE la Ville de Sainte-Adèle s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28\$ par habitant par année, soit un total de 140\$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;

QUE la Ville de Sainte-Adèle s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution;

QUE la Ville de Sainte-Adèle atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe, comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de dépenses des travaux admissibles jusqu'au 31 mars prochain.

RÉSOLUTION NO. 2016-268

Rejet des soumissions – Appel d'offres – Étude préliminaire, préparation de plans et devis et surveillance de travaux - abandon du puits d'alimentation Entremonts et prolongement de l'aqueduc sur la montée Binette (SP-2016-032)

ATTENDU la demande de soumissions effectuée concernant l'étude préliminaire, préparation de plans et devis et surveillance de travaux - abandon du puits d'alimentation Entremonts et prolongement de l'aqueduc sur la montée Binette ;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions s'est tenue le 23 juin dernier et que les firmes ayant déposées des soumissions sont les suivantes:

Cima +
Les Consultants SMi inc.

ATTENDU le changement d'orientation de la Ville relativement aux travaux à effectuer;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. John Butler**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: **M. Roch Bédard**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil rejette à toutes fins que de droit les soumissions déposées par les compagnies précitées.

RÉSOLUTION NO. 2016-269

Mandat à la firme « *ÉclipsO Design-Construction inc.* » – Demande de certificat d'autorisation au MDDELCC – Installation d'un système de déphosphatation aux étangs aérés Alpine;

ATTENDU QU'une demande de certificat d'autorisation auprès du *ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les Changements Climatiques* doit être faite pour l'installation d'un système de déphosphatation aux étangs municipaux;

ATTENDU que les travaux ne contreviennent à aucun règlement municipal;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Roch Bédard**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: **M. Gilles Legault**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil mandate la firme « *ÉclipsO Design-Construction inc.* » pour présenter une demande de certificat d'autorisation au *ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les Changements Climatiques*

(art. 22 de la *L.Q.E.*) dans le cadre du dossier portant sur l'installation d'un système de déphosphatation aux étangs aérés Alpine ;

QUE le conseil autorise le greffier à signer une attestation de la conformité du projet aux règlements municipaux;

QUE la Ville ne s'objecte pas à la délivrance du certificat d'autorisation à être émis par le ministère ;

QUE la Ville confirme l'engagement de transmettre au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, au plus tard soixante (60) jours après la fin des travaux, le Formulaire d'attestation de conformité des travaux aux plans et devis et à l'autorisation accordée du MDDELCC signé par un ingénieur;

QUE la Ville s'engage pour son traitement des eaux usées :

- À respecter les exigences de rejet fixées par le *ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques*, selon le cas, et à effectuer les correctifs nécessaires;
- À mettre en œuvre le programme suivi;
- À effectuer le suivi selon le type d'usagers desservis, la capacité de l'installation et le milieu de rejet (surface ou dans le sol), à faire parvenir au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT), les résultats d'analyse tous les douze (12) mois et à aviser le MAMOT dès que les résultats ne respectent pas les exigences ou lors d'une panne, d'un déversement ou de toute autre situation pouvant avoir un impact sur l'environnement;
- À ce que toutes les matières résiduelles provenant de l'accumulation ou du traitement des eaux usées soient déposées dans un endroit autorisé en vertu de la *Loi sur la qualité de l'environnement*;
- À utiliser et à entretenir son système de traitement conformément aux spécifications indiquées dans le guide d'utilisation ou le manuel d'exploitation fourni par le manufacturier ou l'ingénieur mandaté.

QUE la Ville s'engage à conclure un contrat d'entretien, pour son système de traitement des eaux usées, avec une firme compétente en la matière;

QUE la Ville s'engage à transmettre la mise à jour du chapitre 2 du *Cahier des exigences de la station d'épuration*;

QUE la Ville s'engage à mandater un ingénieur pour produire le manuel d'exploitation des installations de traitement des eaux usées et à en fournir un exemplaire au *ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques* au plus tard soixante (60) jours après leur mise en service;

QUE la Ville s'engage à acquitter les frais de la demande, au montant de cinq cent soixante-neuf dollars (569,00\$);

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution.

RÉSOLUTION NO. 2016-270

Demande de subvention FEPTEU – Autorisation de signature pour les travaux de prolongement des infrastructures d'aqueduc et alimentation en eau potable du Secteur Entremonts

ATTENDU que la Ville de Sainte-Adèle a pris connaissance du Guide sur le programme Fonds pour l'eau potable et le traitement des eaux usées (FEPTEU);

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Adèle doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour obtenir une aide financière au programme FEPTEU et pour recevoir le versement de cette aide financière.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. John Butler**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: **M. Roch Bédard**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Ville de Sainte-Adèle s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

QUE la Ville de Sainte-Adèle s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme FEPTEU;

QUE la Ville de Sainte-Adèle s'engage à réaliser les travaux selon les modalités du programme;

QUE la Ville de Sainte-Adèle s'engage à payer sa part des coûts admissibles et d'exploitation continue du projet;

QUE la Ville de Sainte-Adèle s'engage à assumer tous les coûts non admissibles au programme FEPTEU associés à son projet, y compris tout dépassement de coûts et directives de changement;

QUE le conseil autorise le dépôt de la demande d'aide financière au programme FEPTEU;

QUE monsieur Olivier Maître soit autorisé à signer tous les documents requis pour ladite demande.

RÉSOLUTION NO. 2016-271

Adjudication – Fourniture ponceau rectangulaire – Chemin du Chantecler (INV-2016-040)

ATTENDU la demande de soumissions effectuée concernant la fourniture de ponceau rectangulaire sur le chemin du Chantecler;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions s'est tenue le 9 septembre dernier;

ATTENDU QUE le résultat de l'ouverture est le suivant :

Noms des soumissionnaires	Montants
Boisclair et fils inc.	37 584,34\$
Les Industries de ciment la Guadeloupe inc.	39 233,50\$

ATTENDU la recommandation de monsieur Olivier Maître, ing., chef de division génie, datée du 12 septembre 2016 ;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : **Mme Nadine Brière**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: **M. John Butler**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accorder le contrat pour la fourniture de ponceau rectangulaire sur le chemin du Chantecler, à la compagnie Boisclair et fils inc., au plus bas soumissionnaire conforme, pour un montant de 37 584,34\$, taxes incluses, le tout sous réserve de transmission par la firme de tous les documents nécessaires et prévus au document d'appel d'offres ;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à effectuer les paiements selon le devis et le bordereau de soumission.

RÉSOLUTION NO. 2016-272

Mandat à la firme « Beaudoin Hurens » – Demande de certificat d'autorisation au MDDELCC – Installation d'un système de déphosphatation aux étangs aérés Mont-Gabriel;

ATTENDU QU'une demande de certificat d'autorisation auprès du *ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les Changements Climatiques* doit être faite pour l'installation d'un système de déphosphatation aux étangs aérés Mont-Gabriel;

ATTENDU que les travaux ne contreviennent à aucun règlement municipal;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gilles Legault

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. Roch Bédard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil mandate la firme « *Beaudoin Hurens* » pour présenter une demande de certificat d'autorisation au *ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les Changements Climatiques* (art. 22 de la L.Q.E.) ;

QUE le conseil autorise le greffier à signer une attestation de la conformité du projet aux règlements municipaux;

QUE la Ville ne s'objecte pas à la délivrance du certificat d'autorisation à être émis par le ministère ;

QUE la Ville confirme l'engagement de transmettre au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, au plus tard soixante (60) jours après la fin des travaux, le Formulaire d'attestation de conformité des travaux aux plans et devis et à l'autorisation accordée du MDDELCC signé par un ingénieur;

QUE la Ville s'engage pour son traitement des eaux usées :

- À respecter les exigences de rejet fixées par le *ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques*, selon le cas, et à effectuer les correctifs nécessaires;
- À mettre en œuvre le programme suivi;
- À effectuer le suivi selon le type d'usagers desservis, la capacité de l'installation et le milieu de rejet (surface ou dans le sol), à faire parvenir au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT), les résultats d'analyse tous les douze (12) mois et à aviser le MAMOT dès que les résultats ne respectent pas les exigences ou lors d'une panne, d'un déversement ou de toute autre situation pouvant avoir un impact sur l'environnement;
- À ce que toutes les matières résiduelles provenant de l'accumulation ou du traitement des eaux usées soient déposées dans un endroit autorisé en vertu de la *Loi sur la qualité de l'environnement*;

- À utiliser et à entretenir son système de traitement conformément aux spécifications indiquées dans le guide d'utilisation ou le manuel d'exploitation fourni par le manufacturier ou l'ingénieur mandaté.

QUE la Ville s'engage à conclure un contrat d'entretien, pour son système de traitement des eaux usées, avec une firme compétente en la matière;

QUE la Ville s'engage à transmettre la mise à jour du chapitre 2 du *Cahier des exigences de la station d'épuration*;

QUE la Ville s'engage à mandater un ingénieur pour produire le manuel d'exploitation des installations de traitement des eaux usées et à en fournir un exemplaire au *ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques* au plus tard soixante (60) jours après leur mise en service;

QUE la Ville s'engage à acquitter les frais de la demande, au montant de cinq cent soixante-neuf dollars (569,00\$);

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution.

RÉSOLUTION NO. 2016-273

Autorisation de coûts supplémentaires – Travaux pour l'automatisation (télémétrie) et l'uniformisation de la communication des ouvrages du réseau d'aqueduc

ATTENDU le rapport de monsieur Olivier Maître, chef de la division génie, daté du 7 septembre 2016;

ATTENDU QU'une résolution a été adoptée par le conseil lors de la séance du 20 juillet 2015 accordant le contrat à la firme *Automation RL inc.* pour la réalisation des travaux;

ATTENDU QUE des travaux additionnels ont occasionné des coûts supplémentaires à la réalisation du projet ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. Gilles Legault

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil autorise les montants nécessaires à l'achèvement des travaux ne devant pas excéder 85 000 \$ (taxes incluses) ;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution.

RÉSOLUTION NO. 2016-274

Décisions du conseil - Dérogations mineures

ATTENDU les dispositions du règlement numéro 1200-2012-D.M.

ATTENDU les recommandations du comité consultatif d'urbanisme, rédigées dans les procès-verbaux du 7 juin 2016 et du 6 septembre 2016 ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Robert Lagacé

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil ACCEPTE les demandes de dérogations mineures suivantes:

Résolution du CCU – 2016-086

ATTENDU la demande formulée relativement à l'immeuble situé sur le **5000, rue du Bougeoir**, afin de réduire la marge latérale nord-ouest de 4 mètres à 2.62 mètres et réduire la marge latérale nord-ouest de l'escalier existant de 1.5 mètres à 0.82 tel que montré au plan accompagnant le certificat de localisation préparé par Robert Lessard arpenteur-géomètre sous le numéro 8763 de ses minutes daté du 19 juillet 2016 afin de régulariser l'implantation du bâtiment existant sis au 5000, rue du Bougeoir

Résolution du CCU – 2016-087

ATTENDU la demande formulée relativement à l'immeuble situé au **1106, rue Valdombre**, afin de réduire la largeur minimale à la rue Valdombre, du lot projeté 5 954 969 du cadastre du Québec, de 20 mètres à 12.19 mètres tel que montré au plan cadastral parcellaire projeté préparé par Philippe Bélanger sous le numéro 1661 de ses minutes daté du 6 juillet 2016 afin de régulariser ses dimensions;

Résolution du CCU – 2016-088

ATTENDU la demande formulée relativement à l'immeuble situé au **1094, rue Valdombre** afin de réduire la largeur minimale à la rue Valdombre, du lot projeté 5 954 970 du cadastre du Québec, de 20 mètres à 12.25 mètres et réduire la largeur moyenne minimale de 20 mètres à 12,33 mètres tel que montré au plan cadastral parcellaire projeté préparé par Philippe Bélanger sous le numéro 1661 de ses minutes daté du 6 juillet 2016 et au plan DM2016-069-01 afin de régulariser ses dimensions;

Résolution du CCU – 2016-089

ATTENDU la demande formulée relativement à l'immeuble situé au **4282, rue des Haies** afin de réduire la marge entre un abri de bois et une remise de 1 mètre à 0,34 mètre, réduire la marge latérale gauche par rapport à un abri de bois de 1,5 mètre à 0,10 mètre et permettre la construction d'une partie d'un abri de bois dans la cour avant tel que montré au plan projet d'implantation préparé par Louis-Paul Beaudry arpenteur-géomètre sous le numéro 16977 de ses minutes daté du 10 août 2016 pour l'immeuble sis au 4282, rue des Haies;

Résolution du CCU – 2016-090

ATTENDU la demande formulée relativement à l'immeuble situé sur le **lot 5 798 997 (chemin Pierre-Péladeau)** afin de réduire la largeur minimale, le long du chemin Pierre-Péladeau, du lot projeté numéro 1 de 100 mètres à 50,99 mètres et du lot projeté numéro 3 de 100 mètres à 76,58 mètres tel que montré au projet de lotissement préparé par Paul Audet arpenteur-géomètre sous le numéro 24 205 de ses minutes daté du 15 juillet 2016 afin de pouvoir procéder au remplacement du lot 5 798 997 du cadastre du Québec;

Résolution du CCU – 2016-038

ATTENDU la demande formulée relativement à l'immeuble situé au **718-720, Vallée-du-Golf** afin de permettre un empiètement de 2,50 mètres à l'intérieur de la rive de 10 mètres de la rivière aux Mulets pour la terrasse au sol (sur remblai) localisé dans la cour arrière montré au plan de localisation préparé par Robert Lessard arpenteur-géomètre portant le numéro 8569 de ses minutes et datés du 21 octobre 2015;

QU'une copie de la présente soit transmise aux requérants.

RÉSOLUTION NO. 2016-275

Décisions du conseil – Demandes de plan d'implantation et d'intégration architecturales (PIIA)

ATTENDU les recommandations formulées par le comité consultatif d'urbanisme lors de la réunion du 6 septembre 2016 ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Robert Lagacé**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Roch Bédard**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil ACCEPTE les dispositions des résolutions ci-après indiquées en regard des dossiers suivants concernant la procédure requise par le règlement numéro 1200-2012-P.I.I.A.

Résolution C.C.U. 2016-078 acceptant la demande de PIIA pour le :
1726, rue du Skieur
Guy Cliche
- **Agrandissement de la terrasse**

Résolution C.C.U. 2016-079 acceptant la demande de PIIA pour le :
206, boulevard de Sainte-Adèle
Kim Ogilvie
- **Enseigne Caméléon**

Résolution C.C.U. 2016-080 acceptant la demande de PIIA pour le :
3026, rue Lafontaine
Caroline Frappier
- **Rénovation**

Résolution C.C.U. 2016-081 acceptant la demande de PIIA pour le :
99, rue Morin
Élène Séguin
- **Rénovation**

Résolution C.C.U. 2016-082 acceptant la demande de PIIA pour le :
2950, rue Rolland
Gaétan Millette
- **Rénovation**

Résolution C.C.U. 2016-083 acceptant la demande de PIIA pour le :
1155, rue Saint-Joseph
Patrick Trempe
- **Rénovation**

Résolution C.C.U. 2016-084 acceptant la demande de PIIA pour le :
1515, boulevard de Sainte-Adèle
Denis Gélinas
- **Rénovation**

Résolution C.C.U. 2016-085 acceptant la demande de PIIA pour le :
1012, boulevard de Sainte-Adèle
John Fuoco – Casse-Croûte Le Burger Shop
- **Enseigne Grafic**

RÉSOLUTION NO. 2016-276

Demandes de dérogations mineures - Décision ultérieure

ATTENDU la demande formulée relativement à l'immeuble situé au **351, chemin du Sommet-Bleu** afin de réduire la marge avant minimale pour une piscine de 6,0 mètres à 4,37 mètres tel que montré au certificat de localisation préparé par Philippe Bélanger arpenteur-géomètre sous le numéro 1688 de ses minutes daté du 19 juillet 2016 afin de régulariser l'implantation de la piscine creusée existante;

ATTENDU la demande formulée relativement à l'immeuble situé au **2305, boulevard de Sainte-Adèle** afin de réduire la marge avant de la remise par rapport à l'emprise de l'autoroute des Laurentides de 3 mètres à 1,40 mètre tel que montré au certificat de localisation préparé par Philippe Bélanger arpenteur-

géomètre sous le numéro 1333 de ses minutes daté du 20 novembre 2015 afin de régulariser l'implantation de ladite remise;

ATTENDU la demande formulée relativement à l'immeuble situé au **3475, rue des Buses** afin de réduire la marge de recul de la véranda vers la limite latérale gauche, de 2 mètres à 1,50 mètre tel que montré au certificat de localisation préparé par Philippe Bélanger arpenteur-géomètre sous le numéro 1735 de ses minutes daté du 25 août 2016 afin de régulariser l'implantation de ladite véranda;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Robert Lagacé

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil fixe à la séance ordinaire du conseil municipal du 17 octobre 2016 à 20h sa décision concernant les demandes de dérogations mineures formulées pour ces immeubles.

RÉSOLUTION NO. 2016-277

Amendement des résolutions 2014-409 et 2015-025 – Demande de dérogation mineure – 762, rue des Guérêts

ATTENDU la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme du 2 décembre 2014;

ATTENDU les résolutions 2014-409 et 2015-025 relativement à une demande de dérogation mineure pour l'immeuble situé au 762, rue des Guérêts;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Robert Lagacé

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE les résolutions précitées soient amendées en y ajoutant au début du paragraphe, après l'adresse de l'immeuble, la phrase suivante :

...à l'effet de réduire la marge avant du bâtiment principal de 7 mètres à 5,85 mètres...

QU'une copie de la présente résolution soit transmise au requérant ainsi qu'au Service d'urbanisme.

RÉSOLUTION NO. 2016-278

Autorisation de signature – Occupation du domaine public, 351, chemin du Sommet Bleu

ATTENDU qu'une demande d'autorisation temporaire d'occupation du domaine public a été formulée par madame Rosalie Sepchuk, représentée par monsieur Alex Goyette par procuration;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Robert Lagacé

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Ville de Sainte-Adèle accepte la demande et permette une occupation du domaine public pour une période de 24 mois à compter de la date de la signature de l'entente;

QU'une entente quant à l'autorisation d'occupation temporaire du domaine public intervienne entre l'occupant et la Ville et que le maire et le greffier soient autorisés à signer cette entente pour la Ville;

QUE cette autorisation soit inscrite au registre de l'occupation du domaine public conformément au règlement 1132-2010.

RÉSOLUTION NO. 2016-279

Demande d'exemption d'une case de stationnement – Bâtiment commercial du 1130 Boulevard de Sainte-Adèle

ATTENDU le rapport de madame Kristine St-Louis Poitras, préposée à l'urbanisme, daté du 14 septembre 2016 relativement à une demande d'exemption d'une case de stationnement;

ATTENDU que le règlement de zonage 1200-2012-Z prévoit à son article 677 qu'une exemption peut être accordée par le conseil;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Robert Lagacé

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil accepte les dispositions du rapport et autorise une exemption d'une case de stationnement au commerce situé au 1130, boulevard de Sainte-Adèle, moyennant le versement d'une somme de 1200\$, tel que prévu au règlement;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution.

RÉSOLUTION NO. 2016-280

Éclairage décoratif – Anneau de glace au Lac rond

ATTENDU l'installation d'éclairage décoratif aux abords de l'anneau de glace au Lac rond;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Diane de Passillé

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gilles Legault

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil approuve une somme de 25,000\$ du fonds de parcs et terrains de jeux afin de financer ce projet;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution.

RÉSOLUTION NO. 2016-281

Addenda – Entente intermunicipale avec le Club de soccer FC Boréal – Subvention

ATTENDU la correspondance transmise le 8 septembre 2016 par monsieur Christian Nadeau, directeur du Service des loisirs, relativement à une augmentation de la subvention par joueur du Club de soccer FC Boréal;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Diane de Passillé

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE :

Mme Nadine Brière

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil accepte l'addenda au protocole d'entente intervenu entre les villes de Prévost, Sainte-Adèle, Saint-Colomban, Saint-Sauveur et Saint-Hippolyte;

QUE l'article 28 du protocole d'entente avec le Club de soccer FC Boréal soit modifié afin que la subvention annuelle soit augmentée de 25\$ à 50\$ par joueur résident mineur et que ledit montant sera déduit du montant de l'inscription demandé par le Club de soccer;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution.

RÉSOLUTION NO. 2016-282

Renouvellement de l'entente de développement culturel – Ministère de la culture et des communications du Québec

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Adèle souhaite conclure une entente de développement culturel avec le Ministère de la Culture et des Communications du Québec visant notamment à mettre en place des outils de concertation dans la planification des besoins, des activités, des infrastructures et des moyens financiers ;

ATTENDU le rapport transmis par madame Julie Champagne, coordonnatrice culture, arts et patrimoine daté du 7 septembre 2016;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : **Mme Diane de Passillé**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: **M. Roch Bédard**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil mandate la coordonnatrice culture, arts et patrimoine à entamer des discussions avec les représentants du Ministère de la Culture et des Communications du Québec afin de conclure une entente de développement culturel ;

QUE le maire et le greffier soient autorisés à signer ladite entente de développement culturel;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution.

RÉSOLUTION NO. 2016-283

Règlement numéro 1191-1 décrétant des dispositions concernant le code d'éthique et de déontologie des élus municipaux de la Ville de Sainte-Adèle – ADOPTION

ATTENDU QU'une copie du règlement a été remise aux membres du conseil municipal deux (2) jours juridiques avant la présente séance;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu ledit règlement et renoncent à sa lecture, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Roch Bédard**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Robert Lagacé**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le règlement numéro 1191-1 décrétant des dispositions concernant le code d'éthique et de déontologie des élus municipaux de la Ville de Sainte-Adèle, soit adopté;

QU'il entre en vigueur conformément à la loi.

RÉSOLUTION NO. 2016-284

Modification à l'annexe N du règlement numéro SQ-03-2012-03 – circulation et stationnement

ATTENDU que le conseil a adopté à la séance ordinaire du 15 août 2016 son règlement SQ-03-2012-03 décrétant de nouvelles dispositions et amendant le règlement SQ-03-2012 concernant la circulation et le stationnement sur le territoire de la Ville de Sainte-Adèle;

ATTENDU que, selon l'article 626 du *Code de la sécurité routière*, la ville doit faire approuver toutes les nouvelles limites de vitesse par le ministère des Transports du Québec;

ATTENDU que, selon l'article 365 de la *Loi sur les cités et villes*, la ville peut, par résolution, modifier un règlement qui nécessite une approbation du gouvernement;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gilles Legault

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil modifie l'annexe N pour y retirer le chemin Pierre-Péladeau des chemins règlementés par la Ville de Sainte-Adèle.

Le Conseil prend acte des rapports suivants :

Dépenses effectuées en vertu du *Règlement 1203*

- Incompressibles – Fonds d'administration – 319 592,98\$ pour la période du 6 au 12 août 2016
- Incompressibles – Fonds d'administration – 760 839,84\$ pour la période du 13 au 19 août 2016.
- Incompressibles – Fonds d'administration – 361 840,90\$ pour la période du 20 au 26 août 2016.
- Incompressibles – Fonds d'administration – 419 883,91\$ pour la période du 27 août au 2 septembre 2016.
- Incompressibles – Fonds d'administration – 448 354,69\$ pour la période du 3 au 9 septembre 2016.
- Liste des comptes à payer au montant de 433 876,44\$ pour le mois de juillet 2016.
- Engagements au montant de 455 172,45\$ pour la période du 1er au 31 août 2016.

Dépôt délégation de pouvoir – Règlement 1203 – Embauche employés temporaires

COMMUNICATION DU MAIRE AU PUBLIC

Monsieur le maire s'adresse au public.

COMMUNICATIONS DES CONSEILLÈRES ET CONSEILLERS AU PUBLIC

Messieurs les conseillers Robert Lagacé et John Butler et madame la conseillère Diane de Passillé s'adressent au public.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire répond aux questions des personnes suivantes :

M. Robert Lessard
M. Jean-Pierre Létourneau
Mme Doris Poirier
M. Laurent Couvet
Mme Lise Gendron
M. Tom Fermanian

RÉSOLUTION NO. 2016-285

Levée de la séance

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Robert Lagacé

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. John Butler

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la séance soit levée à 21h20.

(s) Robert Milot

M. Robert Milot, maire

(s) Simon Filiatreault

Me Simon Filiatreault,
Greffier et directeur des services juridiques

Procès-verbal de la séance ordinaire tenue publiquement le 17 octobre 2016 à 20h, dans la salle des délibérations du conseil municipal, située au 1386, rue Dumouchel, Sainte-Adèle, Province de Québec, à laquelle étaient présents:

Monsieur le maire Robert Milot

Mesdames et Messieurs les conseillers

Nadine Brière	District 1
Roch Bédard	District 2
Gilles Legault	District 3
John Butler	District 4
Robert Lagacé	District 5
Diane de Passillé	District 6

Tous membres du conseil et formant le quorum.

Sont également présents le directeur général et le greffier.

Au point 1.2 Dérogations mineures – Parole au public :

Monsieur Serge Filion a pris la parole concernant la demande de dérogation mineure pour le 2305, boulevard de Sainte-Adèle.

RÉSOLUTION NO. 2016-286

Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 17 octobre 2016

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Nadine Brière

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Diane de Passillé

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil adopte l'ordre du jour de la séance ordinaire du 17 octobre 2016.

RÉSOLUTION NO. 2016-287

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 19 septembre 2016

ATTENDU QUE chaque membre du conseil a reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 19 septembre 2016 au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, le greffier et directeur des Services juridiques est dispensé d'en faire la lecture;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : NADINE BRIÈRE

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : DIANE DE PASSILLÉ

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil approuve le procès-verbal de la séance ordinaire du 19 septembre 2016.

RÉSOLUTION NO. 2016-288

Participation des membres du conseil à des activités diverses

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : NADINE BRIÈRE

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : ROBERT LAGACÉ

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le membre du conseil suivant soit autorisé rétroactivement à participer à l'activité indiquée ci-après et que les frais de participation soient assumés par la Ville;

ACTIVITÉS	DATE ET LIEU	COÛT/ PERSONNE	MEMBRES DU CONSEIL
Souper Bénéfice François Marcil	12 octobre 2016 / Restaurant Gibby's de Saint-Sauveur	165\$	Mme Diane de Passillé

QUE le membre du conseil mentionné soit autorisé à dépenser, pour les frais reliés à son repas et déplacement, un montant n'excédant pas 165\$, et qu'il soit remboursé pour les dépenses qu'il a effectuées, et ce, sur présentation des pièces justificatives;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution.

RÉSOLUTION NO. 2016-289

Mandat pour les procureurs de la cour municipale

ATTENDU le rapport du 22 septembre 2016 préparé par madame Sylvie Savoie, greffière de la Cour municipale relativement à la tarification pour les procureurs de la cour municipale;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : JOHN BUTLER

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : GILLES LEGAULT

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil mandate Me Martine Létourneau, du bureau Létourneau Therrien, à titre de procureur dans les dossiers qui seront entendus devant la Cour municipale de la Ville de Sainte-Adèle;

QUE le conseil mandate également la firme Prévost, Fortin, d'Aoust afin d'agir à titre de procureur devant la Cour municipale de la Ville de Sainte-Adèle;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à acquitter les honoraires professionnels selon les dispositions du rapport daté du 22 septembre 2016, et ce, à partir du 1^{er} janvier 2017 jusqu'au 31 décembre 2018.

RÉSOLUTION NO. 2016-290

Renouvellement de l'entente « Services aux sinistrés » - Croix-Rouge – Division du Québec

ATTENDU la lettre transmise le 8 septembre 2016 par madame Suzie Lavoie, coordonnatrice - ententes municipales, de la Croix-Rouge Canadienne - division du Québec, concernant le renouvellement de l'entente pour le service aux sinistrés lorsque la situation l'exige, et ce, pour une période de 3 ans;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : JOHN BUTLER

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : GILLES LEGAULT

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil accepte de renouveler l'entente, laquelle est jointe à la présente pour en faire partie intégrante;

Que monsieur le maire et le greffier soient autorisés à signer ladite entente, pour et au nom de la Ville;

QUE monsieur Stephan Turcotte, directeur du Service de sécurité incendie de la Ville de Sainte-Adèle soit désigné à titre de représentant de la Ville pour assurer le suivi de ladite entente et pour tout autre objet connexe;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à agir selon les termes de l'entente.

RÉSOLUTION NO. 2016-291

Autorisation de signature – Protocole d’entente – MAMOT – Aide financière

ATTENDU la correspondance du ministère des Affaires municipales et de l’Occupation du territoire (MAMOT) du Québec, daté du 19 septembre 2016, relativement à l’octroi à la Ville de Sainte-Adèle une aide financière dans le cadre du sous-volet 1.1 du Fonds des petites collectivités du Nouveau Fonds Chantiers Canada-Québec, concernant la réfection, le remplacement ou la construction d’infrastructures;

ATTENDU QUE le MAMOT doit être en mesure de maintenir les crédits réservés aux fins de cette aide financière;

ATTENDU QU’une résolution est nécessaire pour l’autorisation de la signature du protocole d’entente à intervenir entre la Ville de Sainte-Adèle et le ministre des Affaires municipales et de l’Occupation du territoire;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : JOHN BUTLER

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : ROCH BÉDARD

ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ

QUE le maire soit autorisé à signer le protocole d’entente entre le ministre des Affaires municipales et de l’Occupation du territoire et la Ville de Sainte-Adèle, relatif à l’octroi d’une aide financière dans le cadre du sous-volet 1.1 du Fonds des petites collectivités.

RÉSOLUTION NO. 2016-292

Prescription acquisitive – plusieurs parties de chemins du territoire de la Ville – article 72 de la *Loi sur les compétences municipales*

ATTENDU les dispositions de l’article 72 de la *Loi sur les compétences municipales*.

ATTENDU le rapport du greffier adjoint daté du 4 octobre 2016, lequel liste l’ensemble des chemins et des lots à acquérir par la voie cette loi;

ATTENDU QUE plusieurs parties de chemin sur le territoire ne sont pas encore la propriété de la Ville de Sainte-Adèle, mais qu’elles sont entretenues par elle depuis plus de dix ans et qu’elles n’ont pas été taxées depuis dix ans;

ATTENDU QUE l’ensemble de ces chemins ont une assiette qui correspond à un ou plusieurs lots entiers;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : ROCH BÉDARD

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : GILLES LEGAULT

ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ

QUE le conseil autorise le Service du greffe à entreprendre les procédures prévues à l’article 72 de la Loi visant à acquérir l’ensemble des parties de chemins citées dans le rapport du 4 octobre 2016;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution.

RÉSOLUTION NO. 2016-293

Protocole d’entente aqueduc secteur « Entremonts »

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Adèle désire alimenter en eau le secteur « Entremonts » de la ville en implantant une conduite d’aqueduc sur des lots appartenant à Les Sommets de la Vallée inc. et à 9055-8842 Québec inc.;

ATTENDU QUE la ville doit acquérir les servitudes nécessaires pour le maintien et l'entretien de la conduite et des équipements qui seront installés par la ville;

ATTENDU QU'un protocole d'entente doit intervenir entre les parties préalablement à la cession de servitude;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : ROCH BÉDARD

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : ROBERT LAGACÉ

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil autorise le maire et le greffier à signer le protocole d'entente à intervenir entre les parties.

RÉSOLUTION NO. 2016-294

Autorisation de signature – Cession de terrain et servitude – Monsieur Marc Vermette

ATTENDU QUE monsieur Vermette désire se porter acquéreur du lot 2 230 283 du cadastre du Québec appartenant à la Ville de Sainte-Adèle;

ATTENDU QUE monsieur Vermette s'engage à céder une servitude de 6 mètres de largeur sur sa propriété, soit d'une même largeur que la servitude voisine qui traverse sa propriété, pour le passage de la conduite d'égout;

ATTENDU QU'il y a lieu pour la Ville de céder le terrain puisque la conduite d'égout de la Ville de Sainte-Adèle sera régularisée par une servitude de passage sur sa portion Est du lot 2 230 277 du cadastre du Québec qu'elle traverse;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : GILLES LEGAULT

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : ROBERT LAGACÉ

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil autorise la signature d'un acte de cession du lot 2 230 283 et d'un acte de servitude sur le lot 2 230 277 entre monsieur Marc Vermette et la Ville de Sainte-Adèle;

QUE Monsieur le Maire et le greffier soient autorisés à signer l'acte, pour et au nom de la Ville de Sainte-Adèle;

QUE tous les frais de la rédaction et de l'enregistrement des actes soient à la charge de monsieur Vermette.

RÉSOLUTION NO. 2016-295

Autorisation - Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel

ATTENDU QUE le *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un Service de sécurité incendie municipal* prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

ATTENDU QUE ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

ATTENDU QU'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le *Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel*;

ATTENDU QUE ce programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un

nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

ATTENDU QUE ce programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés de base requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Adèle désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

ATTENDU QUE la Ville prévoit la formation de pompiers au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

ATTENDU QUE la Ville doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC des Pays-d'en-Haut en conformité avec l'article 6 du Programme;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : JOHN BUTLER

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : ROCH BÉDARD

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil autorise le directeur du Service de la Sécurité incendie de faire une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC des Pays-d'en-Haut.

RÉSOLUTION NO. 2016-296

Mandat de vérification - États financiers 2016

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : JOHN BUTLER

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : NADINE BRIÈRE

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil octroie le mandat de vérification des états financiers de la Ville de Sainte-Adèle se terminant le 31 décembre 2016 à Yves de Carufel CPA Inc., le tout pour des honoraires professionnels de 17 900\$, plus les taxes applicables;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution.

RÉSOLUTION NO. 2016-297

Remise du dépôt de soumission/exécution – Services professionnels en informatique (TRES-2013-01)

ATTENDU la recommandation de madame Julie Brazeau, trésorière adjointe, datée du 4 octobre 2016 relativement à la remise du dépôt de soumission pour les services informatiques;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: JOHN BUTLER

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE: NADINE BRIÈRE

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser le Service de la trésorerie à acquitter à la firme Trilogie Groupe conseil inc., une somme de 1 000\$, taxes incluses représentant la remise du dépôt de soumission pour le contrat de services informatiques.

RÉSOLUTION NO. 2016-298

Autorisation de signature – Convention de services (Internet haute vitesse) – Cogeco

ATTENDU le projet d'uniformisation des systèmes d'automatisation, de télémétrie et de communication des ouvrages d'eau potable;

ATTENDU QUE les ouvrages d'eau potable doivent être reliés par un service d'internet haute vitesse pour l'optimisation de cette communication;

ATTENDU le rapport de madame Julie Brazeau, trésorière adjointe daté du 13 octobre 2016;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: ROCH BÉDARD

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: GILLES LEGAULT

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil autorise madame Julie Brazeau à signer les conventions de services avec la compagnie Cogeco pour le poste Mont-Sauvage 1;

QUE les frais initiaux sont de 3 750\$ plus taxes;

QUE le contrat soit valide pour une période de 3 ans à la date de sa signature;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution.

RÉSOLUTION NO. 2016-299

Acceptation de la démission d'un employé

ATTENDU QUE Monsieur Mark Lavoie, surintendant au Service des travaux publics, a remis sa démission le 3 octobre 2016;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : ROCH BÉDARD

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : GILLES LEGAULT

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil accepte la démission de monsieur Mark Lavoie, surintendant, en date du 3 octobre 2016;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution.

RÉSOLUTION NO. 2016-300

Vente de véhicules et d'équipements du Service des travaux publics, propriété de la Ville de Sainte-Adèle

ATTENDU que des soumissions ont été demandées pour la vente de véhicules et d'équipements du Service des travaux publics, propriété de la Ville de Sainte-Adèle;

ATTENDU qu'un seul soumissionnaire a répondu à la demande de la Ville;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: ROCH BÉDARD

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: GILLES LEGAULT

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce conseil accepte les soumissions et cède la propriété du véhicule routier et des équipements à l'adjudicataire suivant, tel qu'il appert ci-après :

Nom du soumissionnaire Véhicules et équipements Montant (plus taxes)

9208-9150 Québec Inc.	Camion V-23 Freighliner FLD112 avec gratte et boite 4 saisons	16 500 \$
-----------------------	---	-----------

QUE le véhicule Ford Freestar Minivan 2006, soit vendu à un centre de recyclage de véhicule;

QUE le directeur du Service des travaux publics, monsieur Patric Lacasse, soit autorisé à signer tout document pour mettre à effet la présente résolution, incluant les documents de transfert des véhicules;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution.

RÉSOLUTION NO. 2016-301

Recommandations de paiement – Divers travaux municipaux

ATTENDU les différentes recommandations de paiement des Services techniques relativement à divers travaux municipaux;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : ROCH BÉDARD

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : GILLES LEGAULT

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE procéder au paiement du décompte # 1 pour les travaux de réfection des infrastructures souterraines et de la chaussée dans le secteur Habitat, soit un montant de 659 277,14\$, taxes incluses (SP-2016-008), à la compagnie Les Entreprises Miabec inc., et que ce paiement soit effectué à même le règlement d'emprunt 1229;

DE procéder au paiement du décompte final des travaux, soit 5 001,41\$, taxes incluses (INV-2015-025), à l'entreprise Corporation Scadalliance, pour l'installation de débordemètres;

DE procéder au paiement du décompte #6 pour des travaux de mise à niveau des systèmes d'automatisation et télémétrie des ouvrages d'eau potable, soit un montant de 20 250,57\$, taxes incluses (SP-2015-019), à l'entreprise Automation R.L. inc., et que ce paiement soit effectué à même le règlement d'emprunt 1211;

De procéder au paiement du décompte final pour les travaux du programme de réfection routière PRR-2015, soit un montant de 2 381,13\$, taxes incluses (SP-2015-012), à l'entreprise Solmatech inc, et que ce paiement soit effectué à même le règlement d'emprunt 1210;

QUE tous les paiements précités soient effectués sous réserve de la transmission au Service de la trésorerie, des quittances requises.

RÉSOLUTION NO. 2016-302

Adjudication – Travaux de réfection et de remplacement du ponceau sous le chemin du Chantecler (SP-2016-041)

ATTENDU la demande de soumissions effectuée concernant les travaux de réfection et de remplacement du ponceau rectangulaire sous le chemin du Chantecler;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions s'est tenue le 7 octobre dernier;

ATTENDU QUE le résultat de l'ouverture est le suivant :

Noms des soumissionnaires	Montants
David Riddell Excavation/Transport	183 353,62\$
Charex inc.	199 843,80\$
Construction Monco inc.	212 399,07\$
Construction T.R.B.	224 979,17\$

ATTENDU la recommandation de monsieur Olivier Maître, ing., chef de division génie, datée du 11 octobre 2016;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : JOHN BUTLER

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE: DIANE DE PASSILLÉ

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accorder le contrat pour les travaux de réfection et de remplacement du ponceau rectangulaire sous le chemin du Chantecler, à la compagnie David Riddell Excavation/Transport, au plus bas soumissionnaire conforme, pour un montant de 183 353,62\$, taxes incluses, le tout sous réserve de transmission par la firme de tous les documents nécessaires et prévus au document d'appel d'offres;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à effectuer les paiements selon le devis et le bordereau de soumission à même l'excédent de fonctionnement non affecté.

RÉSOLUTION NO. 2016-303

Rejet des soumissions – Appel d'offres – Écrans numériques simples faces sur pylônes avec contrôle et gestion de contenu à distance (INV-2016-043)

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions s'est tenue le 14 octobre 2016 dernier et que les firmes ayant déposé des soumissions sont les suivantes:

Nummax	128 193,18\$
Libertévision inc.	129 360,69\$
Icône / 2642-7013 Québec inc.	138 314,93\$

ATTENDU QUE les prix soumis sont trop élevés;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : ROCH BÉDARD

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: GILLES LEGAULT

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil rejette à toutes fins que de droit les soumissions déposées par les compagnies précitées.

RÉSOLUTION NO. 2016-304

Sollicitation de la participation du MTMDET au réaménagement de la rue Valiquette et de la Route 117

ATTENDU le rapport de monsieur Olivier Maître, chef de Division génie, daté du 3 octobre 2016;

ATTENDU la correspondance de monsieur Jean-Luc Pellerin du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET);

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : ROCH BÉDARD

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: GILLES LEGAULT

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil entérine les dispositions du rapport de monsieur Olivier Maître, concernant les éléments que la ville désire modifier;

QUE le conseil sollicite la participation du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports, afin de réaliser une étude de circulation et une étude de drainage.

RÉSOLUTION NO. 2016-305

Décisions du conseil - Dérogations mineures

ATTENDU les dispositions du règlement numéro 1200-2012-D.M.

ATTENDU les recommandations du comité consultatif d'urbanisme, rédigées dans le procès-verbal du 4 octobre 2016;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : ROBERT LAGACÉ

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : ROCH BÉDARD

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil ACCEPTE les demandes de dérogations mineures suivantes:

Résolution du CCU – 2016-100

ATTENDU la demande formulée relativement à l'immeuble situé sur le **351, chemin du Sommet-Bleu**, afin de réduire la marge avant minimale pour une piscine de 6,0 mètres à 4,37 mètres tel que montré au certificat de localisation préparé par Philippe Bélanger arpenteur-géomètre sous le numéro 1688 de ses minutes daté du 19 juillet 2016 afin de régulariser l'implantation de la piscine creusée existante;

Résolution du CCU – 2016-102

ATTENDU la demande formulée relativement à l'immeuble situé au **3475, rue des Buses** afin de réduire la marge de recul de la véranda vers la limite latérale gauche, de 2 mètres à 1,50 mètre tel que montré au certificat de localisation préparé par Philippe Bélanger arpenteur-géomètre sous le numéro 1735 de ses minutes daté du 25 août 2016 afin de régulariser l'implantation de ladite véranda;

QUE le conseil REFUSE la demande de dérogation mineure suivante :

Résolution du CCU – 2016-101

ATTENDU la demande formulée relativement à l'immeuble situé au **2305, boulevard de Sainte-Adèle**, afin de réduire la marge avant de la remise par rapport à l'emprise de l'autoroute des Laurentides de 3 mètres à 1,40 mètre tel que montré au certificat de localisation préparé par Philippe Bélanger arpenteur-géomètre sous le numéro 1333 de ses minutes daté du 20 novembre 2015 afin de régulariser l'implantation de ladite remise;

Pour les raisons ici-bas énoncées :

- a) Que le demandeur peut effectuer les travaux correctifs en déplaçant le bâtiment accessoire;
- b) Que le demandeur, sur la base des informations inscrites à sa demande, était aux faits des normes et contraintes du site de l'implantation de son bâtiment accessoire;

QU'une copie de la présente soit transmise aux requérants.

RÉSOLUTION NO. 2016-306

Décisions du conseil – Demandes de plan d'implantation et d'intégration architecturales (PIIA)

ATTENDU les recommandations formulées par le comité consultatif d'urbanisme lors de la réunion du 4 octobre 2016;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : ROBERT LAGACÉ

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : ROCH BÉDARD

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil ACCEPTE les dispositions des résolutions ci-après indiquées en regard des dossiers suivants concernant la procédure requise par le règlement numéro 1200-2012-P.I.I.A.

Résolution C.C.U. 2016-091 acceptant- la demande de PIIA pour le :
901-903, rue Sigouin
- **Démolition**

Résolution C.C.U. 2016-092 acceptant la demande de PIIA pour le :
2010 chemin Pierre-Péladeau
- **Rénovation**

Résolution C.C.U. 2016-093 acceptant la demande de PIIA pour le :
944, boulevard de Sainte-Adèle
- **Enseigne**

Résolution C.C.U. 2016-094 acceptant la demande de PIIA pour le :
453, chemin Pierre-Péladeau
- **Rénovation**

Résolution C.C.U. 2016-095 acceptant la demande de PIIA pour le :
795, boulevard de Sainte-Adèle
- **Enseigne**

Résolution C.C.U. 2016-096 acceptant la demande de PIIA pour le :
2976, rue Rolland
- **Rénovation**

Résolution C.C.U. 2016-097 acceptant la demande de PIIA pour le :
25, rue Morin
- **Enseigne**

Résolution C.C.U. 2016-098 acceptant la demande de PIIA pour le :
1130, boulevard de Sainte-Adèle
- **Enseigne**

Résolution C.C.U. 2016-099 acceptant la demande de PIIA pour le :
656-658, chemin Pierre-Péladeau
- **Rénovation**

RÉSOLUTION NO. 2016-307

Demandes de dérogations mineures - Décision ultérieure

ATTENDU la demande formulée relativement à l'immeuble situé sur le **2065, rue du Mont-Baldy**, afin de permettre l'empiètement d'une galerie, de 4,63 mètres, à l'intérieur de la rive de 15 mètres de la rivière du nord pour l'immeuble sis au 2065, rue du Mont-Baldy tel que montré au plan de localisation préparé par Peter Rado, arpenteur-géomètre sous la minute 15 417 datée du 30 août 2016.

ATTENDU la demande formulée relativement à l'immeuble situé au **4408, rue Dazé**, afin de permettre la présence d'une clôture dans la rive de 15 mètres d'un ruisseau pour l'immeuble sis au 4408, rue Dazé tel que montré au plan DM2016-095-01 daté du 11 octobre 2016 afin de régulariser l'emplacement de la clôture existante.

ATTENDU la demande formulée relativement à l'immeuble situé au **1423, boulevard Radieux** afin de réduire la largeur minimale du terrain, composé des lots 5 065 083 et 5 613 316 du cadastre du Québec, de 25 mètres à 19,78 mètres et de réduire la superficie minimum de 2 500 mètres carrés à 1 607,5 mètres carrés, tel que montré au plan de localisation préparé par Adam Masson-Godon arpenteur-géomètre sous le numéro 3009 de ses minutes datées du 3 octobre 2016, afin de régulariser les dimensions dudit terrain pour l'immeuble sis au 1423 boulevard Radieux .

ATTENDU la demande formulée relativement à l'immeuble situé au **944, boulevard de Sainte-Adèle** afin de permettre d'augmenter le nombre minimal d'enseignes de deux à quatre pour l'immeuble commercial sis au 944, boulevard de Sainte-Adèle, tel que montré à la demande de dérogation mineure préparée par Daniel Provencher et Cie inc. datée du 28 septembre 2016, afin d'installer deux enseignes supplémentaires à plat sur le bâtiment.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : ROBERT LAGACÉ

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : ROCH BÉDARD

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil fixe à la séance ordinaire du conseil municipal du 21 novembre 2016 à 20h sa décision concernant les demandes de dérogations mineures formulées pour ces immeubles.

RÉSOLUTION NO. 2016-308

**Contribution pour fins de parcs – Cession d'un lot et servitude (rue Rolland)
- Monsieur Jacques Meunier**

ATTENDU le rapport de monsieur Eric Généreux, directeur du Service de l'urbanisme daté du 23 août 2016;

ATTENDU le protocole d'entente signé en janvier 2006 avec monsieur Jacques Meunier dans le cadre d'une contribution pour fins de parc en terrain (Demande de lotissement L-2005-080 pour la subdivision d'une partie du lot 5, rang 4, canton de Wexford);

ATTENDU QUE le terrain n'a jamais été cédé à la ville à titre de contribution;

ATTENDU QUE monsieur Meunier veut procéder à la construction d'une résidence sur le lot 5 065 791 et qu'une opération cadastrale est nécessaire pour la construction d'un autre lot;

ATTENDU QUE monsieur Meunier veut procéder à un lotissement sur un autre terrain lui appartenant sur le boulevard de Sainte-Adèle;

ATTENDU QUE la ville et monsieur Meunier jugent opportun de régler sa contribution pour fins de parc en terrain en lien au protocole de 2006 (rue Rolland) et en lien à présente demande sur le boulevard de Sainte-Adèle;

ATTENDU QUE monsieur Meunier veut procéder à la cession du lot 5 613 091, cadastre du Québec;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : NADINE BRIÈRE

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : ROCH BÉDARD

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil mandate l'Étude Voizard, Voizard, notaires à la rédaction et enregistrement d'un acte de cession entre monsieur Meunier et la Ville pour le lot 5 613 091 à titre de contribution pour fins de parc;

QUE le conseil autorise également l'enregistrement d'une servitude de passage pour l'utilisation et l'entretien de sentiers récréatifs sur les lots 5 065 791 et sur le lot projeté 5 838 975;

QUE le maire et le greffier soient autorisés à signer les actes notariés relatifs à la cession et à la servitude;

QUE la Ville assume les coûts pour les honoraires du notaire;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution.

RÉSOLUTION NO. 2016-309

Renouvellement de l'entente de développement culturel – Ministère de la Culture et des Communications du Québec

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Adèle souhaite conclure une entente de développement culturel avec le Ministère de la Culture et des Communications du Québec;

ATTENDU les rapports transmis par madame Julie Champagne, coordonnatrice culture, arts et patrimoine datés du 7 et 30 septembre 2016;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : DIANE DE PASSILLÉ

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: ROCH BÉDARD

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil accepte les termes de l'entente de développement culturel;

QUE le conseil fixe à 18 000 \$ la contribution de la ville à l'entente;

QUE le maire et le greffier soient autorisés à signer ladite entente de développement culturel;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution.

RÉSOLUTION NO. 2016-310

AVIS DE MOTION

Je, John Butler, conseiller municipal, donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera présenté le futur règlement numéro 1236 décrétant des tarifs de certains biens, services et activités pour l'exercice financier 2017.

RÉSOLUTION NO. 2016-311

AVIS DE MOTION

Je, Roch Bédard, conseiller municipal, donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera présenté le futur règlement numéro 1240 décrétant un emprunt et une dépenses pour la réalisation de travaux de réfection des conduites d'aqueduc et les conduites d'interception des eaux à l'usine d'épuration Mont-Rolland.

RÉSOLUTION NO. 2016-312

AVIS DE MOTION

Je, Roch Bédard, conseiller municipal, donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera présenté le futur règlement numéro 1237 décrétant un emprunt et une dépense pour des travaux pour la reconstruction du poste de surpression Souchets et pour l'acquisition d'un terrain dans le secteur Deauville (rue des Souchets/rue des Malards).

Le Conseil prend acte des rapports suivants :

- Dépenses effectuées en vertu du *Règlement 1203*
 - Incompressibles – Fonds d'administration – 431 313,26\$ pour la période du 10 au 16 septembre 2016
 - Incompressibles – Fonds d'administration – 183 241,55\$ pour la période du 17 au 23 septembre 2016.
 - Incompressibles – Fonds d'administration – 1 992 193,45\$ pour la période du 24 au 30 septembre 2016.
 - Incompressibles – Fonds d'administration – 3 655 258,08\$ pour la période du 1^{er} au 7 octobre 2016.
 - Liste des comptes à payer au montant de 544 291,97\$ pour le mois d'août 2016.
 - Engagements au montant de 484 891,51\$ pour la période du 1^{er} au 30 septembre 2016.

Dépôt du procès-verbal de correction pour la résolution 2016-255, on aurait dû lire dans le premier résolu après le mot paiement «**en 2017**».

COMMUNICATION DU MAIRE AU PUBLIC

Monsieur le maire s'adresse au public.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire répond aux questions des personnes suivantes :

M. Pierre Morabito	M. Serge Filion
Mme Louise Lemire	Mme Brigitte Gosselin
M. Alexandre Fecteau	M. Martin Bellerose
M. Gilles Marchildon	Mme Lise Gendron
M. Gilles Trudel	Mme Jeanne d'Arc Groulx
Mme Maryse Desmarais	Mme Marie Jodoin
M. Louis Vadeboncoeur	

RÉSOLUTION NO. 2016-313

Levée de la séance

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : JOHN BUTLER

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : NADINE BRIÈRE

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la séance soit levée à 21h45.

(s) Robert Milot

M. Robert Milot, maire

(s) Simon Filiatreault

Me Simon Filiatreault,
Greffier et directeur des services juridiques

Procès-verbal de la séance ordinaire tenue publiquement le 21 novembre 2016 à 20h, dans la salle des délibérations du conseil municipal, située au 1386, rue Dumouchel, Sainte-Adèle, Province de Québec, à laquelle étaient présents:

Monsieur le maire Robert Milot

Mesdames et Messieurs les conseillers

Nadine Brière	District 1
Roch Bédard	District 2
Gilles Legault	District 3
John Butler	District 4
Robert Lagacé	District 5
Diane de Passillé	District 6

Tous membres du conseil et formant le quorum.

Sont également présents le directeur général et le greffier.

RÉSOLUTION NO. 2016-314

Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 21 novembre 2016

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Robert Lagacé

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Nadine Brière

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil adopte l'ordre du jour de la séance ordinaire du 21 novembre 2016.

DE retirer le sujet suivant de la rubrique « Services techniques » :

6.3) Adjudication – Fourniture et installation – Écran numériques (INV-2016-043b)

DE retirer le sujet suivant de la rubrique « Urbanisme » :

7.4) Nominations et renouvellement de mandats de membres citoyens – Comité consultatif en environnement

RÉSOLUTION NO. 2016-315

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 17 octobre 2016

ATTENDU QUE chaque membre du conseil a reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 17 octobre 2016 au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, le greffier et directeur des Services juridiques est dispensé d'en faire la lecture;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Robert Lagacé

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Nadine Brière

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil approuve le procès-verbal de la séance ordinaire du 17 octobre 2016.

RÉSOLUTION NO. 2016-316

Contestations de diverses réclamations

ATTENDU les différentes requêtes signifiées par la Cour du Québec, division des petites créances et par le Tribunal Administratif du Québec dans les dossiers suivants :

700-32-032482-166, 700-32-032576-165, 700-32-032693-168

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE: Mme Nadine Brière

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gilles Legault

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil, au nom de la Ville de Sainte-Adèle, conteste lesdites réclamations et entérine la procédure de contestation entreprise dans ces dossiers ;

QUE le greffier et le greffier adjoint soient autorisés à agir à titre de représentant de la Ville de Sainte-Adèle lors de l'audition de ces dossiers ;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution.

RÉSOLUTION NO. 2016-317

Mandat – Procureur de la cour municipale de Sainte-Adèle – Année 2017

ATTENDU le rapport du 19 octobre 2016 préparé par madame Sylvie Savoie, greffière de la Cour municipale relativement à la tarification pour les procureurs de la cour municipale;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. John Butler

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la résolution 2016-289 adoptée à la séance du conseil du 17 octobre 2016 soit abrogée par celle-ci;

QUE le conseil mandate la firme *Prévost, Fortin, D'Aoust* afin qu'elle puisse déléguer un avocat afin d'agir à titre de procureur devant la cour municipale de Sainte-Adèle pour l'année 2017 et ce, du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017;

QUE le conseil mandate Me Martine Létourneau afin d'agir à titre de procureur devant la cour municipale de Sainte-Adèle pour l'année 2017 et ce, du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à acquitter les honoraires professionnels selon les dispositions du rapport daté du 19 octobre 2016, et ce, à partir du 1^{er} janvier 2017 jusqu'au 31 décembre 2017.

RÉSOLUTION NO. 2016-318

Publication du rapport du maire sur la situation financière de la Ville de Sainte-Adèle et dépôt de la liste des contrats de plus de 25 000\$

ATTENDU QUE le maire a fait son rapport sur la situation financière de la Ville lors de la présente séance, conformément à l'article 474.1 de la *Loi sur les cités et villes* ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. John Butler

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Nadine Brière

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil prenne acte du rapport du maire sur la situation financière de la Ville de Sainte-Adèle et du dépôt de la liste des contrats comportant une dépense totale de plus de 25,000\$ pour la période se situant entre le 27 octobre 2015 et le

28 octobre 2016 ainsi que la liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 2,000\$ conclus au cours de cette période avec un même cocontractant lorsque l'ensemble de ces contrats comporte une dépense qui dépasse 25,000\$, tel que requis par la loi ;

D'autoriser que le rapport soit publié dans l'Actualité adélaïde et distribué à chaque adresse sur le territoire.

RÉSOLUTION NO. 2016-319

Appui au Regroupement pour un Québec en santé

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec souhaite mettre en place une politique gouvernementale de prévention en santé qui nécessite qu'on y investisse des moyens importants sans toutefois hypothéquer les autres missions de l'État;

ATTENDU QUE l'augmentation des coûts de santé, en particulier ceux associés au traitement de maladies chroniques imputables à de mauvaises habitudes de vie comme le tabagisme, la sédentarité et la mauvaise alimentation, crée une pression indue sur les finances publiques du Québec et accapare une trop grande partie de son budget, limitant d'autant notre capacité à investir dans des programmes soutenant notre développement économique, social et humain ;

ATTENDU QUE des milliers d'organisations sont déjà mobilisées pour favoriser l'adoption de saines habitudes de vie par la population, qu'elles proposent un plan concerté au gouvernement du Québec et qu'elles ont besoin de moyens pour poursuivre leurs efforts ;

ATTENDU QUE les efforts des dix dernières années ont permis de faire progresser la norme sociale sur les saines habitudes de vie au point d'atteindre le point de bascule qui permettra de constater de véritables changements dans les modes de vie;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gilles Legault

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil appuie la demande du Regroupement pour un Québec en santé auprès du gouvernement du Québec de **poursuivre** et **d'intensifier** les investissements dans la création d'environnement favorables aux saines habitudes de vie tout en favorisant la diminution de la consommation de produits qui nuisent à la santé des Québécois et Québécoises par l'augmentation de la taxe sur le tabac contribuant à la diminution du tabagisme ;

D'investir les revenus dans la mise en œuvre d'un plan concerté, ambitieux et mobilisateur qui vise la création d'environnements favorables à l'intégration des saines habitudes de vie dans les milieux de vie et le quotidien de tous les Québécoises et Québécois.

RÉSOLUTION NO. 2016-320

Nomination d'un juge pour la cour municipale

ATTENDU le rapport de madame Sylvie Savoie, greffière de la Cour municipale, daté du 7 novembre 2016 concernant la nomination d'un juge;

ATTENDU le départ à la retraite de monsieur Jacques Laverdure, juge en titre, à compter du 30 août 2017;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. John Butler

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Robert Lagacé

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil demande à la Ministre de la Justice du Québec de nommer un nouveau juge pour la cour municipale de la Ville de Sainte-Adèle, qu'il soit bilingue puisque la ville est en région touristique et qu'il soit familier avec les dossiers de juridiction criminelle;

QU'une copie de la présente soit transmise au ministère de la Justice.

RÉSOLUTION NO. 2016-321

Préparation d'un projet d'études pour la mise en commun de service en sécurité incendie avec la Ville de Saint-Sauveur

ATTENDU le programme d'aide financière pour la réalisation d'études de mise en commun de service en sécurité incendie;

ATTENDU le mandat confié par la Ville de Saint-Sauveur à la Ville de Sainte-Adèle;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. John Butler**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Gilles Legault**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Ville de Sainte-Adèle accepte le mandat qui lui est confié par la Ville de Saint-Sauveur;

QUE la Ville de Sainte-Adèle prépare en son nom et au nom de la Ville de Saint-Sauveur un projet d'études visant la mise en commun d'une partie ou de l'ensemble de l'offre municipale en sécurité incendie;

QUE monsieur Stéphan Turcotte soit autorisé à préparer et à signer tous les documents nécessaires à la préparation du projet d'études et qu'il soit autorisé à transmettre tous les documents au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du Territoire.

RÉSOLUTION NO. 2016-322

Délégation au directeur général – Évaluation de rendement des soumissionnaires

ATTENDU les dispositions de l'article 573 de la *Loi sur les cités et villes* en matière d'évaluation de rendement des soumissionnaires;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : **Mme Nadine Brière**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Gilles Legault**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil désigne le directeur général comme personne responsable de procéder aux évaluations de rendement des soumissionnaires, lorsque requis, dans tous les mandats octroyés par la Ville, le tout selon les dispositions et les délais prescrits par la Loi.

RÉSOLUTION NO. 2016-323

Participation des membres du conseil à des activités diverses

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: **M. Robert Lagacé**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: **M. John Butler**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le membre du conseil suivant soit autorisé à participer à l'activité indiquée ci-après et que les frais de participation soient assumés par la Ville.

ACTIVITÉS	DATE ET LIEU	COÛT/ PERSONNE	MEMBRES DU CONSEIL
Souper du temps des fêtes (Société histoire et généalogie des Pays-d'en-Haut)	2 décembre 2016 au Club de Golf de Piedmont	50\$	M. Roch Bédard

QUE le membre du conseil mentionné soit autorisé à dépenser, pour les frais reliés à son repas et déplacement, un montant n'excédant pas 100\$, et qu'il soit remboursé pour les dépenses qu'il effectuera et ce, sur présentation des pièces justificatives;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution.

RÉSOLUTION NO. 2016-324

Émission d'obligations – Concordance

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville de Sainte-Adèle souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant total de 4 841 000 \$:

Règlements d'emprunt #	Pour un montant de \$
987-2000	56 400 \$
1039-2003	1 600 \$
1049-2004	700 \$
1054-2005	492 100 \$
1056-2004	6 200 \$
1065-A-2005	8 600 \$
1065-A-2005	29 000 \$
1069-2005	1 257 500 \$
1073-2006	219 800 \$
1074-2006	64 900 \$
1119-2010	454 600 \$
1130-2010	644 688 \$
1154-2011	999 300 \$
1186	37 200 \$
1192	53 915 \$
1195	234 427 \$
1210	40 773 \$
1211	50 357 \$
1230	188 940 \$

ATTENDU QUE, pour les fins de ladite émission, il est nécessaire de modifier les règlements en vertu desquels ces obligations sont émises.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. John Butler**

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : **Mme Nadine Brière**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE les règlements d'emprunt indiqués précédemment soient amendés, s'il y a lieu, afin qu'ils soient conformes à ce qui est stipulé ci-dessous, et ce, en ce qui a trait au montant d'obligations spécifié antérieurement en regard desdits règlements compris dans l'émission de 4 841 000 \$;

QUE les obligations, soit une obligation par échéance, soient datées du 6 décembre 2016;

QUE ces obligations soient immatriculées au nom de Services de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et soient déposées auprès de CDS ;

QUE CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS;

QUE CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise la trésorière à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits pré-autorisés destinée aux entreprises »;

QUE pour effectuer les paiements aux adhérents par des transferts électroniques de fonds, CDS soit autorisée à faire des prélèvements directs, pour le paiement du principal et des intérêts, dans le compte de l'institution financière suivante :

BANQUE NATIONALE DU CANADA
1063, BOUL. STE-ADELE
SAINTE-ADELE, QC
J8B 2N4

QUE les intérêts soient payables semi-annuellement, le 6 juin et le 6 décembre de chaque année;

QUE les obligations ne soient pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux* (L.R.Q., c. D-7);

QUE les obligations soient signées par le maire et la trésorière. La Ville de Sainte-Adèle, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authenticateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées.

RÉSOLUTION NO. 2016-325

Émission d'obligations – Courte échéance

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. John Butler

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Nadine Brière

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE, pour réaliser l'emprunt au montant total de 4 841 000 \$ effectué en vertu des règlements numéros 987-2000, 1039-2003, 1049-2004, 1054-2005, 1056-2004, 1065-A-2005, 1069-2005, 1073-2006, 1074-2006, 1119-2010, 1130-2010, 1154-2011, 1186, 1192, 1195, 1210, 1211 et 1230, la Ville de Sainte-Adèle émette des obligations pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de :

cinq (5) ans (à compter du 6 décembre 2016); en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2022 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements d'emprunt numéros 1054-2005, 1056-2004, 1065-A-2005, 1069-2005, 1074-2006, 1119-2010, 1130-2010, 1154-2011, 1186, 1192, 1195, 1210, 1211 et 1230, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

RÉSOLUTION NO. 2016-326

Émission d'obligations – Prolongation

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Adèle désire se prévaloir des dispositions de l'article 2 de la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux* (L.R.Q., c. D-7), qui prévoit que le terme original d'un emprunt peut être prolongé d'au plus douze (12) mois lors de chaque émission de nouvelles obligations;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Adèle avait, le 5 décembre 2016, un montant de 4 250 000 \$ à renouveler sur un emprunt original de 5 761 000 \$, pour des

périodes de 5 ans, 10 ans et 15 ans en vertu des règlements numéro 987-2000, 1039-2003, 1049-2004, 1054-2005, 1056-2004, 1065-A-2005, 1069-2005, 1073-2006, 1074-2006, 1119-2010, 1130-2010 et 1154-2011;

ATTENDU QUE le dit renouvellement n'a pas été effectué à la date prévue;

ATTENDU QU'un montant de 14 612 \$ a été payé comptant laissant ainsi un solde net à renouveler de 4 235 388 \$

ATTENDU QUE l'émission d'obligations qui comprendra ledit renouvellement soit datée du 6 décembre 2016;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. John Butler

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Nadine Brière

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Ville de Sainte-Adèle emprunte 4 235 388 \$ par obligations en renouvellement d'une émission d'obligations, pour un terme additionnel de **1 jour** au terme original des règlements mentionnés ci-haut.

RÉSOLUTION NO. 2016-327

Émission d'obligations – Adjudication à la suite des demandes de soumissions publiques

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunt numéros 987-2000, 1039-2003, 1049-2004, 1054-2005, 1056-2004, 1065-A-2005, 1069-2005, 1073-2006, 1074-2006, 1119-2010, 1130-2010, 1154-2011, 1186, 1192, 1195, 1210, 1211 et 1230, la Ville de Sainte-Adèle souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Adèle a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission d'obligations, datée du 6 décembre 2016, au montant de 4 841 000 \$;

ATTENDU QU'à la suite de cette demande, la Ville de Sainte-Adèle a reçu les soumissions apparaissant à l'annexe « A » jointe à la présente;

ATTENDU QUE l'offre provenant de la firme MACKIE RESEARCH CAPITAL CORPORATION s'est avérée la plus avantageuse.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. John Butler

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Nadine Brière

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE l'émission d'obligations au montant de 4 841 000\$ de la Ville de Sainte-Adèle soit adjudgée à MACKIE RESEARCH CAPITAL CORPORATION;

QUE demande soit faite à ce dernier de mandater Services de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) pour l'inscription en compte de cette émission;

QUE le maire et la trésorière soient autorisés à signer les obligations couvertes par la présente émission, soit une obligation par échéance;

QUE CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS;

QUE CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise la trésorière à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits pré-autorisés destiné aux entreprises ».

RÉSOLUTION NO. 2016-328

Versement à un tiers de la taxe sur les services téléphoniques

ATTENDU la résolution 2016-140 adoptée lors de la séance du 16 mai 2016 relativement à la signature d'un contrat avec la Centrale des appels d'urgence Chaudière-Appalaches (CAUCA) pour la gestion du service 911, soit la prise des appels primaires et le service secondaire;

ATTENDU QUE l'Agence municipale de financement et de développement des centres d'urgence 9-1-1 du Québec doit faire remise de la taxe imposée sur les services téléphoniques aux municipalités locales aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Adèle désire que l'Agence fasse plutôt remise directement à l'organisme qui lui offre les services de centre d'urgence 9-1-1 dès que la chose sera possible ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. John Butler

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Nadine Brière

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que la Ville de Sainte-Adèle demande à l'Agence municipale de financement et de développement des centres d'urgence 9-1-1 du Québec de verser les sommes perçues à partir du 1^{er} décembre 2016, à la centrale 9-1-1 CAUCA pour la Ville de Sainte-Adèle de toutes les remises de la taxe imposée en vertu de l'article 244.68 de la *Loi sur la fiscalité municipale* qui lui sont dues;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution.

RÉSOLUTION NO. 2016-329

Adjudication – Services de paiement par cartes de débit et crédit – TRES-2016-002

ATTENDU qu'un appel d'offres par invitation a été transmis à différentes entreprises pour le contrat de services de paiement par cartes de débit et crédit à être conclu pour la période du 15 décembre 2016 au 14 décembre 2019;

ATTENDU la recommandation rédigée par madame Brigitte Forget, trésorière daté du 16 novembre 2016;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. John Butler

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Nadine Brière

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil octroie le contrat des services de paiement par cartes de débit et crédit de la Ville de Sainte-Adèle à la *Corporation Solutions Moneris* pour la période du 15 décembre 2016 au 14 décembre 2019, le tout tel qu'il appert à la soumission déposée par ladite institution financière le 4 novembre 2016;

QUE la trésorière soit autorisée à signer toute entente pour ce faire, pour et au nom de la Ville de Sainte-Adèle;

QUE la trésorière soit également autorisée à procéder à la fermeture des comptes que la Ville détient auprès de *Global Payments* et à signer les documents pour mettre fin à l'entente.

RÉSOLUTION NO. 2016-330

Autorisation de signature – Contrat de service de Jobillico - recrutement

ATTENDU le rapport de madame Julie Albert, directrice du Service des ressources humaines, daté du 1^{er} novembre 2016 relativement au contrat de service avec la firme Jobillico ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. John Butler

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la directrice du Service des ressources humaines soit autorisée à signer un contrat de 2 ans pour les années 2016 et 2017 avec la firme Jobillico, au tarif de 2 745,90\$ plus taxes;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution.

RÉSOLUTION NO. 2016-331

Congédiement d'un employé

ATTENDU la recommandation de monsieur Pierre Dionne, directeur général, relativement à la suspension et au congédiement de l'employé numéro 430549;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. John Butler

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil entérine rétroactivement la décision du directeur général de suspendre l'employé numéro 430549 rétroactivement au 11 novembre 2016;

QUE le conseil accepte de mettre fin à l'emploi de l'employé numéro 430549, et ce, en date du 22 novembre 2016.

RÉSOLUTION NO. 2016-332

Ajustement de salaires pour certains cadres

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. John Butler

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil entérine les dispositions du rapport de monsieur Pierre Dionne, directeur général, daté du 15 novembre 2016;

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution.

RÉSOLUTION NO. 2016-333

Vente de véhicules et d'équipements du Service des travaux publics, propriété de la Ville de Sainte-Adèle

ATTENDU que des soumissions ont été demandées pour la vente de véhicules et d'équipements du Service des travaux publics, propriété de la Ville de Sainte-Adèle;

ATTENDU QUE deux soumissionnaires ont répondu à la demande de la Ville;

ATTENDU le rapport de monsieur François Latour, contremaître du Service des travaux publics, daté du 27 octobre 2016;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Roch Bédard

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. John Butler

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce conseil accepte les soumissions et cède la propriété des véhicules routiers et des équipements à l'adjudicataire suivant, tel qu'il appert ci-après :

Nom du soumissionnaire Véhicules et équipements Montant (plus taxes)

Excavation 2013 inc.	Camion V-14 Camion Ford F-550 avec benne quatre saisons et équipements à neige	7 500\$
	Camion V-33 Rétrocaveuse 4X4 Caterpillar 430	12 250\$

QUE les véhicules Ford F-550 avec benne quatre saisons et équipements à neige et la rétrocaveuse 4X4 Caterpillar 430, soient vendus à la compagnie *Excavation 2013 inc.*;

QUE le directeur du Service des travaux publics, monsieur Patric Lacasse, soit autorisé à signer tout document pour mettre à effet la présente résolution, incluant les documents de transfert des véhicules;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution.

RÉSOLUTION NO. 2016-334

Remise du cautionnement de soumission/exécution – Fourniture d'un camion 10 roues avec benne basculante, épandeur à sel/sable et gratte sous-châssis avec système interchangeable – SP-2016-010b

ATTENDU la recommandation de monsieur Simon Filiatreault, greffier et directeur des services juridiques, daté du 26 octobre 2016 relativement à la remise du cautionnement de soumission/exécution pour la fourniture d'un camion 10 roues avec benne basculante, épandeur à sel/sable et gratte sous-châssis avec système interchangeable pour le Service des travaux publics;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Roch Bédard

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. John Butler

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser le Service de la trésorerie à acquitter à la compagnie *GloboCam (Montréal) inc.*, une somme de 24 000,00\$, taxes incluses représentant la remise du cautionnement de soumission/exécution pour la fourniture d'un camion 10 roues avec benne basculante, épandeur à sel/sable et gratte sous-châssis avec système interchangeable.

RÉSOLUTION NO. 2016-335

Autorisation d'une dépense supplémentaire – Entretien et réparation de la niveleuse, véhicule V-31 du Service des travaux publics

ATTENDU QUE la dépense pour l'entretien et la réparation de la niveleuse (V-31) dépasse le montant de 35 874,43\$, lequel autorisé par la résolution 2016-204 adopté lors de la séance du 18 juillet 2016;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gilles Legault

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil autorise le Service de la trésorerie à acquitter à la compagnie *Hewitt Équipement Limitée* une somme de 4 244,36\$, taxes incluses représentant des coûts supplémentaires pour l'entretien et la réparation de la niveleuse (V-31) du Service des travaux publics.

RÉSOLUTION NO. 2016-336

Résiliation – Contrat de services d'entretien électrique général des équipements et des édifices municipaux – SP-2016-024

ATTENDU QU'un contrat a été octroyé à la compagnie *Av-Tech inc.* pour un contrat de services d'entretien électrique général des équipements et des édifices municipaux;

ATTENDU le rapport de monsieur Patric Lacasse, directeur des Services des travaux publics daté du 10 novembre 2016;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gilles Legault

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil autorise la résiliation du contrat octroyé à la compagnie *Av-Tech inc.* par la résolution 2016-175 ;

QUE le greffier soit autorisé à transmettre à la compagnie *Av-Tech inc.* un avis de résiliation tel que prévu à l'article 13.03 du contrat.

RÉSOLUTION NO. 2016-337

Recommandations de paiement – Divers travaux municipaux

ATTENDU les différentes recommandations de paiement des Services techniques relativement à divers travaux municipaux;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gilles Legault

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE procéder au paiement du décompte # 12 pour les travaux de relocalisation du réservoir et surpresseur Mont-Gabriel, soit un montant de 108 459,63\$, taxes incluses (SP-2015-010), à l'entreprise *Socomec Industriel inc.*, et que ce paiement soit effectué à même le règlement d'emprunt 1212;

DE procéder au paiement du décompte # 2 pour les travaux de réfection des infrastructures souterraines et de la chaussée dans le secteur Habitat, soit un montant de 514 215,21\$, taxes incluses (SP-2016-008), à la compagnie *Les Entreprises Miabec inc.*, et que ce paiement soit effectué à même le règlement d'emprunt 1229;

DE procéder à l'acceptation finale des travaux et à la libération de la retenue contractuelle de 5%, soit 2 593,93\$, taxes incluses (INV-2015-041), à l'entreprise *Excavation Serge Robert inc.*, pour les travaux de réfection de chaussée et drainage sur la rue Belvédère, et que ce paiement soit effectué à même le règlement d'emprunt 1184;

DE procéder au paiement du décompte # 3 pour les travaux de réfection des infrastructures souterraines et de la chaussée sur la rue Dubé, soit un montant de 52 852,77\$, taxes incluses (SP-2016-007), à l'entreprise *Bircon inc.*, et que ce paiement soit effectué à même le règlement d'emprunt 1231;

DE procéder au paiement du décompte # 1 pour les travaux de réfection de ponceau sous le chemin du Chantecler, soit un montant de 130 158,55\$, taxes incluses (SP-2016-041), à la compagnie *David Riddell Excavation-Transport inc.* et que ce paiement soit effectué à même les surplus libres non-engagés et conformément à la résolution 2016-302;

DE procéder au paiement du décompte # 4 pour la fourniture de compteurs d'eau et la surveillance de la campagne d'installation des compteurs d'eau, soit un montant de 11 540,04\$, taxes incluses (SP-2015-016), à l'entreprise *Compteurs d'eau du Québec* et que ce paiement soit effectué à même le règlement d'emprunt 1186;

DE procéder au paiement du décompte # 1 (finale) pour la fourniture de ponceau rectangulaire sur le chemin du Chantecler, soit un montant de 37 584,34\$, taxes incluses (INV-2016-040), à l'entreprise *Boisclair et fils inc.* et que ce paiement soit effectué conformément à la résolution 2016-271;

QUE tous les paiements précités soient effectués sous réserve de la transmission au Service de la trésorerie, des quittances requises.

RÉSOLUTION NO. 2016-338

Modifications – Demande de subvention – Programme de réhabilitation du réseau routier local 2015-2016 et 2016-2017 (PRRRL)

ATTENDU QUE suite aux commentaires du ministère après l'analyse des demandes de subvention présentées en novembre 2015 et en août 2016 dans le cadre du Programme de Réhabilitation du Réseau Routier Local (PRRRL) du ministère des Transports du Québec, des modifications ont été apportées à la liste de rues;

ATTENDU le rapport de monsieur Armand Ouattara, chef-adjoint de la Division Génie daté du 18 octobre 2016 ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gilles Legault

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Ville consente aux modifications des demandes de subvention et s'engage à réaliser les travaux décrits audit rapport;

QUE le conseil mandate le chef de la Division génie afin de préparer et signer tout document requis à la demande de subvention ;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution.

RÉSOLUTION NO. 2016-339

Mandat à la firme « *Stantec Experts-conseils Ltée* » – Demande de certificat d'autorisation au MDDELCC – Reconstruction de conduites d'interception et l'installation d'un nouveau poste de relèvement pour l'usine d'épuration de Mont-Rolland

ATTENDU QU'une demande de certificat d'autorisation auprès du *ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les Changements Climatiques* doit être faite pour la reconstruction de conduites d'interception et l'installation d'un nouveau poste de relèvement pour l'usine d'épuration de Mont-Rolland;

ATTENDU que les travaux ne contreviennent à aucun règlement municipal;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Roch Bédard**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: **M. Gilles Legault**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil autorise « *Stantec Experts-conseils Ltée* » à soumettre la demande d'autorisation au *ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques* (MDDELCC), dans le cadre du dossier portant sur la reconstruction de conduites d'interception et l'installation d'un nouveau poste de relèvement pour l'usine d'épuration de Mont-Rolland;

QUE le conseil autorise le greffier à signer une attestation de la conformité du projet aux règlements municipaux;

QUE la Ville ne s'oppose pas à l'émission de l'autorisation du *ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques*;

QUE la Ville confirme l'engagement de transmettre au *ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques*, au plus tard soixante (60) jours après la fin des travaux, le *Formulaire d'attestation de conformité des travaux aux plans et devis et à l'autorisation accordée du MDDELCC signé par un ingénieur*;

QUE la Ville s'engage à transmettre la mise à jour du chapitre 2 du *Cahier des exigences de la station d'épuration*;

QUE la Ville s'engage à acquitter les frais de la demande, au montant de six cent cinquante-quatre dollars (654,00\$);

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution.

RÉSOLUTION NO. 2016-340

Autorisation de signature d'un protocole d'entente relatif à des travaux municipaux

ATTENDU le projet de développement sur un prolongement de la rue du Valais par le promoteur Gestion Gilles Laurence ltée;

ATTENDU QUE conformément au règlement 1200-2012-TM-1 concernant les ententes relatives à des travaux municipaux, un protocole d'entente doit intervenir entre la ville et le promoteur;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Roch Bédard**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: **M. Robert Lagacé**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Ville accepte les travaux de prolongement de la rue du Valais proposé par le promoteur dans le plan image soumis par le promoteur y incluant l'addenda daté du 11 novembre 2016;

QUE la ville accepte la présentation du projet au MDDELCC pour l'obtention d'un certificat d'autorisation;

QUE le maire et le greffier soient autorisés à conclure avec le promoteur un protocole d'entente relatif aux travaux municipaux, sous réserve de l'obtention par le promoteur du certificat d'autorisation du MDDELCC et du versement des garanties financières et des frais exigés par le règlement.

RÉSOLUTION NO. 2016-341

Décisions du conseil - Dérogations mineures

ATTENDU les dispositions du règlement numéro 1200-2012-D.M.

ATTENDU les recommandations du comité consultatif d'urbanisme, rédigées dans le procès-verbal du 1^{er} novembre 2016 ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Robert Lagacé

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil ACCEPTE les demandes de dérogations mineures suivantes:

Résolution du CCU – 2016-112

ATTENDU la demande formulée relativement à l'immeuble situé au **1423, boulevard Radieux** afin de réduire la largeur minimale du terrain, composé des lots 5 065 083 et 5 613 316 du cadastre du Québec, de 25 mètres à 19,78 mètres et de réduire la superficie minimum de 2 500 mètres carrés à 1 607,5 mètres carrés, tel que montré au plan de localisation préparé par Adam Masson-Godon arpenteur-géomètre sous le numéro 3009 de ses minutes datées du 3 octobre 2016, afin de régulariser les dimensions dudit terrain pour l'immeuble sis au 1423 boulevard Radieux .

Résolution du CCU – 2016-113

ATTENDU la demande formulée relativement à l'immeuble situé au **944, boulevard de Sainte-Adèle** afin de permettre d'augmenter le nombre minimal d'enseignes de deux à quatre pour l'immeuble commercial sis au 944, boulevard de Sainte-Adèle, tel que montré à la demande de dérogation mineure préparée par Daniel Provencher et Cie inc. datée du 28 septembre 2016, afin d'installer deux enseignes supplémentaires à plat sur le bâtiment.

Résolution du CCU – 2016-115

ATTENDU la demande formulée relativement à l'immeuble situé sur le **2065, rue du Mont-Baldy**, afin de permettre l'empiètement d'une galerie, de 4,63 mètres, à l'intérieur de la rive de 15 mètres de la rivière du nord pour l'immeuble sis au 2065, rue du Mont-Baldy tel que montré au plan de localisation préparé par Peter Rado, arpenteur-géomètre sous la minute 15 417 datée du 30 août 2016.

QUE le conseil REFUSE la demande de dérogation mineure suivante :

Résolution du CCU – 2016-114

ATTENDU la demande formulée relativement à l'immeuble situé au **4408, rue Dazé**, afin de permettre la présence d'une clôture dans la rive de 15 mètres d'un ruisseau pour l'immeuble sis au 4408, rue Dazé tel que montré au plan DM2016-095-01 daté du 11 octobre 2016 afin de régulariser l'emplacement de la clôture existante.

Pour les raisons ici-bas énoncées :

- a) Les clôtures étant interdites sur l'ensemble des rives du territoire, il ne semble pas que cette situation soit particulière au point de constituer un préjudice sérieux pour le demandeur;
- b) Par soucis d'équité et de respect pour les autres propriétaires d'immeuble en rive, il n'est pas raisonnable d'acquiescer à la demande;

QU'une copie de la présente soit transmise aux requérants.

RÉSOLUTION NO. 2016-342

Décisions du conseil – Demandes de plan d’implantation et d’intégration architecturales (PIIA)

ATTENDU les recommandations formulées par le comité consultatif d’urbanisme lors de la réunion du 1^{er} novembre 2016 ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Robert Lagacé

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ

QUE le conseil ACCEPTE les dispositions des résolutions ci-après indiquées en regard des dossiers suivants concernant la procédure requise par le règlement numéro 1200-2012-P.I.I.A.

Résolution C.C.U. 2016-103 acceptant la demande de PIIA pour le :
1052 à 1064, boulevard de Sainte-Adèle

- **Rénovation**

Résolution C.C.U. 2016-104 acceptant la demande de PIIA pour le :
2310, boulevard de Sainte-Adèle

- **Enseigne**

Résolution C.C.U. 2016-105 acceptant la demande de PIIA pour le :
1941, boulevard de Sainte-Adèle

- **Enseigne**

Résolution C.C.U. 2016-106 acceptant la demande de PIIA pour le :
1941, boulevard de Sainte-Adèle

- **Rénovation**

Résolution C.C.U. 2016-107 acceptant la demande de PIIA pour le :
1987, boulevard de Sainte-Adèle

- **Démolition**

Résolution C.C.U. 2016-108 acceptant la demande de PIIA pour le :
1987, boulevard de Sainte-Adèle

- **Rénovation**

Résolution C.C.U. 2016-109 acceptant la demande de PIIA pour le :
1000, rue Saint-Georges

- **Rénovation**

Résolution C.C.U. 2016-110 acceptant la demande de PIIA pour le :
128 à 132, rue Morin

- **Rénovation**

Résolution C.C.U. 2016-111 acceptant la demande de PIIA pour le :
900, boulevard de Sainte-Adèle

- **Enseignes**

RÉSOLUTION NO. 2016-343

Demandes de dérogations mineures - Décision ultérieure

ATTENDU la demande formulée relativement à l’immeuble situé sur le **lot 5 066 036 (chemin du Lac Pilon)** afin de réduire la largeur minimale du lot 5 066 036 du cadastre du Québec de 50 mètres à 31,09 mètres et réduire sa largeur moyenne minimale de 50 mètres à 30,86 mètres afin de régulariser les dimensions dudit lot;

ATTENDU la demande formulée relativement à l’immeuble situé au **195, boulevard de Sainte-Adèle** afin de permettre d’augmenter le nombre minimale d’enseigne posé à plat sur mur d’une (1) à deux (2) pour l’immeuble à caractère publique;

ATTENDU la demande formulée relativement à l'immeuble situé au **741, rue Valiquette** afin de permettre un accès extérieur, en façade principale de l'habitation unifamiliale, pour un usage complémentaire "commerce de service" afin de régulariser les accès existant audit bâtiment;

ATTENDU la demande formulée relativement à l'immeuble situé au **956, rue de Ronchamp** afin de réduire la marge latérale droite de 4 mètres à 3,41 mètres et réduire la marge arrière de 8 mètres à 5,19 afin de régulariser l'implantation du bâtiment existant;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Robert Lagacé

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil fixe à la séance ordinaire du conseil municipal du 19 décembre 2016 à 20h sa décision concernant les demandes de dérogations mineures formulées pour ces immeubles.

RÉSOLUTION NO. 2016-344

Renouvellement de mandats de membres citoyens – Comité consultatif d'urbanisme

ATTENDU QUE les mandats pour les membres siégeant actuellement viennent à échéance le 31 décembre 2016;

ATTENDU la correspondance de monsieur Eric Généreux, directeur du Service de l'urbanisme daté du 2 novembre 2016;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Robert Lagacé

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE renouveler les mandats de messieurs François Thibault et Pierre Senez à titre de membres citoyens du Comité consultatif d'urbanisme, du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2018;

QU'une copie de la présente résolution soit transmise aux membres.

RÉSOLUTION NO. 2016-345

Autorisation de signature – Occupation du domaine public – Lot 3 858 677

ATTENDU qu'une demande d'autorisation d'occupation du domaine public, permanent, a été formulée par madame Silvy Joncas;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Robert Lagacé

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Ville de Sainte-Adèle accepte la demande permanente et permette l'occupation du domaine public à compter de la date de la signature de l'entente;

QU'une entente quant à l'autorisation d'occupation permanente du domaine public intervienne entre l'occupant et la Ville et que le maire et le greffier soient autorisés à signer cette entente pour la Ville;

QUE cette autorisation soit inscrite au registre de l'occupation du domaine public conformément au règlement 1132-2010.

RÉSOLUTION NO. 2016-346

Autorisation de signature – Cession d’une servitude perpétuelle – Permanence du réseau de sentiers récréatifs non motorisés – Parties des lots 2 937 356 (rue du Valais) et 2 230 126

ATTENDU la correspondance de monsieur Eric Généreux, directeur du service d’urbanisme, daté du 11 novembre 2016, concernant la promesse de cession d’une servitude perpétuelle sur les parties des lots 2 937 356 et 2 230 126 à intervenir entre la Ville de Sainte-Adèle et Gestion Gilles Laurence Itée;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Robert Lagacé

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ

QUE le conseil accepte les dispositions de ladite promesse et autorise sa signature par monsieur le maire et le greffier ainsi que l’acte notarié à intervenir dans ledit dossier;

QUE le conseil mandate *l’Étude Voizard, Voizard, notaires*, pour rédiger l’acte de servitude à intervenir entre les parties;

QUE le conseil mandate la firme *Barry, Régimbald, Lessard, arpenteurs-géomètres* pour préparer et déposer un plan et une description technique de la servitude précitée;

QUE tous les frais dans ce dossier soient assumés par la Ville à même l’argent disponible au fonds de parcs et terrains de jeux;

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution.

RÉSOLUTION NO. 2016-347

Demande d’actualisation – Politique de rémunération des chargés de cours pour les activités sportives et culturelles

ATTENDU le rapport de monsieur Christian Nadeau, directeur du Service des loisirs daté du 16 octobre 2016 relativement au dossier de la rémunération des chargés de cours du service des loisirs;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gilles Legault

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. John Butler

ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ

QUE le conseil accepte le document intitulé « Politique de rémunération des chargés de cours pour les activités sportives et culturelles », le tout tel qu’il appert au document annexé à la présente pour en faire partie intégrante sous l’annexe « A »;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution.

RÉSOLUTION NO. 2016-348

Autorisation de signature – Entente de services – Banque de données encyclopédiques Encyclopedia Universalis

ATTENDU le rapport de madame Mijanou, Dubuc, responsable de la bibliothèque, daté du 1^{er} novembre 2016, concernant la base de données encyclopédiques Encyclopedia Universalis ;

ATTENDU QUE la bibliothèque Claude-Henri-Grignon souhaite mettre à la disposition de ces usagers l’Encyclopedia Universalis ainsi que sa version Junior

qui est une base de données encyclopédique en ligne donnant accès à la culture générale, à l'apprentissage et à la recherche sous forme d'encyclopédie, d'atlas et de dictionnaire ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gilles Legault

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. John Butler

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil autorise la signature du contrat d'une durée de trois ans, soit du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2019, au coût annuel de 450,82\$ taxes incluses, lequel sera payable selon les modalités suivantes :

- Pour la première année : une facture sera émise à la date de la signature du contrat ;
- Pour les années subséquentes : une facture sera émise à la date anniversaire du contrat ;

DE désigner la responsable de la bibliothèque à titre de mandataire de la Ville de Sainte-Adèle et de l'autoriser à signer tout document en lien avec cette entente ;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution.

RÉSOLUTION NO. 2016-349

AVIS DE MOTION

Je, Roch Bédard, conseiller municipal, donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera présenté le futur règlement parapluie numéro 1238 décrétant un emprunt et une dépense en immobilisation et pour la réalisation de travaux municipaux pour l'année 2017.

RÉSOLUTION NO. 2016-350

AVIS DE MOTION

Je, Roch Bédard, conseiller municipal, donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera présenté le futur règlement numéro 1239 décrétant un emprunt et une dépense pour la réalisation de travaux de réfection des conduites d'égout sanitaires et pluvial sur les rues Rolland, Mont-du-Rocher et sur le boulevard des Monts.

RÉSOLUTION NO. 2016-351

AVIS DE MOTION

Je, John Butler, conseiller municipal, donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera présenté le futur règlement numéro 1241 décrétant l'imposition de toutes les taxes et compensations pour l'année fiscale s'échelonnant du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017.

RÉSOLUTION NO. 2016-352

Règlement numéro 1236 décrétant des tarifs de certains biens, services et activités pour l'exercice financier 2017 – ADOPTION

ATTENDU QU'une copie du règlement a été remise aux membres du conseil municipal deux (2) jours juridiques avant la présente séance;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu ledit règlement et renoncent à sa lecture, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. John Butler

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gilles Legault

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le règlement numéro 1236 décrétant des tarifs de certains biens, services et activités pour l'exercice financier 2017, soit adopté;

QU'il entre en vigueur conformément à la loi.

RÉSOLUTION NO. 2016-353

Règlement numéro 1240 décrétant un emprunt et une dépense pour la réalisation de travaux de réfection des conduites d'aqueduc et les conduites d'interception des eaux à l'usine d'épuration Mont-Rolland – ADOPTION

ATTENDU QU'une copie du règlement a été remise aux membres du conseil municipal deux (2) jours juridiques avant la présente séance;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu ledit règlement et renoncent à sa lecture, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gilles Legault

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le règlement numéro 1240 décrétant un emprunt et une dépense d'un montant de 1 460 000\$ pour la réalisation de travaux de réfection des conduites d'aqueduc et les conduites d'interception des eaux à l'usine d'épuration Mont-Rolland, soit adopté;

QU'il entre en vigueur conformément à la loi.

RÉSOLUTION NO. 2016-354

Règlement numéro 1237 décrétant un emprunt pour la réalisation de travaux de reconstruction du poste de surpression Souchets, incluant le coût des travaux, les frais inhérents, le coût d'acquisition d'un immeuble dans le secteur Deauville (rue des Malards ou rue des Souchets), les honoraires professionnels de surveillance, les taxes, les imprévus – ADOPTION

ATTENDU QU'une copie du règlement a été remise aux membres du conseil municipal deux (2) jours juridiques avant la présente séance;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu ledit règlement et renoncent à sa lecture, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gilles Legault

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le règlement numéro 1237 décrétant un emprunt de 775 000\$ pour la réalisation de travaux de reconstruction du poste de surpression Souchets, incluant le coût des travaux, les frais inhérents, le coût d'acquisition d'un immeuble dans le secteur Deauville (rue des Malards ou rue des Souchets), les honoraires professionnels de surveillance, les taxes, les imprévus, soit adopté;

QU'il entre en vigueur conformément à la loi.

Le Conseil prend acte des rapports suivants :

Dépenses effectuées en vertu du *Règlement 1203*

- Incompressibles – Fonds d’administration – 85 407,99\$ pour la période du 8 au 14 octobre 2016
- Incompressibles – Fonds d’administration – 1 055 680,78\$ pour la période du 15 au 21 octobre 2016.
- Incompressibles – Fonds d’administration – 116 443,51\$ pour la période du 22 au 28 octobre 2016.
- Incompressibles – Fonds d’administration – 580 411,73\$ pour la période du 29 octobre au 4 novembre 2016.
- Incompressibles – Fonds d’administration – 378 265,34\$ pour la période du 5 au 11 novembre 2016
- Liste des comptes à payer au montant de 479 929,10\$ pour le mois de septembre 2016.
- Engagements au montant de 466 397,86\$ pour la période du 1^{er} au 31 octobre 2016.

Dépôt du procès-verbal de correction pour la résolution 2016-248, on aurait dû lire dans le premier résolu après chaque montant «**plus taxes**» au lieu de taxes incluses.

Rapport périodique sur les revenus et les dépenses au 31 octobre 2016

COMMUNICATION DU MAIRE AU PUBLIC

Monsieur le maire s’adresse au public.

COMMUNICATIONS DES CONSEILLÈRES ET CONSEILLERS AU PUBLIC

Aucun point.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire répond aux questions des personnes suivantes :

Mme Doris Poirier
Mme Lise Gendron

RÉSOLUTION NO. 2016-355

Levée de la séance

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. John Butler

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Robert Lagacé

ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ

QUE la séance soit levée à 21h10.

M. Robert Milot, maire

Me Simon Filiatreault,
Greffier et directeur des services juridiques

Procès-verbal de la séance extraordinaire tenue publiquement le 19 décembre 2016 à 20h, dans la salle des délibérations du conseil municipal, située au 1386, rue Dumouchel, Sainte-Adèle, Province de Québec, à laquelle étaient présents:

Monsieur le maire Robert Milot

Mesdames et Messieurs les conseillers

Nadine Brière	District 1
Roch Bédard	District 2
Gilles Legault	District 3
John Butler	District 4
Robert Lagacé	District 5
Diane de Passillé	District 6

Tous membres du conseil et formant le quorum.

Sont également présents le directeur général et le greffier.

Monsieur le maire Robert Milot déclare la séance ouverte à 20h00 et explique la nécessité de la séance extraordinaire.

RÉSOLUTION NO. 2016-356

Adoption de l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 19 décembre 2016

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Robert Lagacé

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gilles Legault

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil adopte l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 19 décembre 2016.

RÉSOLUTION NO. 2016-357

Adoption du programme triennal des immobilisations 2017-2018-2019

ATTENDU qu'en vertu de l'article 473 de la *Loi sur les cités et villes*, le conseil doit adopter le programme triennal des immobilisations 2017-2018-2019 ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. John Butler

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le programme triennal des immobilisations 2017-2018-2019 soit adopté au montant de 61 266 300\$, dont 12 577 300\$ pour l'année 2017 ;

RÉSOLUTION NO. 2016-358

Adoption du budget pour l'exercice financier 2017

ATTENDU les articles 474 et suivants de la *Loi sur les cités et villes*, le conseil doit adopter un budget pour l'exercice financier 2017 ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Robert Lagacé

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter le budget pour l'exercice financier 2017 qui prévoit des revenus de 27 302 905\$ et des dépenses de 27 730 863\$ et des affectations de 427 958\$

Le Conseil prend acte des rapports suivants :
Aucun rapport

COMMUNICATION DU MAIRE AU PUBLIC

Aucun point

COMMUNICATIONS DES CONSEILLERS AU PUBLIC

Aucun point

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire répond aux questions du public.

RÉSOLUTION NO. 2016-359

Levée de la séance

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Robert Lagacé

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la séance soit levée à 20h40.

(s) Robert Milot

M. Robert Milot, maire

(s) Simon Filiatreault

Me Simon Filiatreault,
Greffier et directeur des services juridiques

Procès-verbal de la séance ordinaire tenue publiquement le 19 décembre 2016 à 20h40, dans la salle des délibérations du conseil municipal, située au 1386, rue Dumouchel, Sainte-Adèle, Province de Québec, à laquelle étaient présents:

Monsieur le maire Robert Milot

Mesdames et Messieurs les conseillers

Nadine Brière	District 1
Roch Bédard	District 2
Gilles Legault	District 3
John Butler	District 4
Robert Lagacé	District 5
Diane de Passillé	District 6

Tous membres du conseil et formant le quorum.

Sont également présents le directeur général et le greffier.

RÉSOLUTION NO. 2016-360

Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 19 décembre 2016

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Robert Lagacé

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil adopte l'ordre du jour de la séance ordinaire du 19 décembre 2016.

RÉSOLUTION NO. 2016-361

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 21 novembre 2016

ATTENDU QUE chaque membre du conseil a reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 21 novembre 2016 au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, le greffier et directeur des Services juridiques est dispensé d'en faire la lecture;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Gilles Legault

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil approuve le procès-verbal de la séance ordinaire du 21 novembre 2016.

RÉSOLUTION NO. 2016-362

Adoption du calendrier des séances ordinaires du conseil municipal – année 2017

ATTENDU qu'en vertu de l'article 319 de la *Loi sur les cités et villes*, le conseil municipal doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour cette année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE: Mme Diane de Passillé

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. John Butler

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter le calendrier des séances ordinaires du conseil municipal de la Ville de Sainte-Adèle pour l'année 2017, tel que présenté ci-dessous :

Calendrier des séances ordinaires
Conseil municipal de la Ville de Sainte-Adèle
Année 2017

DATE	HEURE
16 janvier 2017	20h
20 février 2017	20h
20 mars 2017	20h
(mardi) 18 avril 2017	20h
15 mai 2017	20h
19 juin 2017	20h
17 juillet 2017	20h
21 août 2017	20h
18 septembre 2017	20h
2 octobre 2017	20h
20 novembre 2017	20h
18 décembre 2017	20h

QUE le calendrier soit publié dans le Journal Accès et diffusé sur le site Internet de la Ville de Sainte-Adèle.

RÉSOLUTION NO. 2016-363

Renouvellement – Contrats d'assurances de dommages – Ville de Sainte-Adèle – Terme 2017

ATTENDU le rapport de monsieur Martin Grandchamp, daté du 7 décembre 2016 et celui de monsieur Simon Filiatreault daté du 14 décembre 2016;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Gilles Legault**

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : **Mme Diane de Passillé**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE renouveler les contrats d'assurances de dommages de la Ville de Sainte-Adèle pour la période du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017 aux différents assureurs via les courtiers BFL Canada risques et assurances Inc. et Aon Canada;

DE verser, pour l'année 2017, la somme de 206 372,97 \$ (taxes incluses) à BFL Canada risques et assurances Inc.;

Assurance
Biens
Bris des machines
Délits
Responsabilité primaire
Responsabilité complémentaire
Responsabilité municipale
Automobile des propriétaires

DE verser, pour l'année 2017, la somme de 1 537,95\$ (taxes incluses) à Aon Canada dans le cadre d'un appel d'offres de l'UMQ;

Assurance
Frais juridiques relatif à la responsabilité pénale, accident de travail

DE verser, pour l'année 2017, le montant de 3 349,57\$ (taxes incluses) à BFL Canada risques et assurances Inc. dans le cadre d'un appel d'offres de l'UMQ;

Assurance
Pompiers volontaires / Cadres et dirigeants

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à effectuer les paiements selon les factures, les avenants et/ou les notes de couverture;

D'autoriser le greffier à signer au nom de la Ville de Sainte-Adèle tout document donnant effet à la présente résolution.

RÉSOLUTION NO. 2016-364

Autorisation de signature et acquisition de terrains – Chemin du Paysan

ATTENDU la résolution du conseil d'administration Plein air Sainte-Adèle datée du 15 novembre 2016 concernant la recommandation d'acquisition de deux terrains situés sur le chemin du Paysan, propriété de monsieur Bruce Foy;

ATTENDU la correspondance datée du 15 décembre 2016 entre le propriétaire des terrains et la Ville;

ATTENDU que le conseil juge opportun d'acquérir les deux terrains pour le bénéfice du réseau de sentiers récréatifs;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Robert Lagacé**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: **M. Roch Bédard**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil procède à l'acquisition des lots 2 493 635, 2 493 652 et 2 491 631, Cadastre du Québec à monsieur Bruce Foy pour une somme de 165 000\$;

QUE le conseil mandate L'Étude Voizard et Voizard, notaires afin de préparer l'acte et de recueillir les signatures des parties;

QUE tous les frais, y compris les honoraires professionnels pour se faire, soient à la charge de de la Ville et imputé à même de l'excédent de fonctionnement non affecté;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution.

QUE le maire et le greffier soient autorisés à signer les actes nécessaires à l'acquisition des terrains.

RÉSOLUTION NO. 2016-365

Acquisition de terrains – Chemin du Lac-Pilon – *Loi sur les compétences municipales*

ATTENDU l'article 73 de la *Loi sur les compétences municipales* qui permet à la municipalité d'entamer des procédures pour devenir propriétaire lorsqu'elle constate que l'assiette d'une voie publique existante n'est pas conforme aux titres;

ATTENDU la résolution 2014-300 adoptée le 28 octobre 2014 par le conseil municipal;

ATTENDU le rapport de monsieur Yan Senneville daté du 15 décembre 2016 concernant la possibilité d'acquérir le terrain par une autre voie que par acte notarié

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Gilles Legault**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: **M. Roch Bédard**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil approuve, afin de se prévaloir de l'article 73 de la *Loi sur les compétences municipales*, la description technique du chemin suivants ouverts à la circulation et n'appartenant pas à la municipalité, laquelle est jointe à la présente résolution :

D'une partie du chemin du Lac-Pilon composée des parcelles de terrain identifiées comme étant les lots 5 701 531, 5 701 533, 5 701 535, 5 701 538, 5 701 541, 5 701 543 et 5 701 546 du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Terrebonne dans les limites de la ville de Sainte-Adèle telles que décrites plus amplement dans la description technique de monsieur Philippe Bélanger, arpenteur-géomètre en date du 14 novembre 2016 sous la minute 1881;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution.

RÉSOLUTION NO. 2016-366

Emprunt temporaire jusqu'à la perception des taxes et compensations 2017

ATTENDU les dispositions du paragraphe 2 de l'article 567 de la *Loi sur les cités et villes*.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. John Butler

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. Roch Bédard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QU'une demande soit présentée à la Banque Nationale du Canada, de prêter temporairement à la Ville de Sainte-Adèle les sommes nécessaires, si requises, pour son administration jusqu'à ce que celle-ci perçoive les taxes et autres compensations imposées pour l'année fiscale 2017;

QUE la trésorière, ou en son absence la trésorière adjointe, soit autorisée à signer, pour et au nom de la Ville, tous documents requis.

RÉSOLUTION NO. 2016-367

Autorisation de dépenses – renouvellement de contrat et application logiciel 2017

ATTENDU le rapport rédigé par madame Julie Brazeau, trésorière adjointe concernant le renouvellement des contrats annuels 2017 pour l'entretien des applications de nos logiciels par le fournisseur PG Solutions;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. John Butler

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gilles Legault

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil autorise l'appropriation d'une somme de 57 930,15\$, taxes incluses pour ledit projet ;

Que le conseil autorise le Service de la trésorerie à financer ce projet à même le budget d'opérations.

RÉSOLUTION NO. 2016-368

Subvention – Amélioration du réseau routier municipal – installation d'un ponceau sur la rue du Manège

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Adèle est admissible à une subvention en vertu du programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal et que cette subvention a été accordée à la circonscription de Bertrand pour la Ville de Sainte-Adèle, soit de 10 000 \$;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER :

M. Gilles Legault

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil approuve les dépenses pour les travaux de réfection d'un ponceau sur la rue du Manège pour un montant, en majeure partie subventionné, de 10 855,59 \$, conformément aux exigences du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports;

QUE les travaux exécutés en vertu des présentes dépenses ont été réalisés sur une route dont la gestion incombe à la Ville et que le dossier de vérification a été constitué ;

QUE le greffier soit autorisé à signer et à soumettre le formulaire intitulé « Subvention accordée pour l'amélioration du réseau routier » au ministère.

RÉSOLUTION NO. 2016-369

Casino du maire – Affectation des bénéfices

ATTENDU QUE la première édition du Casino du maire a généré des bénéfices;

ATTENDU QUE ces bénéfices doivent être utilisés pour les fins pour lesquelles ils sont destinés, soit le développement d'activités culturelles sur le territoire de la Ville;

ATTENDU QUE ces sommes ne seront pas dépensées en 2016;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE:

Mme Diane de Passillé

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER :

M. Gilles Legault

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil autorise le Service de la trésorerie à transférer le montant de 10 669,10\$ à l'excédent de fonctionnement affecté.

RÉSOLUTION NO. 2016-370

Embauche – Contremaître au Service des travaux publics

ATTENDU la recommandation de Monsieur Pierre Dionne, directeur général, relativement à l'embauche d'un contremaître au Service des travaux publics;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER :

M. Roch Bédard

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER :

M. Gilles Legault

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil nomme Monsieur Gilles Gemus à titre de contremaître au Service des travaux publics selon les conditions de travail des employés cadres de la Ville de Sainte-Adèle et selon les dispositions du rapport daté du 6 décembre 2016.

RÉSOLUTION NO. 2016-371

Autorisation de signature de la convention collective (pompiers)

ATTENDU le rapport de Madame Julie Albert, directrice du service des ressources humaines, daté du 1^{er} décembre 2016, concernant l'approbation et l'autorisation de signature de la convention collective de travail à intervenir entre la Ville de Sainte-Adèle et les pompiers;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER :

M. John Butler

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER :

M. Robert Lagacé

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil entérine les dispositions de la convention collective de travail à intervenir entre la Ville de Sainte-Adèle et les Travailleurs et Travailleuses Unis de l'alimentation et du commerce, section locale 501 (pompiers volontaires), pour la période s'échelonnant du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2020, le tout tel qu'il appert au document joint à la présente pour en faire partie intégrante;

QUE madame Julie Albert, directrice des ressources humaines, ainsi que monsieur le maire, le président de la Commission des ressources humaines, monsieur le conseiller Roch Bédard et le directeur du Service de la sécurité incendie, monsieur Stéphan Turcotte, soient autorisés à signer ladite convention, pour et au nom de la Ville de Sainte-Adèle;

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de celle-ci, le tout en temps et en lieu.

RÉSOLUTION NO. 2016-372

Demande de permis de voirie

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Adèle doit exécuter des travaux dans l'emprise des routes entretenues par le ministère des Transport de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Adèle doit obtenir une permission de voirie dudit ministère pour intervenir sur les routes, propriétés du ministère;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Adèle est responsable des travaux dont elle est maître-d'œuvre;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Robert Lagacé

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Ville de Sainte-Adèle demande au ministère, de lui accorder les permissions de voirie au cours de l'année 2017 et qu'elle autorise le directeur du Service des travaux publics ou en son absence, un contremaître, à signer les permissions de voirie pour tous les travaux dont les coûts estimés de remise en état des éléments de l'emprise n'excédant pas 10 000\$;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Adèle s'engage à respecter les clauses des permissions de voirie émises par le ministère;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Adèle s'engage à remettre les infrastructures routières dans leur état original;

De plus, la Ville de Sainte-Adèle s'engage à demander, chaque fois qu'il le sera nécessaire, la permission requise.

RÉSOLUTION NO. 2016-373

Recommandations de paiement – Divers travaux municipaux

ATTENDU les différentes recommandations de paiement des Services techniques relativement à divers travaux municipaux;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. John Butler

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE procéder au paiement du décompte final pour les travaux de réfection mineure de pavage 2016, soit un montant de 116 169,15\$ taxes incluses (SP- 2016-003) à la compagnie *Pavage Sainte-Adèle* conformément à la résolution 2016-037;

DE procéder au paiement du décompte # 2 pour les travaux de réfection de ponceau sous le chemin du Chantecler, soit un montant de 52 870,23\$, taxes incluses (SP-2016-041), à la compagnie *David Riddell Excavation- Transport inc.* et que ce paiement soit effectué à même l'excédent de fonctionnement non affecté conformément à la résolution 2016-302;

DE procéder au paiement du décompte # 5, facture #17090, pour la fourniture des compteurs d'eau, soit un montant de 2 229,37\$ taxes incluses (SP-2015-016), à la compagnie *Compteurs d'eau du Québec* conformément à la résolution 2015-147;

DE procéder au paiement du décompte # 2 (final), pour travaux sur la conduite d'aqueduc, sous le viaduc, Montée Séraphin, soit un montant de 3 994,50\$ taxes incluses (SP-2015-020), à la compagnie *Plomberie Brébeuf Inc.* conformément à la résolution 2015-203;

DE procéder au paiement du décompte #1 et acceptation provisoire, pour les travaux de réfection du stationnement dans le cadre du projet de la relocalisation du réservoir d'eau potable du Mont-Gabriel, soit un montant de 56 562,36\$ taxes incluses (SP-2016-016) à la compagnie *Pavages Multipro Inc.* conformément à la résolution 2016-119;

DE procéder au paiement du décompte # 2, pour travaux du PRR-2016, soit un montant de 609 304,01\$ taxes incluses (SP- 2016-016) à la compagnie *Pavages Multipro Inc.* conformément à la résolution 2016-119;

DE procéder au paiement du décompte #3 et acceptation provisoire, pour la réfection des infrastructures souterraines du secteur Habitat, soit un montant de 333 146,76\$ taxes incluses (SP-2016-008) à la compagnie *Les Entreprises Miabec Inc.* conformément à la résolution 2016-121;

DE procéder au paiement du décompte #7, pour la mise à niveau des systèmes d'automatisation et télémétrie des ouvrages d'eau potable, soit un montant de 15 444,01\$ taxes incluses (SP-2015-019) à la compagnie *Automation R.L. Inc.* conformément à la résolution 2015-244;

QUE tous les paiements précités soient effectués sous réserve de la transmission au Service de la trésorerie, des quittances requises.

RÉSOLUTION NO. 2016-374

Fourniture et installation – Écran numérique (INV-2016-043b)

ATTENDU la demande de soumissions effectuée relativement à la fourniture et installation d'un écran numérique;

ATTENDU que le Conseil ne désire plus aller de l'avant avec ce projet;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. John Butler**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: **M. Robert Lagacé**

POUR : **M. John Butler**
 M. Roch Bédard
 M. Robert Lagacé
 Mme. Nadine Brière

CONTRE : **Mme. Diane de Passillé**
 M. Gilles Legault
 M. Robert Millot

ET RÉSOLU À LA MAJORITÉ

QUE le Conseil rejette toutes les soumissions déposées par les compagnies précitées.

RÉSOLUTION NO. 2016-375

Mandat à la firme MLC et associés Inc. – Demande de certificat d'autorisation – Infrastructure sur le chemin Notre-Dame

ATTENDU QU'une demande de certificat d'autorisation auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques doit être faite pour le remplacement de la conduite d'aqueduc sur le chemin Notre-Dame;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Roch Bédard**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. John Butler**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil autorise MLC Associés inc. à soumettre la demande d'autorisation au ministère dans le cadre du dossier portant sur le remplacement de la conduite d'aqueduc sur le chemin Notre-Dame;

QUE le conseil atteste que les travaux ne contreviennent à aucun règlement municipal.

QUE le conseil ne s'oppose pas à l'émission de l'autorisation du dit ministère.

QUE le conseil confirme l'engagement de transmettre au dit ministère, au plus tard 60 jours après la fin des travaux, le Formulaire d'attestation de conformité des travaux aux plans et devis et à l'autorisation accordée du MDDELCC signé par un ingénieur.

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution.

RÉSOLUTION NO. 2016-376

Mandat supplémentaire – Capacité résiduelle de l'aquifère des puits Ronchamp

ATTENDU l'appel d'offres SP-2016-019 concernant l'étude de la capacité de l'aquifère et l'essai de pompage des puits Ronchamp;

ATTENDU que la Ville s'est prévalu de certaines options de l'appel d'offres;

ATTENDU qu'il est nécessaire de pousser l'analyse et les observations supplémentaires au site d'intérêt;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Roch Bédard**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: **M. Gilles Legault**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil autorise le Service de la trésorerie à payer la facture de 4 540\$, avant les taxes;

QUE le conseil autorise la division Génie d'octroyer un mandat supplémentaire pour un montant maximum de 25 000\$, avant les taxes;

QUE les paiements soient prévus à même la TECQ.

RÉSOLUTION NO. 2016-377

Demande de subvention – Accélération des investissements sur le réseau routier local (AIRRL)

ATTENDU QUE la réfection d'une partie du chemin Riverdale est admissible à une subvention dans le cadre du Volet – accélération des investissements du Programme de Réhabilitation du Réseau Routier Local du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Roch Bédard**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Gilles Legault**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Ville consente à la demande de subvention et s'engage à réaliser les travaux selon les modalités de la lettre du ministère du 29 novembre 2016;

QUE le conseil mandate le chef de la Division génie afin de préparer et signer tout document requis à la demande de subvention;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution.

RÉSOLUTION NO. 2016-378

Décisions du conseil - Dérogations mineures

ATTENDU les dispositions du règlement numéro 1200-2012-D.M.

ATTENDU les recommandations du comité consultatif d'urbanisme, rédigées dans le procès-verbal du 6 décembre 2016 ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Robert Lagacé**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Roch Bédard**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil **ACCEPTÉ** les demandes de dérogations mineures suivantes:

Résolution du CCU – 2016-124

Demande formulée relativement à l'immeuble situé sur le **lot 5 066 036 (chemin du Lac-Pilon)**, afin de réduire la largeur minimale du lot 5 066 036 du cadastre du Québec de 50 mètres à 31,09 mètres et réduire sa largeur moyenne minimale de 50 mètres à 30,86 mètres afin de régulariser les dimensions dudit lot;

Résolution du CCU – 2016-125

Demande formulée relativement à l'immeuble situé au **195, boulevard de Sainte-Adèle**, afin de permettre d'augmenter le nombre minimal d'enseignes posées à plat sur mur d'une (1) à deux (2) pour l'immeuble à caractère publique;

Résolution du CCU – 2016-126

Demande formulée relativement à l'immeuble situé au **741, rue Valiquette** afin de permettre un accès extérieur, en façade principale de l'habitation unifamiliale, pour un usage complémentaire "commerce de service" afin de régulariser les accès existants audit bâtiment;

Résolution du CCU – 2016-127

Demande formulée relativement à l'immeuble situé au **956, rue de Ronchamp** afin de réduire la marge latérale droite de 4 mètres à 3,41 mètres et réduire la marge arrière de 8 mètres à 5,19 afin de régulariser l'implantation du bâtiment existant;

QU'une copie de la présente soit transmise aux requérants.

RÉSOLUTION NO. 2016-379

Décisions du conseil – Demandes de plan d’implantation et d’intégration architecturales (PIIA)

ATTENDU les recommandations formulées par le comité consultatif d’urbanisme lors de la réunion du 6 décembre 2016 ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Robert Lagacé

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ

QUE le conseil ACCEPTE les dispositions des résolutions ci-après indiquées en regard des dossiers suivants concernant la procédure requise par le règlement numéro 1200-2012-P.I.I.A.

Résolution C.C.U. 2016-116 acceptant la demande de PIIA pour le :
1796, rue des Mélèzes
- **Rénovation**

Résolution C.C.U. 2016- 117 acceptant la demande de PIIA pour le :
944, boul. de Sainte-Adèle
- **Enseignes**

Résolution C.C.U. 2016-118 acceptant la demande de PIIA pour le :
1060-1064, rue Valiquette
- **Rénovation**

Résolution C.C.U. 2016-119 acceptant la demande de PIIA pour le :
555, boul. de Sainte-Adèle
- **Rénovation**

Résolution C.C.U. 2016-120 acceptant la demande de PIIA pour le :
958, rue Valiquette
- **Enseigne**

Résolution C.C.U. 2016-121 acceptant la demande de PIIA pour le :
195, boul. de Sainte-Adèle
- **Enseigne**

RÉSOLUTION NO. 2016-380

Demandes de dérogations mineures - Décision ultérieure

ATTENDU la demande formulée relativement à l’immeuble situé sur le **4310 rue de la Capricieuse**, afin de permettre l’agrandissement de l’étage du bâtiment principal sur les murs du bâtiment existant, de permettre la présence d’un perron, un spa, un appentis, une terrasse en bois dans la rive de 15 mètres du lac Millette afin de régulariser l’implantation;

ATTENDU la demande formulée relativement à l’immeuble situé au **170 rue Jos-Monferrand**, afin de réduire la marge avant de 8 mètres à 3.85 mètres et réduire la rive de 15 mètres à 10.20 mètres afin de permettre la construction d’un garage détaché du bâtiment principal;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Robert Lagacé

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ

QUE le conseil fixe à la séance ordinaire du conseil municipal du 16 janvier 2017 à 20h sa décision concernant les demandes de dérogations mineures formulées pour ces immeubles.

RÉSOLUTION NO. 2016-381

Nominations et renouvellement de mandats de membres citoyens – Comité consultatif en environnement

ATTENDU QUE messieurs Stéphane Cardi et François Éthier ont démissionné de leur fonction à titre de membres du Comité consultatif en environnement;

ATTENDU QUE les mandats pour mesdames Sylvie Beauchemin et Mélissa Laniel et Monsieur Louis Tanguay siégeant actuellement viennent à échéance le 31 décembre 2016;

ATTENDU le rapport de monsieur Eric Généreux, directeur du Service de l'urbanisme daté du 28 septembre 2016;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Nadine Brière

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE nommer mesdames Frédérique Cavezzali et Julie Boyer à titre de membres citoyens du Comité consultatif en environnement, du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017;

DE renouveler le mandat de mesdames Sylvie Beauchemin et Mélissa Laniel et Monsieur Louis Tanguay à titre de membres citoyens du Comité consultatif en environnement, du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2018.

RÉSOLUTION NO. 2016-382

Décisions du conseil – Demandes de plan d'implantation et d'intégration architecturales (PIIA) et approbation de plan image

ATTENDU les recommandations formulées par le comité consultatif d'urbanisme lors de la réunion du 6 décembre 2016 ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Robert Lagacé

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil ACCEPTE les dispositions des résolutions ci-après indiquées en regard des dossiers suivants concernant la procédure requise par le règlement numéro 1200-2012-P.I.I.A

Résolution C.C.U. 2016-122 acceptant la demande de PIIA pour le :
Lot 5 007 300 (rue Séraphin)

- **Projet intégré d'habitations unifamiliales isolées**

Ainsi que le plan image, lequel est joint à la présente demande, préparé par Nathalie Garneau, arpenteur-géomètre, daté du 9 novembre 2016, dossier 6336, 1664 de ses minutes.

Résolution C.C.U. 2016-123 acceptant la demande de PIIA pour le :
Lots 2 230 138, 5 525 322 (ptie) et 5 854 862 (rue des Arlequins)

- **Projet majeur de lotissement**

Ainsi que le plan image, lequel est joint à la présente demande, préparé par Marc Jarry, arpenteur-géomètre, daté du 11 novembre 2016, dossier M07-6928-1, 13854 de ses minutes.

RÉSOLUTION NO. 2016-383

Autorisation de signature – Protocole d'entente pour l'accompagnement en camp de jour

ATTENDU la participation des municipalités suivantes

- Morin-Heights
- Piedmont
- Paroisse de Sainte-Anne-des-Lacs
- Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson
- Saint-Sauveur

relativement au protocole d'entente pour l'accompagnement en camp de jour;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Diane de Passillé

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gilles Legault

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accepter les termes de l'entente à intervenir entre la Ville de Sainte-Adèle et certaines villes de la MRC des Pays-d'en-Haut relativement au paiement des coûts relatif à l'inscription d'un enfant requérant des services personnalisés dans un camp de jour;

D'autoriser le maire et le directeur du Service des loisirs à signer ladite entente;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution et de l'entente.

RÉSOLUTION NO. 2016-384

Entérinement de la déclaration des bibliothèques du Québec

ATTENDU que la Déclaration des bibliothèques du Québec a été élaborée et adoptée par la Table permanente de concertation des bibliothèques québécoises, qui regroupe notamment des représentants des bibliothèques publiques, scolaires, collégiales, universitaires et spécialisées au Québec;

ATTENDU que la Déclaration des bibliothèques du Québec a été adoptée par l'Union des municipalités du Québec;

ATTENDU que la Déclaration des bibliothèques du Québec a été déposée à l'Assemblée nationale par le ministre de la Culture et des Communications du Québec ministre responsable de la Protection et de la Promotion de la langue française, Monsieur Luc Fortin, le 19 octobre 2016;

ATTENDU que la Déclaration identifie les bibliothèques comme étant des carrefours d'accès à l'information, à la documentation et à la culture, des centres d'apprentissage et de soutien à la recherche, des espaces d'appropriation et d'usage technologique, des leviers socio-économiques, des lieux de rencontres et d'échanges, des lieux de médiation et de développements culturels;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Diane de Passillé

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gilles Legault

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil entérine la Déclaration des bibliothèques du Québec.

RÉSOLUTION NO. 2016-385

Autorisation de signature – Entente avec la Chambre de commerce de Sainte-Adèle – Gestion de la Place des citoyens.

ATTENDU la lettre présentée par la Chambre de commerce afin de reconduire l'entente de gestion de la Place des citoyens;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Robert Lagacé

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Diane de Passillé

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil accepte les termes du nouveau protocole d'entente entre la Ville de Sainte-Adèle et la Chambre de commerce de Sainte-Adèle relativement à la Place des citoyens et ce, pour la période du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017;

QUE le Conseil autorise le maire et le greffier à signer ledit protocole d'entente;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution.

RÉSOLUTION NO. 2016-386

AVIS DE MOTION

Je, Roch Bédard, conseiller municipal, donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera présenté le futur règlement numéro 1235 décrétant un emprunt et une dépense pour des travaux de réfection des conduites d'aqueduc, d'égout sanitaire et d'égout pluvial sous le chemin Notre-Dame, pour la stabilisation des berges d'un cours d'eau en arrière-lot de la rue Sigouin.

RÉSOLUTION NO. 2016-387

AVIS DE MOTION

Je, Roch Bédard, conseiller municipal, donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera présenté le futur règlement numéro SQ-03-2012-04 décrétant de nouvelles dispositions concernant la circulation et le stationnement sur le territoire de la Ville de Sainte-Adèle et amendant le règlement SQ-03-2012.

RÉSOLUTION NO. 2016-388

Règlement numéro 1238 de type parapluie décrétant un emprunt et une dépense de 4 620 000 \$ en immobilisation et pour la réalisation de travaux municipaux pour l'année 2017 - ADOPTION

ATTENDU QU'une copie du règlement a été remise aux membres du conseil municipal deux (2) jours juridiques avant la présente séance;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu ledit règlement et renoncent à sa lecture, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. John Butler

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le règlement numéro 1238 de type parapluie décrétant un emprunt et une dépense de 4 620 000\$ en immobilisation et pour la réalisation de travaux municipaux pour l'année 2017, soit adopté;

QU'il entre en vigueur conformément à la loi.

RÉSOLUTION NO. 2016-389

Règlement numéro 1239 décrétant un emprunt de 436 000 \$ pour la réalisation de travaux de réfection des conduites d'égouts sanitaires et pluviaux sur les rues Rolland, Mont-du-Rocher et sur le boulevard des Monts, incluant le coût des travaux, les frais inhérents, les honoraires professionnels de surveillance, les taxes, les imprévus et pour autoriser une dépense ne devant pas excéder 436 000\$ - ADOPTION

ATTENDU QU'une copie du règlement a été remise aux membres du conseil municipal deux (2) jours juridiques avant la présente séance;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu ledit règlement et renoncent à sa lecture, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gilles Legault

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le règlement numéro 1239 décrétant un emprunt de 436 000\$ pour la réalisation de travaux de réfection des conduites d'égouts sanitaires et pluviaux sur les rues Rolland, Mont-du-Rocher et sur le boulevard des Monts, incluant le coût des travaux, les frais inhérents, les honoraires professionnels de surveillance, les taxes, les imprévus et pour autoriser une dépense ne devant pas excéder 436 000\$, soit adopté;

QU'il entre en vigueur conformément à la loi.

RÉSOLUTION NO. 2016-390

Règlement numéro 1241 décrétant l'imposition de toutes les taxes et compensations pour l'année 2017 - ADOPTION

ATTENDU QU'une copie du règlement a été remise aux membres du conseil municipal deux (2) jours juridiques avant la présente séance;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu ledit règlement et renoncent à sa lecture, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. John Butler

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le règlement numéro 1241 décrétant l'imposition de toutes les taxes et compensations pour l'année 2017, soit adopté;

QU'il entre en vigueur conformément à la loi.

Le Conseil prend acte des rapports suivants :

Dépenses effectuées en vertu du *Règlement 1203*

- Incompressibles – Fonds d'administration – 201 572,70\$ pour la période du 12 au 18 novembre 2016
- Incompressibles – Fonds d'administration – 414 950,08\$ pour la période du 19 au 25 novembre 2016.
- Incompressibles – Fonds d'administration– 1 493 332,44\$ pour la période du 26 novembre au 2 décembre 2016.
- Incompressibles – Fonds d'administration– 5 488 183,46\$ pour la période du 3 décembre au 9 décembre 2016.
- Incompressibles – Fonds d'administration – 1 022 730,21\$ pour la période du 10 décembre au 16 décembre 2016.
- Liste des comptes à payer au montant de 868 284,14\$ pour le mois d'octobre 2016.
- Engagements au montant de 410 579,21\$ pour la période du 1^{er} au 30 novembre 2016.
- Paiement de compte au montant de 1 114 024,82\$ pour le mois de novembre 2016.

Dépôt du certificat du greffier-adjoint – Procédures d'enregistrement des personnes habiles à voter concernant le règlement numéro 1237 (poste suppression des Souchets)

Dépôt du certificat du greffier-adjoint – Procédures d'enregistrement des personnes habiles à voter concernant le règlement numéro 1240 (Intercepteur Mont-Rolland)

Dépôt délégation de pouvoir – Règlement 1203 – Demande d'honoraires supplémentaires – Plans et devis rue Valiquette

Dépenses effectuées en vertu du Règlement 1203 : **CORRIGÉ**

- Incompressibles – Fonds d'administration – 185 668,39\$ aurait dû se lire : 670 790,82\$ pour la période du 25 juin au 1^{er} juillet 2016.
- Incompressibles - paiement des dépenses 3 655 258,08\$ aurait dû se lire : 3 666 006.06\$ pour la période du 1^{er} au 7 octobre 2016

COMMUNICATION DU MAIRE AU PUBLIC

Monsieur le maire s'adresse au public.

COMMUNICATIONS DES CONSEILLÈRES ET CONSEILLERS AU PUBLIC

Aucun point.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire répond aux questions du public.

RÉSOLUTION NO. 2016-391

Levée de la séance

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Roch Bédard

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gilles Legault

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la séance soit levée à 21h50.

(s) Robert Milot

M. Robert Milot, maire

(s) Simon Filiatreault

Me Simon Filiatreault,
Greffier et directeur des services juridiques